

Édition 2001



L'engagement dans le développement durable.



Rapport Annuel

Allianz Group

“L’engagement résolu du Groupe AGF en matière d’éthique, de gouvernement d’entreprise, de gestion environnementale, d’engagement sociétal et de gestion des Ressources Humaines nous a conduit au choix du thème iconographique du rapport annuel 2001 : le Développement Durable.

Ces photos illustrent la politique à moyen terme du Groupe AGF : être garant d’un équilibre entre la croissance économique, la préservation de l’environnement et le bien-être social.”

Sommaire

□	Le mot du Président	2	■	Les assurances de biens et de responsabilités	64
■	Profil et stratégie	4		AGF Assurances	65
■	Les chiffres clefs	8		AGF Courtage	67
■	Les activités et participations	12		AGF la Lilloise	69
■	Les faits marquants	14		AGF MAT	70
■	Les AGF et la Bourse	18		Les partenariats (Assurances Fédérales Iard, ...)	71
■	Le développement durable	22	■	Les métiers de spécialités	72
	Un impératif : la croissance économique	23		Assistance	73
	Une certaine idée du métier d'assureur	23		Assurance crédit	74
	Le management stratégique de la valeur	26		Protection juridique	79
	Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence	31	■	Asset Management, Activité Bancaire et Financière, Immobilier	80
	Le gouvernement d'entreprise et l'organisation du Groupe	31		Asset Management	81
	Éthique et dialogue au quotidien : une démarche concrète	39		AGF Asset Management	81
	Un atout majeur : les hommes et les femmes du groupe	43		Direction des Placements	83
	2001 : De l'harmonisation des statuts au développement RH	43		Activité Bancaire et Financière	85
	Les hommes et les femmes du Groupe AGF	46		Banque AGF	85
	Une responsabilité : agir et anticiper pour l'environnement	47		W Finance	86
	Le respect de l'environnement : de l'offre commerciale au quotidien des salariés	47		Oddo et Cie	87
	Une entreprise partenaire de son environnement social	50		Entenial	88
■	Les assurances de personnes	54		Immobilier	90
	Vie Individuelle	55		AGF Immobilier	90
	Réseaux Salariés	55		Gecina	90
	Courtage Vie	57		Sophia	91
	Agents Généraux	58	■	Activités internationales	92
	Partenariats	59		AGF Hors de France	93
	Santé Individuelle Collectives	60		Europe	93
		62		Amérique du Sud	95
				Afrique	96
				Outre-mer	97
				Moyen-Orient et Maghreb	97
			■	Autres activités	98
				Réassurance	99
				AGF Informatique	99
				AGF et Internet	99
				Les Achats	100
				Les moyens généraux	100
			■	Le Glossaire	101
			■	Rapport Financier	103

Le mot du Président



Jean-Philippe Thierry
Président-directeur général

2001 restera une année de transition : dans un contexte de ralentissement économique, la bonne tenue de la consommation des ménages a permis à l'économie française d'afficher une croissance proche de 2,1% (3,5% en 2000). Mais la confiance des marchés financiers a été ébranlée par des sinistres d'une ampleur sans précédent (attentats contre le World Trade Center à New York, explosion de l'usine AZF à Toulouse, ...) : l'indice CAC 40 s'inscrit en retrait de 22% et l'indice européen d'assurance (DJStoxx Insurance Europe) en repli de 30,5%, par rapport à 2000. Dans cette situation de marché difficile, votre Groupe a bien résisté.

Les AGF confirment le développement continu de leur activité avec une hausse de 5% à 18,5 milliards

d'euros (+ 4,9% à 16,6 milliards d'euros pour le chiffre d'affaires d'assurance). Votre Groupe a en outre poursuivi ses investissements en vue d'achever ses migrations informatiques et franchir avec succès le passage à la monnaie unique. Je tiens à remercier tous les collaborateurs du Groupe, les agents généraux comme les 33 000 collaborateurs des AGF, pour leurs efforts fournis à cette occasion.

Dans ce contexte, votre Groupe a su démontrer sa solidité financière en affichant un résultat net de 717 millions d'euros pour l'année 2001 et une rentabilité, rapportée aux capitaux propres, de plus de 13%. Confiant dans les années à venir, je proposerai à l'Assemblée Générale des actionnaires, qui se tiendra le 14 mai prochain, de maintenir le montant du dividende net à 2 euros par action.

Nommé à la tête de votre groupe au mois de juin 2001, j'ai annoncé dès le mois de septembre des axes de développements stratégiques pour les AGF et malgré les turbulences actuelles, j'entends maintenir le cap :

Le succès commercial de Banque AGF, avec plus de 200 000 clients en un an, vient conforter la stratégie engagée visant à créer un Groupe global de protection des personnes et de leur patrimoine. L'acquisition de Dresdner RCM Gestion par AGF Asset Management permet à votre Groupe, adossé à Allianz – l'un des 5 plus grands gérants d'actifs au monde –, de devenir l'un des premiers acteurs français avec 55,4 milliards d'euros d'actifs gérés (au 31.12.2001).

Mais il nous faut aller plus loin : redresser durablement la rentabilité en assurances dommage. Une nouvelle organisation est mise en place au sein du Groupe Allianz pour l'activité Grands Risques internationaux, permettant d'optimiser les coûts et les moyens (politique de réassurance, politique de souscription, moyens informatiques, ...) dont les AGF bénéficieront pleinement. De plus, les activités domestiques de courtage IARD et celles des agents généraux sont dorénavant placées sous une autorité unique en charge des activités d'assurances de Biens et Responsabilités, offrant à votre Groupe un levier significatif de développement. Enfin, la cession d'AGF MAT (marine, aviation, transport) à Allianz, réalisée le 28 décembre 2001, permet à votre Groupe de réallouer 110 millions d'euros de capitaux à d'autres activités notamment à l'assurance crédit. Après la constitution d'EULER & HERMES (1er semestre 2002), désormais leader mondial incontesté, les AGF ont désormais la responsabilité de l'ensemble des activités d'assurance crédit au sein du Groupe Allianz qu'elles placent au cœur de leurs métiers stratégiques.

Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie des AGF qui vise à optimiser l'allocation de capital au sein du Groupe et à diminuer la volatilité du résultat.

Les AGF entendent déployer leur stratégie à l'international : si la rentabilité des capitaux alloués y atteint pour la première fois plus de 15%, reflet du redressement de l'activité en Amérique du Sud, votre Groupe se doit de poursuivre les efforts engagés, particulièrement en Belgique où la baisse des marchés financiers, doublée d'une forte sinistralité, a pesé sur le résultat.

Si la stratégie des AGF vise à se donner les moyens d'une croissance pérenne et régulière, votre Groupe ne saurait s'inscrire dans cette voie sans une implication forte dans le développement durable. Convaincu que cet engagement est la garantie d'un équilibre entre croissance à moyen terme et création de valeur, j'invite l'ensemble des collaborateurs du Groupe, à mettre en œuvre ces principes, tant en matière de gouvernement d'entreprise, de politique sociale, environnementale ou sociétale que dans la mise en place de règles éthiques et de chartes déontologiques. Je me réjouis des avancées significatives qui ont permis au titre AGF de figurer, depuis le 15 octobre 2001, dans les principaux indices européens de développement durable : l'indice Dow Jones STOXX Sustainable Index, le FTSE4GOOD Europe et l'ASPI Eurozone d'Arese

L'ensemble des opérations réalisées et des mesures aujourd'hui engagées permettra à notre société de poursuivre avec confiance sa stratégie de croissance rentable et durable, dont bénéficieront pleinement tous ses actionnaires.



Jean-Philippe Thierry
Président-directeur général

Profil et stratégie

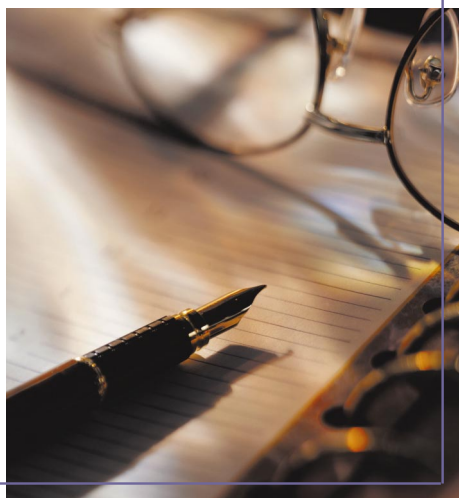


Siège Social AGF

À l'occasion du Conseil d'administration du 19 septembre 2001, Monsieur Jean-Philippe Thierry, élu Président des AGF par le Conseil qui a suivi l'Assemblée Générale le 5 juin dernier, a présenté **les orientations stratégiques** qui seront développées au cours des prochaines années, valables tant en France que hors de France, dans tous les pays sous responsabilité des AGF.

Constituer un Groupe de protection globale des personnes et de leur patrimoine (Assurance Vie et Santé, gestion d'actifs, services bancaires)

- Accédant à ses clients par plusieurs canaux de distribution et conforté par la stratégie d'Assurfinance précédemment mise en œuvre, le Groupe AGF vise à devenir **l'un des acteurs de référence en services financiers** grâce au développement de ses réseaux qu'il souhaite doter des moyens nécessaires (CRM, gamme de produits, ...) pour augmenter la multidétention de produits par client ; ceux-ci seront, en priorité, des produits et services du Groupe. Banque AGF, avec plus de 200 000 clients en un an, constitue un facteur-clé de succès de cette stratégie.

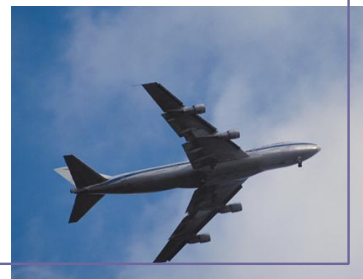


- De même, les AGF **entendent renforcer leur leadership en assurance collective** et en Assurances Santé Individuelle en élargissant l'offre produits, en poursuivant l'innovation en matière de réseaux de soins coordonnés et en développant ou renforçant de nouvelles activités telles la santé collective et l'épargne salariale.
- Enfin, à la suite de l'acquisition par Allianz de Dresdner, les AGF vont se renforcer en France en gestion privée et en assurance-vie

(Dresdner Gestion Privée et AVIP), et conforter leur position de 7^{ème} gestionnaire d'actifs en France en combinant les activités d'AGF Asset Management avec celle de Dresdner RCM Gestion, avec 55,4 milliards d'euros d'actifs gérés (au 31-12-2001).

Augmenter la rentabilité en dommages et réduire fortement la volatilité

- **Dans le marché mondial du Marine-Aviation-Transport**, Allianz et les AGF ont décidé de **regrouper leurs activités** dans une unité commune ; ce mouvement se traduit pour les AGF par la **cession d'AGF MAT** au Groupe Allianz, ce qui réduira la volatilité du résultat dommages et dégagera davantage de capital pour les activités d'assurance à rentabilité récurrente.



- **Dans le métier global des Grands Risques**, les AGF confirment leur intention de s'appuyer sur Allianz Global Risks : grâce au pooling de la réassurance et à la mise en commun des expertises et des moyens avec Allianz, mais aussi grâce à la poursuite de revalorisations tarifaires

AGF Assureur du Groupe Renault - technopole Renault



Profil et stratégie

vigoureuses, les AGF escomptent diminuer très sensiblement leur ratio combiné dans les prochaines années.

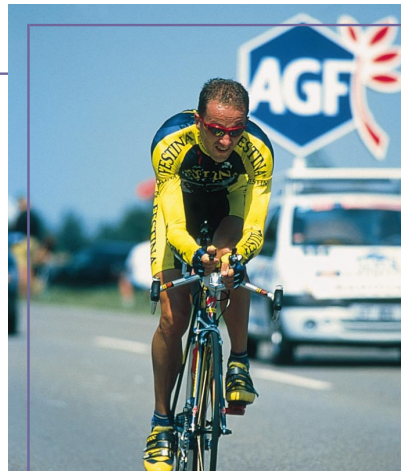
- **Dans les métiers locaux (particuliers, entreprises et flottes automobiles)**, dont les produits sont distribués tant par les courtiers que par les agents généraux, les AGF se fixent pour ligne directrice d'aller vers un métier d'offre de services ; elles visent à maintenir leur part de marché, augmenter les tarifs, réduire leurs coûts et, ainsi, accroître sensiblement leur rentabilité.

- Enfin **les AGF entendent renforcer leur stratégie d'accès multiple à la clientèle** en poursuivant le développement de leur accord de bancassurance avec le Crédit Lyonnais et en développant les autres modes de distribution (VPC, grands distributeurs, ...).

Accroître les positions dans les métiers de spécialités : assurance-crédit et assistance

- **Le rapprochement d'Euler et d'Hermès constitue le Groupe mondial de référence d'assurance-crédit** avec des leaderships géographiques complémentaires et des complémentarités industrielles. Les AGF en attendent une création de valeur importante : l'intégration permettra de renforcer la rentabilité et de présenter une meilleure régularité des résultats. L'Assurance Crédit devient en outre un des métiers stratégiques des AGF, au sein du Groupe Allianz.

- Enfin, en **Assistance**, les AGF entendent devenir la référence mondiale du marché dans des métiers à fort potentiel ; d'ores et déjà présent dans 28 pays et sur 5 continents, le Groupe Mondial Assistance a depuis 2000 développé ses positions par croissance externe.



AGF assureur officiel du Tour de France cycliste

Une stratégie mise en œuvre en France et hors de France dans un périmètre alliant des pays matures et des zones en devenir

Ainsi le Groupe AGF s'est fixé pour ligne de conduite **d'optimiser l'allocation de capital au sein du Groupe afin de diminuer la volatilité du résultat** et de se donner les moyens d'une croissance pérenne et régulière de la rentabilité.

Le Groupe Allianz a délégué aux AGF, l'une de ses plus importantes filiales, la responsabilité de développer, pour le compte du Groupe, et avec les responsables nationaux, plusieurs pays auxquels, pour la plupart, nous rattachent des affinités historiques. Ces pays sont des pays européens comme la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et, en commun avec la RAS, l'Espagne. Ce sont aussi des pays émergents, comme ceux d'Amérique du Sud, du Moyen-Orient et d'Afrique.

Une implication forte en matière de développement durable

Cette appartenance et cette responsabilité créent de grandes opportunités pour nos collaborateurs comme pour nos actionnaires mais aussi des devoirs réels. Votre Groupe ne saurait s'inscrire dans cette voie sans **une implication forte en matière de développement durable** ; Celle-ci relève historiquement à la fois d'initiatives propres et d'une démarche commune aux principaux membres du Groupe Allianz. Convaincues que cet équilibre est la garantie d'une croissance à moyen terme du Groupe, les AGF ont choisi de mettre en œuvre ces principes.



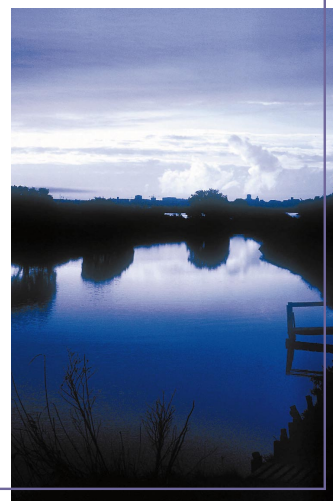
La culture du Groupe AGF combine **une forte tradition de dialogue social** et un investissement constant dans le développement des ressources humaines (formation professionnelle, programmes de mobilité, ...) qui prévaut dans l'entreprise depuis de nom-

breuses années et contribue à forger la cohésion du groupe. Les AGF ont eu une **politique volontariste en gouvernement d'entreprise** comme l'illustrent la présence et le nombre d'administrateurs indépendants, l'instauration et le fonctionnement des comités au sein du Conseil, la représentation des salariés actionnaires au Conseil ou la mise en place d'une politique d'information transparente. Concernant la **politique environnementale**, le Groupe AGF a développé un savoir-faire reconnu en matière d'intégration aux polices d'assurance des risques liés à l'environnement. Les règles éthiques ont été fortement développées ces dernières années avec, pour ne prendre que des exemples récents, la mise au point de chartes déontologiques et

l'adoption de codes de bonne conduite.

L'engagement sociétal du groupe s'est, quant à lui, traduit en France et à l'international par une politique de mécénat orientée vers l'intérêt général (fondation AGF Athéna, opération des Rameaux d'Olivier, ...) ou l'environnement (détention de forêts). La participation active du Groupe à des associations comme le Cercle d'Éthique des Affaires ou Entreprises pour l'Environnement complète cette politique. Enfin, **la charte de la direction des achats** ou la mise en place d'**un service dédié à la médiation clientèle** doit permettre une amélioration continue de la relation avec les clients et les fournisseurs.

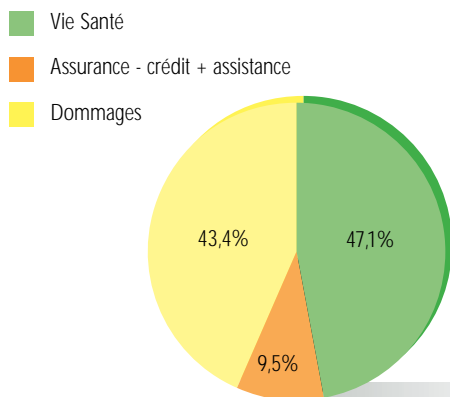
Le Groupe AGF se félicite d'être présent dans les principaux indices européens de développement durable : **l'indice Dow Jones STOXX Sustainable Index**, déclinaison européenne de l'indice mondial (évaluation par l'agence SAM), **le FTSIE4GOOD Europe** et **l'ASPI Eurozone** d'Arese. ■



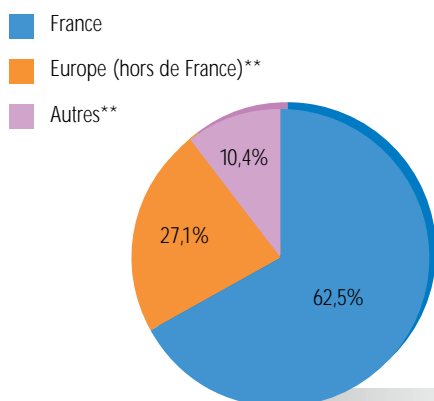
Les chiffres clefs

Chiffre d'affaires d'assurance* au 31.12.2001

Par activité



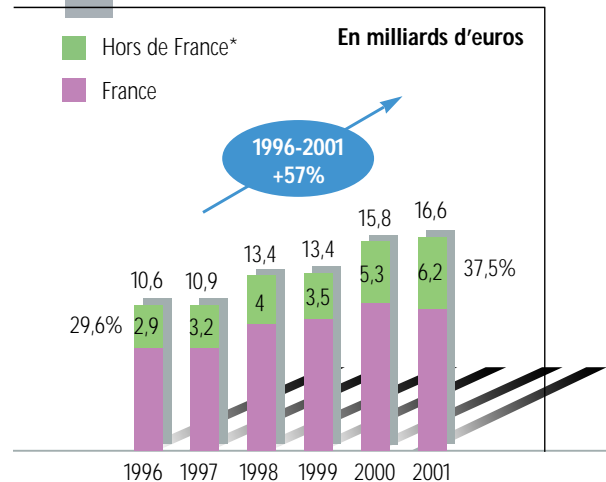
Par zone géographique



* y.c autres prestations de services des sociétés d'assurances.

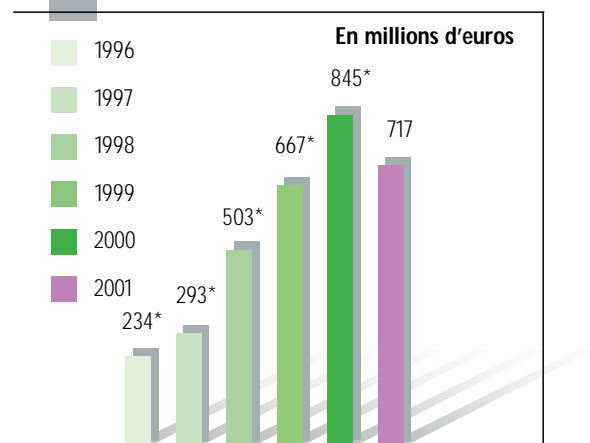
** y.c chiffres d'affaires à l'international des activités d'assurance-crédit et d'assistance.

Le chiffre d'affaires d'assurance : + 9,4%/an en moyenne sur 5 ans.



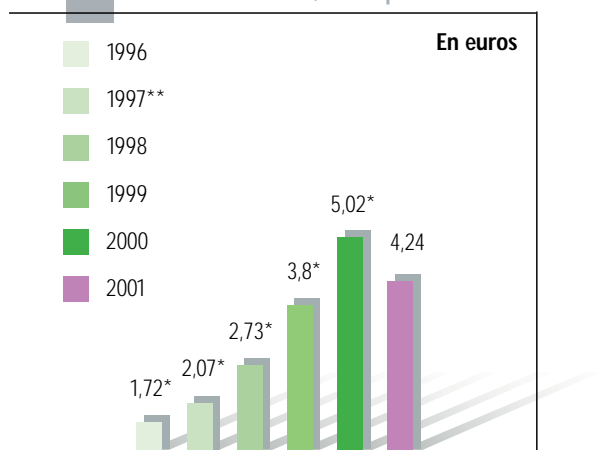
* y.c chiffres d'affaires à l'international des activités d'assurance-crédit et d'assistance.

Résultat Net Consolidé



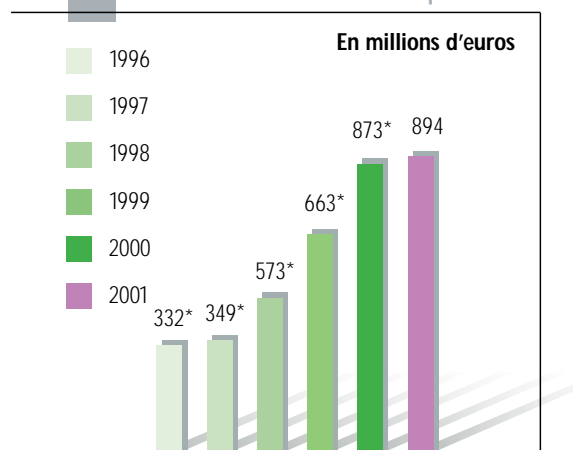
* données antérieures à 2001 non directement comparables.
Résultat net consolidé 2000 pro forma : 884 millions d'euros.

BNA non dilué, non pondéré



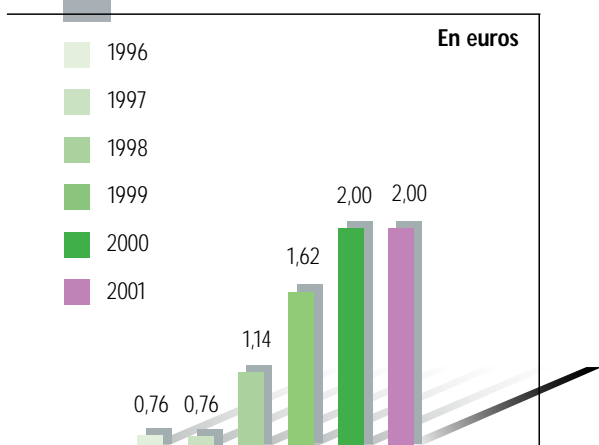
* données antérieures à 2001 non directement comparables.
 BNA 2000 non dilué, non pondéré, pro forma: 5,25 euros.
 ** BNA non dilué, pondéré.

Résultat courant des sociétés d'assurances et de banque

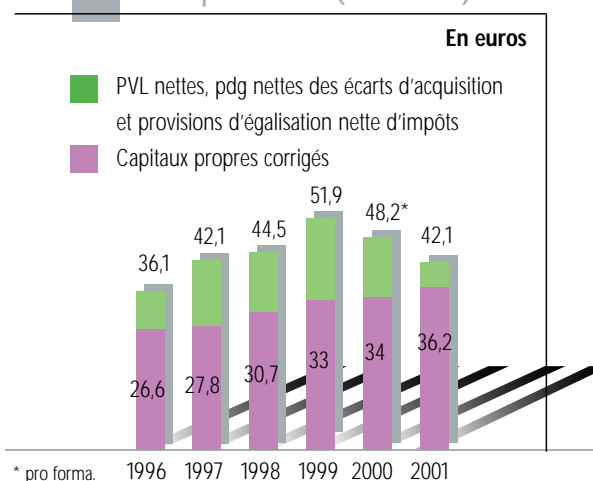


* données antérieures à 2001 non directement comparables :
 Résultat courant 2000 pro forma : 940 millions d'euros.

Dividende net

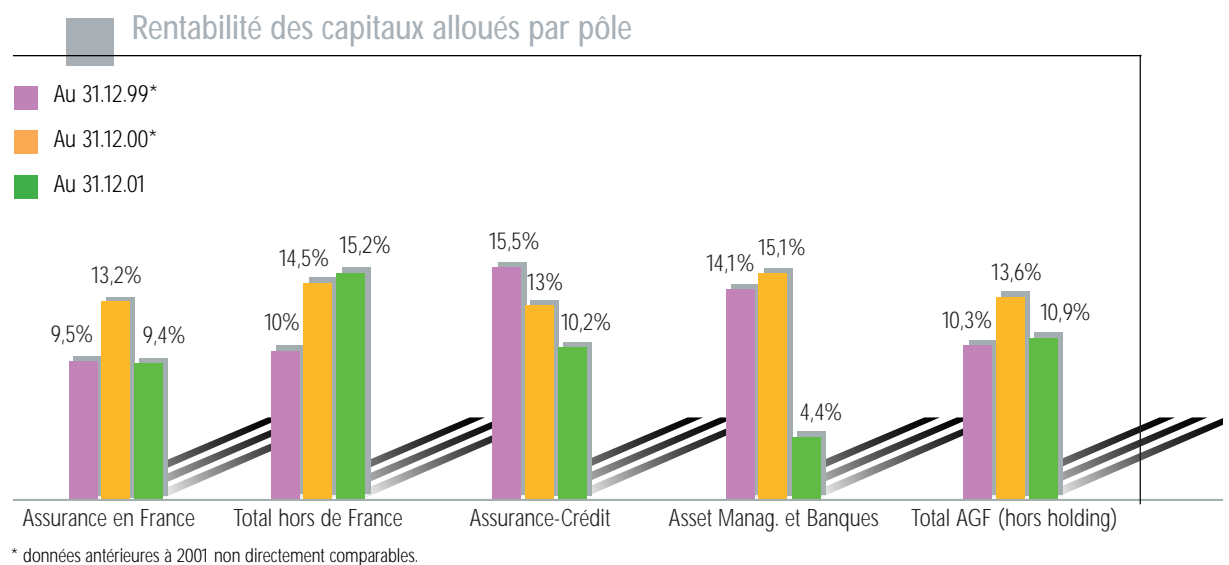
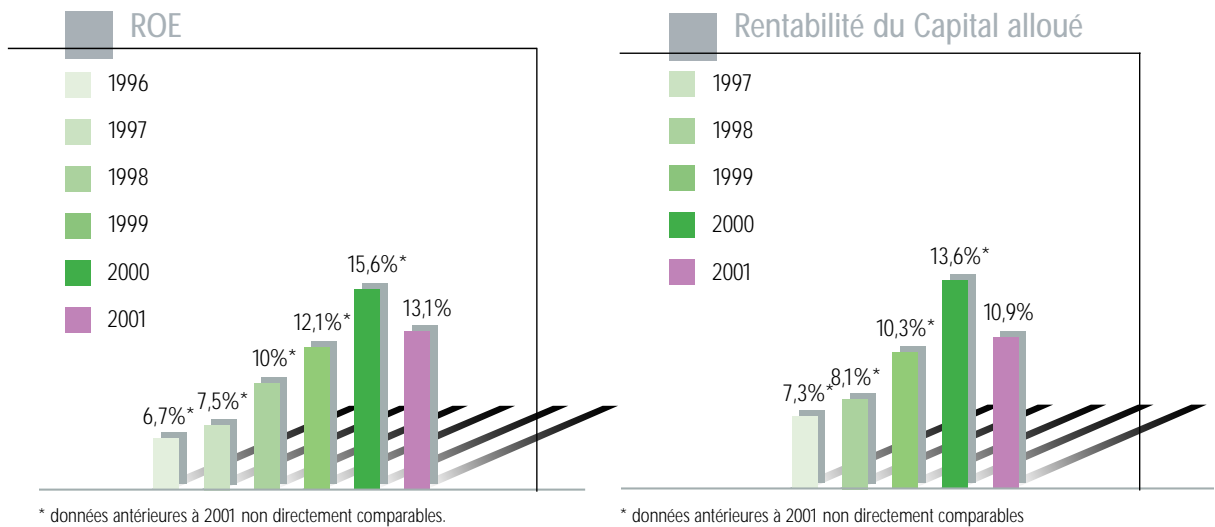


ANR par action (non dilué)



* pro forma.

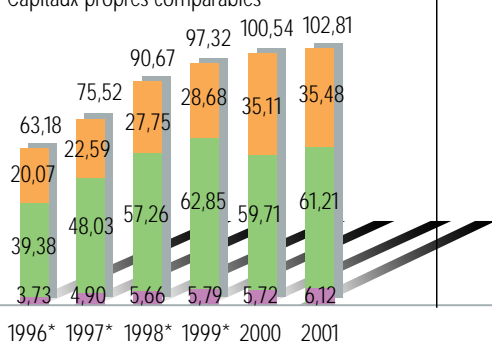
Les chiffres clefs



Bilan simplifié (passif)

- Autres éléments du bilan
- Provisions techniques
- Capitaux propres comparables

En milliards d'euros

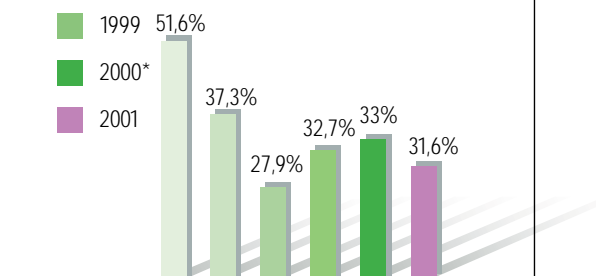


1996* 1997* 1998* 1999* 2000 2001

* 1996 à 1999 : données publiées non directement comparables.

Endettement financier**

- 1996 Dette financière (hors passifs subordonnés)/
Fonds propres (y.c. intérêts minoritaires)
+ passifs subordonnés
- 1997
- 1998
- 1999
- 2000*
- 2001



* Pro forma

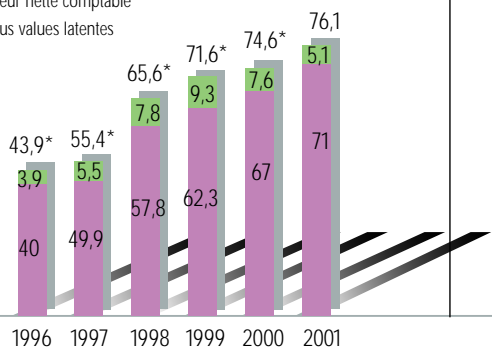
** Endettement hors activités bancaires

Actifs gérés en valeur de marché

- PVL pdg**
- VNC*

En milliards d'euros

* Valeur nette comptable
** Plus values latentes

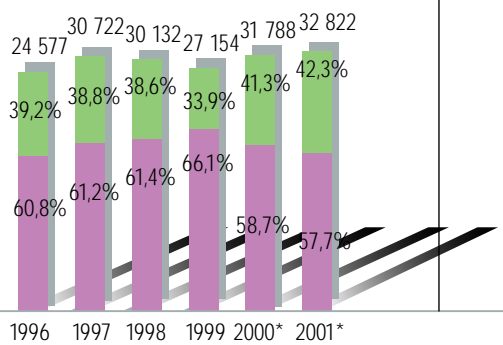


1996 1997 1998 1999 2000 2001

* données publiées non directement comparables.

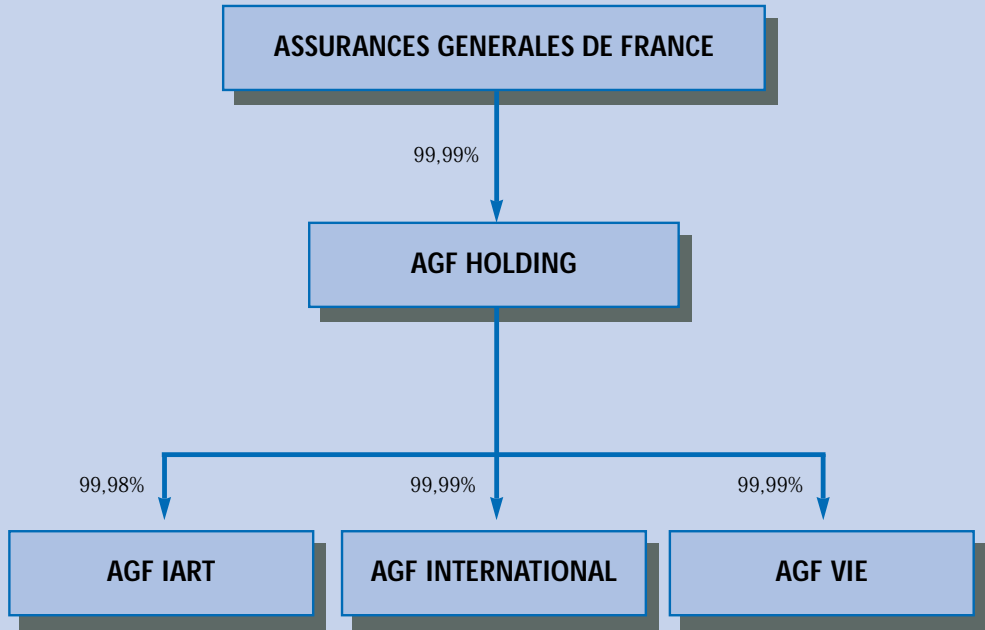
Personnel salarié

- France
- Etranger



* Intégration de Mondial Assistance (part AGF) dans le calcul

Les activités et participations



ASSURANCE NON VIE EN FRANCE		ASSURANCE HORS DE FRANCE	
AGF Iart	99,98%	AGF International	99,99%
AGF La Lilloise	99,99%	EUROPE	
Assurances Fédérales Iard	95%	Belgique - Luxembourg	
Calypso	100%	AGF Belgium Insurance	92,46%
Mathis Assurances	100%	AGF Life Luxembourg	92,46%
Qualis	100%	Pays-Bas	
La rurale	99,75%	Royal Nederland	100%
		Zwolsche Algemeene	100%
		Espagne	
		Allianz Seguros y Reaseguros	48,30%
		Suisse	
		Phénix Vie	100%
		AFRIQUE	
		AGF Afrique	100%
		(filiales au Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali et Togo)	
		AMÉRIQUE DU SUD	
		Argentine	
		AGF Allianz Argentina Generales	100%
		AGF Allianz Argentina Vida	100%
		Brasil	
		AGF Brasil Seguros	81,82%
		AGF Brasil Vida	81,92%
		Chili	
		AGF Allianz Chile Generales	99,85%
		AGF Allianz Chile Vida	100%
		Colombie	
		Colombiana de inversion (Groupe Colseguros)	97,61%
		Venezuela	
		Adriatica de Seguros	96,97%
		PROCHE ET MOYEN-ORIENT, MAGHREB	
		Liban	
		Société Nationale d'Assurances	51,27%
		Tunisie	
		Astrée	22,87%
		Egypte	
		Arab International Life Assurance Company (AILC)	34,1%

Il s'agit de pourcentages d'intérêts au 31 décembre 2001.

Les faits marquants



AGF Grand Partenaire du Tour de France Voile

Nominations et organisations

• Jean-Philippe Thierry devient Président-directeur général des AGF (5 juin 2001)

À l'issue de l'Assemblée Générale du 5 juin 2001, le Conseil d'administration des AGF a nommé Jean-Philippe Thierry Président-directeur général. Il succède à Antoine Jeancourt-Galignani.

M. Thierry avait rejoint le Groupe AGF le 1^{er} janvier 2001.

• Nouvelle organisation au sein du Groupe AGF (7 décembre 2001)

Suite à sa nomination comme **Président-directeur général** lors du Conseil d'administration des AGF (5 juin 2001), **M. Jean-Philippe Thierry** a annoncé la nouvelle organisation des responsabilités au sein du comité exécutif. Le Groupe AGF continuera à être dirigé par un comité exécutif au fonctionnement collégial autour de son Président.

Toutes les activités d'**Assurances de Biens et de Responsabilités**, quel que soit leur mode de distribution (Agents généraux, Courtage IARD et Nouveaux modes de distribution) sont regroupées sous la responsabilité de **Gérard Pfauwadel**, qui a rejoint le comité exécutif des AGF le 2 avril 2001 en tant que **Directeur général**.

Dans le même esprit, les activités d'**assurances de personnes** sont regroupées sous la responsabilité de **Jean-François Debroy**, **Directeur général**.

Le comité exécutif du Groupe réunit en outre trois Directeurs généraux adjoints dont les attributions demeurent inchangées :

- **Christian de Gournay** en charge de l'Asset Management, des Banques, de l'Immobilier et du Juridique ;
- **François Thomazeau** en charge, d'une part, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et, d'autre part, des activités hors de France ;
- **Laurent Mignon** membre du comité exécutif, nommé Directeur général adjoint le 11 décembre 2001, est en charge des directions de la Stratégie et du Contrôle de Gestion, de la Comptabilité, de la Fiscalité, du Corporate Finance, de la Réassurance, de l'Assurance-Crédit (Groupe Euler) et des Assurances Financières.

Développement d'une offre globale de produits d'épargne et de protection

La gestion d'actifs : au cœur de la stratégie de développement des AGF et du Groupe Allianz

AGF : un Groupe global de services financiers.

Jean-Philippe Thierry, Président du Groupe AGF, a annoncé en septembre 2001 que l'une des grandes orientations stratégiques vise à développer un groupe global de services financiers comprenant l'assurance-vie, les services bancaires et la gestion d'actifs.

• Les AGF se renforcent dans la gestion d'actifs avec le rapprochement AGF Asset Management - Dresdner RCM Gestion (7 novembre 2001)

Le nouvel ensemble bénéficie d'une position renforcée sur le marché français de la gestion d'actifs et plus particulièrement en matière de gestion pour compte de tiers. Il devient l'un des premiers gérants d'actifs français avec 55,4 milliards d'euros d'actifs gérés (au 31.12.2001). AGF Asset Management et Dresdner RCM Gestion conjuguent leurs forces respectives en matière de taille, d'expertises et d'approche clientèle.

• La banque AGF gère 225 000 clients avec les réseaux AGF (fin décembre 2001)

À fin 2001, la banque AGF réunit 225 000 clients pour un encours de 800 millions d'euros, soit un quasi quadruplement depuis décembre 2000, non compris les encours de crédit et OPCVM.

La Banque AGF est un élément clé de la stratégie du Groupe AGF qui vise à offrir à ses clients une gamme complète et performante de produits et services financiers et bancaires. Le Groupe AGF est le premier assureur français à avoir créé une banque au service de ses réseaux et disposant de tous les moyens de communication d'une banque à distance. La Banque AGF conserve un important potentiel de développement et compte attirer plus de 100 000 nouveaux clients en 2002, avec la perspective d'être en profit en 2004.



• **Les AGF se recentrent sur les métiers de l'assurance et la gestion d'actifs et cèdent au Crédit Lyonnais leur filiale bancaire brésilienne, Banco AGF Braseg SA (12 septembre 2001)**

AGF do Brasil, filiale à 100% des AGF, a signé un accord avec le Crédit Lyonnais portant sur la cession de sa filiale bancaire brésilienne, Banco AGF Braseg SA.

Au Brésil, cette opération permet aux AGF de se recentrer ainsi sur les métiers de l'assurance et de la gestion d'actifs. Fortes d'une part de marché de 2,6% en Vie (9ème rang) et 5% en Non-vie (6ème rang), les AGF ambitionnent de figurer parmi les cinq premiers acteurs du marché brésilien.

• **Allianz Seguros, filiale commune des AGF et de la RAS, a remporté un contrat de 466 millions d'euros en assurance collective (décembre 2001)**

Allianz Seguros, filiale détenue à parts égales par les AGF et la RAS, 3ème assureur du marché espagnol, a remporté en décembre 2001 un contrat de 466 millions d'euros avec le Groupe Banco Popular pour l'externalisation de la gestion de ses engagements de retraite.

Les AGF concluent de nouveaux partenariats en assurance-vie

- Avec CPR Online (14 février 2001).
- Avec la Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque (7 septembre 2001).

Ces deux projets (CPR Online et E-Rothschild) s'inscrivent dans la stratégie d'Arcalis, filiale des AGF à 100%, de diversifier ses partenariats au travers de différents canaux de distribution (Internet, banques privées, sociétés d'investissement, grande distribution, véricistes, ...) et d'élaborer des produits d'assurance-vie innovants.

Adaptation de l'offre produits

• **AGF Santé lance Santégrale, une nouvelle assurance complémentaire Santé (12 juin 2001).**

Santégrale offre deux formules garantissant des remboursements sur la base des frais réels en hospitalisation, optique et dentaire. Parallèlement à l'offre Santégrale, une seconde gamme a été lancée en juillet 2001 : Latitude Santé. Elle permet de construire à la carte sa propre complémentaire selon les besoins de couverture santé de chaque membre de la famille.

• **AGF Collectives complète son assurance emprunteur avec Soluxis 2 (25 septembre 2001).**

Soluxis 2 propose une tarification sur le capital restant dû, la couverture des prêts non amortissables et une amélioration des modalités de souscription pour les risques médicaux aggravés.

Optimisation des activités en assurances dommages

• **Informatiques : achèvement des migrations des principaux portefeuilles non-vie sur le système cible (fin juin 2001)**

Les migrations informatiques des principaux portefeuilles non-vie (Agents généraux et Courtage – près de 7,5 millions de contrats) ont été achevées au cours du premier semestre 2001.

L'ensemble de ces migrations et le passage à l'Euro, ont un impact supplémentaire dans les comptes des AGF au 31 décembre 2001.



• **Sinistres majeurs (World Trade Center, Usine AZF, ...)**

L'année 2001 est marquée par des sinistres d'ampleur venant impacter les comptes au 31 décembre :

Impact dans les comptes AGF, net de réassurance, au 31 décembre 2001 (en millions d'euros)

World Trade Center (attentats du 11 septembre)*	16
Total (explosion de l'usine AZF à Toulouse, France)	8
Total	24

*hors assistance

• **Les AGF optimisent leur activité en Grands Risques grâce à une nouvelle organisation au sein du groupe Allianz (11 juillet 2001)**

À compter du 1er janvier 2002, chaque entité s'appuiera sur une nouvelle structure, Allianz Global Risks, qui sera pilotée collégialement par une équipe internationale au sein de laquelle les AGF seront représentées par Guy Lallour. Cette nouvelle structure aura pour mission de coordonner les politiques de souscription et les stratégies de développement en Grands Risques. De plus, la réassurance externe sera optimisée au travers d'un pool de réassurance.

• **Les AGF ont cédé AGF MAT au Groupe Allianz (28 décembre 2001)**

Allianz et les AGF avaient annoncé le 19 septembre 2001, leur intention de regrouper, dans une unité commune, leurs activités dans le marché mondial du Marine-Aviation-Transport ; le 28 décembre 2001, les AGF ont cédé au Groupe Allianz 100% des titres d'AGF MAT, sur la base d'un actif net réévalué au 31 décembre, estimé à environ 130 millions d'euros.

Internet : poursuite de la stratégie "CLICK & MORTAR" et arrêt de la souscription Okassurance (21 décembre 2001)

Le site institutionnel **www.agf.fr** doit devenir, en plus de ses missions de site institutionnel, un site business, au service des réseaux.

Le site de la Banque AGF comptait, à fin décembre 2001, 225.000 clients qui peuvent gérer leurs comptes en ligne.

La vente des produits non-vie sur le net via Okassurances, après observation de l'évolution des ventes, a été stoppée ; Le portefeuille constitué continuera à être géré par les plates-formes du Groupe AGF.

Un renforcement dans les métiers de spécialités

EULER et HERMES
s'allient avec VCHEQ pour offrir des solutions de paiement sécurisé (26 février 2001).

• **Assurance crédit : Euler**

EULER et HERMES ont annoncé leur partenariat exclusif avec VCHEQ, opérateur singapourien d'une infrastructure de paiements électroniques.

Les AGF ont annoncé le 8 juin 2001 avoir acquis auprès du Groupe de réassurance SCOR 5,07% du capital du Groupe Euler.

Le 20 décembre, les AGF ont annoncé avoir acquis sur le marché un bloc de 1 158 688 titres du Groupe Euler représentant 3,3% du capital.

Le pourcentage d'intérêt des AGF dans le Groupe Euler est passé de 56,4% au 31 décembre 2000 à 66,5% au 31 décembre 2001.

Les AGF se renforcent dans le capital du groupe Euler.

Allianz AG et les AGF ont décidé de rapprocher leurs activités d'assurance crédit. Au 19 septembre, les AGF détenaient 58,6% du Groupe EULER et Allianz détenait 89,6% du Groupe HERMES.

À l'issue de l'opération (1^{er} semestre 2002), AGF détiendra au moins 56% du capital du nouveau groupe et Allianz aura une participation d'au moins 10%.

EULER & HERMES constituera le premier groupe au monde dans l'assurance-crédit avec une part de marché proche de 36%.

Jean-Philippe Thierry, Président-directeur général du Groupe AGF, présidera le Conseil de Surveillance du nouvel ensemble EULER & HERMES.

Allianz et les AGF
créent EULER & HERMES en regroupant leurs activités d'assurance-crédit dans le monde (19 septembre 2001).

• **Assistance et Assurance voyage : Groupe Mondial Assistance**

– Mondial Assistance acquiert Worldcare Assist, leader australien du marché de l'assistance (3 juillet 2001).

Le Groupe Mondial Assistance, détenu à parité par AGF et RAS, complète ainsi son réseau mondial et renforce ses perspectives de croissance tant en chiffre d'affaires qu'en résultat. Il conforte sa position de leader international de l'assistance et de l'assurance voyage.

En 2001, le Groupe Mondial Assistance affiche un chiffre d'affaires de 888,4 millions d'euros et compte près de 5 000 employés dans 26 pays répartis sur 4 continents.

– Partenariat stratégique entre le Groupe Mondial Assistance et WirelessCar (3 juillet 2001).

• **Les AGF préparent le regroupement de leurs activités de Protection Juridique en cédant leur activité de courtage grossiste à ASSU 2000 (10 janvier 2002)**

La Société Française de Recours, filiale des AGF, a cédé à ASSU 2000, le 22 décembre 2001, sa filiale Maxance Assurances, basée à Monaco, courtier grossiste en assurance dommages de particuliers (en 2001 : un volume de primes de près de 26 millions d'euros ; un effectif d'une soixantaine de personnes).

Pour les AGF, cette cession constitue un recentrage sur ses métiers d'assurances et de gestion d'actifs et prépare le regroupement, prévu pour 2002, de ses activités de protection juridique au sein d'une entité unique, SFR-Protexia. ■



AGF et la Bourse

Au 31 décembre 2001, avec une capitalisation boursière de 9,95 milliards d'euros, les AGF se situent au 27^{ème} rang de l'indice CAC 40 et au 44^{ème} rang de l'indice Euronext NV (issu de la fusion des Bourses d'Amsterdam, Bruxelles et Paris) qui regroupe les 100 premières capitalisations de ces 3 pays.

Avec un cours de 53,90 euros à fin décembre 2001, le titre AGF a dans l'ensemble bien résisté, notamment grâce à la solidité financière du Groupe, et ceci dans un marché volatile, reflet des incertitudes persistantes quant à la reprise de l'économie.

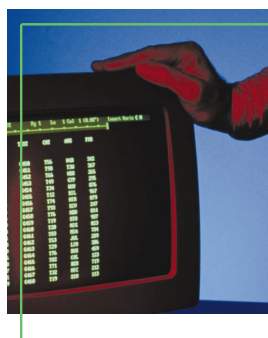
Performance

L'action AGF a surperformé les indices sectoriels de référence dans l'assurance avec un repli de 27,2% contre -30,5% pour l'indice Dow Jones Stoxx 600 Insurance et -28,4% pour le DJ Euro Stoxx Insurance. L'indice CAC 40 affiche quant à lui un repli de 22% sur l'année 2001 à 4 624,6 points.

Volume d'actions AGF et de capitaux échangés en 2001

Pendant l'année 2001, 92 296 761 titres AGF ont été échangés au cours de 253 séances de bourse.

La moyenne quotidienne des titres échangés était, en 2001, de 364 809 titres pour 22,14 millions d'euros.



Evolution mensuelle des échanges (source Bloomberg)

	Nombre de titres échangés	Capitaux en millions d'euros	Cours le + haut	Cours le + bas
2000				
Octobre	11 109 843	715,618	66,00	59,50
Novembre	7 015 466	499,845	72,75	63,70
Décembre	6 606 049	480,517	74,80	68,00
2001				
Janvier	8 484 684	584,968	75,00	64,10
Février	5 123 669	350,864	69,90	65,90
Mars	8 617 908	575,021	72,60	63,40
Avril	5 645 205	377,517	69,30	65,30
Mai	6 742 825	453,860	70,80	64,10
Juin	8 068 586	527,145	68,00	63,20
Juillet	8 601 108	536,288	69,35	61,10
Août	6 275 816	374,748	64,90	58,50
Septembre	12 300 698	616,277	59,50	41,70
Octobre	7 618 489	394,950	54,50	49,00
Novembre	10 604 689	585,135	61,00	50,25
Décembre	4 213 084	224,237	56,95	50,30
2002				
Janvier	7 745 065	407,623	55,50	50,20
Février	6 039 330	326,015	54,90	50,70

Performance des AGF et du CAC 40 en 2001



Les AGF et la Bourse

Principales données boursières :

L'action AGF	1996	1997	1998	1999	2000	2001
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros
Bénéfice net par action, non dilué, pondéré*	1,72	2,07	2,73	3,65	*4,97	4,29
Bénéfice net par action, non dilué, non pondéré	1,72	1,70	2,73	3,80	*5,02	4,24
Dividende net par action	0,76	0,76	1,14	1,62	2,00	2,00
Cours le plus haut **	26,82	51,41	60,20	58,00	74,00	73,40
Cours le plus bas **	19,54	24,56	42,40	46,00	49,10	43,91

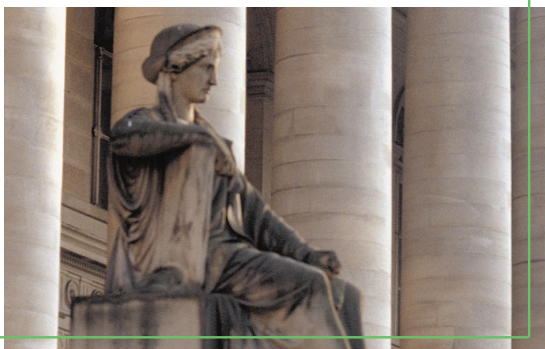
En millions d'actions

Nombre total d'actions émises en millions au 31.12	136,14	172,33	184,33	184,53	184,58	184,68
Nombre d'actions totalement dilué	136,94	186,19	186,69	187,63	188,60	189,60
Autodétention				9,11	16,19	15,55
Nombre d'actions en circulation après autodétention	136,14	172,33	184,33	175,42	168,39	169,13
Nombre d'actions totalement dilué après autodétention	136,94	186,19	186,69	178,52	172,41	174,05
Nombre pondéré d'actions en circulation	136,14	141,99	184,33	182,54	170,01	167,93

* BNA 2000 pro forma, non dilué, non pondéré : 5,25 euros - pondéré : 5,21 euros

** Cours de clôture plus haut et plus bas de l'année

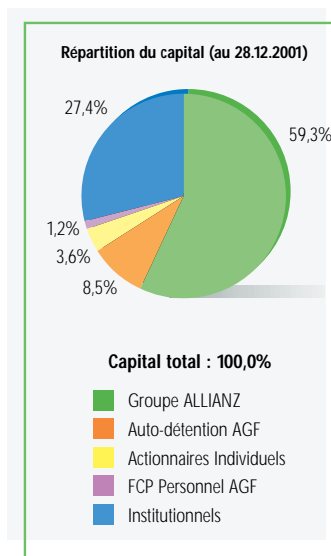
Nb : le montant du dividende 2001 (2 euros) est soumis à l'approbation des actionnaires



La répartition du capital

D'après une étude menée en décembre 2001, le capital des AGF était réparti entre 110 680 actionnaires, dont 4 300 inscrits au nominatif et 106 380 au porteur (Etude TPI* du 28 décembre 2001). Les actionnaires individuels, au nombre de

108 238, possédaient en moyenne 62 actions et près d'un tiers d'entre eux habitaient en région parisienne.



* TPI : Titre au porteur identifiable



Les principaux actionnaires institutionnels comprenaient, au 31.12.2001 en % du capital :

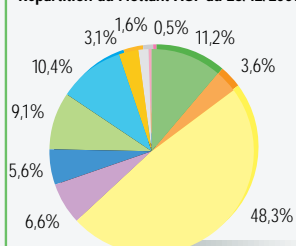
- Groupe Allianz 59,3%
- Groupe CDC 1,6%
- Société Générale 0,5%
- BNP Paribas 0,4%

La part des actionnaires étrangers dans le capital, compte tenu de la détention par le Groupe Allianz de 59,3%, était d'environ 71,4%.

Les principaux pays représentés étaient, par ordre décroissant, l'Allemagne, les Etats-Unis d'Amérique, le Royaume-Uni, et le Bénélux.

Le Flottant des AGF

Répartition du Flottant AGF au 28/12/2001



Total du Flottant : 100,0%

- Actionnaires Individuels
- FCP Personnel AGF
- France
- Bénélux
- Allemagne
- Royaume Uni
- Etats-Unis d'Amérique
- Suisse
- Italie
- Autres

Le Flottant, obtenu en déduisant du capital AGF les parts du Groupe Allianz et de l'Auto-détention des AGF, était au 31 décembre 2001 détenu à près de 63% par des actionnaires français.

Information des actionnaires

Le service Actionariat et Communication financière a été constitué en 1996 au sein du Secrétariat Général pour être l'interlocuteur de tous les actionnaires, institutionnels comme particuliers.

En vue d'assurer une information régulière des actionnaires

individuels, des services spécifiques leur sont proposés :

- le Club des actionnaires, composé de plus de 34 500 membres,
- le numéro vert : 0800 02 23 30.
- des sessions de formation à l'Ecole de la bourse,
- le site Internet : <http://www.agf.fr>,

Les membres du Club des actionnaires sont régulièrement informés des événements majeurs de l'actualité de la société par :

- une lettre trimestrielle aux actionnaires,
- des réunions spécifiques dans toute la France, organisées par les AGF ou conjointement avec Euronext, la FFCI ou le CLIFF.

Bilan 2001

En 2001 le Club des actionnaires AGF a organisé, seul ou en partenariat, **12 réunions d'actionnaires individuels**. Ces réunions ont eu lieu à Hyères, Poitiers, Lyon, Bordeaux, St Etienne, Annecy, Brest, Besançon, Strasbourg, Lille, Paris (2 réunions).

5 Ecoles de la Bourse ont eu lieu par ailleurs à Bordeaux, Nantes, Nîmes, Lille et St-Etienne.

À chaque fois, ont été conviés non seulement des actionnaires membres du Club de la région concernée mais également des membres d'autres clubs d'investissement et des représentants de différentes associations. Ainsi de nombreux actionnaires individuels ont pu rencontrer et discuter directement avec les membres de la direction des AGF. Ces rencontres viennent compléter les informations données dans la Lettre aux actionnaires, diffusée trimestriellement et enrichie chaque fois d'une fiche "Métier" qui fait le point sur telle ou telle activité de la compagnie.

Compte tenu de l'intérêt manifesté par les actionnaires, les AGF ont établi **pour l'année 2002** un programme de **12 nouvelles réunions** en province et à Paris, programme qui sera complété par **5 sessions de formation à l'Ecole de la Bourse**, et la présence de l'équipe Actionariat et Communication financière au Salon Actionaria.

Ces réunions favorisent une plus grande proximité des AGF avec leurs actionnaires individuels et permettent d'être à l'écoute de leurs attentes.

Ces réunions favorisent une plus grande proximité des AGF avec leurs actionnaires individuels et permettent d'être à l'écoute de leurs attentes.

Service actionariat et communication financière : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

Contacts actionnaires institutionnels et analystes financiers :

- Jean-Michel Mangeot, tél. : 01 44 86 21 25,
- Marc de Pontevès, tél. : 01 44 86 20 99,
- Vincent Foucart, tél. : 01 44 86 29 28,
- Christelle Sauvet, tél. : 01 44 86 29 79.

Contacts actionnaires individuels :

- Jean-Michel Mangeot, tél. : 01 44 86 21 25,
- Marie-Serjè Gauthier, tél. : 01 44 86 44 06,
- François Echeviller, tél. : 01 44 86 48 06. ■





Le développement durable

Le concept de développement durable (sustainable development) lancé en 1987 par la Commission Brundland des Nations Unies, se fonde sur l'idée qu'il faut "répondre aux besoins des générations actuelles tout en préservant ceux des générations futures". Appliquée à l'entreprise, une politique de développement durable suppose la poursuite simultanée de 3 objectifs ("Triple bottom line") : "la croissance économique, la préservation de l'environnement et le bien-être social".

L'implication du Groupe AGF en matière de développement durable relève historiquement à la fois d'initiatives propres et d'une démarche commune aux principaux membres du Groupe Allianz. Convaincues que cet équilibre est la garantie d'une croissance à moyen terme du Groupe, les AGF ont choisi de mettre en œuvre ces principes. Cet engagement est la garantie d'un équilibre entre croissance à moyen terme et création de valeur, affirme de Jean-Philippe Thierry : "J'incite l'ensemble des collaborateurs du Groupe à mettre en œuvre ces principes tant en matière de gouvernement d'entreprise, de politique sociale, environnementale ou sociétale que dans la mise en place de règles éthiques".

Un impératif : la croissance économique

Un impératif : la croissance économique

La mise en œuvre d'un tel choix repose pour les AGF sur une approche progressive et pragmatique. Sa réussite suppose de dépasser la simple affirmation de principes pour l'inscrire dans le quotidien de l'entreprise en transformant ses modes de gestion.

Le Groupe AGF a déjà un acquis significatif comme l'illustre sa présence dans les principaux indices européens de développement durable. Depuis le 15 octobre 2001, le Groupe AGF est ainsi la seule compagnie d'assurance française à figurer dans l'indice Dow Jones STOXX Sustainable Index, déclinaison européenne de l'indice mondial (évaluation par l'agence SAM). En 2001, les AGF figuraient également dans la composition des indices ASPI Eurozone (ARESE) et FTSE4GOOD Europe (EIRIS).

Au quotidien, cette politique doit se traduire par une capacité croissante à répondre au mieux aux demandes des différents "stakeholders" de l'entreprise : ses actionnaires, ses clients, ses salariés ainsi que les représentants de la société civile (institutions, grand public). La transparence des informations ainsi qu'une communication claire en sont le préalable. Ainsi, les AGF ont décidé d'anticiper les exigences liées à la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques (NRE) et de modifier dès 2001 la structure de leur rapport annuel en créant une section spécifique couvrant les 4 dimensions du développement durable : la croissance économique, le respect des principes d'éthique et de transparence, la gestion sociale et la responsabilité de l'entreprise face à son environnement⁽¹⁾.

Autant de domaines dans lesquels les AGF font des choix qui les engagent concrètement, conscients tout à la fois de leurs acquis et des axes de progrès qui feront d'elles de véritables "porteurs d'avenir".

Pour les AGF, le développement durable est une réalité concrète, à la fois outil de développement, choix de gestion et engagement éthique.

(1) Afin de rendre cette démarche plus concrète, il a été également décidé de retenir ce thème pour les illustrations photographiques de cette édition 2001.

Une certaine idée du métier d'assureur

Par la prévention, l'innovation et la qualité du service au client, les AGF font du développement durable un axe stratégique de leur développement.

Avant tout, prévenir

Les AGF sont, en leur qualité d'assureur, des acteurs naturels de la prévention. Dans le cadre de sa stratégie de développement, l'objectif du Groupe est d'aller au-delà par une politique active de prévention tant dans le domaine des grands risques que dans celui des produits et services destinés aux particuliers. Cette logique trouve son écho dans une gestion adaptée du risque corporate.

Prévenir les risques industriels des entreprises

En risques industriels, l'assurance seule ne suffit pas. L'objectif est le contrôle des risques, dans une relation gagnant - gagnant entre l'entreprise et son assureur. Le contrôle des risques signifie la réduction de la fréquence des sinistres par une politique active de prévention et la diminution de leur sévérité par la mise en place des moyens adaptés de protection active et/ou passive. Initiée dans le domaine des risques d'incendie, cette stratégie s'est étendue aux risques d'atteinte à l'environnement, de qualité des produits, de construction, des grands chantiers, ...

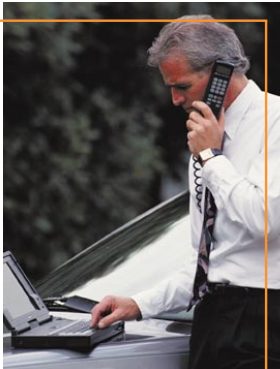
Une équipe dédiée de quarante ingénieurs, avec le support des collaborateurs du Groupe ALLIANZ hors des frontières, réalise par an environ 1 700 jours d'audits. Leurs rapports, outre un état des lieux, fournissent aux clients des AGF des solutions pertinentes d'amélioration des risques. Ces mêmes clients peuvent bénéficier de l'expérience des collaborateurs AGF pour tout projet d'investissement. La qualité de la prestation fournie est certifiée ISO 9002 depuis mai 1998.

Autre exemple de cette implication, le développement, en partenariat avec deux prestataires techniques, des contrôles des ins-

Un impératif : la croissance économique

tallations électriques par thermographie infrarouge : cette innovation constitue un outil de réduction des risques pertinent quand 15% des incendies ont pour cause une défaillance des installations électriques.

Prévenir les risques de particuliers en Santé et en Automobile



Depuis la création de Santé Conseil Service (SCS) en 1999, les AGF offrent à l'ensemble de leurs assurés Santé une gamme de services gratuits leur permettant d'obtenir le juste prix dans leurs dépenses de santé grâce aux conseils de spécialistes, ou d'obtenir des tarifs et services préférentiels (bilans gratuits, tiers-payant, etc.).

La gamme "Santégrale", lancée en 2001, s'appuie sur les réseaux de soins développés par la filiale Santé Conseil Service et propose notamment des garanties aux frais réels sur la base d'équipements justifiés et effectués dans le réseau de dentistes et d'opticiens partenaires. Certaines dépenses peu ou mal remboursées font l'objet de forfaits inclus dans le contrat. Enfin, dans le cadre de la prévention, une visite gratuite est prévue chez un chirurgien-dentiste partenaire.

En matière de risque automobile et au-delà des actions proposées par la FFSA, les AGF ont axé leurs actions de prévention sur les jeunes conducteurs de 2 roues : opération "la minute moto avec les AGF" lors de la diffusion des grands prix Moto (Philippe Monneret donne dans ces spots des conseils de conduite), communication sur les stages agréés de M. Monneret avec à la clef pour les stagiaires, des tarifs spéciaux pour leur assurance moto. Localement, comme par exemple en Midi-Pyrénées, des opérations de post permis ont été montées dans le but de proposer un stage de révision de connaissance aux conducteurs expérimentés.

Réinventer la relation client

Le Groupe AGF est engagé dans un processus constant d'amélioration du service rendu à ses clients. " Servir, servir encore et toujours mieux nos clients telle est notre vocation. Sur ce point nous devons enrichir notre métier, réinventer la relation client " affirmait Jean-Philippe Thierry à l'ensemble des agents généraux AGF réunis à Nantes le 19 octobre 2001. Pour ce faire, deux impératifs : innover dans notre offre de services et renforcer en permanence la qualité du service à nos clients.

Afin de répondre aux nouvelles attentes de ses clients, le Groupe doit constamment innover dans le sens d'une amélioration des services offerts et d'une prise en charge

plus fine des risques. Ainsi, l'offre d'AGF Collectives à l'entreprise pharmaceutique Roche en matière de contrat de groupe santé repose sur le principe original selon lequel "les garanties épousent les risques" : les remboursements varient en fonction de la pathologie (ex : nature de la correction en optique) et non d'un forfait prédéterminé. De même, le lancement des nouvelles gammes "Santégrale" et "Latitude" a amorcé une évolution qui permettra de supprimer les questionnaires médicaux pour des clients d'AGF Santé d'ici fin 2002. Enfin, les AGF ont développé une expertise dans le domaine des risques aggravés permettant de proposer des solutions à des personnes souffrant de pathologies graves et ayant des difficultés d'accès à l'assurance : par anticipation de la convention Belorgey (signée le 19 septembre 2001), AGF Collectives propose le contrat emprunteur Soluxis 2 qui permet une personnalisation de l'offre en fonction de l'âge et de la situation individuelle de l'emprunteur. Fort de l'expertise d'un réseau de médecins conseils et de l'expérience accumulée sur la tarification de certaines pathologies (par exemple la maladie de Crohn),



Ingénieur Gestion des Risques AGF en mission au sein de la Société 3 Suisses

le Groupe AGF étudie la possibilité de faire des offres dédiées aux personnes victimes d'un diabète insulino-dépendant (200 000 personnes en France) ou d'épilepsie.

La certification s'inscrit dans la démarche globale du Groupe AGF visant à optimiser en permanence la qualité du service apporté à ses clients. Les AGF ont été la première compagnie française d'assurances à avoir obtenu la certification ISO 9002 pour la Direction Administrative Vie en 1996 ; le mouvement s'est depuis amplifié et diffusé à l'ensemble des entités du Groupe au point de faire des AGF l'un des pionniers de la certification ISO 9001/2000 dans l'assurance. En 2001, les AGF ont obtenu des certifications dans les volets majeurs de leur activité : AGF Vie pour les prestations de services liées aux contrats d'assurance, la Direction Ingénierie et Prévention d'AGF Courtage, la direction de l'Indemnisation d'AGF Assurances,

AGF ASSURFINANCE devient la 1^{ère} organisation de conseillers en gestion de patrimoine certifiés en France

L'Association des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGPC) a certifié 300 collaborateurs du réseau AGF ASSURFINANCE, qui devient aujourd'hui la première organisation de Conseillers en Gestion de Patrimoine Certifiés en France.

L'examen de certification sanctionne le niveau de connaissance des conseillers en gestion de patrimoine dans 5 unités de valeurs (UV) : Droit et Fiscalité, Marchés financiers, Gestion des valeurs mobilières et des produits financiers, Investissement Immobilier, Assurances et retraites, Gestion du patrimoine social, Synthèse - Diagnostic et conseil patrimonial global (étude de cas). Membre de l'association CGPC depuis 1998, AGF ASSURFINANCE voit aujourd'hui le professionnalisme de ses équipes récompensé et vise, en 2002, 500 certifiés et 700 collaborateurs titulaires d'une UV au moins. Composé de 2 800 conseillers salariés exclusifs du Groupe AGF, le réseau AGF ASSURFINANCE est spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine auprès des particuliers dans le domaine de la prévoyance, la retraite, l'épargne, les placements financiers et le crédit. Les conseillers AGF ASSURFINANCE réalisent des diagnostics personnalisés tenant compte des besoins, des priorités, des objectifs et de l'environnement juridique et fiscal de leurs clients.

15 agences générales AGF Assurances de Rennes pour l'ensemble de leurs activités IARD et Vie et la Direction Régionale AGF Assurances Lyon. Cette dernière certification, la plus récente, couvre tout le périmètre des activités de la Direction Régionale (animation commerciale et gestion du réseau d'agents généraux, souscription de contrats et indemnisation de sinistres, management des ressources humaines et contrôle de gestion). En 2002, la Direction Régionale de Rennes engage à son tour une démarche de certification ISO 9001/2000.

Gérer le risque corporate

Le Groupe AGF attache beaucoup d'importance à la maîtrise des risques liés au développement de ses différentes activités. Pour cela, il a mis en place en 2001 un Département Risk Management dédié au suivi des risques de toutes natures.

Le Risk Management du Groupe AGF a pour mission de mieux appréhender la gestion des risques multiples encourus et notamment les phénomènes d'accumulation entre les différentes entités du Groupe. Ceci prend particulièrement tout son sens dans un contexte de plus grande volatilité des risques de toutes natures frappant les assureurs (chute des marchés financiers, attentats terroristes, explosion d'usines, concurrence accrue sur les produits et les services, insolvabilité de certains réassureurs, modifications de la réglementation, ...).

Les objectifs du Risk Management répondent à deux exigences cohérentes et convergentes :

- La stratégie du Groupe AGF qui vise à optimiser l'allocation de capital afin de diminuer la volatilité du résultat et de se donner les moyens d'une croissance pérenne et régulière de la rentabilité,
- Intégrer les AGF à la structure de Risk Management créée par ALLIANZ en 2001 dont la mission est de mettre en place une gestion des risques pour toutes ses filiales afin de permettre une allocation optimale du capital au sein du Groupe.

Le Risk Management consiste à la fois à contrôler les conséquences négatives du risque mais aussi à optimiser les bénéfices

Un impératif : la croissance économique

attendus des prises de risques inhérentes au métier d'assureur. Il appartient au Risk Management de procéder à la cartographie et à l'évaluation des risques tant techniques que financiers et opérationnels. En parallèle, le Risk Management agit au cœur du management de la valeur en contrôlant le niveau de capital alloué aux entités opérationnelles du Groupe.

À partir de l'exercice 2002, un rapport annuel des risques sera présenté au Comité Exécutif et une instance de prise de décision a été créée : le Comité des Risques.

Le management stratégique de la valeur 2001



AGF Grand Partenaire du Tour de France Voile

Les AGF ont, depuis plusieurs années, mis en place un pilotage de la rentabilité et de la valeur pour l'actionnaire qui se matérialise par :

1. La mesure de la rentabilité normalisée, mise en place dès 1996, puis améliorée en 1998 ;
2. La publication de l'embedded value.

Mesure de la rentabilité normalisée des activités d'assurance

La démarche des AGF

Le Principe : le capital apporté par l'actionnaire loin d'être une ressource gratuite ou abstraite, est un gage de la sécurité accor-

dée aux assurés. Son coût doit, en conséquence, être intégré au prix de revient des produits.

Calculé sur les fonds propres comptables, la mesure classique de la rentabilité, le ROE ("Return on Equity") ne donne que la performance globale du Groupe et ne permet pas une analyse par activité.

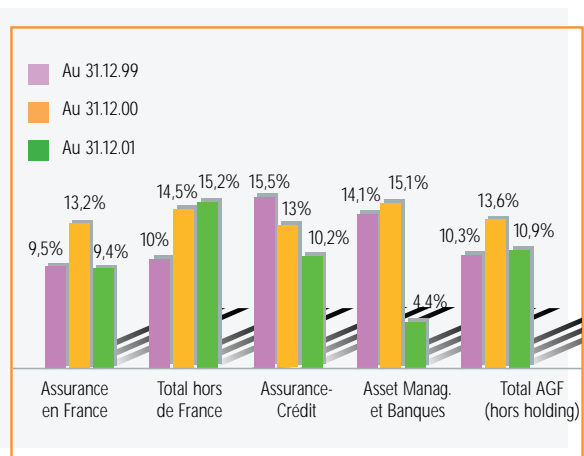
L'originalité des AGF est d'avoir bâti une approche simple et rigoureuse de ces questions, permettant une communication financière plus complète et un management plus efficace de la valeur créée par le Groupe.

Cette approche repose en pratique sur :

- la normalisation du résultat de chaque activité, qui consiste à appliquer quelques ajustements, en nombre limité, au résultat comptable de façon à ce qu'il reflète mieux la performance économique sous-jacente, indépendamment du référentiel comptable utilisé, du contexte boursier ou de la politique d'extériorisation de résultat ;

- l'allocation d'un capital aux diverses activités en fonction de leur contribution au risque total de la compagnie.

Elle permet ensuite de rapporter le résultat économique à ce capital et de déterminer ainsi une rentabilité normalisée par métiers ou par pays.



Résultat normalisé

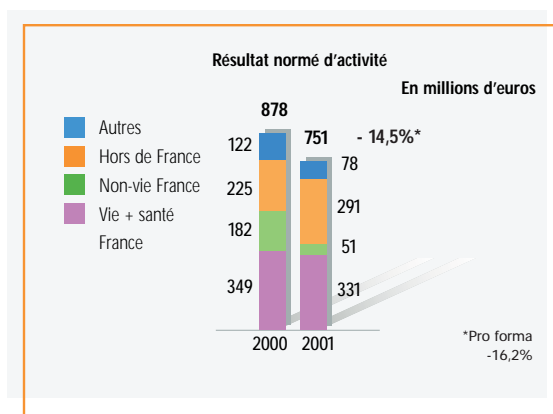
Le résultat comptable d'une compagnie d'assurance est sensible au référentiel comptable utilisé, à la volatilité de la Bourse et au niveau de réalisation de plus-values sur les placements. C'est pourquoi les analystes financiers le retraitent souvent pour estimer le résultat économique sous-jacent. Les retraitements retenus par les AGF sont en nombre limité et portent essentiellement sur les produits financiers, certains dispositifs comptables, les revenus de l'excédent de capital et l'impôt :

- Les produits financiers normalisés correspondent à la performance espérée à moyen terme sur les placements. Ils permettent d'avoir une vision du socle de rentabilité des activités d'assurance. Les performances normalisées appliquées à la valeur de marché des placements sont actuellement de 9,5% pour les actions de la zone euro (idem en 2000), 6,0% pour l'immobilier en France (3,5% en 2000) et 5,5% pour le portage d'actifs opérationnels. Les produits de taux (obligations à taux fixe ou variable, trésorerie, prêts, avances sur polices), par nature moins volatiles, ne sont pas normalisés.

- Les autres retraitements concernent essentiellement des dispositifs comptables comme la provision générale pour participation aux excédents (en assurance-vie) dont les mouvements sont retraités en fonction de la normalisation des produits financiers pour mesurer le résultat économique sous-jacent ; de plus, pour l'année 2000, l'impact des tempêtes avait été neutralisé (194 millions d'euros).

- L'excédent de capital représente, quant à lui, la différence entre les ressources apportées par les actionnaires (actif net réévalué) et le besoin net en capital. Plus cet excédent est important, plus le résultat augmente sans création de valeur pour l'actionnaire, par le simple placement financier des sommes correspondantes. Pour juger la performance des activités sur des niveaux de risques comparables, il est donc nécessaire de neutraliser les revenus issus du placement de l'excédent de capital.

- Le dernier retraitement de normalisation concerne les impôts, afin d'une part de déterminer une charge fiscale cohérente avec les autres éléments du compte de résultat normalisé et d'autre part de neutraliser l'impact de déficits fiscaux reportés d'années antérieures. En pratique les AGF appliquent le taux normal d'impôt sur les sociétés au résultat normalisé avant impôt en tenant compte par ailleurs des avoirs fiscaux et des impôts à taux réduit sur les plus-values (36,4% en 2001 contre 37,7% en 2000).



Capital alloué

L'assureur, pour apporter le niveau de sécurité souhaité par les assurés, doit immobiliser des ressources suffisantes face aux aléas couverts. Ce besoin en solvabilité peut en pratique être estimé de plusieurs façons :

- la marge de solvabilité européenne est l'instrument le plus simple. Le minimum réglementaire est proportionnel au volume d'activité (primes, sinistres ou provisions) ;
- les contraintes des agences de notation sont en général plus fortes, intègrent le risque des placements et en déduisent le niveau de sécurité donné aux assurés (Claims Paying Ability ou Financial Strength) ;
- les modèles internes de "value at risk", tiennent compte de la taille, des protections en réassurance et des corrélations croisées

Un impératif : la croissance économique

entre les divers risques. De tels modèles nécessitent de s'appuyer sur une base statistique suffisamment riche et sont en général complexes à mettre en œuvre.

La méthode d'allocation du capital retenue par les AGF s'appuie sur le modèle développé par une agence de notation pour évaluer la capitalisation des compagnies d'assurance européennes. Il s'agit d'un modèle à la fois complet et robuste, facile à mettre en œuvre et dont les règles sont objectives et connues de la communauté financière. Il permet aussi de déterminer facilement la contribution de chaque activité au besoin global du Groupe. Ce modèle décompose le risque d'une compagnie d'assurance en six catégories principales : placements, créances, souscription et développement des sinistres, risque des activités vie et autres risques.

Le besoin net en capital est égal à la somme des capitaux correspondant à chacun de ces risques, minorée des ressources permanentes apportées par les tiers (part des plus-values latentes sur actions ou immeubles revenant aux assurés vie, impôts différés sur ces plus-values latentes, provision pour participation aux excédents), qui peuvent être utilisées en cas d'aléa défavorable. Il est au moins égal au minimum réglementaire local (marge européenne de solvabilité pour la France).

Rentabilité normalisée

Le calcul d'un résultat normalisé n'a d'intérêt que s'il est rapporté au capital alloué et comparé aux attentes des actionnaires ou du marché financier. Le ROAC⁽¹⁾ (Return On Allocated Capital, ou retour sur capital alloué) est ainsi égal à :

⁽¹⁾ ROAC = Résultat Normalisé / Capital Alloué

Les AGF ont pris l'habitude de publier chaque année un tableau donnant ces rentabilités normalisées pour leurs principaux métiers et pays. C'est un élément important dans l'information communiquée aux actionnaires.

Conclusion :

Cette approche ne se substitue pas à l'information déjà véhiculée par les états comptables ; elle ajoute en revanche un éclairage économique pertinent sur la qualité et la pérennité des résultats et facilite la recherche et la mise en œuvre d'actions pratiques de création de valeur pour l'actionnaire.

Au 31.12.01

	Résultat normé	Capital alloué	Rentabilité	
			2001	2000 ⁽¹⁾
En millions d'euros				
Assurance en France	383	4 084	9,4%	13,2%
Assurance-crédit	52	505	10,2%	13,1%
AM Mgt. et Bq. en France	25	402	6,3%	14,6%
Ass. hors de France ⁽²⁾	291	1912	15,2%	14,6%
TOTAL AGF				
Total	751	6904	10,9%	13,6%
dont Vie+Santé	486	3166	15,4%	19,7%
dont Non-Vie ⁽³⁾	241	3190	7,6%	8,5%
dont AM et Bq ⁽⁴⁾	24	548	4,4%	15,1%

Notes :

1. Pro forma.

2. La baisse de la contribution comptable de l'international est liée en grande partie à la baisse des produits financiers réels. Le phénomène est neutralisé dans les comptes normalisés.

3. Y compris assurance-crédit.

4. Asset Management et Banques en France et hors de France.

La publication de l'embedded value

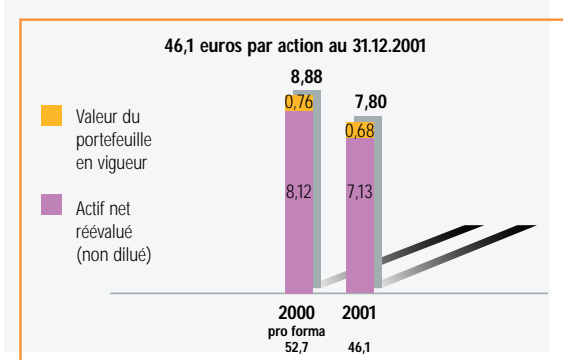
L'embedded value - ou valeur intrinsèque - est une notion spécifique à l'assurance. Sa publication permet en effet de résumer en un chiffre la valeur de la société si cette dernière venait à cesser son activité. L'embedded value est composée de deux éléments :

- l'Actif Net Réévalué (ANR) ;
- la valeur du portefeuille en vigueur.

L'embedded value est une grandeur résultant de calculs fondés sur un certain nombre d'hypothèses, conventions ou paramètres. La valeur ainsi communiquée est susceptible de varier en fonction de l'évolution du contexte dans lequel se trouve l'entreprise, entraînant nécessairement des marges d'appréciation plus importantes que pour une évaluation strictement comptable.

Les AGF n'effectuent ce calcul que pour leurs activités d'assurance vie (individuelle ou collective) en raison de la forte prévisibilité des flux financiers futurs sur les polices d'assurance en portefeuille. En revanche, étant donné le caractère annuel des polices d'assurance dommage, les AGF ont jusqu'à présent décidé de ne pas calculer pour ces activités de valeur du portefeuille en vigueur.

EMBEDDED VALUE :



• L'embedded value passe de 8,88 milliards d'euros (pro forma) au 31.12.2000 à 7,80 milliards d'euros au 31.12.2001. Ceci s'explique notamment par la baisse des plus-values latentes qui, dans le calcul de l'actif net réévalué, passe de 2,27 milliards d'euros au 31.12.2000 à 0,86 milliard d'euros (PVL nettes part du groupe et net des écarts d'acquisition) au 31.12.2001.

Si la publication de l'ANR est une donnée classique, celle de la valeur du portefeuille en vigueur mérite quelques explications :

• La définition : La valeur du portefeuille en vigueur est égale à la valeur actuelle des résultats futurs des contrats en vigueur à la date d'évaluation, projetés avec des hypothèses réalistes, après impôts et diminuée du coût d'immobilisation de la marge de solvabilité.

Pour le calcul final de l'embedded value, il faut noter que :

– Des ajustements ont été apportés à ce calcul afin d'assurer la cohérence avec le calcul de l'ANR ;

– Les écarts d'acquisition sont exclus de l'ANR. Cependant, les valeurs de réseau sont incluses dans l'ANR et maintenues dans le calcul de l'embedded value.

• Les principales hypothèses retenues pour le calcul de l'embedded value France sont :

	2000	2001
Taux d'imposition sur les sociétés	35,4%	35,4%
Rendement des obligations sur investissements	5,0%	5,0%
Rendement de l'immobilier	6,0%	6,0%
Rendement des actions (hors avoir fiscal) et PV incluses	9,5%	9,5%
Taux d'actualisation	9,05%	9,05%
Inflation sur les frais de gestion	2 %/an	2 %/an

• Sensibilité de l'embedded value

Une augmentation d'un point sur le taux d'actualisation entraîne une baisse de l'embedded value de 259 millions d'euros ; une diminution d'un point sur le taux d'actualisation entraîne une augmentation de l'embedded value de 296 millions d'euros.

Les hypothèses 2000 et 2001 ont été fixées en cohérence avec les règles appliquées au sein du Groupe Allianz.

• Le périmètre comprend les affaires vie en France, en Belgique et aux Pays Bas. La valeur du portefeuille de Zwolsche est minorée pour tenir compte de la valeur du portefeuille en vigueur déjà incluse dans l'actif net consolidé (par l'affectation d'une partie du goodwill payé à cet élément). Les éléments concernant les filiales en Espagne et en Amérique du Sud n'ont pas été considérés, faute de données suffisamment fiables. Cependant, les AGF considèrent que, si ces filiales étaient incluses dans le calcul, les chiffres présentés ne sembleraient pas devoir être affectés négativement.

• Note sur la Participation aux bénéfices (AGF Vie) : AGF Vie détient une richesse latente importante (plus-values latentes et provision pour participation aux bénéfices non allouée). Cette richesse latente a une valeur pour les actionnaires et pour les assurés. La part des actionnaires dépend de la participation aux bénéfices allouée aux assurés. Le mécanisme pour l'évaluer revient à déterminer les ressources nécessaires pour respecter les conditions contractuelles et la politique commerciale de participation aux bénéfices de la société et ensuite d'allouer aux actionnaires un montant qui est égal au maximum qui peut être dégagé chaque année, tout en respectant les dispositions du Code des Assurances.

La valeur ajoutée par les affaires nouvelles est calculée en supposant que le montant maximal selon le Code des Assurances est alloué aux actionnaires. Ce niveau



Un impératif : la croissance économique

d'allocation est financé par la richesse latente (la richesse latente disponible à fin 2001 permet de financer au moins 8 années d'affaires nouvelles dans les conditions 2001).

- Le coût d'immobilisation de la Marge de Solvabilité calculé sur la base de 100% du minimum réglementaire et en considérant un coût forfaitaire du capital de 9,05%, s'élève à 569 millions d'euros déduits dans le calcul de la valeur du portefeuille en vigueur.

Calcul de la valeur du portefeuille en vigueur

En millions d'euros	2001	2000 (pro forma)
Val. du portefeuille en vigueur		
(avant coût de la marge)	1 926	1 984
dont France	1 596	1 708
dont Benelux	330	276
Coût de la marge	- 569	- 565
Valeur du portefeuille en vigueur avant déduction des frais d'acquisition reportés	1 357	1 418
Frais d'acquisition reportés (1)	- 680	- 660
Valeur du portefeuille nette de frais d'Acquisition Reportés	677	758
Actif net réévalué	7 127	8 119
EMBEDDED VALUE	7 804	8 877
Nombre d'actions		
(hors actions détenues en propre)	169 126 373	168 393 685
Embedded value / Action	46,14	52,72

Note 1 : Les frais d'acquisition reportés, inclus dans l'ANR, font double emploi avec les calculs de la valeur du portefeuille en vigueur, et doivent donc être retranchés du calcul pour pouvoir assurer la cohérence avec l'ANR.

La baisse de la valeur du portefeuille en vigueur est liée à la baisse de la valeur de marché des contrats en unités de compte, à des changements dans les hypothèses de prorogation des contrats au-delà de 8 ans, et à une baisse du rendement financier projeté (réduction de l'allocation en actions des placements représentant les contrats en euros).

Calcul de la valeur ajoutée par les affaires nouvelles (incluse dans l'embedded value)

En millions d'euros	2001	2000
France		
Val. du portefeuille avant coût de la marge	83	124
Coût de la marge	- 26	- 39
TOTAL	56	85
Bénélux		
Val. du portefeuille avant coût de la marge	8	9
Coût de la marge	- 4	- 1
TOTAL	4	8
France + BENELUX		
Val. du portefeuille avant coût de la marge	91	133
Coût de la marge	- 30	- 40
TOTAL	61	93

La valeur ajoutée par les affaires nouvelles est la valeur actuelle à la souscription des résultats futurs, après impôts, générés par la production nouvelle de l'année, déduction faite du coût d'immobilisation de la marge de solvabilité.

Le calcul ci-dessus n'intègre pas, dans la valeur des affaires nouvelles 2000 et 2001 en France, la contribution positive du contrat CREA (contrat TOTAL) qui constitue une prime exceptionnelle. La baisse constatée entre 2000 et 2001 est principalement liée à la baisse du chiffre d'affaires et du poids des contrats en unités de comptes à l'intérieur de celui-ci.

Les AGF ont suivi les conseils de Tillinghast - Towers Perrin pour le calcul de la valeur du portefeuille en vigueur et la valeur ajoutée par les affaires nouvelles. ■



Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

Le gouvernement d'entreprise et l'organisation du Groupe

Le gouvernement d'entreprise s'est développé en France à la suite de la publication du rapport rédigé sous la présidence de Marc Viénot (1995) et s'est amplifié avec l'augmentation du rôle joué par les actionnaires individuels et les fonds de pension anglo-saxons. Ses principes visent à organiser l'entreprise afin de protéger l'intérêt de ses actionnaires par une meilleure répartition des pouvoirs entre administrateurs et mandataires sociaux et une transparence accrue de l'information financière.

Le gouvernement d'entreprise au cœur des AGF

Si les recommandations du rapport Viénot n'ont pas un caractère obligatoire à l'inverse de ce qui se fait dans les pays anglo-saxons, les AGF pratiquent l'essentiel des règles de gouvernement d'entreprise depuis leur privatisation en 1996. Ainsi, les AGF se conforment largement aux principes mis en avant par les cabinets européens de rating. Selon ces études portant sur les sociétés cotées de l'Eurotop 300, l'attitude de chaque société est étudiée en fonction de quatre critères :

- droits et devoirs des actionnaires, et en particulier l'application du principe une action – un vote – un dividende auquel les AGF sont attachées ;
- moyens de défense anti-OPA, sans objet aux AGF, filiale du Groupe Allianz ;
- structures du conseil et son fonctionnement, détaillées ci-dessous ;
- informations sur les pratiques de gouvernement d'entreprise, notamment sur la rémunération des dirigeants (bonus, stock-options...) et la transparence déjà mentionnée de l'information financière.

Le Conseil d'administration du Groupe AGF

Le Conseil doit procéder à l'évaluation de sa capacité à répondre aux attentes des actionnaires qui lui ont donné mandat d'administrer la société, en passant en revue sa composition, son organisation et son mode de fonctionnement. Conformément aux principes préconisés par le gouvernement d'entreprise, le Conseil d'administration est composé, en majorité, d'administrateurs indépendants. Ainsi, au sein des 14 membres du Conseil figurent, outre 2 représentants des salariés élus par le personnel, des administrateurs indépendants dans leur majorité, dont un représentant des salariés actionnaires, et un agent général. Ceux-ci sont élus par l'Assemblée Générale des actionnaires, selon la formule une action / un droit de vote, puisque les AGF n'ont ni disposition limitant les droits de vote, ni droit de vote double, ni actions sans droit de vote. Par ailleurs le respect des dispositions de la loi sur les Nouvelles Régulations Economiques n°2001-420 du 15 mai 2001, dite loi NRE, en matière de cumul des mandats qui est demandé à l'ensemble des administrateurs constitue une garantie importante de leur plein engagement et de leur disponibilité à l'égard de la société. Lors des cinq réunions organisées en 2001, le taux de participation de ses membres s'est élevé à 89 %.

Au 31 décembre dernier, le Conseil d'administration était composé des 14 personnes suivantes :

- Jean-Philippe Thierry, Président-directeur général de la société
- trois administrateurs représentant l'actionnaire majoritaire Allianz :
 - Dr Henning Schulte-Noëlle, Vice-président du Conseil,
 - Dr Diethart Breipohl,
 - M. Detlev Bremkamp.
- deux administrateurs représentant les salariés élus par le personnel :
 - M. Philippe Sablons,
 - Mme Mac Auliffe,
- un administrateur représentant les salariés actionnaires, élu par l'Assemblée Générale :
 - M. Mariano Sorolla.
- un représentant des agents généraux :
 - M. Christian Brette.
- cinq administrateurs indépendants :
 - M. Yves Cannac,
 - M. André Lévy-Lang
 - Dr Hans-Dieter Kalscheuer,
 - Mme Béatrice Majnoni D'intignano,
 - M. Jean Peyrelevede,
 - Antoine Jeancourt-Gallignani

Par ailleurs, M. Michel Albert est Président d'honneur des AGF.

Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

Les instances de supervision du Groupe

Conformément aux principes de gouvernement d'entreprise et aux indications données dans la note d'opération d'Allianz à l'occasion de l'offre amicale sur les AGF, plusieurs comités ont été mis en place : le comité d'audit, le comité des conventions, et le comité des rémunérations.

• Le comité d'audit

Le comité d'audit des AGF est présidé par M. Jean Peyrelevede et comprend Madame Béatrice Majnoni d'Intignano et M. Detlev Brekmp. Les administrateurs indépendants représentent les deux tiers du comité d'audit. Il s'est réuni quatre fois en 2001, le taux de participation de ses membres s'est élevé à 92%.

Son Président fait un rapport détaillé de ses travaux au Conseil d'administration. Les missions confiées au comité d'audit sont les suivantes :

- l'approbation des objectifs et du programme annuel de l'audit interne ;
- l'appréciation de l'audit interne, activité indépendante et objective ;
- l'appréciation de la fiabilité des moyens mis en œuvre au sein de la société pour établir les comptes sociaux et / ou les comptes consolidés.

Il examine chaque trimestre les comptes avant leur présentation au Conseil d'administration. Pour l'exercice 2001, les AGF ont présenté leurs comptes semestriels le 19 septembre 2001 et leurs comptes annuels le 4 mars 2002 (soit près d'un mois avant la limite légale des trois mois suivant la clôture de l'exercice). À cette occasion, le comité d'audit entend les Commissaires aux comptes (Ernst & Young audit et KPMG) qui présentent leurs conclusions sur les examens auxquels ils se sont livrés sur les comptes arrêtés. Ainsi, deux fois par an, le comité d'audit est informé par les Commissaires aux comptes de l'état des provisions du Groupe au global et par métiers. Il se penche également sur les différents points susceptibles d'avoir un impact sur les comptes et la profitabilité future de la société et peut demander

qu'un rapport lui soit fait : en 2001, il s'est intéressé aux provisions en Marine – Aviation – Transport et à l'équilibre financier de Banque AGF. Le comité d'audit a relevé que pour l'année 2001, le Groupe AGF n'a pas eu recours à des missions de conseils menées par ses Commissaires aux comptes. Cette distinction entre les missions de contrôle et les missions de conseil a vocation à s'inscrire dans les pratiques générales du Groupe.

Le comité examine également le programme d'audit interne. S'il n'est pas destinataire systématique des rapports d'audit interne, le comité d'audit peut demander à entendre tout interlocuteur, tant interne qu'externe, dès lors que ceux-ci sont tenus au secret professionnel, ainsi que le directeur de l'audit interne qui participe aux réunions du comité d'audit en tant qu'invité permanent.

L'audit interne est une activité indépendante et objective qui donne à une organisation une assurance sur le degré de maîtrise de ses opérations, lui apporte ses conseils pour les améliorer, et contribue à apporter de la valeur ajoutée. Il aide cette organisation à atteindre ses objectifs en évaluant, par une approche systématique et méthodique, ses processus de management des risques, de contrôle et de gouvernement d'entreprise, et en faisant des propositions pour renforcer leur efficacité. Les AGF disposent d'un audit interne depuis le début des années quatre-vingt. Il est rattaché au Président-directeur général depuis 1994.

Le comité des conventions

Le comité des conventions est présidé par Monsieur Yves Cannac et comprend les Dr. Diethart Breipohl, et Hans-Dieter Kalscheuer. Le taux de participation de ses membres s'est élevé à 92 %.

Il se réunit chaque fois que les AGF et une société du Groupe Allianz envisagent une transaction, afin de vérifier qu'elle est juste et équitable et ne porte pas atteinte aux droits des actionnaires minoritaires des AGF.

Le comité auditionne la direction des sociétés concernées, examine une attestation d'équité établie par un expert indépendant et interroge ce dernier. À l'issue de chacune de ces réunions, le comité fait un rapport au Conseil d'administration ; son avis est obligatoire et préalable à toute autorisation de transaction par le Conseil d'administration des AGF.

Le comité des conventions s'est réuni trois fois au cours de l'année 2001 : il a joué un rôle actif lors du rachat d'Hermès (filiale du Groupe Allianz) par Euler, de l'intégration de Dresdner RCM à AGF AM et de la vente d'AGF MAT à Allianz.

• Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations est présidé par Monsieur André Levy-Lang et comprend Messieurs Henning Schulte-Noëlle et Mme Béatrice Majnoni d'Intignano (à partir du 5 juin 2001). Les administrateurs indépendants représentent les deux tiers du comité des rémunérations. S'il se réunit au moins une fois par an, il a siégé 3 fois au cours de l'année 2001. Le taux de participation de ses membres s'est élevé à 78%.

Il a pour mission de faire toutes les recommandations intéressant la rémunération et la retraite des mandataires sociaux. Il examine également les propositions de la direction générale sur les plans de souscription ou d'achats d'actions. Il peut être consulté par le Président sur toutes les questions liées aux nominations au comité exécutif et à la fixation des rémunérations de ses membres.

Ce comité des rémunérations s'intègre à une politique de transparence accrue sur le système de rémunération aux AGF. La loi NRE se traduit par la mise en place d'une information individualisée en matière d'attribution et de levée des stock-options pour les mandataires sociaux. Ainsi, les AGF publient une information précise et détaillée sur la rémunération des dirigeants dans le rapport annuel et répondent tout au long de l'année aux interrogations qui leur sont adressées.

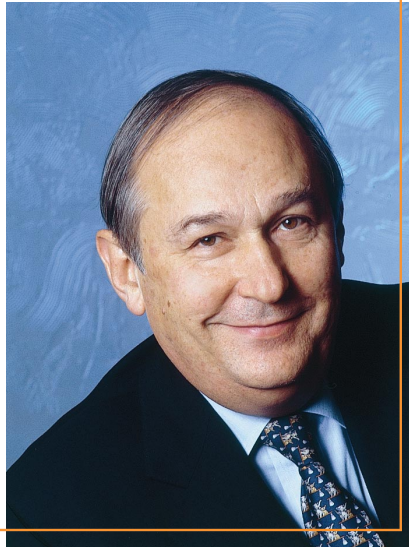
Plus largement, le système de rémunération des AGF comprend pour les cadres dirigeants l'attribution de stock-options et une part variable de salaire, appelée "bonus". L'attribution de stock-options, rémunération différée, ainsi que celle des bonus, alloués annuellement en fonction des résultats de l'exercice précédent, est fondée sur la performance individuelle des salariés concernés, dès lors que la performance globale de l'entreprise est conforme aux objectifs du Groupe. Stock-options et bonus sont ainsi attribués, pour partie sur les objectifs communs du Groupe et pour partie sur les objectifs individuels, tels que fixés pour l'exercice considéré. Leur distribution est décidée au regard de l'atteinte de ces objectifs et est validée systématiquement par le comité exécutif.

Le nombre des attributaires et la liste des bénéficiaires de stock-options sont revus chaque année et varient d'environ un quart tous les ans (35% de 2000 à 2001) : la société s'est fixée pour objectif d'élargir la population éligible, comme le montre l'augmentation du nombre de bénéficiaires depuis plusieurs années. Ainsi, en 2001, 346 personnes ont bénéficié de stock-options (soit une augmentation de 44% en 2 ans) dont 170 cadres non dirigeants et le montant total de titres attribués a atteint 1 022 100 soit 0,55% du capital. Aucun membre du Conseil d'administration, à l'exception de son Président, n'est bénéficiaire de stock-options. 84% de ces options sont attribués en dehors des membres du comité exécutif.

Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

L'organisation du groupe

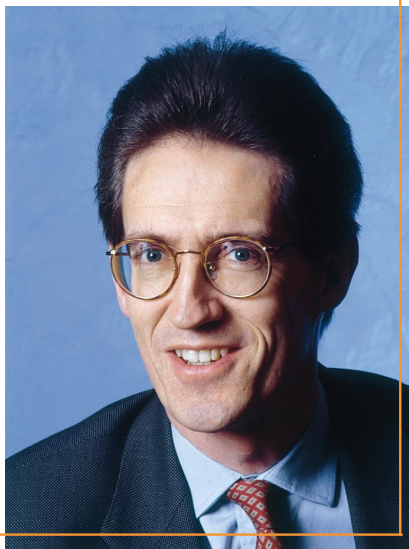
Jean-François Debrois
Directeur général



Jean-Philippe Thierry
Président-directeur général



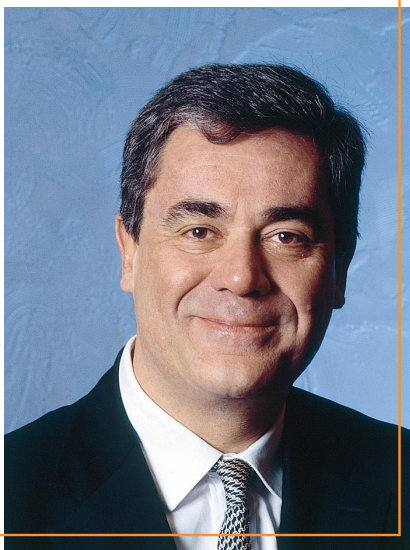
Christian de Gournay
Directeur général adjoint



François Thomazeau
Directeur général adjoint



Gérard Pfauwadel
Directeur général



Le comité exécutif (situation au 31.12.2001)

Jean-Philippe Thierry, Président-directeur général,
Jean-François Debros et Gérard Pfauwadel, Directeurs généraux*,
Christian de Gournay, François Thomazeau, Laurent Mignon,
Directeurs généraux adjoints*,

Le secrétariat du comité exécutif est assuré par Jean-Michel Mangeot, Secrétaire général du Groupe.

*pour les différentes filiales d'AGF.

Laurent Mignon
Directeur général adjoint



Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

Le comité de direction générale

Jean-Philippe Thierry, Jean-François Debrois, Gérard Pfauwadel, Christian de Gournay, Laurent Mignon, François Thomazeau, Jean-François Allard, Paul-Camille Bentz, Gilles-Emmanuel Bernard, Richard Bonfils, Géraud Brac de La Perrière, Jean-François Bruno, Jean-Claude Chaboseau, Michel Chevillet, Monique Chezalviel, Jean-Claude Chollet, Alain Demissy, Guilhem Ducouret, Daniel Fortuit, Jean-Charles Freimüller, Jean-Yves Julien, Guy Lallour, Jean Lanier, Jacques Lebhar, Jean-François Lequoy, Bertrand Letamendia, Laurie Maillard, Jean-Michel Mangeot, Louis de Montferrand, Patrick Mortagne, Patrice Pinel, Vincente Tardio, Gérard Tassié, Philippe Toussaint, Henri J-E-J Van Lent, Jean-François Vert, Patrick Warin.

L'organisation de la direction du Groupe AGF

• Fonctions Groupe rattachées à la Présidence

Secrétariat général du Groupe : Jean-Michel Mangeot, membre du comité de direction générale.

Audit Général Groupe : Guilhem Ducouret, membre du comité de direction générale.

Communication Groupe : Florence Veilex.

• Les Assurances de biens et de responsabilités en France

Sous la responsabilité de Gérard Pfauwadel, Directeur général, membre du comité exécutif.

– AGF Assurances (agents généraux)

Direction Iard & Vie : Patrick Mortagne, membre du comité de direction générale.

Direction de l'Indemnisation IARD : Serge Boukobza

Direction VIE : Renée Habozit

Direction IARD Particuliers & Professionnels : Olivier Colombel

Direction IARD Entreprises : Roger Legeant

Direction du Développement : Gérard Pfauwadel.

Direction Réseau : Etienne Delavaquerie

Direction Commerciale : Jean-Michel Eyraud

Direction Marketing : Anne Dominique Legrand

Direction régionale de Bordeaux : Jean-Paul Geneste

Direction régionale de Lyon : Gérard Bonnet

Direction régionale de Marseille : François Lebon

Direction régionale de Paris : Gilbert Thibault

Direction régionale de Rennes : Jacques Caba

Direction régionale de Strasbourg : Didier Dutheil.

Direction Contrôle de Gestion & Support : Michael Hörr

Direction du Pilotage : Lucien Kaiser

Direction de l'Organisation : Philippe Nguyen

Direction des Supports : Philippe Pigeon.

Secrétariat Général : Jacques Corpechot.

– AGF Espace Courtage IART

Courtage Global/Grands Risques : Guy Lallour, membre du comité de direction générale.

Grands Comptes : Philippe Bourguignon

Assurances spatiales : Pierre-Eric Lys

Prévention Ingénierie : Jean-Claude Henry

AGF MAT (cédée en fin 2001)

- Aviation : Jacques Mercier.

- Marine : Gilles Mareuse.

Courtage Local : Jean-François Allard, membre du comité de direction générale.

Direction Entreprises et Professionnels et Direction

Coordination Régionale : Claude Taranne

Direction Particuliers et Risques auto-aggravés et Direction du

Développement Commercial et communication : Philippe-Alain Duflo

Direction Flottes et Groupements au sein d'AGF La Lilloise : Ghislain Fabre, Directeur général

Direction Support, Contrôle et Organisation et Direction Technique et Produits : Gilles Hache.

Nouvelles distributions : Jean-Claude Chollet, membre du comité de direction générale

Jean-Marc Paroissien

Assurances Fédérales : Laurent Mignon, Président des

Assurances Fédérales, Directeur général adjoint, membre du comité exécutif des AGF.

- **Les Assurances de personnes en France**

Sous la responsabilité de Jean-François Debrois, Directeur général, membre du comité exécutif.

- **AGF Vie**

Laurie Maillard, Directeur général Vie Individuelle, membre du comité de direction générale.

Direction commerciale des réseaux salariés : Nicolas Schimel
 Courtage vie et Gaipare : Jean-Pierre Bernard
 Direction administrative : Yves Thalassinos
 Direction marketing produits et services vie : Catherine Ciboit
 Direction technique vie : Laurent Doubrovine
 Direction du développement vie : Patricia Barrère.

- **Arcalis**

Patrice Pinel, membre du comité de direction générale.

Secrétariat général : Claude Faivre.

Direction grands comptes et vente directe : Vincent Danis,
 François Libourel (depuis mars 2002)
 Direction technique : Denis Bourgeois
 Direction des réseaux : Olivier Millot
 Direction administrative : Christian Personat.

- **AGF Collectives**

Patrick Warin, membre du comité de direction générale.

Direction grands comptes prévoyance : Patrick Warin
 (par interim)
 Direction retraite : Albert Cohen
 Direction assurance des emprunteurs : Catherine Rouchon
 Direction études et résultats : Dominique Furstein
 Direction support et organisation : Laurent Zibi
 Direction marketing : Martine Vareilles.

- **AGF Santé**

Jean-Claude Chaboseau, membre du comité de direction générale.

Relations AGF Assurances : Claude Servajean
 Direction commerciale et marketing : Jean-Pierre Nadal
 Direction administrative : Patrick Fay
 Direction technique : Christine Nonnenmacher
 Direction développement : Jérôme de Mautort.

- **Santé Conseil Service**

Michel Chevillet, membre du comité de direction générale

Marianne Binst, Directeur général.

- **Direction médicale des assurances de personnes :**
 Alain Guisnel.

- **L'assurance hors de France**

Sous la responsabilité de François Thomazeau, Directeur général adjoint, membre du comité exécutif des AGF.

Secrétariat général pour les Affaires internationales : Joël Azouz,
 Benoît Redon

- **EUROPE :**

Belgique : Louis de Montferrand, Président du comité exécutif
 d'AGF Belgium

Pays-Bas : Royal Nederland : Henri van Lent, Président du
 Directoire

Zwolsche Algemeene : Drs. D.W Ben Degen, Président du
 Directoire, puis Henri van Lent (juillet 2001)

Espagne : Vicente Tardio, administrateur délégué, CEO
 d'Allianz Seguros

Suisse : Jean Guiu, administrateur délégué, Directeur général
 du Phénix.

- **AMÉRIQUE DU SUD :**

AGF Allianz SOUTH AMERICA : Jean-Charles Freimüller,
 Président et CEO (depuis mars 2001) et Carlo Carlin,
 Vice-Président (jusqu'en avril 2002)

Argentine : Patrick Rolland, CEO puis Carlo Carlin (avril 2002).

Brésil : Paulo Marraccini, CEO

Chili : Yann Dujardin, CEO, puis Olivier Spérat-Czar, (depuis
 novembre 2001)

Colombie : Max Thiermann, CEO

Venezuela : Francis Desmazes, CEO.

- **AFRIQUE :** Jean-Yves Julien, Vice-Président, Directeur général
 d'AGF Afrique, membre du comité de direction générale.

- **OUTRE-MER :** Jean-Yves Julien, Jean-Pierre Nunez, Directeur
 d'AGF Outre-Mer.

- **MOYEN-ORIENT ET MAGHREB :** Hugues de Roquette-
 Buisson, Directeur

Liban : Antoine Wakim, Président et CEO

Egypte : John Metcalf, Président et CEO

Tunisie : Mohamed Hachicha, Président-directeur général.

Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

• Autres métiers

– Asset Management, Immobilier et Banques

Sous la responsabilité de Christian de Gournay, Directeur général adjoint, membre du comité exécutif.

Direction des placements d'assurance : Xavier Lehman

AGF Asset Management : Géraud Brac de La Perrière, membre du comité de direction générale

AGF Alternative Asset Management : Jean-François Vert, membre du comité de direction générale

AGF Private Equity : Christophe Bavière

AGF Immobilier et PHENIX Immobilier : Bertrand Letamendia, membre du comité de direction générale

Banque AGF : Philippe Toussaint, membre du comité de direction générale

Entenial : Jacques Lebhar, membre du comité de direction générale

W Finance : Gilles-Emmanuel Bernard, membre du comité de direction générale

– Assistance : Groupe Mondial Assistance

Sous la responsabilité de Gérard Pfauwadel, Directeur général, membre du comité exécutif.

Alain Demissy, Président du comité exécutif, membre du comité de direction générale des AGF.

– Assurance crédit : EULER (à compter du 17 avril 2002, EULER devient EULER & HERMES)

Sous la responsabilité de Laurent Mignon, Directeur général adjoint, membre du comité exécutif.

Jean Lanier, Président du directoire : membre du comité de direction générale

Jean-Marc Pillu, membre du directoire de EULER, Président-directeur général de EULER-SFAC

Gérard Barthélémy, membre du directoire de EULER, Vice-président du Conseil de surveillance d'EUROFACTOR Clémens von Weichs (à partir du 19 février 2002), membre du directoire d'EULER.

– Protection juridique : Protexia, SFR

Jean-Michel Mangeot, Président directeur général, secrétaire général du Groupe, membre du comité de direction générale.

Frédéric Baccelli, Directeur Général.

• Responsabilités fonctionnelles

– Ressources Humaines et Moyens Généraux

François Thomazeau, Directeur général adjoint, membre du comité exécutif.

Ressources humaines : Monique Chezalviel, membre du comité de direction générale

Moyens Généraux : Marie-Hélène Moitier.

– Achats

Jean-Claude Chollet, membre du comité de direction générale.

Achats : Igor Lafaurie.

– Informatique

Sous la responsabilité commune de Jean-François Debros, Directeur général, membre du comité exécutif et de Gérard Pfauwadel, Directeur général, membre du comité exécutif.

Paul-Camille Bentz, membre du comité de direction générale.

– Finance, comptabilité, fiscalité, stratégie contrôle de gestion, réassurance et assurances financières

Laurent Mignon, Directeur général adjoint, membre du comité exécutif.

Secrétariat général : Murielle Lemoine

Direction financière : Jean-François Lequoy, membre du comité de direction générale

Comptabilité : Richard Bonfils, membre du comité de direction générale

Fiscalité : Emmanuel Gorlier

Stratégie et contrôle de gestion : Alain Burtin

Corporate Finance : Stanislas Henry, Fanny Pallincourt

Réassurance : Daniel Fortuit, membre du comité de direction générale

Assurances Financières : Piétro Cossu.

– Juridique

Direction Juridique : Jean-François Bruno, membre du comité de direction générale.

Comité d'entreprise commun

• Administratifs : Jean-Jacques Cette, Dominique Eiser, Pascal Verachten, Marie-Josée Darbord, Pierre Santiago, Jacques Landauer, Philippe Moscova, Bernard Raiteri, Alain David, Claudine Lutz, Gérard Bachelet, Ghislaine Cornu, Viviane Groud, Jacqueline Thirauois, Geneviève de Mena.

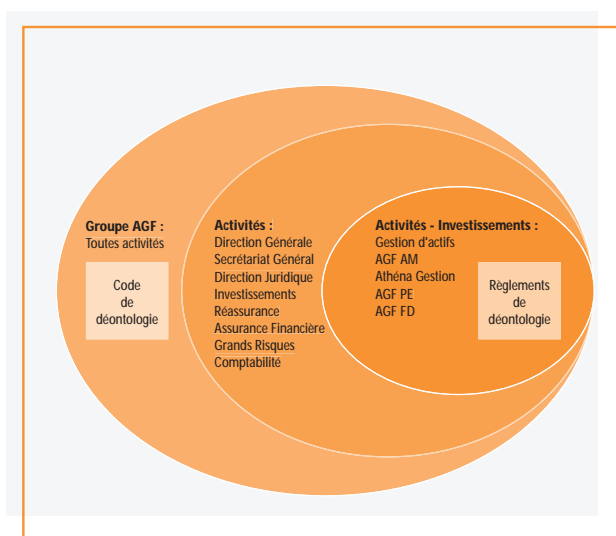
• Inspecteurs : Jean-Louis Dall'ava, Patrice Plamberck.

• Producteurs salariés : Eric Simon, Alain Lefevre, Luc Augagneur, Garnier Louis, Max Hamaide.

Ethique et dialogue au quotidien : une démarche concrète

Les AGF se sont engagées dans une démarche éthique et déontologique depuis plusieurs années maintenant. Le Groupe s'attache désormais à renforcer cet engagement, avec un double souci d'anticipation et d'efficacité concrète, en poursuivant notamment trois objectifs :

- promouvoir un état d'esprit "éthique" parmi ses collaborateurs,
- intégrer cette exigence au quotidien dans la pratique de ses métiers,
- assurer un meilleur dialogue vis-à-vis de ses partenaires, clients et collaborateurs.

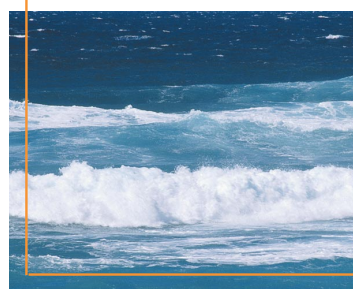


L'engagement de tous

L'éthique, ce sont avant tout des valeurs partagées par l'ensemble des collaborateurs. C'est pourquoi en 2001 a été formalisée, en complément du manifeste stratégique du Groupe, une nouvelle charte des valeurs : "respect mutuel", "équité", "initia-

tive personnelle et prise de responsabilité", "cohésion et solidarité" constituent autant de facettes d'un engagement éthique fédérateur. Les managers du Groupe ont notamment pour mission de faire partager à leur équipe ces principes et ces valeurs.

Un code général de déontologie est par ailleurs diffusé au personnel dans le but de faire appliquer les règles de droit et de donner des exemples de "bonne conduite". Il est annexé désormais au contrat de travail de tout nouvel embauché ; il s'agit



essentiellement de règles de comportement visant au respect des lois et à la généralisation des pratiques éthiques. Ce code, directement inspiré du code de déontologie d'Allianz, reprend les valeurs traditionnelles et les principes fondamentaux relatifs au travail et au respect de la personne. Toute discrimination y est notamment prohibée entre collaborateurs, en raison de l'origine, du sexe, des mœurs, de la situation familiale, ou encore de l'appartenance à une ethnie, une nation ou une race, des opinions politiques ou syndicales, des convictions religieuses. Il vise à prévenir tout agissement préjudiciable à la morale et au-delà à promouvoir des comportements éthiques de la part du personnel. Un déontologue a procédé à son élaboration et veille à son application ainsi qu'à sa déclinaison au sein de l'entreprise, en fonction de risques spécifiques. Par exemple, la Direction des Achats a élaboré son propre code de déontologie. L'utilisation de l'Internet a également fait l'objet d'une information et de règles spécifiques afin de mettre en garde le personnel contre d'éventuels dérapages, protéger la confidentialité des informations et assurer le respect des personnes, collaborateurs ou clients.

L'éthique représente enfin une composante majeure du "gouvernement d'entreprise", dont les AGF s'efforcent d'appliquer les principes et meilleures pratiques. À ce titre, au-delà de la législation en vigueur et prenant en compte les dernières recom-

Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

mandations de la COB, les AGF ont en 2001 accru la rigueur des procédures internes du Groupe régissant les transactions sur les titres AGF par les dirigeants sociaux, les administrateurs et les membres du comité exécutif et du comité de direction générale ainsi que les bénéficiaires de stock-options : instauration d'une fenêtre "négative" de 30 jours calendaires précédant l'annonce publique des comptes consolidés annuels et semestriels, pendant lesquels ces derniers ne pourront faire aucune transaction sur les titres AGF ; obligation de déclaration trimestrielle auprès du directeur de l'Audit Général du Groupe, de toutes les opérations réalisées sur les actions AGF par les dirigeants sociaux, les administrateurs et les membres du comité exécutif des AGF.

L'éthique dans les pratiques professionnelles

Les métiers d'assureurs et de gestionnaires d'actifs exposent les collaborateurs du Groupe à des exigences et à des risques tout particuliers en matière d'éthique. Pour y répondre, les AGF s'efforcent, au-delà des contraintes légales, d'ouvrir de nouveaux chantiers de réflexion et de se doter de dispositifs opérationnels rigoureux.

Ainsi, les sociétés composant le pôle "Asset Management" du Groupe AGF c'est-à-dire AGF Asset Management, AGF Private



Equity et AGF Alternative Asset Management sont dotées de codes de déontologie spécifiques à leurs activités. L'année 2001 a été marquée par un renforcement de ces dispositifs, d'un côté, par la mise en place chez AGF Private Equity du nouveau code de déontologie,

élaboré par les instances professionnelles, applicable pour les activités de capital investissements et, de l'autre, par la participation active d'AGF Alternative AM à la définition des règles de bonne conduite en matière de gestion alternative.

Enfin, les AGF ont poursuivi et renforcé leur action engagée depuis de nombreuses années en matière de lutte contre le blanchiment d'argent. Depuis début 2001, le dispositif de contrôle anti-blanchiment a fait l'objet d'études, menées de façon coordonnée entre les diverses entités, qui ont conduit à réactualiser et à renforcer les règles et les procédures opérationnelles en vigueur, au-delà des contraintes imposées par la nouvelle réglementation. Ce dispositif fera l'objet de nouvelles adaptations en 2002, au fur et à mesure des évolutions de la réglementation, des engagements déontologiques pris par la profession, et en fonction de la réflexion, permanente et coordonnée au sein du Groupe, visant à améliorer encore la contribution des AGF à la lutte contre le blanchiment d'argent et les financements opaques.

"Les AGF vont très prochainement proposer une SICAV "développement durable" gérée par leur filiale AGF Asset Management. Elle sera gérée en combinant des objectifs purement financiers et une approche socialement responsable. Cette SICAV sera investie dans des titres de sociétés favorablement évalués selon les différents critères de développement durable : sa politique sociale, son impact sur l'environnement, ses relations avec ses partenaires (clients fournisseurs), ses relations avec les actionnaires et son engagement en matière d'actions citoyennes. Elle sera commercialisée par les différents réseaux du groupe AGF auprès de leur clientèle de particuliers et d'entreprises."

Une volonté d'échanger avec les différentes parties prenantes de l'entreprise

• Un meilleur dialogue avec les clients du Groupe

L'année 2001 a permis de lancer une série d'initiatives visant à améliorer le dialogue avec nos clients. A ainsi été instaurée une

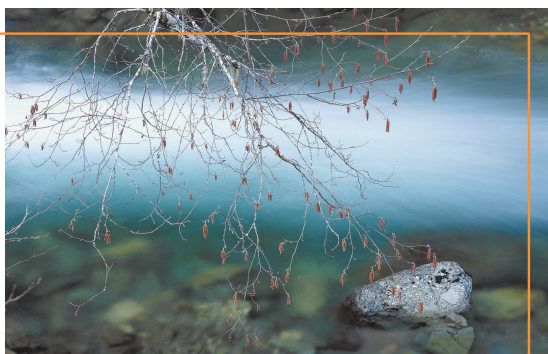
cellule de Médiation Clientèle afin de mettre en œuvre une coordination entre les services de relation clientèle des différentes unités du Groupe.

Cette création répond à la volonté des AGF de renforcer encore davantage le dialogue avec ses clients et les organismes officiels, en particulier le médiateur de la FFSA. Placée auprès du Secrétaire général, cette structure transversale a permis aux différents services d'échanger sur leurs procédures, de mettre en commun les meilleures pratiques et d'élaborer des réponses communes pour les demandes le nécessitant.

Ce dialogue s'est également traduit par la création de supports de remontée d'informations. AGF Assurance a, par exemple, lancé un baromètre de mesure de la satisfaction des clients entreprises. Cette démarche, rare dans le domaine du risque d'entreprise, permet de mesurer la qualité des services fournis.

• **Le développement durable est désormais intégré aux relations du Groupe AGF avec ses fournisseurs**

Pour sa part, la Direction des Achats a décliné le thème du Développement Durable dans sa politique fournisseurs, avec l'introduction, dans tout appel d'offres à partir de 2002, d'une rubrique permettant aux fournisseurs consultés d'exprimer leur engagement dans le Développement Durable, sur les volets tant gestion sociale que protection de l'environnement. Les réponses argumentées des fournisseurs sont ainsi progressivement prises en compte dans le choix final de nos prestataires.

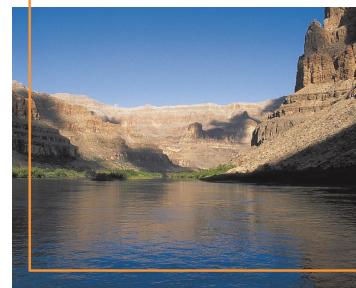


De même, afin de formaliser cet engagement au niveau de chaque achat, la Direction des Achats a intégré, dans les conditions générales de chaque nouveau contrat signé par le Groupe AGF, une clause intitulée "Ethique et Développement Durable" : cette clause rappelle les engagements et les obligations des fournisseurs du Groupe en matière de respects de différentes législations sociales et environnementales.

Parallèlement à ce dispositif contractuel et de sélection des fournisseurs, qui devient progressivement opérationnel, des actions spécifiques sur certaines familles d'achats sont en cours d'élaboration pour favoriser le respect de l'environnement, notamment au niveau du recyclage des déchets de certains produits utilisés couramment par les AGF.

• **Une information toujours plus transparente**

Les AGF veillent enfin à assurer tant vis-à-vis des clients, des intermédiaires que des actionnaires, une grande transparence sur la vie du Groupe, ses activités et ses services.



En externe, son site www.agf.fr s'enrichit ainsi en permanence, tant en termes d'informations que de services, et s'ouvre sur un maillage de plus en plus serré de sites dédiés par grands domaines. Un site spécifique consacré aux grands risques a par exemple été lancé en 2001. Internet ne constitue cependant qu'un canal d'information, aux côtés d'un ensemble d'actions permettant d'aller à la rencontre de nos clients et partenaires.

Une large transparence en matière d'information financière des AGF se traduit par une politique active de rencontre avec leurs actionnaires, tant institutionnels qu'individuels tout au long de l'année. L'information est rendue publique sur le site www.agf.fr afin de rendre les informations financières immédiatement disponibles. Cette volonté se traduit ainsi par un dialogue constant

Des principes au cœur de l'action : éthique et transparence

avec les analystes et les investisseurs institutionnels. En matière d'information des actionnaires individuels du Groupe, 12 réunions ont été organisées sur Paris et la Province en 2001 auxquelles s'ajoutent les participations aux forums de l'investissement et au salon ACTIONARIA, la Lettre de l'actionnaire diffusée trimestriellement ainsi que de nombreuses interventions au sein des Écoles de la Bourse.

En interne, la Direction des Ressources Humaines anime sur l'intranet un site dédié à l'ensemble des politiques et procédures de gestion des ressources humaines qui privilégie l'information de proximité (intégration, formation, appréciation, mobilité, gestion administrative). Elle procède également à la réalisation annuelle d'un Bilan Social qui donne une idée précise de la situation des personnels dans les différentes entités du Groupe.

Les AGF inscrivent plus généralement leur réflexion éthique dans le cadre d'échanges et de synergies avec d'autres entreprises : ainsi, les AGF, membres du Cercle Ethique des Affaires, ont accueilli en 2001 une session de travail de l'association au cours de laquelle des praticiens reconnus ont pu donner leur avis sur la manière des AGF d'aborder les questions déontologiques. ■

Un atout majeur : les hommes et les femmes du Groupe

Un atout majeur : les hommes et les femmes du Groupe

2001 : De l'harmonisation des statuts au développement RH

• Dernières négociations pour aboutir à un seul statut

Au tout début de la fusion des AGF avec Allianz France et Athena, la direction et les partenaires sociaux ont constaté leur intention partagée de prendre en compte les aspirations des salariés tout en préservant la compétitivité et le potentiel de développement de l'entreprise. C'est pourquoi, ils ont pris acte dès 1998, dans un accord, de l'existence d'une Unité Economique et Sociale (UES) pour dix-huit sociétés du nouveau Groupe AGF, destinée à faciliter le dialogue social et l'élaboration d'un statut commun à l'ensemble des salariés des sociétés du nouveau Groupe AGF faisant un même type de métier (personnel administratif, commercial Assurfinance, commercial Santé, ...).



Sélection des salariés AGF pour les JO d'Allianz



Complétant l'ensemble des accords négociés en 2000, les dernières règles d'harmonisation ont été adoptées en 2001. Elles ont porté sur :

- les classifications reposant notamment sur les critères de responsabilité, d'autonomie, ainsi qu'un dispositif de reconnaissance individuelle complémentaire,

- la structure des rémunérations du personnel administratif,
- la refonte de la plupart des statuts de rémunération des commerciaux dans le cadre de la stratégie des plans à 3 ans de chacun des réseaux,
- la mise en place d'un Plan d'Epargne Groupe AGF unique, avec un seul dispositif d'abondement et la possibilité offerte aux salariés d'investir entre cinq FCP, du plus sécuritaire au plus dynamique.

• Priorité au développement des ressources humaines

L'année 2001 s'est conclue par l'adoption d'une charte des valeurs RH en comité exécutif. Les AGF affichent ainsi leur choix en matière de développement des hommes et des femmes qui le composent. L'ambition sociale du Groupe est forte. Elle doit se conformer à des principes et valeurs connus de tous.

Plusieurs chantiers majeurs engagés en 2001 ont déjà concrétisé cet engagement.

Des valeurs partagées

Groupe global d'assurance et de services financiers, entrepreneurial, leader sur ses marchés, les AGF ont choisi de fonder leur action sur quatre valeurs majeures :

- **Le respect mutuel** : Nous favorisons et valorisons la diversité des idées et des hommes. Être à l'écoute, rechercher la transparence, évoluer dans un climat de confiance réciproque, identifier des solutions en commun sont des facteurs essentiels de notre réussite.
- **L'équité** : Dans toutes les situations, nous nous efforçons d'agir avec honnêteté et loyauté, de rechercher l'objectivité, d'apprécier sur des faits, de rétribuer la performance et de donner à chacun la chance de progresser.
- **L'initiative personnelle et la prise de responsabilité** : Nous encourageons la prise de risques. Force de proposition, nous anticipons et devançons les attentes. Nous confions et prenons des responsabilités. Nous nous engageons sur des objectifs.
- **La cohésion et la solidarité** : Nous encourageons le travail en équipe, en réseau. Nous partageons le savoir et l'information. Nous mettons en œuvre rapidement et solidairement les projets ou actions décidées."

Un atout majeur : les hommes et les femmes du Groupe

De nouveaux chantiers

Plus de 1 700 recrutements effectués

770 salariés administratifs et plus de 940 commerciaux ont intégré les AGF en 2001. Par ailleurs, ont été signés en 2001 plus de 300 contrats de qualification, d'apprentissage et d'alternance, dont certains ont déjà débouché sur des recrutements aux AGF. Au-delà des diplômes et des expériences, les AGF recherchent en permanence des talents et des personnalités. Pour améliorer la qualité et la rapidité du processus de recrutement, cette année ont été lancées "Les journées rencontres AGF" : à travers la presse et internet, les candidats sont invités à rencontrer des représentants du Groupe, afin de découvrir par un échange direct la diversité des métiers proposés. Dans cet esprit, la première édition du prix AGF Campus a démarré : il vise à récompenser les

étudiants ayant mené à bien des projets audacieux à vocation notamment humanitaire. Ce prix participe de cette démarche "ouverte" en faisant connaître les valeurs d'initiative, de créativité et de ténacité que privilégie le Groupe. Cette politique volontariste menée par les AGF en 2001 envers les jeunes a d'ailleurs été récompensée par le Samothrace d'argent décerné par le MEDEF.

Tout nouveau collaborateur est accueilli par un parcours d'intégration "bienvenue aux AGF" entièrement renouvelé en 2001. Son objectif : donner une vision globale du Groupe, des métiers exercés, des objectifs de son entité, des missions de l'équipe au

sein de laquelle il va travailler ainsi qu'une présentation de la politique RH, un apprentissage des termes et procédures importants à connaître. Cette formation est complétée dans chaque structure par un apprentissage du métier et des outils utilisés : ainsi, pour les commerciaux, un programme de formation-information se déroule sur plusieurs semaines.



Remise du prix AGF Campus
J.L. Jamet (CCIP) et
F. Thomazeau (AGF)

Une nouvelle dimension pour la formation

Près de 9 000 personnes ont été formées en 2001 sur des thèmes variés (management, développement personnel, techniques assurances et métiers, langues, ...). Les stages proposés sont soit liés aux métiers soit transversaux à l'ensemble des salariés du Groupe. Managers et collaborateurs ont pu, grâce à l'intranet, consulter le guide



Plate-forme d'indemnisation
AGF Assurances

des formations et avoir accès à des formations interactives.

En 2001, ce dispositif de formation a fait une place croissante aux nouvelles technologies de la formation, qu'il s'agisse de la création de cinq nouveaux centres de ressources, lieux privilégiés d'accès à la formation, de l'élaboration de cd-rom de formation interactive à AGF ou enfin de la conception de la plate-forme d'e-learning "humanoë" chez Assurfinance.

Des outils pour évoluer : la mobilité et l'entretien annuel d'appréciation

Le principe de mobilité est sorti renforcé des opérations de mobilité régionales de vaste ampleur des années précédentes. Il se déploie au travers d'outils renouvelés dans leur forme et renforcés dans leur efficacité concrète :

- Tous les postes à pourvoir au sein des AGF sont portés à la connaissance de tous les salariés via une bourse "Opportunités" sur l'Intranet.

- Des comités de carrières sont organisés chaque année, permettant de repérer les compétences et potentiels afin de préparer et d'anticiper les évolutions futures des collaborateurs.

- Enfin, 2001 a vu le lancement du développement de programmes de suivi particuliers adaptés à chaque profil : junior, senior, manager, expert, généraliste.

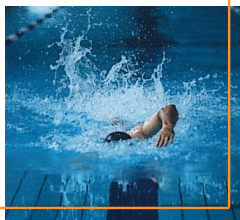
L'entretien annuel d'appréciation a été conforté comme un moment privilégié d'échanges et d'écoute et comme un acte

managérial essentiel, afin que tous puissent inscrire leur action dans une démarche de progrès et de valorisation. En plus du guide de l'entretien annuel d'appréciation destiné à tous les salariés, a été mise en place sur l'intranet RH une formation en ligne à l'Entretien Annuel d'Appréciation (EAA). On y trouve tout ce qu'il faut savoir et appliquer pour réussir une bonne appréciation.

Au programme de l'année 2002 : renforcer encore son efficacité en travaillant sur la cohérence entre performances et rémunération, compétences nécessaires et formation, souhaits de mobilité et opportunités de carrière.

La valorisation de la performance

Valoriser la performance, qu'elle soit individuelle ou collective, dans le respect d'un principe d'équité interne, de compétitivité externe et de cohérence globale, constitue un axe fort de l'évolution de la politique des ressources humaines des AGF. Au-delà de la mise en place d'un Plan d'épargne Groupe AGF unique, de nouveaux systèmes de rémunération ont été mis à l'étude en 2001, qui permettront également d'associer plus directement la rémunération des collaborateurs à la performance de l'entreprise.



Intéressement, Plan d'épargne d'entreprise et participation : trois systèmes d'association des salariés aux résultats de l'entreprise coexistent aux AGF

Un accord d'intéressement applicable à l'ensemble des sociétés de l'UES a été signé en juin 2000 pour une durée de trois ans. Il prévoit une attribution financière liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, de l'évolution de la productivité et du résultat net consolidé. Son montant s'élève pour l'exercice 2001 à **9,32** millions d'euros.

Un dispositif de Plan d'épargne d'entreprise permet la constitution de portefeuilles de valeurs mobilières. Les versements des salariés donnent lieu à un abondement de l'entreprise qui s'élève au maximum à 915 euros par salarié et par an. Les sommes versées au titre de l'abondement, pour l'année 2001 s'élève à **5,695** millions d'euros.

Le régime légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986 associe ces derniers au bénéfice fiscal de la société. Au titre de l'exercice 2001, l'attribution est de **1,873** million d'euros.

De nouvelles opportunités avec Allianz



Les AGF, parmi les premières filiales internationales du Groupe Allianz, ont bénéficié en 2001 de l'adossement à leur actionnaire principal :

- L'acquisition de Dresdner Bank s'est traduite en France par le rapprochement des équipes d'AGF Asset Management et Dresdner RCM Gestion ;

- L'Allianz Management Institute, organe de formation destiné aux dirigeants internationaux, a été créé en partenariat étroit avec Allianz. Les premières formations ont eu lieu dans différents pays et ont notamment proposé des programmes développés par les AGF ;

- Le lancement d'International Job Market, bourse électronique des emplois mondiale, offre de nouvelles perspectives de mobilité géographique partout dans le monde. Par ailleurs, un langage commun a été mis en place pour les dirigeants du Groupe, favorisant la gestion de carrières et la mobilité.

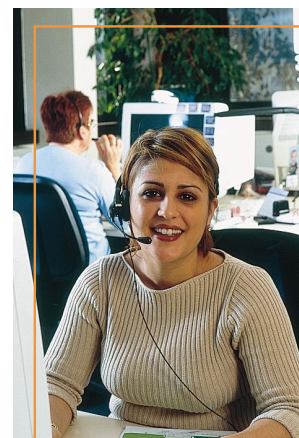


Plate-forme d'indemnisation AGF Assurances

Un atout majeur : les hommes et les femmes du Groupe

Les hommes et les femmes du Groupe AGF

EFFECTIF 2001 DES SOCIÉTÉS DU GROUPE AGF CONSOLIDÉES

Total AGF 2001 France et Etranger : 32 822

• AGF 2001 en France			• AGF 2001 à l'étranger		
	2001	2000		2001	2000
Personnel de gestion en France	18 925		ETRANGER		
AGF Iart, AGF Vie	8 566		AGF RAS Group	1 121	
AGF Mat	35		AGF RAS UK	25	
Camat Iard	0		AGF Do Brasil	1 543	
AGF La Lilloise	289		AGF Benelux Group	1 648	
SFR	0		Royal Nederland Group	1 103	
La Rurale	11		Phenix	66	
Arcalis	2		AGF Chile	422	
AGF Informatique	812		AGF Argentina	280	
AGF Banque	304		SNA	89	
Athena Finance	0		Adriatica Group	400	
AGF Asset Management	125		AGF Colombia Group	1 738	
AGF Finance Distribution	20		AGF Afrique Group	433	
W Finance	112		Autres	4	
AAAM	8		Expatriés AGF IART et VIE	60	
AGF Immobilier	182		A.G.L.	57	
Phenix Immobilier	5		AGF Indonesia	16	
Larose Trintaudon	59		Zwolsche Algemeene Group	585	
Sophia	0		Groupe Euler	1 925	
Assurances Fédérales	76		Groupe Mondial Assistance		
Calypso	75		Europe	1 374	
OKAssurance	11		Amérique du Nord	294	
Qualis	15		Amérique du Sud	431	
Protexia	28		Reste du monde	283	
Entenial	1 293		TOTAL	13 897	13 127
Groupe Euler (effectif France)	1 318				
Groupe Mondial Assistance (effectif France)			Personnel commercial en France	2001	2000
(consolidée par intégration proportionnelle)	866		AGF Iart, AGF Vie	4 444	
TOTAL	14 212	13 926	W Finance	228	
			La Rurale	2	
			Euler	25	
			Arcalis	11	
			AGF AM	3	
			TOTAL	4 713	4 735

Une responsabilité : agir et anticiper pour l'environnement

Une responsabilité : agir et anticiper pour l'environnement



L'intégration du développement durable aux priorités du Groupe doit se traduire par une attention croissante à l'impact de ses activités sur l'environnement au sens large. Si la dimension environnementale est déjà intégrée à la pratique du métier d'assureur, la volonté du Groupe est d'avoir une veille active sur

l'évolution de ce paramètre de l'évaluation des risques. Cet engagement doit également se traduire par l'introduction progressive d'une gestion environnementale interne : si les activités de services financiers sont par nature une source limitée de pollution, la cohérence de la démarche engagée exige de se donner les moyens d'intégrer au fonctionnement quotidien du Groupe le respect de l'environnement. Au delà de cet impact direct, le Groupe AGF est soucieux d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la société tant en France que dans les pays où il est présent.

Le respect de l'environnement : de l'offre commerciale au quotidien des salariés

Un objectif : offrir des services répondant aux risques environnementaux

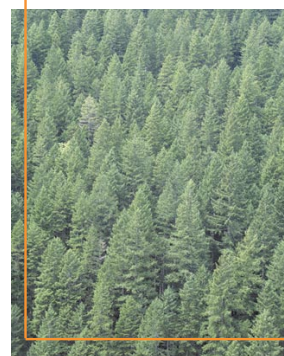
En 2001, le Groupe AGF a poursuivi son action de développement en matière d'environnement, en s'orientant résolument vers les futurs besoins de ses clients. Ceux-ci sont en effet confrontés à des réglementations de plus en plus contraignantes, qui s'appliquaient déjà à la préservation des ressources en eaux et qui s'étendent aujourd'hui à la remise en état des sols pollués ainsi qu'à la responsabilité environnementale des exploitants. Les AGF prennent également une part active à différents projets de long terme.

• **Par ses actions continues de prévention auprès de ses clients** : en 2001, environ une centaine d'audits environnementaux a été réalisée auprès des plus gros clients industriels, permettant ainsi d'apporter sa contribution dans la définition des priorités en matière de prévention et d'investissements de protection de l'environnement. Les AGF mènent également des actions d'assistance ponctuelle sur des sujets techniques ou juridiques avec la veille réglementaire. Ces actions sont fortement relayées par une communication écrite, électronique et par des journées techniques qui ont traité, en octobre, des problèmes liés aux Composés Organiques Volatils (COV) aux substituts de Halon.

Château Larose - Trintaudon : vignoble AGF



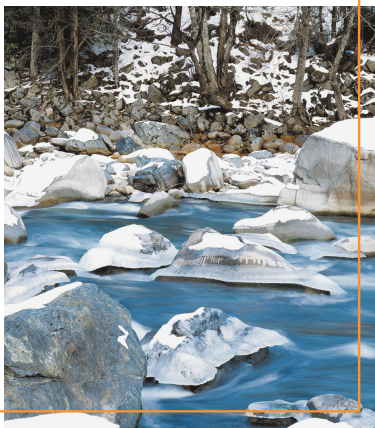
• **Par la poursuite de la mise en place de nouveaux produits d'assurance concernant les sites et sols pollués** : en participant aux réflexions menées au sein des groupes de travail AGF / Allianz sur la faisabilité de développement d'éco-produits qui permettraient une meilleure protection de l'environnement et de la santé du public, et en proposant de nouvelles solutions d'assurance.



• **Par son implication dans de nombreuses associations ou commissions professionnelles, scientifiques ou techniques telles que :**

• AFNOR où les AGF président la Commission Générale Sols (pour l'heure essentiellement consacrée aux sites et sols pollués) et sont représentées au sein des personnes qualifiées du Comité d'Orientation Stratégique Environnement.

Une responsabilité : agir et anticiper pour l'environnement



- Entreprises pour l'Environnement (EPE) dont le Groupe AGF est membre du Conseil d'administration et fait participer ses experts à différents groupes de travail (analyse des risques, changement climatique, ...).

- Centre National de Recherche sur les

Sites et Sols Pollués (CNRSSP) dont AGF préside le Comité Scientifique.

Parallèlement, le développement d'un site WEB en 2001 (www.agf-corporatebusiness.com) a concrétisé la démarche interactive de notre société, qui offre ainsi à ses clients un espace sécurisé pour le partage d'informations professionnelles, incluant le volet environnemental.

Une volonté : inscrire le respect de l'environnement dans le quotidien de nos salariés

Par nature, les activités de services et de protection des biens et des personnes proposées par le Groupe AGF ont un impact moins immédiat sur l'environnement que d'autres secteurs. Toutefois, cette plus faible exposition n'exonère pas le Groupe d'un examen attentif de sa politique en la matière. Ainsi, traditionnellement, la gestion interne a privilégié les aspects liés aux normes d'hygiène et de sécurité sur ceux ayant des conséquences environ-



nementales (ex : émissions de CO₂). Cette préoccupation nouvelle explique l'absence de données disponibles et la priorité qui a été donnée à la constitution d'un système global de suivi, première étape à la mise en place d'un système de gestion environnementale plus complet.

Ce premier rapport s'appuie donc sur les données disponibles et marque la première étape de l'engagement du Groupe en ce sens.

Les chiffres clés

Type de dépense (unité de référence)	Volumétrie annuelle	CA 2001 (en K euros)
Papier		
Bureautique (en nbr de feuilles 4A)	50 000 000	274
Enveloppes (nbr d'ex)	52 000 000	470
Imprimés (en tonnes)	3 200	2 816
Fournitures bureau		
Cartouches fax et imprimantes (en nbr d'ex)	10 000	1 250
Energie – fluides		
Electricité (en Mwh/an)	60 000	3 300
Fioul domestique (en M ³ / an)	~ 900	500
Eau (en M ³ / an)	Non disponible	2 500
Réseaux de chauffage urbains (en Mwh/an)	~ 31 000	1 500
Réseaux urbains d'eau glacée (en Mwh/an)	~ 6 000	500
Total		13 110

Une politique active de précaution en matière d'hygiène et de sécurité

En matière d'hygiène et de sécurité, la volonté des AGF est de veiller au respect des règles en vigueur et de prévenir les risques.

En amont des chantiers, l'application du principe de précaution a conduit le Groupe à développer une approche préventive dans le choix des matériaux de construction (ex : éviter la laine de roche) et privilégier les techniques permettant d'éviter toutes

émissions nocives (CFC, peinture glycéro). Sont à l'étude les solutions techniques permettant d'augmenter la part de matériaux dits à "haute qualité environnementale". Une information systématique des projets d'aménagements est, par ailleurs, faite aux CHSCT.

Durant la phase de réalisation, tous les travaux et interventions sur sites de prestataires externes font l'objet d'un plan de prévention et pour les travaux importants, la coordination Santé Prévention Sécurité est engagée. En fin de chantier et en fonctionnement, un contrôle du respect des dimensions réglementaires est réalisé (risque incendie, équipement électrique et levage...).

Au quotidien, une formation sécurité est effectuée aux personnels de première intervention. Par ailleurs, durant l'année 2002 devrait être mise en place une visite mensuelle des sites isolés (200) dans le but de vérifier leur adéquation aux règles de sécurité et d'hygiène.

Améliorer la gestion environnementale interne

• Un engagement pour améliorer la gestion environnementale de l'entreprise

Une politique globale visant à améliorer les performances en matière de gestion environnementale passe par l'intégration de cet objectif à tous les niveaux du fonctionnement de l'entreprise.

Ainsi, il est prévu d'infléchir les certifications ISO 9002 des fonctions industrielles (imprimés et courriers) vers les standards normatifs environnementaux. De même, un grand programme visant à généraliser le tri sélectif doit être mis



(2) base de données permettant d'analyser les implantations selon différentes approches : comptable, sécurité, situation des réseaux informatiques, etc

en œuvre en 2002 : si pour près de 90 % de la population administrative, le recyclage des piles, cartouches laser et autres néons est déjà une réalité, ce tri devra couvrir l'ensemble des consommables et des déchets.

Préalable à la constitution d'un système de management environnemental, des études sont en cours afin d'aboutir à une GMAO centralisée (gestion maintenance des sites) permettant de constituer des indicateurs pertinents.



La direction des moyens généraux (DMG) dispose d'un système d'informations propre à ses activités industrielles (archives, imprimés) et à l'exploitation des locaux. Un référentiel des sites, des responsables, des chefs d'établissement et des personnes est maintenu à jour (il couvre 100 % des locaux d'exploitation). Les "immeubles importants" (35 sur 239 représentant 75% des surfaces) font l'objet d'un système de gestion graphique⁽²⁾ des installations. Lorsque ces immeubles sont sous contrat de maintenance multitechnique, les équipements peuvent faire l'objet d'un suivi informatique par le prestataire.

Concernant la constitution d'un système complet de gestion environnementale, l'objectif est de parvenir à mettre en place la première étape du reporting pour septembre 2002. Une démarche se rapprochant des standards du type certification ISO 14001 est une perspective de moyen terme.

Une responsabilité : agir et anticiper pour l'environnement

• Consommations et émissions pour l'année 2001

La gestion des fluides

Si les AGF sont en cours de constitution d'un système de reporting environnemental, le suivi des consommations de fluides (énergies et eau) est réalisé via les relevés effectués par les services de maintenance. Ces informations sont notifiées et analysées dans les rapports d'exploitation. Une agrégation globale est prévue pour les résultats 2002.

Répartition des consommations énergétiques selon le mode de combustion sur les 35 "immeubles importants" gérés par la DMG (214 616 m² accueillant 9 075 occupants)

	Chauffage		Climatisation	
	Surfaces concernées (en % du total)	Nbre de personnes	Surfaces concernées (en % du total)	Nbre de personnes
Gaz	38 685 m ² (18%)	1085		
Fuel	16 686 m ² (8%)	459		
Electricité	45 144 m ² (21%)	1901	105 533 m ² (65%)	4 231
Achats externes	114 101 m ² (53%)	5630	5 591 m ² (35%)	3 368

Un chantier majeur : réduire notre consommation de papier

Si les métiers de services financiers ne sont pas les plus directement en situation de créer des dommages à l'environnement, l'application de ces principes à la gestion quotidienne d'un groupe comme les AGF doit trouver son application en ce qui concerne l'utilisation du papier. En effet, au sein du Groupe AGF, près de 8 millions de plis (hors éditions informatiques) sont envoyés par an. Le principal levier en la matière est la politique du Groupe visant à une plus grande dématérialisation des courriers qui aura pour double effet une baisse de la consommation du volume de papier et une réduction des coûts associés. Dans ce but, après un recensement des directions utilisatrices, différentes initiatives sont en cours : identification des process inutiles (ex. pages blanches dans le traitement d'éditions informatiques), concentration de la remise des éditions informatiques pour identifier les inutiles, recours généralisé à l'intranet pour distribuer la documentation des réseaux commerciaux aux personnels du Groupe, procédures d'archivage sur support électronique, dématérialisation des processus factures, ... le but est de parvenir à réduire de 10 à 15% le nombre de plis envoyés. En parallèle, est à l'étude une généralisation de l'utilisation du papier recyclé.

Pour l'année 2002, la politique de modernisation des équipements se prolonge. Ainsi, les groupes froids classés du siège seront remplacés par de nouveaux en raison de leur caractéristiques techniques. De même, le remplacement des fluides de type Fréon initié en 2001 sera achevé en 2002.

- Emissions dans l'air et dans l'eau.

Les contrôles par le carnet sanitaire sont en

cours de déploiement : le carnet sanitaire hydraulique devrait couvrir 100 % des grands sites à la fin de l'année 2002.

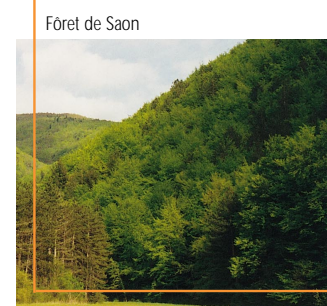
En matière d'émission, le nombre de sites chauffés au fuel diminue chaque année par substitution d'énergies moins polluantes comme le gaz ou l'électricité. Par exemple, sur le site de Strasbourg (500 personnes), un brûleur à gaz est en service depuis l'automne.

Une entreprise partenaire de son environnement social

Les AGF sont traditionnellement impliquées dans la vie civile du fait de leurs activités de prévention et de leur vocation de proximité au plus près de la vie quotidienne de chacun, qu'il s'agisse de santé, de prévoyance ou de retraite. Cette vocation a conduit les AGF à nouer des partenariats très en amont des produits et services strictement offerts à la clientèle soit au niveau corpora-

te, soit au travers des réseaux de distribution, parties prenantes du tissu social local. Le Groupe déploie son engagement citoyen autour de son savoir-faire et de son expertise en matière de santé. Ainsi, dans chaque région, AGF Santé favorise l'implication de ses collaborateurs et de ses clients dans la gestion paritaire des régimes obligatoires d'assurance maladie en leur permettant de siéger dans divers instances (Conseils d'administration, commissions sociales, etc.). Au-delà, différentes actions donnent corps à cet engagement soit sous

la forme classique de mécénat, telle la Fondation AGF-Athéna mais également par des formules originales d'intervention, telles les A.D.P.S. ou le Rire Médecin.



Cet engagement dépasse le périmètre français, puisque les filiales internationales des AGF déclinent ces principes selon les spécificités propres à chaque pays.

Un mécénat reconnu : la fondation AGF Athena

La fondation AGF Athena, devenue incontournable dans le domaine du mécénat médical, remet chaque année le Prix de la Recherche. Par ce prix, les AGF encouragent, depuis 1984, la recherche médicale fondamentale en récompensant d'un prix de 76 000 euros un chercheur ou une équipe médicale ou biomédicale, dont les travaux peuvent conduire à des applications cliniques, préventives ou curatives.

En 2001, ce prix a été décerné au Docteur Alain Prochiantz, Directeur du laboratoire CNRS "Développement et Evolution du Système Nerveux" à l'Ecole Normale Supérieure,

pour son rôle majeur dans la découverte d'un nouveau mécanisme de communication intercellulaire, à la base du concept de "protéine messagère". Ce travail de biologie fondamentale devrait être déterminant dans le développement de nouvelles



stratégies thérapeutiques, notamment dans les domaines de la cancérologie et des maladies du système nerveux.

La Fondation organise également tous les 2 ans (prochaine édition prévue en 2002) l'opération "les Rameaux d'Olivier" desti-

née à récompenser les actions concrètes et proches de la vie des malades, menées par des hôpitaux ou des associations. Un thème spécifique est choisi pour chaque édition. Les lauréats se partagent à cette occasion la somme de 38 000 euros.

Des formules originales



AGF mécène du Rire Médecin

• Le rire Médecin

Fin 2001, les AGF ont remis un chèque de 100.000 euros à l'association "Le Rire Médecin", donnant ainsi une nouvelle dimension à un partenariat déjà ancien. Les clowns, conteurs, musiciens ou magiciens professionnels du "Rire Médecin" aident plus de 300.000 jeunes patients à mieux supporter leur hospitalisation. Ce résultat a été obtenu dans le cadre du lancement de l'offre santé "Latitude" et "Santégrale", les AGF s'engageant à reverser à l'association 1 euro par questionnaire restitué par les prospects.



Une responsabilité : agir et anticiper pour l'environnement

Les associations de prévoyance santé (ADPS)

Un réseau de 67 Associations, créé à l'initiative d'AGF Santé et réparti sur toute la France, regroupe -sur une base volontaire- les assurés Santé Individuelle des AGF. Ces Associations ont pour objet l'information et la prévention en matière de santé, l'aide à leurs adhérents en difficulté, l'accompagnement de projets régionaux à caractère sanitaire ou social. En 2001, les ADPS ont soutenu 41 projets régionaux, pour un montant total de 230 000 euros, dans les divers domaines de la santé et du social (recherche médicale, handicap, enfance et adolescence, 3^{ème} âge, exclusion, etc.). Ainsi en Midi-Pyrénées, elles ont par exemple apporté leur soutien à l'association "Neuf de Cœur" présidée par Jean-Pierre Papin, dans le but de permettre à des enfants victimes de lésions cérébrales graves de recevoir un traitement aux Etats-Unis. Depuis 1999, les ADPS remettent chaque année un "PRIX ADPS DE L'ACTION SOCIALE" d'une dotation globale de 105.000 euros, qui vise à récompenser une association ou un établissement menant en France une action particulièrement innovante et méritante. En 2001, le Prix ADPS a ainsi récompensé la création d'un centre de ressources informatiques pour aveugles et malvoyants accessible sur le web, et la construction d'un manège d'équitation destiné à des polyhandicapés jeunes et adultes.



• AGF Campus

Les AGF ont lancé fin 2001, le prix AGF Campus qui vise à récompenser les étudiants de 40 établissements d'enseignements ayant mené à bien des projets audacieux à vocation humanitaire, sociale, environnementale, culturelle, économique ou sportive.

Vingt projets ont été sélectionnés parmi les 113 déposés. Le 15 mars 2002, les cinq premiers lauréats se verront attribuer des

prix d'un montant variant de 1 000 à 5 000 euros. Les quinze suivants recevront une subvention de 300 euros pour les aider à réaliser leur projet.

À travers cette initiative, le Groupe souhaite à la fois marquer son engagement d'entreprise citoyenne et porter haut les valeurs d'initiative, de créativité et de ténacité que partagent les collaborateurs du Groupe. Cette action s'inscrit dans le cadre d'une collaboration traditionnelle entre le Groupe et l'enseignement supérieur, puisque nombre de ses collaborateurs interviennent régulièrement au sein d'écoles et d'universités françaises prestigieuses, qu'il s'agisse par exemple des écoles d'assurances (ENASS, AEA, CHEA, ...) ou de commerce (HEC, Université Paris-Dauphine,...).

Des projets de développement

Les AGF et leurs filiales sont confrontées à des besoins humanitaires particulièrement importants et variant selon le contexte local. Le Groupe intervient soit au travers de mécénats ciblés, comme l'ouverture en Colombie d'une école par l'Association "Coup de Pouce Humanitaire", l'aide au transport de matériel orthopédique en Afrique (Association "handicap Nord-Sud"), ou l'aide à l'acheminement de vêtements et fournitures scolaires auprès d'écoles marocaines ("mission 4 L") ; soit sur le long terme, comme au Liban ou au Brésil.

• Au Liban

Au Liban, la SNA, filiale libanaise du Groupe, a accompagné le processus de reconstruction du Liban, par un ensemble d'actions civiques à connotation environnementale, qu'il s'agisse d'un projet de rénovation des façades



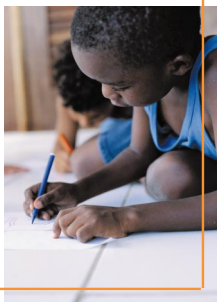
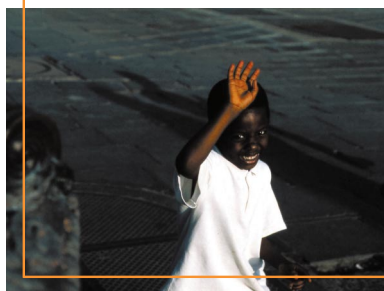
des immeubles beyrouthins, du financement du revêtement du tunnel d'Achrafieh en carreaux de céramique ou du sponsoring de colloques consacrés aux enseignements du dernier conflit.

• Au Brésil

AGF Brasil Seguros est devenue, depuis 1994, un partenaire exemplaire du développement social au travers d'un projet éducatif, tant à destination des enfants, des adolescents que des adultes d'un quartier défavorisé de Sao Paulo. En partenariat étroit avec la mairie et le gouvernement de l'état de Sao Paulo et avec l'appui de donateurs privés (notamment fournisseurs ou courtiers), de nombreux projets ont vu le jour.

Les employés de cette filiale du Groupe AGF ont ainsi fondé "l'Associação Beneficente e Assistencial dos Funcionários do Grupo AGF Brasil", association à but non lucratif dont le but est de porter assistance aux enfants les plus démunis et de faciliter leur éducation. Dès l'été 1994, le projet "Crèche AGF junior" voyait le jour afin de subvenir aux besoins de la population du quartier d'Engenheiro Goulart (Sao Paulo) : 200 enfants de 0 à 6 ans y bénéficient depuis d'un service spécialisé d'éducation et de santé. En 1996, c'est la création de l'Ecole d'alphabétisation d'adultes, dispensant des cours pour les parents des enfants qui fréquentent la crèche, mais s'ouvrant également aux habitants de la communauté locale. Avec l'appui des fournisseurs et des partenaires du Groupe AGF, la construction de deux nouvelles salles de classe vient d'être achevée permettant à la communauté locale de participer aux Programmes de Compétence Professionnelle.

Enfin, le Projet d'assistance à l'enfant et à l'adolescent – "Vida Nova" (Nouvelle vie) - est venu depuis 1999 compléter cet ensemble : destiné aux enfants et adolescents de 7 à 17 ans qui habitent le quartier d'Engenheiro Goulart, il a pour objectif d'initier 400 enfants et adolescents à l'art sous toutes ses formes en participant à des ateliers d'art déco, de danse, théâtre, mais aussi au sport, à l'informatique. ■



Les assurances de personnes

- 2 réseaux salariés : - ASSURFINANCE et GENER'ACTIF - et 4 150 commerciaux
- 1 réseau de courtiers et gestionnaires de patrimoine indépendants
- 2 766 agents généraux
- 1 filiale chargée du développement des partenariats Vie

Vie individuelle

Vie individuelle

Les réseaux salariés

Les deux réseaux salariés du groupe AGF, Assurfinance et Génér'actif, distribuent des produits d'assurance Vie individuelle et l'offre Banque AGF.

Assurfinance

Composé de 3 300 commerciaux salariés, le réseau Assurfinance est spécialisé dans le conseil en gestion de patrimoine auprès de particuliers, dans le domaine de la prévoyance, la retraite, l'épargne, les placements financiers et le crédit.

Il poursuit la stratégie adoptée depuis plusieurs années déjà avec un objectif : devenir leader sur le marché du conseil en gestion de patrimoine.

Cette stratégie se traduit par :

- une démarche commerciale basée sur un diagnostic personnalisé tenant compte des besoins, priorités, objectifs, et de l'environnement juridique et fiscal des clients,
- des outils informatiques de diagnostic patrimonial et de gestion de la relation client,
- l'atteinte de standards de professionnalisme reconnus par la profession,
- et une gamme large de produits couvrant l'ensemble des besoins patrimoniaux.

ASSURFINANCE, 1^{ER} réseau français de conseillers en gestion de patri- moine certifiés

L'Association des Conseillers en Gestion de Patrimoine (CGPC) a déjà certifié 300 collaborateurs du réseau Assurfinance.

Ce qui fait d'Assurfinance la première organisation de Conseillers en Gestion de Patrimoine Certifiés de France.

Cette certification, reconnue à travers le monde, sanctionne le niveau de connaissance, de professionnalisme et d'expertise des conseillers à travers un examen portant sur cinq domaines :

- le droit et la fiscalité du patrimoine,
- les marchés et les produits financiers,
- l'investissement immobilier,
- les assurances, la retraite et la gestion du patrimoine social,
- le diagnostic et le conseil patrimonial

Génér'actif

Génér'actif est un réseau spécialiste de la prévoyance familiale et de la préparation de la retraite sur le marché des actifs, professions intermédiaires, cadres et TNS (artisans, commerçants et professions libérales). Le véritable savoir-faire en matière d'approche commerciale développé par les 400 commerciaux qui le composent lui permet d'accroître sa pénétration sur les cibles de clients actifs sur lesquelles il est déjà fortement implanté.

Réalizations

L'année 2001 a vu la mise en œuvre de projets majeurs pour les réseaux salariés :

- Une nouvelle organisation de l'accueil téléphonique des clients a été entièrement déployée pour les 1 160 000 clients du réseau Assurfinance et le sera pour le réseau Génér'actif en 2002. Son objectif : la prise en charge immédiate et un traitement de qualité de tous les appels.
- Le déploiement dans le réseau Assurfinance d'un outil de marketing relationnel (CRM) a débuté à l'automne 2001 et se poursuivra tout au long de l'année 2002. Il permettra la mise en œuvre d'un programme de fidélisation individualisé et contribuera à une plus grande efficacité commerciale.
- Un nouveau statut pour les conseillers Assurfinance est entré en vigueur le 1er Janvier 2001. Il porte à la fois sur la rémunération et l'évolution de carrière au sein de l'entreprise.

2001 a également été une année marquée par des évolutions fortes dans l'offre produits :

- La gamme prévoyance a ainsi été considérablement modernisée avec le lancement, en septembre, d'**AGF Essentiel**, nouvelle temporaire décès et, en novembre, d'**AGF Obsèques**.
- Les contrats d'assurance Vie multisupports de la gamme ont bénéficié d'innovations fortes.
- Enfin, la politique de produits de niche a été poursuivie avec

Vie individuelle

notamment le lancement de **Quatrinvest** (package incluant un bien immobilier, son financement et les assurances locatives qui y sont associées), la commercialisation d'un nouveau FCPI, **AGF Innovation 3** et d'un contrat d'assurance Vie multisupports à fonds structurés, **AGF Top'actif 2**.

Résultats

Après une année 2000 record pour l'assurance Vie, la forte volatilité des marchés financiers et le contexte international difficile sont venus perturber le marché de l'épargne tout au long de l'année 2001.

Sur un marché français qui a connu une baisse de 9% de son chiffre d'affaires Vie individuelle, les réseaux salariés AGF ont clôturé l'exercice 2001 avec un chiffre d'affaires Vie de 2,12 milliards d'euros, en recul de 8,4% par rapport à 2000. À ce chiffre d'affaires Vie, s'ajoute une collecte d'épargne sur des produits bancaires et financiers de plus de 684 millions d'euros, une hausse de 14,7% par rapport à l'année 2000 grâce notamment au succès du compte Multiservices Banque AGF sur lequel les réseaux ont collecté plus de 435 millions d'euros.

Les réseaux salariés en chiffres

En millions d'euros	2000	2001	Variation 2001/2000
Chiffre d'affaires Vie	2 314	2 120	- 8,4%
Collecte produits bancaires et financiers	597	684	+ 14,7%
Collecte globale (Vie + Finance)	2 911	2 804	- 3,7%
Rachats / encours moyen Vie	3,15%	2,68%	- 0,47 pts

Ce succès permet à la collecte globale (chiffre d'affaires vie et collecte sur des produits bancaires et financiers) réalisée par ces deux réseaux de dépasser les 2,8 milliards d'euros.

Au-delà de ces résultats acquis dans un contexte particulièrement difficile, l'année 2001 restera comme l'année de la recon-

quête du marché de la prévoyance. Sur l'ensemble de l'année, les ventes de contrats prévoyance – plus de 49 000 nouveaux contrats souscrits – ont en effet progressé de 10%, soutenues par les lancements des contrats *AGF Essentiel*, *AGF Obsèques* et *AGF Indépendance*.

2001 : succès confirmé de l'offre Banque AGF

L'offre de services bancaires de Banque AGF est venue enrichir en octobre 2000 la palette déjà très large de produits et services commercialisés par les réseaux salariés et le courtage Vie.

Ces derniers ont très largement contribué au succès immédiat de cette offre innovante et attractive avec plus de 87 000 ouvertures de comptes en un peu plus d'un an. Banque AGF offre à ses clients, outre les avantages économiques et pratiques d'une banque à distance, un véritable service de proximité.

Des évolutions majeures pour la gamme des multisupports

AGF Itinéraires Epargne, le contrat multisupport spécialement élaboré pour le réseau Assurfinance, compte désormais 5 nouveaux supports financiers multigestionnaires conçus et gérés spécifiquement pour une préparation optimisée de la retraite et baptisés AGF Horizon Retraite.

Ils bénéficient des dernières évolutions en matière de technique de gestion financière (dite "gestion par horizon") jusqu'alors réservée à la gestion de fortune.

Assurfinance dispose ainsi d'une offre retraite alliant dynamique des marchés financiers et avantages de l'assurance Vie.

Platinia Patrimoine, le contrat multisupport distribué via le réseau des courtiers et gestionnaires de patrimoine a également sensiblement évolué en devenant "multigestionnaire".

Il a en effet été enrichi de 14 nouvelles unités de compte gérées par des intervenants majeurs du marché de la gestion financière, en complément des 16 supports gérés par AGF Asset Management proposés jusqu'alors.

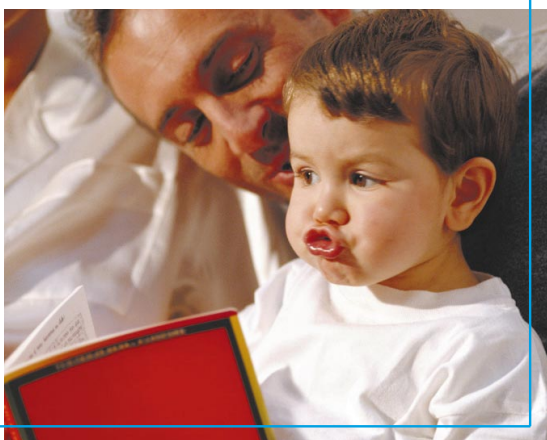
Cette dernière innovation sur un contrat qui n'a cessé de se perfectionner depuis son lancement le positionne désormais comme un des contrats phare du marché de la gestion de patrimoine.

Courtage Vie

Le réseau des courtiers et gestionnaires de patrimoine indépendants

La Direction Commerciale Courtage Vie et Gaipare est chargée de l'animation de plus de 600 apporteurs d'affaires. Elle poursuit sa politique commerciale offensive d'acquisition et de fidélisation de partenaires parmi les courtiers spécialisés en Vie et les

gestionnaires de patrimoine indépendants, en s'appuyant sur la complémentarité des gammes AGF et Gaipare en assurance Vie et sur l'offre Banque AGF.



Réalisations

Au cours de l'année 2001, la Direction Commerciale Courtage Vie et Gaipare a regroupé l'animation de l'ensemble de ses intermédiaires, courtiers, gestionnaires de patrimoine indépendants et correspondants Gaipare, sous la responsabilité d'une inspection commerciale unique. Elle distribue à travers eux une gamme de produits AGF et Gaipare unifiée et qui a continué d'évoluer au cours de l'année.

La gamme prévoyance s'est enrichie d'un contrat temporaire décès "gros capitaux", AGF Protection, et Platinia Patrimoine, le contrat multisupport lancé en 1999, a bénéficié de plusieurs aménagements, dont l'introduction de 14 fonds de gérants externes.

Résultats

L'activité des courtiers et gestionnaires de patrimoine en 2001 a, comme l'ensemble du marché de l'épargne, subi les contrecoups du recul des marchés financiers. Le chiffre d'affaires Vie AGF réalisé à travers son réseau d'apporteurs a cependant bien résisté avec une baisse de 6% par rapport à 2000.

Le courtage Vie en chiffres

En millions d'euros	2000	2001	Variation 2001/2000
Chiffre d'affaires Vie	185	174	- 6%
Collecte produits bancaires et financiers	4	1	- 75%
Collecte globale (Vie + Finance)	189	175	- 7%
Rachats / encours moyen Vie	5,65%	3,88%	- 1,78 pts

Vie individuelle

Agents généraux

2 766 agents généraux, représentant plus de 3 000 points de vente sur l'ensemble du territoire français, sont au service de l'assurance de personnes.

Le chiffre d'affaires assurances généré par l'assurance de personnes représente 1 042,2 millions d'euros (chiffre non consolidé).

Proche des clients grâce à ses agents généraux, AGF Assurances s'appuie sur une organisation déconcentrée entre les directions du siège, les directions régionales et le réseau de ses agents généraux.

Objectifs

Tout en maintenant une volonté affirmée d'amélioration permanente de la qualité de service au client, AGF Assurances vise à préserver une position forte sur son marché à travers une politique de développement des ventes et de fidélisation des clients (vente croisée, CRM).

Faits marquants

Plusieurs événements dans un certain nombre de domaines particuliers de l'activité d'AGF Assurances ont marqué l'année 2001 :

- La gestion : Le passage à l'euro a été un réel succès. La décentralisation des activités et des responsabilités vers les directions régionales, entamée depuis 1999, est désormais quasiment achevée, dans un délai plus rapide que ne le prévoyait le calendrier initial.
- La qualité : la démarche Qualité a été consacrée par la certification aux nouvelles normes ISO 9001 / 2000 de la Direction de l'Indemnisation et de la Direction Régionale de Lyon pour l'ensemble de ses activités, ainsi que 15 agences générales de la région ouest.

Résultats

Le chiffre d'affaires se répartit ainsi :

- 665,6 millions d'euros en Collecte-vie, soit une baisse de 19,1%

par rapport à 2000 ;

- 207,3 millions d'euros en Santé Individuelle, soit une baisse de 1,2% par rapport à 2000 ;
- 169,2 millions d'euros en Collectives, soit une hausse de 13,1% par rapport à 2000.

En Santé, la nouvelle offre de produits a reçu un accueil favorable de la part de la clientèle malgré un démarrage difficile dans sa gestion. En assurance Vie, AGF Assurances a connu une année plus difficile que la moyenne du marché. Aux facteurs externes est venu s'ajouter le poids de la gestion des migrations informatiques pour les agents généraux.

En Collectives, des actions sur le portefeuille ainsi que la nouvelle gamme de produits ont permis de renforcer la présence de AGF Assurances sur ce marché, ...

Les services bancaires et financiers ont connu une croissance régulière, grâce notamment au succès de la Banque AGF dû en particulier à la motivation des agents généraux.

Perspectives

La rentabilité et le développement seront les thèmes prioritaires de l'année 2002.

En assurance de personnes :

- La vie individuelle devra être dynamisée à travers la gamme des produits existants. Le succès des ventes de produits structurés tels que le produit Triplus devra être renouvelé.
- En Santé, la mise en place d'une gamme élargie de produits doit permettre un réel développement des affaires nouvelles.
- En Collectives l'élan donné en 2001 devra se poursuivre.

Forts des actions remarquées en 2001 dans le domaine des produits et services financiers (en particulier à travers Banque AGF), les agents généraux confirmeront en 2002 leur pleine implication pour étendre leurs activités afin de répondre plus largement aux besoins globaux de leurs clients.

2001 a vu l'aboutissement des efforts très importants entrepris depuis 1998.

2002 sera l'année du déploiement d'un réseau totalement unifié d'agents généraux agissant en parfaite synergie avec la structure du Groupe AGF qui leur est dédiée avec une volonté permanente de la qualité du service au client.

Partenariats

• ARCALIS

Filiale à 99,84% du groupe AGF, Arcalis est en charge du développement des partenariats en assurance de personnes. À ce titre, elle passe des accords avec tout intervenant non professionnel de l'assurance, qui via son réseau de distribution, diffuse des produits labellisés et sur-mesure. Elle est aujourd'hui reconnue comme l'un des acteurs incontournables du marché des partenariats vie.

Marchés cibles et offre produits

Arcalis se développe sur 5 principaux marchés :

- **Les grands comptes** (partenariats avec des banques françaises ou étrangères, des institutions financières, des sociétés de bourse, la grande distribution etc.), avec une offre complète d'assurance vie épargne et capitalisation (unités de compte multi-supports et euro) qui constitue le cœur du savoir-faire d'Arcalis.

- **La gestion privée haut de gamme**, par l'intermédiaire des institutionnels, des sociétés de bourse, des banques d'affaires. Dans le cadre de cette activité, Arcalis jouit d'une forte expertise, au confluent de l'ingénierie patrimoniale, de l'assurance et de la finance.

- **La vente directe** : Arcalis dispose à cet effet d'outils télé-marketing et de gestion des bases de données clients et prospects de technologie très récente.

- **Le e-business** : Arcalis poursuit sa diversification en diffusant des produits labellisés sur les sites web de banques traditionnelles ou de courtiers de bourse en ligne.



- **Les opérateurs funéraires** : Arcalis, par l'intermédiaire de sa filiale, la Compagnie de Gestion et de Prévoyance, commercialise des contrats obsèques adaptés aux opérateurs funéraires, marché porteur du fait de l'augmentation du nombre des seniors et de la nécessité pour les opérateurs funéraires de sécuriser leur chiffre d'affaires de demain.

Résultats

Dans un contexte financier défavorable entraînant une importante volatilité des principaux marchés boursiers, la performance globale d'Arcalis se maintient légèrement au-dessus de celle du marché, malgré l'exposition liée à une forte proportion de contrats multi-supports. Le développement de l'activité haut de gamme s'établit au-delà de l'objectif fixé en début d'année, avec notamment la concrétisation de deux nouveaux partenariats significatifs.

Par ailleurs, un nouveau partenariat e-business a été conclu, s'inscrivant dans la tendance d'ouverture de sites d'investissement en ligne par de grands établissements bancaires de gestion de fortune. Le chiffre d'affaires global a diminué de 25%, passant de 344 millions d'euros en 2000 à 258 millions d'euros en 2001. Parallèlement, les encours ont diminué, passant de 3 746 millions d'euros en 2000 à 3 566 millions d'euros en 2001, en raison principalement de l'évolution des marchés boursiers.

Arcalis gère aujourd'hui environ 150 000 contrats.

Perspectives

Dans un contexte économique incertain, l'année 2002 s'inscrit sous le signe de la consolidation, avec d'importants investissements pour la mise en place d'une nouvelle plate-forme de gestion de l'épargne qui permettra à Arcalis de déployer pleinement son offre globale produit-services. ■

Santé individuelle

Santé individuelle

Au sein du Groupe AGF, la Direction AGF Santé est dédiée à l'assurance individuelle de couverture de soins et de prévoyance.

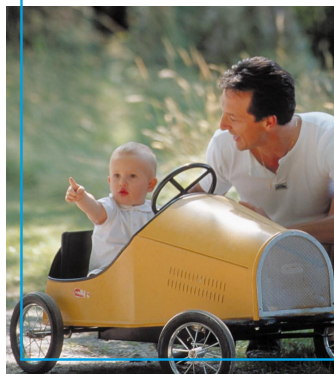
Les produits proposés dans le cadre d'AGF Santé sont :

- Des produits Soins : remboursements des frais engagés par les assurés en complément de la Sécurité Sociale (78% du chiffre d'affaires).
- Des produits Prévoyance vendus seuls ou associés aux soins : paiement d'indemnités, de rente ou de capitaux en cas de maladie, accident, hospitalisation, décès (22% du chiffre d'affaires).

En juillet 2001, les anciennes gammes de produits commercialisées Tonus (AGF), Précium (Allianz) et Pointure (PFA) ont été remplacées par une nouvelle offre commune à tous les réseaux : **AGF Tonus**. Cette nouvelle gamme Santé se décline en :

- Trois offres soins : Latitude Santé, Santégrale et Santé Senior.
- Une offre prévoyance associée. Il s'agit d'une offre temporaire commune à tous les réseaux.

• Une offre dépendance avec le produit Présentiel. Ce nouveau contrat élargit l'offre d'AGF Santé au domaine de la dépendance. À noter le caractère innovant de la gamme Santégrale qui s'appuie sur les réseaux de soins développés par Santé Conseil Service (SCS) et propose notamment des garanties aux frais réels. Par ailleurs, certaines dépenses peu



ou mal remboursées font désormais l'objet de forfaits inclus dans le contrat.

AGF Santé commercialise aussi des produits CMU : dès la création de la Couverture Maladie Universelle (CMU) par le Gouvernement pour couvrir les besoins en Santé des personnes à faibles revenus, le Groupe AGF a souhaité participer à la commercialisation de cette couverture. À fin 2001, ce sont plus de 20 000 personnes qui ont choisi AGF Santé pour gérer leur contrat CMU.

Le portefeuille et les canaux de distribution

Le portefeuille d'AGF Santé est équilibré entre les Salariés et les TNS (artisans, commerçants et professions libérales). Environ 10% du portefeuille concernent les agriculteurs et les expatriés. AGF Santé s'appuie principalement sur trois réseaux de distribution :

- Le réseau salarié qui est un réseau dédié à la vente de produits santé. C'est un réseau de 340 professionnels de la santé très réactif et qui connaît bien les attentes de sa clientèle essentiellement le milieu du commerce, de l'artisanat et des professions libérales.
- Le réseau des agents qui avec ses 2 870 agents offre un maillage efficace du territoire français. La vente de produit santé était moins développée chez les agents Allianz et PFA que chez les agents AGF. Ceci constitue une réelle opportunité de développement au cours des prochaines années.
- Enfin, le réseau des courtiers. Le courtage en Santé était historiquement peu développé aux AGF puisqu'il ne représentait en 1999 que 3,8% du chiffre d'affaires d'AGF Santé. AGF Santé a lancé en 1999 un ambitieux plan de développement pluriannuel pour le courtage qui se traduit dès 2000 par une forte croissance des ventes. En 2001, les ventes de ce réseau ont progressé de +100%.

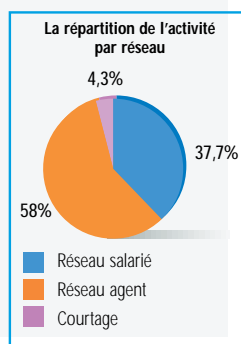
Il convient ainsi de noter que depuis plus de 30 ans, AGF Santé participe, pour le compte de la Sécurité Sociale, à la gestion du Régime Obligatoire "maladie" des Travailleurs Non Salariés

(TNS), ce qui représente environ 170 000 commerçants et artisans (soit 10% de cette population).

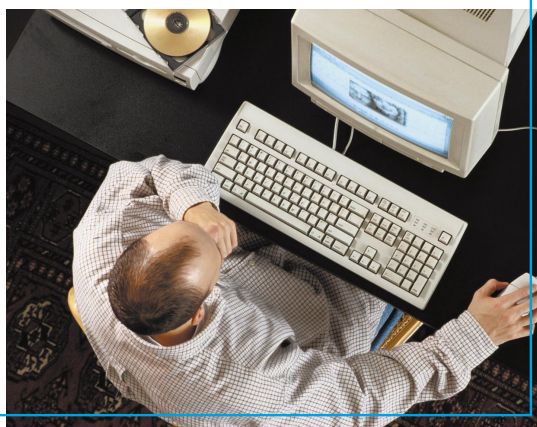
Résultats

L'activité Santé individuelle réalise un chiffre d'affaires en 2001 de 367 millions d'euros soit une progression de + 0,1% par rapport à 2000.

À noter que l'année 2001 a été marquée par la décision du gouvernement d'aligner les taux de remboursements des prestations soins des TNS sur ceux des salariés. Cette décision a eu pour conséquence de réduire le chiffre d'affaires d'AGF Santé d'environ 18,3 millions d'euros. La bonne réactivité des réseaux, le lancement de la nouvelle gamme et la recherche de nouveaux marchés comme la dépendance ont permis de compenser l'impact de l'alignement des TNS puisque la production d'affaires nouvelles est en croissance soutenue par rapport à 2000 : + 10%.



À noter que AGF Santé s'intéresse aussi au développement d'internet dans le domaine de la gestion en permettant par exemple à ses clients de consulter en ligne leurs remboursements de soins (premiers tests réalisés en 2001). ■



Perspectives

L'année 2002 sera marquée notamment par :

- La poursuite du développement des ventes par le courtage.
- L'apparition en octobre 2002 de contrats solidaires qui permettront, essentiellement par la suppression du questionnaire médical, d'éviter aux clients de payer la taxe de 7% qui était une source de distorsion de la concurrence avec les mutuelles. La nouvelle gamme soins des AGF lancée en juillet 2001 entre parfaitement dans ce cadre et permettra à tous les souscripteurs de bénéficier de l'exonération de cette taxe à partir d'octobre prochain.

Collectives

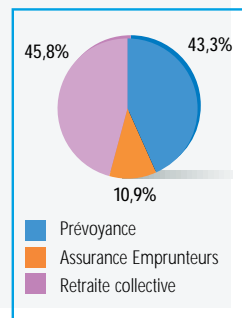
Collectives

AGF Collectives

AGF Collectives est l'une des composantes essentielles de l'assurance de personnes aux AGF.

Le chiffre d'affaires comptable réalisé en 2001 est de 2 038 millions d'euros, et comprend notamment quelques affaires exceptionnelles en Retraite réalisées en fin d'exercice pour environ 496 millions d'euros. Le chiffre d'affaires comptable 2000 de 2 319 millions d'euros comprenait déjà une affaire exceptionnelle réalisée en retraite auprès d'un grand groupe industriel français ; hors affaires exceptionnelles en 2000 et 2001, le chiffre d'affaires 2001 comptable est stable à environ 1 543 millions d'euros. La prévoyance représente 43,3% du chiffre d'affaires brut total, l'assurance des Emprunteurs 10,9% et la retraite collective atteint 45,8% en 2001.

La stratégie d'AGF Collectives est à l'unisson de celle du Groupe, à savoir : pouvoir répondre à l'ensemble des besoins de protection sociale des entreprises, en s'appuyant sur les canaux de distribution les plus pertinents, pour apporter une offre de services complète en positionnant les AGF en leader dans le domaine des nouvelles technologies et de l'Internet.



santé collective complémentaire est dominé par les Compagnies d'Assurance et les institutions de prévoyance - 30 à 40% pour chacune. En Santé collective, les mutuelles détiennent environ 30% de part de marché principalement sur le marché des contrats à adhésions facultatives.

- Avec 25 millions de contrats en cours et un volume d'un peu plus de 3 milliards d'euros de primes annuelles, **l'Assurance des Emprunteurs** représente un quart du marché de la prévoyance collective. Il s'agit d'un marché mature dont la croissance accompagne celle du crédit. Deux tiers de ces primes correspondent aux crédits immobiliers seuls.

- Le marché de la **retraite collective** enfin représente 5,5 milliards d'euros en 2000 soit 54% du chiffre d'affaires en assurance vie collective et 6% environ du chiffre d'affaires assurance - vie / capitalisation se répartissant en 3,9 milliards d'euros pour les Compagnies d'Assurances et 1,6 milliard d'euros pour les groupes bancaires. On constate une très forte hausse de la collecte depuis 2 ans.

Le marché se décompose en trois segments essentiels : la partie "Retraite complémentaire" pour 74% environ des contrats (Art. 83 et 39), les contrats d'Indemnité de Fin de Carrière pour 14% et dans une moindre mesure les régimes dits de "sur - salaire".

Données de marché

Les AGF en assurance collective, qui avaient maintenu à la fin des années 90 une part de marché d'un peu moins de 10%, ont progressé notablement en 2000 et 2001 du fait de l'obtention de contrats significatifs en retraite collective.

- En Prévoyance hors assurance des Emprunteurs, les compagnies d'assurance adhérentes au BCAC auraient réalisé en 2000 5,5 milliards d'euros.
- Estimé à environ 7 milliards d'euros, le marché de l'assurance

Innovations

• De nouvelles offres standard revues ou lancées en 2001 :

- Deux gammes complètes d'offres standard, en prévoyance collective et en complémentaire santé d'entreprise : "OSMOSE" commercialisée par les 2 766 agents généraux du Groupe et "SYNEA" distribuée par les courtiers.

Les versions 2 renforcent en Santé la formule Haut de Gamme et prévoient encore plus d'options en Prévoyance.

- "SOLUXIS 2" : un Groupe Ouvert Emprunteurs, donnant la possibilité d'emprunter jusqu'à 75 ans, avec une tarification au choix sur le capital initial ou sur le capital restant dû, avec une meilleure acceptation des risques aggravés.
- LINEO : une offre nouvelle lancée au dernier trimestre 2001 pour permettre aux chefs d'entreprise de préparer, pré-financer et lisser la charge des Indemnités de Fin de Carrière.
- Des offres sur mesure sont également offertes et proposent toutes les possibilités de garanties spécifiques permettant de répondre à tous types d'appels d'offres.

• Une offre Produits accompagnée par **une stratégie de services aux assurés** :

C'est le cas notamment de "Santé Conseil Services" renforcée en 1999, dont profitent maintenant 2 millions d'assurés santé AGF et qui leur permet de bénéficier d'une analyse de leurs devis optique et dentaire. Depuis 2001, un nouveau réseau de chirurgiens dentistes de 1 800 partenaires a rejoint le réseau existant d'opticiens. Ces professionnels s'engagent sur les prix et ont des équipements sélectionnés, fournissent le tiers payant et proposent des mesures de prévention pour les enfants.

• **Une stratégie de services aux intermédiaires d'assurance**

À partir des plates-formes informatiques des agents généraux et du site web dédié aux courtiers (www.agfcollectives-pro.com), les intermédiaires peuvent désormais bénéficier en Retraite et en Assurance des Emprunteurs, d'un outil de simulation et d'établissement de devis pour PLANE0 et d'un outil de souscription en ligne pour SOLUXIS.

Conseil Service pour la connexion de courtiers gestionnaires,

- le développement du tiers - payant avec les radiologues et les laboratoires avec une mise en œuvre progressive de ces 2 nouveaux services qui doit démarrer en 2002,
- la préparation du dispositif de commercialisation d'une offre en épargne salariale,
- le développement d'offres nouvelles afin de disposer d'une gamme complète en Retraite Collective.

La réalisation des objectifs de développements de AGF Collectives se traduira dès 2002 par la mise en place d'actions concrètes inscrites dans le Plan Stratégique 2002 - 2005.

L'ambition d'AGF Collectives est de conjuguer ses savoir-faire pour :

- disposer d'une offre complète de produits et services pour tous les segments de clientèle,
- proposer dès 2002 de nouvelles prestations santé innovantes,
- intégrer la dimension épargne salariale au sein de l'offre d'épargne,
- poursuivre la refonte des instruments de pilotage,
- étendre le périmètre de certification ISO 9001 du portefeuille ALLIANZ à l'ensemble de la Direction Entreprise. ■

Perspectives

Les perspectives 2002, riches de multiples projets, comportent notamment :

- le lancement d'un produit innovant en matière de couverture en frais réels Santé et la poursuite de partenariats avec Santé

Les assurances de biens et de responsabilités



Façade classée d'une Agence AGF

AGF Assurances

AGF Assurances

- 2 766 agents généraux représentant plus de 3 000 points de vente sur l'ensemble du territoire français, animés par 6 directions régionales.
- Le chiffre d'affaires en assurances de biens et responsabilités généré par le réseau des agents généraux a atteint 1 976,9 millions d'euros (chiffre non consolidé) en 2001, soit une hausse de 3,7% par rapport à 2000.

Proche des clients grâce à ses agents généraux, AGF Assurances s'appuie sur une organisation déconcentrée entre les directions du siège, les directions régionales et son réseau.

Objectifs

Tout en maintenant une volonté affirmée d'amélioration permanente de la qualité de service au client, AGF Assurances vise à :

- maintenir une position forte sur son marché à travers une politique de développement des ventes et de fidélisation des clients (cross-selling, CRM),
- améliorer sa rentabilité par l'optimisation de ses tarifs, de sa gestion des sinistres et de ses coûts de fonctionnement.

Faits marquants

Plusieurs événements dans cinq domaines particuliers de l'activité d'AGF Assurances ont marqué l'année 2001 :

- La gestion : les migrations informatiques IARD ont été des étapes décisives pour la mise en place d'un système de gestion unique. Les efforts constants de tous les acteurs (salariés et agents généraux) ont permis de surmonter progressivement les difficultés. Le passage à l'euro a été un réel succès. Enfin la décentralisation des activités et des responsabilités vers les directions régionales, entamée depuis 1999, est désormais quasiment achevée, dans un délai plus rapide que ne le prévoyait le calendrier initial.

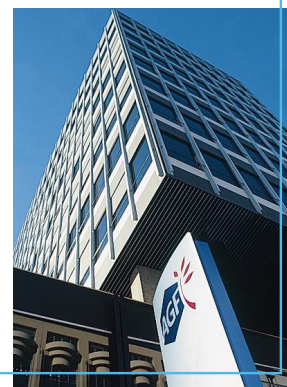
- La qualité : la démarche Qualité a été consacrée par la certification aux nouvelles normes ISO 9001 / 2000 de la Direction de l'Indemnisation et de la Direction Régionale de Lyon pour l'ensemble de ses activités, ainsi que 15 agences générales de la région ouest.

- Le marché : les sinistres majeurs ont eu une incidence forte sur la gestion de l'indemnisation, en particulier les inondations de Bretagne et de la Somme, ainsi que l'explosion de l'usine AZF à Toulouse qui a entraîné l'ouverture de plus de 7 000 dossiers de sinistres et une formidable mobilisation des équipes AGF, agents généraux et salariés de la compagnie.

- L'action commerciale : de nouvelles offres multirisques pour les professionnels et les petites entreprises sont venues compléter la gammes des produits communs.

- La structure : la mise en place à effet du 1er octobre 2001 d'une nouvelle structure pour la période post migration et post décentralisation est la marque tangible de l'orientation choisie de mettre le service au client au cœur des préoccupations d'AGF Assurances.

Direction régionale de Lyon

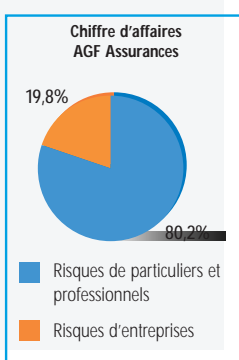


Tour AGF Athena - Paris-La Défense



AGF Assurances

Résultats



Le chiffre d'affaires se répartit ainsi :

- 1 586,7 millions d'euros en risques de particuliers et professionnels, soit une hausse de 2,9% par rapport à 2000 ;
- 390,2 millions d'euros en risques d'entreprises, soit une hausse de 6,6% par rapport à 2000.

En automobile, la confirmation de la qualité du produit AGF Pleins Phares a permis la réalisation d'une année satis-

faisante avec une augmentation du parc de 34 000 contrats.

L'activité du secteur incendie et risques divers des particuliers et professionnels a été influencée par un marché très concurrentiel (bancassurance en particulier) sur le segment des multirisques habitation.

Une dynamique du développement accompagnée de premières mesures de redressement tarifaire ont permis de réaliser une croissance significative en risques d'entreprises.

Perspectives

La rentabilité et le développement seront les thèmes prioritaires de l'année 2002.

La mise en place d'outils de pilotage plus efficaces et la poursuite d'une politique active de la qualité seront les gages de la volonté d'amélioration constante de la rentabilité et de la performance. Des actions de redressement des tarifs, d'amélioration de la gestion des sinistres et d'économies de frais généraux ont déjà été entreprises dans le cadre d'objectifs ambitieux et réalistes d'amélioration du 'ratio combiné'.

Le développement recueillera les fruits de 3 années d'investissements dédiés aux fusions, aux migrations et aux décentralisations. Il s'appuiera sur une organisation réadaptée et un puissant

réseau afin de fidéliser nos 3,5 millions de clients et en séduire de nouveaux. La création d'une grande direction du développement vise à associer plus étroitement l'organisation centrale et la force de vente régionale. Un nouveau partenariat avec le réseau d'agents généraux sera établi à partir d'une réflexion pour la mise en place d'un statut commun, résultante d'un nouveau mécanisme de dialogue institutionnel. Il reposera en outre sur une plus large délégation en agence et une meilleure différenciation correspondant aux caractéristiques de l'environnement de chaque agent général.

La finalisation de la gamme des produits communs profitera pleinement à la relance commerciale. L'activité en risques d'entreprises devra confirmer la tendance très favorable de 2001.

Tant dans les domaines des particuliers que des entreprises, la politique suivie en terme d'offre de produits et de services visera en priorité à renforcer le nombre de contrats par client en portefeuille.

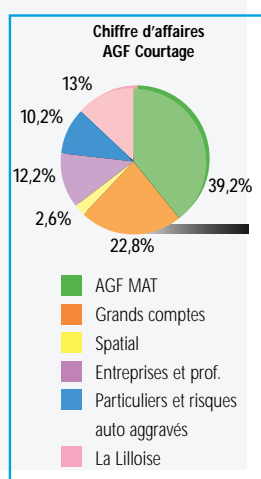
Forts des actions remarquées en 2001 dans le domaine des produits et services financiers (en particulier à travers Banque AGF), les agents généraux confirmeront en 2002 leur pleine implication pour étendre leurs activités afin de répondre plus largement aux besoins globaux de leurs clients.

2001 a vu l'aboutissement des efforts très importants entrepris depuis 1998.

2002 sera l'année du déploiement d'un réseau totalement unifié d'agents généraux agissant en parfaite synergie avec la structure du Groupe AGF qui leur est dédiée avec une volonté permanente de la qualité du service au client. ■

AGF Courtage

AGF Courtage



Le chiffre d'affaires de l'Espace Courtage a progressé de 32%. Il s'élève à 2 254 millions d'euros.

AGF Espace Courtage est une organisation exclusivement dédiée aux courtiers. Il est constitué d'AGF Courtage, et de deux filiales AGF La Lilloise et AGF MAT.

Cette année, l'Espace Courtage s'est réorganisé suite au départ d'Yves Mansion, en accueillant aux côtés de Guy Lallour un nouveau Directeur général :

Jean-François Allard en charge du "Courtage Local" qui rassemble les marchés entreprises, professionnels et particuliers ainsi que les Flottes et Groupements rassemblés au sein d'AGF La Lilloise.

Dans le cadre de ces réorganisations, les marchés Entreprises et Particuliers ont échangé deux segments de marché pour une meilleure adéquation des cibles. Les activités "professionnels" ont rejoint la Direction Entreprises et les "risques malussés" sont désormais rattachés à la Direction des Particuliers.

Pour le "Courtage Global" qui regroupe les activités Grands comptes, spatial et Marine, Aviation, Transports, la création en fin d'année, d'Allianz Global Risks et d'Allianz Marine & Aviation, permettra de renforcer la qualité et l'étendue des services proposés aux clients internationaux.

1 600 collaborateurs sont mobilisés pour répondre aux besoins exprimés par les clients et courtiers partenaires. Ils s'appuient sur de nouveaux outils développés sur de nouvelles technologies pour travailler encore plus efficacement avec eux.

Résultats par marchés

Les grands comptes

Le chiffre d'affaires atteint 516 millions d'euros soit + 32,7% par rapport à 2000. Cette progression est due à la combinaison de trois

facteurs : augmentations du tarif des prestations (10% en Dommages et 5% en RC), efforts significatifs pour réduire les délais de comptabilisation et de facturation, ainsi que l'acquisition de quelques nouveaux clients. Avec la remontée très forte des prix constatée à fin 2001, nous anticipons que ce développement se poursuivra en 2002.

Si les événements tragiques du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis ne nous ont pas directement affectés de manière significative, il n'en est pas de même de la catastrophe de Toulouse qui a impacté les comptes du Courtage. Outre ces événements, notre activité a souffert sur les derniers mois de l'année d'une sinistralité très forte puisque le montant des sinistres sur chacun des 4 derniers mois est le double de la moyenne des 8 premiers. Ajouté à un renchérissement très significatif de nos coûts de réassurance, ceci explique l'essentiel de la perte du secteur.

• Perspectives

Conjointement avec notre actionnaire principal, nous avons décidé d'adosser nos opérations Dommages et Responsabilités des Grands Risques aux ressources du Groupe Allianz. Nous participons ainsi avec nos collègues des autres sociétés du Groupe actives sur ce secteur à la promotion d'une nouvelle marque mondiale : Allianz Global Risks qui s'appuie sur un réseau spécialisé, actif dans plus de 80 pays.

Allianz Global Risks est dirigée par une équipe internationale au sein de laquelle AGF est représentée. Celle-ci a pour mission de fixer les grandes orientations dans les principaux secteurs d'activité. Nous conservons la pleine maîtrise de nos opérations et les conditions d'assurance de nos grands clients français continueront à être fixées par les équipes d'AGF à Paris.

Le premier exemple concret de synergie a été la mise en place, pour 2002, d'un pooling de la réassurance du Groupe dans ce domaine, permettant un placement global unique auprès des réassureurs. Cette nouvelle organisation se traduit dès maintenant par un renforcement de nos capacités de rétention et de traitement du risque ainsi que par une amélioration de nos moyens de service

Ingénieur Gestion des Risques
AGF en mission au sein
de la Société 3 Suisses

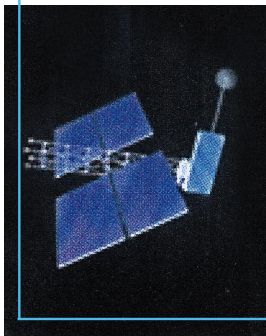


AGF Courtage

comme par exemple en Prévention grâce à la mise en place d'un réseau coordonné auquel participent notamment les 40 ingénieurs Prévention des AGF. Nous prévoyons également une plus grande synergie entre nos systèmes d'indemnisation et d'information sur les programmes internationaux d'assurance de nos clients dans le monde entier.

Le Spatial

Risque spatial



Activité cyclique, les assurances spatiales ont donc vu leur chiffre d'affaires baisser sensiblement pour atteindre 59 millions d'euros soit le même volume qu'en 1999. Ceci reflète la faible activité des lancements de satellites (13 en 2001 contre 30 en 2000, année exceptionnelle).

• Perspectives

L'année 2002 devrait être sensiblement identique à 2001 en terme de volume. AGF, qui dispose d'une excellente solvabilité et d'une très forte capacité dans un marché plus sélectif continue donc à être très bien positionné.

Le marché des entreprises et des professionnels

Le chiffre d'affaires s'élève à 275 millions d'euros en progression de 3,8 %. En IRD Entreprises, le chiffre d'affaires est pratiquement au niveau de celui de l'an dernier. Malgré les conséquences de l'explosion de l'usine AZF de Toulouse, la sinistralité sur le marché des entreprises est en baisse.

En construction Transport Risques Techniques, le chiffre d'affaires continue de croître fortement de 28%.

Quant aux professionnels, le chiffre d'affaires est légèrement inférieur à celui de l'an dernier (-2%) et s'explique notamment par une plus grande sélection des risques et à l'arrêt des souscriptions RC médicales.

• Perspectives

Dans le cadre d'une enquête qualité réalisée auprès des courtiers,

85% d'entre eux reconnaissent le professionnalisme, la compétence, le sérieux et la fiabilité des équipes techniques en risques d'entreprises. La nouvelle organisation du marché des entreprises et des professionnels compte bien s'appuyer sur ces points forts.

À cette fin la direction a pris des engagements en termes de délais de réponse et a développé des outils de tarification et d'indemnisation en ligne. Les courtiers partenaires peuvent désormais via le site extranet dédié au Courtage établir des devis pour les nouveaux produits "Tous Risques Informatiques" et "Engins de Chantiers" et effectuer leurs déclarations de sinistres en ligne. Ces développements associés à la politique de majoration de fin d'année et à une meilleure maîtrise de la sinistralité permettent d'envisager un résultat en nette progression pour 2002.

Le marché des particuliers et risques auto aggravés

Avec 227,3 millions d'euros, le chiffre d'affaires progresse de 5,3%. En automobile, le chiffre d'affaires est en progression de 4,1%.

En IRD des particuliers, le chiffre d'affaires des contrats Propriétaires non Occupants (PNO) augmente toujours fortement (+ 26%). En risques auto aggravés, le chiffre d'affaires progresse de 3,6%. La charge des sinistres, quant à elle, diminue de 7,4% par rapport à l'année dernière.

AGF assureur du Groupe Renault
- Technocentre Renault



• Perspectives

2001 voit l'aboutissement du déploiement de Déclit, outil informatique qui, via Internet, permet à près de 600 courtiers, dans le cadre de leurs délégations de pouvoirs, de souscrire, gérer, et indemniser en risques du particulier. Près de 80% des affaires nouvelles sont aujourd'hui réalisés sur Déclit. Toujours dans cet esprit de rationalisation, les courtiers qui ne bénéficient pas de Déclit ont désormais accès aux tarifications en ligne pour les risques des particuliers sur le site Extranet. Les plates-formes téléphoniques, dont la plate-forme d'indemnisation certifiée ISO 9002, viennent compléter ce dispositif résolument axé sur la qualité de service. ■

AGF La Lilloise

AGF La Lilloise

AGF La Lilloise, dont le siège social est situé à Wasquehal, est historiquement spécialisée dans le courtage IART et a pour vocation au sein de l'Espace Courtage, le développement de l'activité des Flottes Automobiles et des Groupements de particuliers et professionnels où elle apparaît comme étant l'un des leaders du marché. L'année 2001 a été caractérisée par un développement significatif de l'activité dû à un apport d'affaires nouvelles entrant dans notre politique de souscription et à l'aboutissement du rassemblement de l'ensemble des activités Flottes et Groupements dans la seule entité AGF La Lilloise.

Activité

Toutes activités confondues, le chiffre d'affaires s'élève à 294,7 millions d'euros en augmentation de 19,7% par rapport à 2000.

Le résultat technique s'élève à 5,3 millions d'euros soit un niveau identique à celui dégagé au cours de l'exercice 2000.

- Le résultat net, après éléments exceptionnels et impôts s'élève à 3,9 millions d'euros contre 560 milliers d'euros en 2000.

Stratégie

En ce qui concerne les flottes nationales : AGF La Lilloise accentue son positionnement sur les petites et moyennes flottes et maintient sa présence sur les grandes flottes.

- Au niveau des flottes internationales : son expertise acquise permettra un positionnement plus dynamique sur le marché européen qui se révèle très porteur.

Pour le marché des groupements l'objectif prioritaire est de maintenir l'axe de développement sur les groupements de particuliers (MRH, auto, GAV, etc.) et d'obtenir une maîtrise très forte sur ces contrats. Cette maîtrise s'acquiert grâce à une informatique dédiée souple et adaptée, une excellente connaissance des intermédiaires effectuant de la gestion de masse ainsi que la recherche de niches avec la possibilité pour les courtiers de s'appuyer sur des outils de gestion tels que Maxium.

Enfin AGF La Lilloise favorise la rentabilité par rapport au développement en s'interdisant entre autres de souscrire des risques trop sensibles.

Perspectives

Les perspectives pour l'année à venir s'inscrivent en droite ligne des objectifs que AGF La Lilloise s'est fixés :

- maintien des résultats techniques par des majorations tarifaires importantes afin de compenser le coût de la réassurance et la diminution des résultats financiers,
- renforcement de la gestion dématérialisée grâce à l'implémentation de l'EDI qui permet d'éviter les doubles tâches courtier/compagnie,
- poursuite du développement du "servicing" avec des produits clés en main intégrant prévention, financement, etc.

Ses atouts

Considérée comme un des leaders du courtage sur son marché, AGF La Lilloise traite uniquement avec des courtiers partenaires lui donnant l'avantage de circuits décisionnels courts, de réactivité et de proximité avec les intervenants.

Grâce à un outil informatique de gestion, de suivi et de contrôle performant associé à des processus de gestion optimisés, AGF La Lilloise peut se prévaloir de coûts de gestion inférieurs à la moyenne du marché. ■

En millions d'euros	Chiffre d'affaires	Résultats Techniques
Accidents corporels	20.4 (-2%)	2.2
Automobile (80% de l'activité)	233.8 (+27%)	0.6
Dommages aux biens	28.5 (-2.4%)	0.6

AGF MAT

AGF MAT est spécialisée en assurance transport marine et aviation.

En rachetant le 28 décembre 2001 cette société au groupe AGF, le Groupe Allianz lance une nouvelle entité baptisée Allianz Marine & Aviation. Ce nouvel ensemble a pour vocation de fédérer les activités marine et aviation des trois sociétés AGF MAT, Allianz Globus MAT et Cornhill. Allianz affiche ainsi sa volonté de demeurer un acteur incontournable et durable du secteur.

Pour les AGF, cette opération permet de réaffecter le produit de la cession à d'autres activités du Groupe.

Résultats

Le chiffre d'affaires de AGF MAT s'élève à 887 millions d'euros, en très forte augmentation de 86% par rapport à celui de 2000. Sur le marché des assurances Aviation, la remontée tarifaire enregistrée dès le début de l'année s'est fortement accélérée après la survenance des sinistres du 11 septembre 2001. Les taux pour les risques maritimes de capacité ont également été relevés, quoique dans une plus faible mesure, et le plein effet ne s'en fera ressentir qu'au courant de l'année 2002.

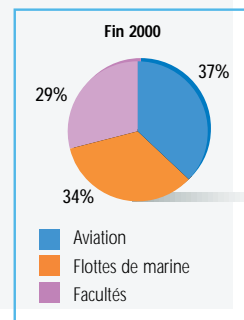
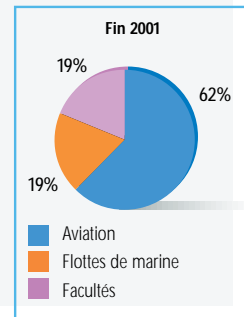
AGF Grand Partenaire du Tour de France Voile



RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ENTRE LES 3 DIFFÉRENTS MARCHÉS :

Comme pour la plupart des preneurs de risques du marché Aviation, le résultat en 2001 de AGF MAT a été fortement marqué par les attentats du 11 septembre.

Eu égard à ces événements exceptionnels, le ratio de sinistres à primes net s'est nettement détérioré par rapport à 2000, passant de 83% à 91%, tandis que sur le ratio combiné a enregistré une hausse de 115% à 121%.



Perspectives

À l'heure où de nombreux intervenants se retirent, frappés par le coût des sinistres du 11 septembre et où d'autres acteurs, opportunistes, entrent, au contraire, sur ce marché pour tirer parti des niveaux tarifaires actuellement élevés, la constitution de Allianz Marine & Aviation affirme la volonté d'Allianz d'être un intervenant pérenne du marché. La solvabilité du Groupe Allianz et son réseau mondial offre aux clients l'assurance d'une relation de long terme associée à un service de qualité.

Le contexte actuel de remontée des taux, conjugué au recentrage et à l'assainissement des portefeuilles, ainsi que l'engagement et la réactivité des équipes, devraient permettre le retour à la rentabilité dès 2002.

AGF conservera une quote part pendant 2 ans sur les souscriptions du nouvel ensemble. ■

Les partenariats

Les partenariats

Le marché des Partenariats en IARD continue à se développer fortement, à l'initiative des entreprises commerciales qui veulent structurer autour de leur offre un ensemble de services cohérent pour fidéliser leurs clients ou gagner des parts de marché.

Les AGF accompagnent ce mouvement au travers d'une structure dédiée, qui travaille en synergie avec le reste du Groupe, et dont l'objectif est de monter les Partenariats puis d'être opérateur de leur développement.

Les assurances fédérales - Le Partenariat avec le Crédit Lyonnais

Résultats et perspectives

Assurances Fédérales, qui est le support de ce partenariat depuis 1995, a constitué à fin 2001 un portefeuille de 378 255 contrats pour un chiffre d'affaires de plus de 69,5 millions d'euros (+ 24,8% par rapport à 2000).

La progression de l'activité, particulièrement soutenue au 2ème semestre à la suite du lancement du contrat "Garantie Accident de la Vie", s'accompagne d'une stabilité du ratio combiné de 97,6% en 2001 par rapport à 97,3% en 2000.

En 2002, Assurances Fédérales prévoit une poursuite régulière du développement de son activité Dommage en s'appuyant sur sa gamme actuelle de produits, et une augmentation sensible de son activité "assurances de Personnes" en complétant sa gamme actuelle Santé Individuelle et G.A.V. d'un nouveau produit "Hospitalisation".

Calypso - Le Partenariat avec les 3 Suisses

Résultats et perspectives

La Société Calypso, créée à cet effet courant 1999, poursuit son développement et compte début 2002 36 000 contrats dont 25 000 en Automobile, pour un chiffre d'affaires de plus de 8 millions d'euros, double de celui de l'an passé.

Un des objectifs pour 2002 est d'augmenter fortement la productivité commerciale de ses plates-formes de vente par téléphone sur la base clientèle des 3 Suisses.

Ingénieur Gestion des Risques AGF en mission au sein de la Société 3 Suisses



Autres partenariats

Les AGF poursuivent activement la recherche de nouveaux partenaires après avoir révisité en 2001 leur stratégie pour focaliser leur démarche vers quelques grands acteurs industriels ou commerciaux.

OKassurance

OKassurance, lancée au 2ème semestre 2000 pour distribuer et gérer directement sous Internet une gamme de produits Automobile et M.R.H., a souscrit en 2001 sur son site en ligne 1 500 affaires nouvelles, en majorité Automobile. Ce résultat, décevant au regard de l'objectif initial en dépit d'un budget marketing important et de la mise en place d'un web call centers pour mieux concrétiser les ventes, a amené le Groupe à revoir les différents scénarios de développement possible au regard des nouvelles prévisions posées par les spécialistes sur le développement en France de l'assurance en ligne : cette étude l'a conduit à arrêter le site de souscription en poursuivant, néanmoins comme auparavant la gestion du portefeuille acquis à partir des plates-formes du Groupe. ■

Les métiers de spécialités



Assistance

Assistance

Groupe Mondial Assistance

Challenge Mondial Assistance



Le groupe Mondial Assistance, filiale des AGF (50%) et de la RAS (50%) société d'assurance italienne, est en charge de l'ensemble des activités d'assistance et d'assurance voyage au sein du Groupe Allianz.

Leader international de l'assistance et de l'assurance voyage, le Groupe Mondial Assistance a poursuivi en 2001 sa stratégie de développement à deux niveaux, par une expansion géographique de sa présence notamment en Asie, mais aussi par une politique de croissance rentable de ses activités.

Outre l'acquisition successive de deux filiales sur la zone Asie Pacifique en Thaïlande et en Australie, le Groupe a rationalisé la structure de son capital au sein de sa filiale marocaine, désormais détenue à 80%, et a finalisé les opérations d'intégration de World Access dans le monde.

La fertilisation croisée des différentes expertises et compétences du groupe est venue renforcer la politique d'innovation que chaque entité locale déploie pour satisfaire les besoins et les exigences de ses clients sur son marché.

La conjonction de ces axes stratégiques a permis au Groupe Mondial Assistance de conforter sa position de leader sur le marché et d'offrir une gamme de service étendue sur les cinq continents allant de l'assurance voyage, l'assistance traditionnelle aux biens ou aux personnes, jusqu'aux services de relations client et aux programmes complets de fidélisation de clientèle.

Résultats

L'année 2001 reste marquée par les événements du 11 septembre dont les conséquences économiques ont affecté le secteur de l'assurance en général et le groupe Mondial Assistance en particulier. Les rapatriements liés à la catastrophe et la hausse des sinistres d'annulation de voyage ont eu un impact significatif, renforcé par une chute sensible de l'activité du tourisme sur le dernier trimestre se traduisant par une perte directe de chiffre d'affaires des produits d'assurance voyage.

Malgré ces éléments, le Groupe affiche un chiffre d'affaires en hausse de 10,5% à 888,4* millions d'euros.

En part du Groupe AGF (50%) et compte tenu des retraitements effectués dans les comptes consolidés des AGF, la contribution du groupe Mondial Assistance au résultat consolidé courant des AGF s'élève à 3,065 millions d'euros avant amortissement des écarts d'acquisitions.

En dépit des circonstances exceptionnelles de 2001, d'une situation économique difficile dans certains pays, et de signes de ralentissement de la croissance en Europe, le Groupe Mondial Assistance s'inscrit dans un marché en développement régulier offrant des perspectives de croissance soutenues à moyen et long termes.

Perspectives

Dans cet environnement de marché, le Groupe Mondial Assistance poursuivra en 2002 une stratégie d'expansion afin d'assurer le développement durable du groupe en alliant croissance, investissements et profits. L'accroissement de la présence internationale reste un axe stratégique en 2002 pour le Groupe Mondial Assistance qui souhaite maintenir ses avantages concurrentiels grâce à l'effet de taille et à la qualité des services offerts par un maillage resserré. Le déploiement du Groupe s'inscrit dans une stratégie qui vise à la fois à monter en puissance sur les marchés émergents en matière de services d'assistance traditionnels et d'assurance voyage et à développer la gamme de services du groupe sur les marchés aujourd'hui mûrs pour les accueillir.

Fidèle à son approche client basée sur le long terme et à sa politique d'innovation, le Groupe Mondial Assistance continuera en 2002 de développer ses relais de croissance dans les services de confort liés au domicile et aux personnes, qui constituent un segment de marché en forte progression.

Désormais référence mondiale du marché, le Groupe Mondial Assistance s'engage au quotidien auprès de chacun de ses partenaires et met l'expertise et les talents d'innovation des quelque 6 500 salariés du groupe au service des clients pour leur offrir en toutes circonstances qualité et efficacité. ■

*après retraitement de consolidation par AGF

Assurance crédit

Assurance Crédit

Leader mondial de l'assurance-crédit et leader européen de l'affacturage intégré, EULER a pour mission de favoriser le développement commercial des entreprises sur leurs marchés, tant domestiques qu'à l'export. EULER offre à ses clients, grands groupes internationaux ou PME régionales, une gamme étendue de services en matière de prévention, couverture des risques, gestion des créances commerciales et financement.

• Développement international

EULER a poursuivi en 2001 son développement international en Espagne et au Brésil. En Espagne, EULER CRÉDITO Y CAUCIÓN, Compañia des Seguros y Reaseguros, SA, créée en avril 2001, a démarré la commercialisation de produits d'assurance-crédit sous forme de libre prestation de service. Au Brésil, EULER do BRASIL Seguros a obtenu en juin 2001 sa licence d'assureur-crédit domestique.

• Transfert des polices HERMES

Dans le cadre des accords passés entre EULER et HERMES AG, les polices d'assurance-crédit des deux Groupes ont été redistribuées par zone géographique afin d'optimiser la gestion du portefeuille. Plus de 200 polices initialement souscrites par HERMES AG ont été ainsi transférées auprès de sociétés du groupe EULER en Belgique, en Italie, en Angleterre et en France. La réalisation de ces transferts assure la parfaite complémentarité géographique des deux Groupes et facilitera leur intégration ultérieure.

Résultats

L'année 2001 a été marquée par un ralentissement économique mondial et par une progression significative des sinistres.

Dans ce contexte défavorable, le résultat net consolidé part du groupe (publié par EULER avant retraitement AGF) s'élève à 90,4 millions d'euros en recul de 7,3% par rapport au résultat 2000 hors plus-value exceptionnelle réalisée sur la cession des titres Coface. Le chiffre d'affaires s'élève à 1 263 millions d'euros pour l'année 2001 (dont 1 131 millions d'euros relatifs à l'activité d'assurance-crédit), en augmentation de 9,8% par rapport à 2000.

Le pourcentage de consolidation d'EULER par AGF est passé de 56,4% à 63,2% entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001, suite aux rachats successifs de plusieurs blocs d'actions devenus disponibles sur le marché.

En part du Groupe AGF et compte tenu des retraitements effectués dans les comptes consolidés des AGF, la contribution du Groupe EULER au résultat consolidé courant des AGF s'élève à 35,7 millions d'euros avant amortissement des écarts d'acquisition. Au cours de l'année 2001, Standard & Poor's a reconduit la notation AA+ à l'ensemble des sociétés d'assurance crédit du Groupe EULER, gage d'une solidité financière reconnue.

EULER-SFAC (France)

Fort d'une expertise reconnue et de solides positions commerciales, EULER-SFAC est le leader incontesté de l'assurance-crédit en France. En 2001, EULER-SFAC a élargi sa gamme de produits, amélioré la qualité de service et renforcé ses relations avec le réseau de courtiers.

Soucieux de répondre aux attentes de sa clientèle dans un contexte d'internationalisation des échanges commerciaux, EULER-SFAC a

lancé Grand Angle, produit d'assurance-crédit qui couvre les échanges domestiques et export. Ce produit connaît un vif succès et représente aujourd'hui une partie significative des nouveaux contrats.

Par ailleurs, un service de recouvrement, Action Recouvrement, est désormais accessible aux entreprises qui ne disposent pas de contrat d'assurance-crédit. Enfin, Sécurité Litiges, produit innovant, permet aux entreprises déjà assurées de trouver auprès d'EULER-SFAC une assistance complète pour résoudre leurs créances litigieuses. Le chiffre d'affaires d'EULER-SFAC atteint 353,2 millions d'euros, stable par rapport à l'année précédente (+0,3%). L'environnement éco-

EULER-SFAC

- Lancement de produit Grand-Angle : produit d'assurance crédit couvrant les échanges domestiques et export.

EULER-SFAC (chiffre d'affaires 2001)

- 353 millions d'euros
- Progression de + 0,3%

nomique défavorable a pour conséquence une diminution du chiffre d'affaires des assurés mais favorise la croissance de la nouvelle production qui atteint un niveau particulièrement élevé. Sur la seconde partie de l'année, face à la dégradation de la sinistralité, EULER-SFAC a engagé une politique de révision à la hausse de ses taux de primes.

EUROFACTOR (France)

Premier réseau intégré d'affacturage en Europe, EUROFACTOR développe une offre évolutive et personnalisée de solutions de financement et de gestion des créances commerciales, en France comme à l'international.

EUROFACTOR (Activité affacturage)

- chiffre d'affaires : 132,3 millions d'euros
- Progression : 8,6%

L'année 2001 a été marquée par l'enrichissement de la gamme de produits et services offerts aux clients avec notamment le développement de contrats multi-domestiques et de nouveaux services sur Internet.

EUROFACTOR

- Enrichissement de la gamme
- Développement de contrats multidomestiques
- Nouveaux services sur internet.

Le chiffre d'affaires de l'activité affacturage réalisé au travers de l'ensemble du réseau d'EUROFACTOR s'élève en 2001 à 132,3 millions d'euros contre 121,8 millions d'euros en 2000, soit une progression de 8,6%. Cette évolution provient essentiellement du maintien des taux d'intérêts courts élevés sur le premier semestre et de l'augmentation subséquente des commissions de financement.

Le volume du chiffre d'affaires affacturé progresse de 5% en 2001 par rapport à 2000 à 20,3 milliards d'euros dont 15,8 milliards d'euros en France et 4,5 milliards d'euros dans l'ensemble des filiales européennes du Groupe. Les commissions d'affacturage sont cependant en retrait de 7,5% à 41,8 millions d'euros en raison de la poursuite de l'érosion du taux de commission, en particulier en France, dans un contexte de vive concurrence.

EULER-COBAC (Benelux et République tchèque)

EULER-COBAC regroupe les implantations d'EULER en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en République tchèque. En Belgique, EULER-COBAC Belgium est le premier assureur-crédit et aux Pays Bas, EULER COBAC Nederland occupe la position de numéro deux du marché.

Développement de MUNDIALIS

Couverture conjointe du risque politique et commercial au sein d'un même produit.

L'année 2001 a été marquée par une progression significative de l'activité et par le développement de produits et modes de distribution.

Mundialis est la filiale née de la coopération entre EULER-COBAC Belgium et l'OND (Office National Du croire, assureur crédit de l'état). Fruit de la mise en commun des compétences de l'OND (spécialiste du risque politique) et d'EULER-COBAC Belgium (spécialiste du risque commercial), le produit Mundialis consiste en une couverture conjointe du risque politique et commercial au sein d'un même produit. Cette offre a connu un franc succès auprès des entreprises exportatrices à la recherche d'un partenaire unique, deux ans seulement après le lancement des activités de Mundialis.

Filiale conjointe d'EULER-COBAC et du premier assureur tchèque Ceska Pojist' ovna, CESCOB, premier assureur crédit de la République tchèque, a poursuivi en 2001 le développement de ses activités. CESCOB offre désormais sur le marché tchèque, mais également slovaque, la couverture du risque politique, à côté de ses produits traditionnels.

Avec un chiffre d'affaires de 94,5 millions d'euros, l'activité d'EULER-COBAC progresse de 7,8% par rapport à l'année précédente. Les volumes et les taux de primes sur la nouvelle production sont en hausse, de même que les revenus accessoires, grâce notamment au développement de l'activité de recouvrement pour clients non-assurés.

EULER-COBAC (chiffre d'affaires)

- chiffre d'affaires : 94,5 millions d'euros
- Progression de + 7,8%

Assurance crédit

EULER-SIAC (Italie)

Dans un contexte économique tendu, EULER-SIAC a maintenu sa position de leader de l'assurance-crédit sur le marché italien.

Depuis de nombreuses années, EULER-SIAC a construit une relation de proximité avec ses clients en s'appuyant sur un réseau exclusif de 24 agences réparties sur tout le territoire italien.

SIAC SERVICES

- Lancement d'un service de recouvrement
- Réseau exclusif de 24 agences réparties sur tout le territoire italien.

L'année 2001 a été marquée par une collaboration renforcée avec la filiale

Dimensione pour la distribution combinée de produits d'assurance crédit et d'information. Autre étape commerciale majeure, EULER-SIAC a lancé avec SIAC SERVICES un service de recouvrement de créances. Enfin, le service de gestion en ligne EOLIS a connu une réelle avancée avec la possibilité pour les clients de gérer directement leurs contrats, via Internet.

Avec un chiffre d'affaires de 202,7 millions d'euros, en hausse de 10,5% par rapport à 2000, le développement d'EULER-SIAC s'est poursuivi grâce au volume des nouveaux contrats, aux revenus accessoires et au transfert de polices de HERMES vers EULER-SIAC. Cependant, la société a enregistré une nette

dégradation de la sinistralité. Dans ce contexte, un plan vigoureux d'augmentation des taux de primes et de restructuration du portefeuille clients a été mis en œuvre dès le début du deuxième semestre.

EULER-SIAC (chiffre d'affaires)

- 202,7 millions d'euros
- Progression de + 10,5%

EULER-TRADE INDEMNITY (Royaume-Uni)

EULER-Trade Indemnity a été affecté par la dégradation de la situation économique et a enregistré une progression importante de la sinistralité. Cette tendance a par ailleurs frappé l'ensemble du secteur de l'assurance-crédit britannique et a entraî-

né une augmentation générale des taux de primes à la fin de l'année 2001.

Si EULER Trade Indemnity conserve sa position de leader, le marché britannique demeure très concurrentiel. Dans ce contexte, le développement d'une information propriétaire (information élaborée par les sociétés du Groupe et dont EULER est le propriétaire exclusif) et la qualité des équipes d'analystes du risque de crédit, fondements du business model d'EULER, constituent de forts atouts pour offrir aux clients un service à forte valeur ajoutée. En 2002, l'investissement dans la constitution d'une information propriétaire sera encore renforcé et se traduira notamment par l'ouverture de nouveaux bureaux de risque.

Le chiffre d'affaires d'EULER-Trade Indemnity au Royaume-Uni s'élève à 275,7 millions d'euros, en progression de 7,4% (4,8% hors effet de change). La politique de hausse de taux mise en œuvre devrait permettre de consolider cette tendance dès 2002. En 2001, la sinistralité est essentiellement concentrée sur quelques dossiers de montant élevé.

EULER-TRADE INDEMNITY (chiffre d'affaires)

- 275,7 millions d'euros
- Progression de + 7,4%

EULER ACI (Etats-Unis, Canada et Mexique)

Société d'assurance-crédit la plus ancienne et la plus importante du continent américain, EULER ACI est le leader aux Etats-Unis et le premier assureur crédit privé au Canada.

En 2001, EULER ACI a complété son offre pour les petites entreprises en lançant avec succès Business Advantage, nouvelle police présentant tous les services de l'assurance crédit et basée sur une gestion simplifiée.

Au Canada, EULER ACI a changé de nom pour devenir EULER Canada, signe de l'attachement au marché canadien. EULER

EULER ACI

- Leader aux Etats-Unis et premier assureur crédit privé au Canada
- Lancement de Business Advantage : Police présentant tous les services de l'assurance crédit et basée sur une gestion simplifiée.

Canada dispose d'une structure opérationnelle locale avec des équipes de vente directe, un service clients et de gestion des risques implantés à Montréal, Toronto et Vancouver.

Avec sa filiale EULER ACI Servicios, EULER ACI dispose d'un bureau de surveillance des risques implanté au Mexique. Une équipe d'analystes collecte l'information, analyse les risques et donne des recommandations sur la zone d'Amérique Centrale et du Mexique pour l'ensemble de la clientèle du groupe EULER.

En 2001, le chiffre d'affaires de EULER ACI a progressé de 9,4% (3,8 % corrigé des effets de change) pour atteindre 148,2 millions d'euros. Traditionnellement en forte croissance, le montant des primes et des revenus accessoires a progressé plus faiblement en 2001, conséquence, d'une part, du ralentissement économique et, d'autre part, d'une politique de souscription des risques plus restrictive combinée à une sélectivité commerciale accrue.

**EULER ACI
(chiffre d'affaires)**
• 148,2 millions d'euros
• Progression de + 9,4%
(hors effet de change)

EULER & HERMES International

EULER & HERMES International propose aux sociétés multinationales des polices dédiées, en s'appuyant sur les structures et les compétences de chaque société des groupes EULER et HERMES. Au cours de l'année 2001, le succès de cette police globale s'est confirmé, EULER & HERMES International ayant plus que triplé son chiffre d'affaires en le portant à 56,5 millions d'euros. Afin de proposer une gestion décentralisée des polices multinationales, les activités d'EULER & HERMES International ont été reprises par les filiales du Groupe depuis le 1^{er} janvier 2002. Cette organisation permettra d'assurer, dans chacun des pays, proximité et qualité des services offerts aux assurés.

**EULER & HERMES
International**
a plus que triplé son chiffre
d'affaires : 56,5 millions d'euros.

Autres implantations

Afin de compléter son dispositif international, EULER a développé de nouvelles implantations, notamment en Espagne, au Brésil et en Asie :

- Depuis 1999, le groupe a développé une présence en Espagne au travers de son alliance avec HERMES et depuis juin 2001 avec sa propre filiale, EULER CREDITO Y CAUCION, Compania des Seguros y Reaseguros, SA.
- Vaste et diversifié, le marché domestique brésilien recèle un potentiel de croissance incontestable. EULER a créé en 2000 un bureau de surveillance des risques au Brésil. En juin 2001, EULER do BRASIL, société d'assurance crédit, a obtenu une licence pour la couverture des risques domestiques.
- L'Asie constitue un pôle de croissance du marché mondial de l'assurance crédit. Depuis 1997, EULER a renforcé sa présence en Asie en partenariat avec HERMES. Ensemble, EULER et HERMES couvrent aujourd'hui la zone asiatique à partir de leurs implantations à Singapour, Hong Kong, Shanghai et au Japon.

Perspectives

• Acquisition de HERMES

En septembre 2001, AGF et Allianz ont annoncé leur intention de rapprocher leur filiale respective d'assurance crédit EULER et HERMES : le rachat d'HERMES par EULER marque ainsi l'aboutissement de plusieurs années de coopération entre les deux sociétés. Rebaptisé à l'issue de l'opération (1^{er} semestre 2002) EULER & HERMES, le Groupe bénéficiera de positions de premier plan dans les activités d'assurance-crédit, d'affacturage et de caution. Avec cette opération stratégique majeure, EULER & HERMES conforte sa position de numéro 1 mondial sur le marché de l'assurance-crédit avec une présence dans 29 pays et une part de mar-

Assurance crédit

ché mondiale de 36%. Le prix d'acquisition, fixé à 550 millions d'euros pour 100% du capital de la société, devrait permettre à l'opération d'être créatrice de valeur (hors amortissement du goodwill) dès la première année. ■

EULER & HERMES en quelques chiffres...

- N°1 mondial du marché de l'assurance-crédit
- Une présence dans 29 pays
- plus de 5000 collaborateurs
- 36% de part de marché mondial
- 40 millions d'entreprises suivies
- 1,9 milliard d'euros de CA pro forma estimé, en 2001.

Protection juridique

Protection juridique

La Protection Juridique est une activité d'assurance présentant un fort potentiel de croissance. Selon un récent sondage, seulement 21 % des Français déclarent disposer d'un contrat de Protection Juridique spécifique et 22% des Français qui n'en ont pas souscrit, se disent intéressés (*).

Ce contrat d'assurance permet à l'assuré, tant particulier que professionnel, de bénéficier d'une assistance juridique et de moyens financiers nécessaires à la résolution amiable ou judiciaire d'un litige qui l'oppose à un tiers. Ce contrat de Protection Juridique lui offre ainsi la possibilité de faire valoir ses droits dans des domaines aussi divers que le droit de la consommation, de l'habitation, du travail ou de la santé.

À titre d'exemples d'intervention, les produits de Protection Juridique PROTEXIA liés à l'habitation peuvent prendre en charge un litige né de troubles du voisinage ou d'un licenciement abusif, et les produits PROTEXIA liés à l'automobile, un conflit concernant l'achat d'un véhicule ou des malfaçons suite à réparation.

Dans un contexte marqué par la montée du consumérisme et un environnement juridique de plus en plus complexe, l'assurance Protection Juridique voit son rôle renforcé comme un des moyens d'accès au droit et à la justice.

Chiffre d'affaires

En 2000, les 16 premières compagnies de Protection Juridique ont réalisé un chiffre d'affaires total de l'ordre de 270 millions d'euros, en progression de 6% par rapport à 1999 (**).

Le groupe AGF a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires en Protection Juridique de l'ordre de 20 millions d'euros au total, au travers de trois entités, Protexia, la Société Française de Recours et le GIE Athena Protection Juridique.

Sources :

* Sondage réalisé par l'institut Louis Harris pour le compte du GSPJ en septembre 2000 - 22 au 23 septembre 2000 par téléphone auprès d'un échantillon de 1000 personnes âgées d'au moins 18 ans.

** L'argus de l'Assurance - 23 novembre 2001

Perspectives

Afin de rationaliser l'exercice de ce métier, le groupe AGF a décidé de regrouper ses activités en une seule entité qui sera opérationnelle courant 2002. En conséquence, les activités d'Athena PJ ont été réparties au sein du groupe et la Société Française de Recours a cédé à Assu 2000 ses activités de courtage grossiste basée à Monaco.

Le regroupement de Protexia et de la société Française de Recours permettra de développer la position des AGF sur une niche d'activités en croissance rapide, en constituant une gamme complète, unique et cohérente de produits couvrant l'ensemble des segments de clientèle (particuliers, professionnels, Entreprises) et en combinant les expériences de son partenaire CFDP et ses propres plates-formes pour l'après-vente.

Sitôt le rapprochement achevé, le groupe se fixe pour priorité de relancer l'activité commerciale dans le strict respect des équilibres techniques et d'une rentabilité élevée. ■



Asset Management, Activité Bancaire et Financière, Immobilier

Fusion d'AGF Asset Management et Dresdner RCM Gestion : un rapprochement sous le signe de la complémentarité

Suite à l'OPA amicale d'Allianz sur Dresdner Bank AG, AGF Asset Management et Dresdner RCM Gestion se sont rapprochées sous la marque "AGF Asset Management" (Allianz Dresdner Asset Management) en novembre 2001, réunissant leurs forces respectives en matière d'expertises et d'approche clientèle. Ce rapprochement a pris la forme d'un contrat de location-gérance, la fusion juridique effective intervenant en 2002.

Forte de 220 collaborateurs, la société bénéficie d'une position forte sur le marché français de la gestion d'actifs et plus particulièrement de la gestion pour compte de tiers. Elle participe ainsi à la volonté du groupe AGF de devenir un groupe global de services financiers comprenant l'assurance vie, les services bancaires et la gestion d'actifs.

Asset Management

Asset Management

AGF Asset Management

Un acteur majeur de la gestion d'actifs en France

AGF Asset Management vise à devenir l'un des leaders de la gestion d'actifs en France auprès de trois cibles de clientèle :

- Les entreprises et les institutionnels pour lesquels elle met à disposition son expertise de la gestion de trésorerie et de la gestion long terme,
- Les compagnies d'assurances AGF,
- Les particuliers, au travers des réseaux AGF et de partenaires externes (multigérants, multidistributeurs, e-brokers, conseillers indépendants, ...).

AGF Asset Management a développé une forte capacité de gestion. Elle s'appuie sur ses propres expertises pour la gestion taux et actions des zones Euroland et Europe (tout en bénéficiant de la recherche du Groupe Allianz et de ses liens avec PIMCO), pour la gestion diversifiée, le capital risque via AGF Private Equity et la multigestion alternative avec AGF Alternative Asset Management. En outre, elle offre à sa clientèle l'accès aux sociétés de gestion d'Allianz Dresdner Asset Management de renommée mondiale : PIMCO, RCM, Oppenheimer Capital...

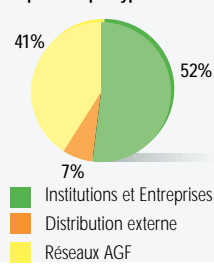
Ses expertises, sa rigueur et son organisation offrent aux investisseurs les ressources d'un grand groupe financier et leur donnent l'assurance d'être suivis par une équipe proche d'eux.

Résultats et perspectives

Encours

Au 31 décembre 2001, après le rapprochement avec Dresdner RCM Gestion, les encours gérés par AGF Asset Management s'élevaient à 55,4 milliards d'euros. À périmètre constant, en comparaison à 2000, les encours ont dimi-

Gestion pour compte de tiers : répartition par type de clients



nué en raison de la baisse des marchés financiers et du transfert de certains investissements pouvant revêtir un caractère stratégique à la Direction des Placements d'Assurance du Groupe AGF. Toutefois, cette baisse a été partiellement compensée par une collecte nette particulièrement positive tant de la part des réseaux AGF que du côté de la clientèle entreprises et institutionnels et ce malgré un contexte de marché difficile. Avec un encours de 12,9 milliards d'euros, la gestion pour compte de tiers représente désormais 24% des encours globaux.

Performances

Dans un contexte de marché actions très volatile et caractérisé par des rotations sectorielles brutales, nos OPCVM actions et diversifiés ont réalisé, dans l'ensemble, des performances honorables par rapport à la concurrence. Les OPCVM d'actions françaises se classent même dans le 1er quartile de leur catégorie. Quant à nos OPCVM obligataires, ils ont su tirer leur épingle du jeu et terminent l'année en tête des classements. Citons plus particulièrement AGF Oblig 1-3 qui se classe 1ère de sa catégorie sur 1 an et obtient la flèche d'or Mieux-Vivre.

Produits

En 2001, AGF Asset Management a créé de nombreux produits qui accompagnent le développement commercial des réseaux AGF :

- des produits structurés destinés à la clientèle des particuliers, commercialisés dans le cadre de l'assurance vie ou en compte titres,
 - une offre très originale de 5 fonds à horizons qui permet à l'épargnant de préparer sa retraite en fonction de la date de cessation de son activité professionnelle. Conçus pour une épargne longue, ces OPCVM offrent une allocation évolutive des classes d'actifs en sécurisant le capital au fur et à mesure du rapprochement de la date de l'échéance du fonds,
 - un nouveau FCPI, AGF Innovation 3, géré par AGF Private Equity dont la collecte atteint près de 41,8 millions d'euros.
- Quant à l'offre destinée aux clients entreprises et institutionnels, elle s'est enrichie de 3 nouveaux produits alternatifs et d'un produit obligataire euro "crédit".

Asset Management



Perspectives

En 2002, AGF Asset Management ach vera la fusion avec Dresdner RCM Gestion plus particuli rement au niveau des syst mes informatiques et de la rationalisation des gammes OPCVM. Elle poursuivra par ailleurs son d veloppement de la gestion pour compte de tiers dont la part devrait augmenter significativement dans les actifs globaux. Pour ce faire, elle s'appuiera sur son offre de gestion, l'une des plus compl tes du march  fran ais, et mettra l'accent sur une offre de produits orient e vers l' pargne moyen et long termes qui pourra satisfaire les besoins en  pargne salariale, de retraite, d'IFC (indemnitis de fin de carri re)... de la client le entreprises et institutionnels et, des r seaux AGF. En ce qui concerne le capital risque, elle envisage de lancer, via AGF Private Equity, un quatri me FCPI, AGF Innovation 4, et de compl ter l'offre de FCPR par le lancement de fonds destin s aux investisseurs institutionnels. ■

Direction des placements d'Assurance

Direction des placements

Créée en 2000, la Direction des Placements d'Assurance a connu son premier exercice complet et a répondu aux objectifs essentiels qu'elle doit assumer dans le cadre de ses principales missions.

Elle a continué à développer ses liens avec les responsables des différents pôles ou filiales d'assurances en vue de représenter leurs intérêts en matière de gestion d'actifs face aux sociétés de gestion, principalement AGF Asset Management et AGF Immobilier.

Deux nouvelles entités sont venues compléter la liste des compagnies faisant partie de son périmètre d'intervention, à savoir : la Coparc (hors unités de compte) d'une part, et, d'autre part, les deux entités du Groupe Mondial Assistance (Mondial Assistance et France Secours International).

- La gestion actif / passif, dont la mission principale est la définition des grandes orientations stratégiques à long terme en matière d'allocation d'actifs, a largement développé le dialogue avec les différents pôles ou filiales d'assurance au travers, notamment, des Comités d'Orientation en Placement. Ce département est également de plus en plus engagé dans les actions de formation des équipes d'Asset Management dans le domaine de la gestion des portefeuilles d'assurance.



- La prévision et le suivi des produits financiers ont été très largement mis à contribution dans le pilotage de plus en plus complexe de la réalisation des objectifs des produits financiers de l'exercice, selon les différentes normes comptables en vigueur dans le Groupe AGF - ALLIANZ.

- La comptabilité des opérations financières a répondu avec succès aux exigences de la nouvelle procédure la clôture très rapide ("fast close") des comptes consolidés du Groupe AGF, en vue de leur intégration dans ceux du Groupe Allianz AG, coté notamment à New York. Elle a ainsi dû mettre ses comptes en conformité avec les principes requis par les normes de la comptabilité américaine US GAAP.

- La gestion des participations et investissements spécifiques a contribué, de façon très significative, à la concrétisation des objectifs du Groupe en matière de réalisation de plus-values sur titres.

La complexité croissante des opérations traitées et la multiplicité des contraintes de gestion ont nécessité un développement et un rajeunissement des équipes ainsi qu'une action de formation permanente en vue de pouvoir continuer à fournir des prestations de qualité aux différentes entités du Groupe.

Résultats

• Évolution des encours et allocation (en valeur de marché)

Les encours gérés des sociétés, en valeur de marché, ont peu varié en 2001 par rapport à 2000. Le fait le plus marquant est la réduction de l'exposition des compagnies aux actions.

En effet, on note la poursuite de la désexposition aux actions qui, en vie, n'atteignaient plus que 20,6% du total des actifs à fin 2001 contre 22,2% à fin 2000.

On note la même tendance, mais encore plus accentuée en IART où les actions ne représentaient plus que 20,2% du total des actifs à fin 2001 contre 29 % à fin 2000.

L'allocation obligataire progresse légèrement en 2001 par rapport à 2000 en branche vie, pour s'établir à 63,8% du total des actifs contre 61,1% en 2000. Elle est restée pratiquement stable, proche de 49% en IART.

L'exposition – en valeur de marché – en immobilier est restée stable en Vie (autour de 9%), comme en IART (autour de 15%),

Direction des placements

du fait de l'appr ciation des valeurs et malgr  les cessions effectu es en fin d'exercice.

La tr sorerie d'AGF IART a connu une pointe exceptionnelle en fin d'ann e (pr s de 15%). Elle a vocation, en temps normal,   se situer autour de 5%.

• Rentabilit  des placements (en valeur comptable)

La rentabilit  des placements des soci t s Vie (hors unit s de compte) s'est  lev e en 2001   5,99% nets d'amortissement et de provisions.

Elle comprend,   la fois, les revenus courants et plus-values r alis es sur la p riode, rapport es   l'encours moyen annuel, en valeur d'inventaire.

La rentabilit  des placements des soci t s IART  tablie sur les m mes bases, s'est  lev e   7,69%. ■

Actifs des Compagnies d'Assurance Fran aises du Groupe AGF

COMPAGNIES VIES (1)				
En millions d'euros	31.12.01	%	31.12.00	%
Instruments de taux	25 792	63,8%	24 673	61,1%
Actions	8 321	20,6%	8 948	22,2%
Immobilier	3 617	8,9%	3 652	9,0%
Diversifi�s	909	2,2%	979	2,4%
Mon�taire	1 799	4,4%	2 130	5,3%
Total (hors UC)	40 438	100,0%	40 382	100,0%
UC	6 604		6 537	
Total avec UC	47 042		46 919	

(1) y compris Coparc
Donn es sociales, en valeur de march  et en millions d'euros.

COMPAGNIES IART				
En millions d'euros	31.12.01	%	31.12.00	%
Instruments de taux	5 356	49,1%	5 433	49,7%
Actions	2 199	20,2%	3 176	29,0%
Immobilier	1 638	15,0%	1 653	15,1%
Diversifi�s	110	1,0%	125	1,1%
Mon�taire	1 608	14,7%	555	5,1%
Total	10 911	100,0%	10 942	100,0%
Total g�n�ral	57 953		57 861	

Donn es sociales, en valeur de march  et en millions d'euros

Activité bancaire et financière

Activité bancaire et financière

Banque AGF

La Banque AGF a réalisé en 2001 son premier exercice complet d'activité dans son nouveau périmètre d'activités, qui inclut depuis octobre 2000 une gamme complète de services à destination d'une clientèle de particuliers. Parallèlement, les activités de trésorerie et de marchés ont poursuivi leur développement sur leurs missions traditionnelles, adaptées toutefois au nouveau cadre de la Banque. L'activité Holding, progressivement réduite au cours des années précédentes, est en revanche demeurée inchangée.

Les services bancaires aux particuliers

Les services bancaires aux particuliers ont véritablement pris leur essor en 2001, autour d'une offre bancaire globale (moyens de paiement, crédits et épargne) proposée par l'intermédiaire des réseaux de distribution du Groupe AGF (réseaux salariés, agents généraux, courtiers) et selon différents canaux de communication (téléphone, Minitel, Internet, ...)

Au 31 décembre, la Banque entretenait des relations avec plus de 225 000 clients, et avait ouvert 90 000 Comptes Multiservices, produit-phare permettant de séduire le client par un compte sur livret rémunéré à un taux attractif, d'optimiser sa

Siège social Banque AGF



gestion de trésorerie et d'obtenir progressivement la gestion de ses flux et actifs financiers. À cette même date, les dépôts confiés par ces clients s'élevaient à 800 millions d'euros, soit un quasi-quadruplement par rapport à l'exercice précédent.

Simultanément, les activités de crédit ont été développées tant dans le domaine traditionnel des "crédits-

épargne", garantis par des actifs financiers, dont les encours ont atteint en fin d'exercice 567 millions d'euros contre 527 millions d'euros à fin 2000, que dans le domaine des crédits à la consommation.

L'activité multi-canal de la Banque se traduit enfin par une progression constante de l'utilisation des outils de banque à distance. Au cours du 4^{ème} trimestre 2001, quelque 15 000 appels téléphoniques et 10 000 connexions sur le site internet étaient enregistrés par semaine.

L'activité de trésorerie et de marchés

Dans un environnement de marché caractérisé par une sensible baisse des taux, cette activité traditionnelle de la Banque a enregistré des résultats très satisfaisants, supérieurs à ceux de l'exercice précédent.

L'activité Holding

L'activité Holding de la Banque se limite désormais, après les diverses cessions réalisées au cours des exercices antérieurs, essentiellement aux participations détenues dans la banque Entenial à hauteur de 72,15% et dans l'entreprise d'investissement Oddo et Cie à hauteur de 27%.

Résultats

En millions d'euros	2001	2000
Produit net bancaire	53,4	46,2
Résultat social	-8,0	64,5
Résultat consolidé	15,2	105,8

Données publiées par Banque AGF avant retraitement de consolidation AGF

Activit  bancaire et financiere

W Finance



Fond e il y a plus de trente ans au sein du Groupe Worms, W Finance est une filiale du groupe AGF, sp cialis e dans la gestion financiere et patrimoniale pour le compte d'une client le de particuliers haut de gamme. Elle s'adresse  galement   une client le d'entreprises et d'institu-

tionnels au travers de v hicules sp cifiques. W Finance d veloppe son activit  par le canal principal d'un r seau de conseillers financiers  tabli sur tout le territoire national.

La mise en  uvre de ces m tiers se d cline sur trois principaux domaines :

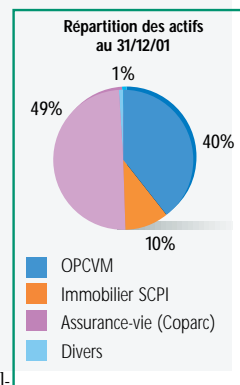
- un secteur valeurs mobili res s'appuyant sur une gamme de supports originaux et diversifi s,
- un secteur assurance vie avec sa filiale Coparc, notamment sp cialis e dans les unit s de comptes,
- un secteur Immobilier principalement orient  vers les SCPI.

Activit s

L'activit  de W Finance, qui repose majoritairement sur la diffusion de valeurs mobili res (vente en direct ou sous forme d'unit s de comptes de contrats d'Assurance), a subi en 2001 les contre-coups de la d saffection de ce secteur par les particuliers. Ainsi la production nouvelle pond r e a marqu  une baisse de 19 %   241 millions d'euros.

Il faut n anmoins souligner, dans ce contexte difficile, une progression notable du chiffre d'affaires Assurance Vie qui s' tablit   118 millions d'euros (+ 20%) dans un march  globalement en baisse.

Les actifs g r s,   1,6 milliard d'euros, ont  t  fortement impact s par la baisse des march s et sont en retrait de pr s de 6%, malgr  un flux d'investissement positif de 37 millions d'euros (+ 68%).



Faits marquants

Deux axes ont  t  privil gi s sur l'ann e :

- l'innovation produit, avec la mise   disposition de 10 nouveaux supports OPCVM et le lancement d'une gamme nouvelle de produits structur s qui a b n fici    l'activit  d'Assurance Vie,
- la poursuite du plan de d veloppement et de modernisation des outils et services, qui a notamment vu la mise en place des logiciels "m tiers" d di s au R seau Commercial, et les premiers r sultats du nouveau D partement d'Ing nierie Financiere et Patrimoniale, en termes de support   l'activit .

Enfin, la croissance du r seau W Finance Conseil s'est poursuivie avec un effectif qui s' tablit dor navant   233 collaborateurs commerciaux.



Résultats

Malgré la baisse significative des recettes de gestion, et l'impact du programme d'investissements initié en 2000, le résultat net consolidé s'avère proche du budget d'origine, à 1,6 million d'euros, pour un montant de capitaux propres consolidés de 26,5 millions d'euros.

Perspectives

Les prévisions d'activité ont été établies sur une base prudente tandis que l'ensemble des frais généraux se trouve strictement contenu par rapport au plan 2000-2004.

Dans ce contexte, les priorités de W Finance porteront sur l'optimisation des potentiels de l'informatique commerciale, un appui marketing ciblé, la poursuite d'une politique produits dynamique, et un effort toujours soutenu sur l'accroissement des compétences et de la qualité de service.

- 10 nouveaux supports OPCVM
- Lancement d'une gamme nouvelle de produits structurés
- + 20% en Assurance-vie
- Croissance du réseau commercial W Finance : 233 collaborateurs

- assurance vie : apport de chiffre d'affaires à travers la gamme Fipavie et Assuractif par l'intermédiaire d'Arcalis, filiale à 100 % des AGF ;

- gestion de portefeuille haut de gamme avec le réseau Assurfinance (offre Oddo Portefeuille).

L'environnement de Oddo Pinatton

Le contexte dans lequel ODDO a évolué en 2001 s'est sensiblement dégradé par rapport à l'exercice précédent, du fait de l'éclatement de la bulle technologique, du ralentissement de la croissance et des conséquences des attentats aux Etats-Unis sur toutes les places boursières. A Paris, l'indice CAC 40 a perdu 22 %, ce qui constitue sa plus forte baisse depuis 1990.

Dans ce climat de perte de confiance des marchés financiers le groupe Oddo Pinatton a continué à investir dans la qualité de la prestation qu'il offre à sa clientèle ainsi que dans sa capacité commerciale à renforcer ses parts de marché.

Au cours de l'exercice écoulé l'organigramme du groupe a été simplifié. Le 29 juin, Oddo & Cie a absorbé avec effet au 1^{er} janvier 2001 six filiales (croissances externes) : Pinatton SA, Pinatton SdB, Pinatton Gestion, Richard Finance, Pinatton Analyse Financière, et Delahaye Finance SA. Ces filiales étant détenues à 100 % par Oddo & Cie, les apports des filiales n'ont pas donné lieu à l'émission d'actions nouvelles.

Le pôle clientèle particulière "Oddo Pinatton Gestion Privée" a ainsi été regroupé dans une entité unique Oddo & Cie.

Oddo et Cie

Aux cotés des managers et de la famille fondatrice qui contrôlent l'entreprise, le Groupe AGF est un actionnaire institutionnel de Oddo & Cie à hauteur de 27 % et ce depuis 1988.

Les deux groupes collaborent principalement dans trois domaines :

- conseil et exécution des ordres vis à vis de AGF Asset Management ;

Résultats*

Le produit net bancaire affiche une baisse de 24,1 %, 193,5 millions d'euros contre 255 millions d'euros et un bénéfice net consolidé, part du groupe, de 35,6 millions d'euros contre 61,5 millions d'euros, en baisse de 42,2% par rapport à l'année 2000 qui fut une année exceptionnelle.

Activit  bancaire et financiere

Dans un contexte de morosit  et d'exceptionnelle volatilit  des march s nos trois m tiers (activit s de march s, gestion pour compte de tiers et corporate finance) ont fl chi   l'exception toutefois de l'interm diation sur les futures, les options, et les obligations.

Notre politique d'investissements en homme et en moyens suppl mentaires s'est poursuivie au cours de l'exercice 2001. Les effectifs moyens sont de 630 personnes   la cl ture de l'exercice 2001. Dans ce contexte, le r sultat courant ressort en net recul, 45,7 millions d'euros contre 97,2 millions d'euros, soit une baisse de 53%.

Lors de l'introduction en bourse de Euronext 1,05% du capital d'Euronext NV a  t  c d . Cette cession a d gag  une plus value de 8,5 millions d'euros avant imp t.

* Donn es publi es par ODDO

Perspectives

Si la p riode de forte croissance de ces derni res ann es est r volue, Oddo Pinatton poursuit son d veloppement, fort de son positionnement et de ses parts de march .

Entenial

Issu en mai 2000 de la fusion du Comptoir des Entrepreneurs et de la banque La H nin, il fait partie du Groupe AGF, son actionnaire majoritaire.

Entenial intervient dans le financement immobilier et patrimonial et dans les financements structur s des entreprises. Il offre   ses grands clients, notamment aux professions immobili res, une gamme de services bancaires et entend d velopper des services de conseil et d'ing nierie immobili re et financiere.

Entenial d veloppe une large gamme de produits et de services

destin e aux particuliers comme aux entreprises. Son offre, compl te et modulable aux besoins de ses clients, et son approche patrimoniale   forte valeur ajout e sont destin es    tablir avec ceux-ci une relation durable et de qualit .

R sultats et perspectives

Les r sultats d'Entenial sont en forte progression pour la cinqui me ann e cons cutive.

En 2001, le b n fice net consolid  part du Groupe de 38,3 millions d'euros fait ressortir une hausse de 36,3 % par rapport   l'ann e 2000. La production de cr dits repr sente 2 179 millions d'euros. Le solde moyen annuel de d p ts/ pargne en 2001  tait de 944 millions d'euros et   la fin de cette m me ann e les encours de placements s' levaient   642 millions d'euros.

En 2001, le Groupe comptait 1 366 collaborateurs.

Entenial d veloppe aujourd'hui son expertise dans trois domaines d'activit  :

- **Une activit  destin e aux particuliers** consistant en une approche globale des besoins de financement immobilier et d'investissement patrimonial gr ce   un  ventail de solutions sur mesure. Entenial est d'ailleurs leader dans le domaine du financement de l'investissement locatif o  il d tient 15% de parts de march .
- **Une activit  de financements structur s destin e aux entreprises** regroupant trois types de financement :
 - le financement des actifs immobili res (par exemple immobilier d'entreprise bureaux, moyennes et grandes surfaces commerciales, locaux d'activit  ; logistique ; r sidences m dicalis es pour personnes  g es, ...)
 - le financement de projets (t l communications et m dias,  nergie dont l' nergie renouvelable et cog n ration, financement priv  des  quipements publics, ...)
 - le financement de la promotion immobili re (cr dits et engagements par signature).

• **Une activité de services financiers et immobiliers**, peu mobilisatrice de fonds propres et complémentaire à ses activités de crédit et d'investissement patrimonial. Il assure la gestion des comptes de professions réglementées, dont principalement ceux des administrateurs de biens, domaine dans lequel il détient un tiers du marché mais aussi ceux de grands comptes et d'une clientèle privée. Il mettra prochainement à la disposition de tiers ses compétences en matière de gestion d'actifs immobiliers.

Enfin, Entenial entend développer également une activité de conseil en ingénierie immobilière et financière.

Cette stratégie s'appuie sur une offre différenciée, une exigence de qualité de service élevée et sur une distribution multicanale. Ces canaux de distribution spécifiques combinent une implantation territoriale dense (agences et correspondants), des forces technico-commerciales spécialisées, un réseau de prescripteurs et de partenaires commerciaux, des plates-formes téléphoniques et un site Internet (entenial.com), comprenant des services en ligne vers les clients finaux et des services spécifiques à destination des prescripteurs.

Entenial développe une ambition économique forte fondée sur la recherche du développement rentable pour l'ensemble de ses métiers. Le Groupe qui a atteint en 2001 un retour sur fonds propres de 11,7% entend maintenir un résultat net en progression fin 2002. ■

Immobilier

Immobilier

AGF Immobilier

Immobilier

Sur 2001, 12 milliards d'euros d'investissements immobiliers locatifs ont été placés sur le marché des bureaux et majoritairement en Ile-de-France (9,55 milliards d'euros).

Cette année a été marquée par les externalisations de patrimoines immobiliers importants détenus par des grands groupes industriels et des institutionnels.

Les conseils immobiliers estiment que l'année 2002 devrait être stable en matière d'investissement immobilier. Le marché français reste une cible prioritaire des investisseurs internationaux essentiellement américains et allemands.

L'offre sur le marché locatif reste très active, la crise du net ayant entraîné une libération de surfaces. Cependant, contrairement à la fin des années 90, aucune nouvelle activité n'est pressentie pour reprendre ces locaux. Sur 2001, le nombre de m² de bureaux commercialisés en Ile-de-France (1,722 million de m²) a diminué de 32% par rapport à l'année 2000.

Le marché de la location après un début d'année 2001 prometteur, est en phase de régression tarifaire, néanmoins limitée par la faiblesse de l'offre. Cette situation devrait perdurer sur 2002.



Direction régionale de Toulouse

Résultats et perspectives

Pour le pôle immobilier du Groupe AGF en France, l'année 2001 se caractérise par un niveau de cessions total de 460 millions d'euros correspondant à 30 ventes en bloc et 288 ventes par lots dégageant un montant total de plus-values de 279 millions d'euros.

L'essentiel de ces ventes porte sur Paris, la Région Ile-de-France et Lyon.

La poursuite de la politique de réhabilitation du patrimoine, les renégociations des baux et l'augmentation des valeurs d'expertises ont permis au Groupe AGF d'améliorer de 6,8% sur un an (à périmètre constant à fin 2001) la valeur de réalisation de son patrimoine détenu directement pour un total de 5,2 milliards d'euros.

Gecina

Avec un patrimoine de 4,5 milliards d'euros et plus de 400 immeubles, Gecina constitue la seconde foncière française et se place parmi les premières d'Europe Continentale. D'une surface totale de 1 700 000 m², son patrimoine se distingue par sa localisation parisienne et la mixité de son positionnement : habitation et immobilier tertiaire.

Cotée au Premier Marché de l'Euronext Paris, valeur du SRD, l'action Gecina figure dans l'indice SBF 120 et l'indice Next 150. Au 31 décembre 2001, AGF détenait 31,70% du capital de Gecina.

Résultats

Les revenus locatifs de Gecina se sont établis à 267,3 millions d'euros en 2001. Malgré la persistance d'une forte tension sur l'offre locative, l'activité de Gecina a particulièrement bénéficié de son important potentiel de revalorisation des loyers. Hors surfaces en vente et à structure égale, la progression des revenus locatifs a atteint 6% en 2001.

Parallèlement, Gecina a profité des valorisations offertes par le marché de la vente d'actifs immobiliers, pour poursuivre sa politique d'arbitrage. Le montant des ventes réalisées au cours de l'exercice a atteint 315,3 millions d'euros et le montant des plus-values s'est élevé à 88,1 millions d'euros.

Cette optimisation patrimoniale a permis à Gecina d'enregistrer une nouvelle amélioration de ses indicateurs clés :

En millions d'euros	2001	2000	Variation 2001/2000
Revenus Locatifs	267,3	262,9	+ 1,7%
Cash flow courant (hors opérations de cessions)	123,2	118,2	+ 4,2%
Résultat net part de Groupe	113,3	107	+ 5,9%
En euros			
Cash flow courant par action (hors opérations de cessions)	6,6	6,2	+ 7,1%
Résultat net part du Groupe par action	6,1	5,6	+ 8,8%

Perspectives

Gecina poursuit aujourd'hui une stratégie de rentabilité fondée sur :

- la réduction de la part du pôle résidentiel et l'optimisation de son rendement,
- l'augmentation de la part du pôle d'immobilier tertiaire, jusqu'à 50% du patrimoine, par acquisition d'actifs dans un contexte de marché devenu favorable.

Ainsi, Gecina a acquis le 15 janvier 2002 un ensemble immobilier de bureaux de 15 350 m² situé dans le 9^{ème} arrondissement de Paris.

Cette stratégie a pour objectif de permettre à Gecina de tenir les objectifs de croissance de cash flow courant par action de 7% minimum par an qu'elle s'est fixée pour les années 2002 à 2005.



Sophia

SOPHIA est une foncière "bureaux" de référence avec plus de 75% de son patrimoine évalué à 2,4 milliards d'euros exclusivement en immobilier d'entreprise investi dans des bureaux à Paris et en région parisienne

Sa capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'Euros situe SOPHIA au 5^{ème} rang des foncières cotées à la Bourse de Paris et au 20^{ème} rang européen. L'action est inscrite au Premier Marché SRD ; elle figure dans l'indice SBF 120 secteur "Immobilier" et dans le secteur " Real Estate " de la nouvelle nomenclature FTSE d'Euronext.

Le patrimoine immobilier de SOPHIA est en constante amélioration, favorisé par une politique d'investissements significatifs (358 millions d'euros en 2001) dans des immeubles à fort potentiel de valorisation et des arbitrages conséquents (50 immeubles pour 78,8 millions d'euros) visant à réduire les indivisions et les immeubles de petite taille en province notamment. Les résultats au 31 décembre 2001 reflètent ainsi la pleine dimension acquise par le patrimoine de Sophia :

Résultats

En millions d'euros	2000	2001	Variation
Loyer du patrimoine	103,6	164,7	+ 59%
EBE	93,1	158,8	+ 71%
Cash Flow courant	77,0	116,8	+ 52%
Résultat net consolidé dont part du groupe	56,2	91,6	+ 63%
	55,3	90,4	

Perspectives

Le positionnement de SOPHIA réserve des perspectives très favorables en raison d'une politique d'investissements sélective et d'un potentiel significatif de hausse des loyers. Ces éléments positifs devraient permettre au Cash Flow par action 2002 de connaître une nouvelle progression par rapport au Cash Flow 2001. ■

Activités internationales



Dans le cadre du partage de responsabilités au sein du groupe ALLIANZ, les AGF ont la responsabilité managériale et capitalistique des filiales situées au Benelux, en Amérique du Sud, en Afrique et au Moyen-Orient et la partagent avec la RAS en Espagne. Les AGF ont élaboré avec chacune de leurs filiales des plans de développement cohérents avec les objectifs financiers du Groupe.

Comme pour l'ensemble du Groupe, les efforts en 2001 ont porté sur le redressement des activités non-vie, le développement de l'activité vie et des services financiers ainsi que la diversification de nos canaux de distribution.

AGF hors de France

AGF hors de France

Europe

Belgique

Le chiffre d'affaires du groupe AGF Belgium s'est élevé à 842 millions d'euros pour l'exercice 2001, en recul de 1,1% par rapport à 2000.

En vie individuelle, les produits en unités de compte progressent de 13,3 millions d'euros en Belgique mais les produits de capitalisation chutent de 10,9 millions d'euros. Au Luxembourg, à l'inverse, la progression des produits de capitalisation (+ 6 millions) a partiellement compensé le recul des produits en unités de compte (- 11,1 millions). Dans le cadre de la stratégie définie, le projet Financial Services qui a été testé avec succès offre à une clientèle ciblée des produits financiers personnalisés. L'année 2002 sera l'année de son déploiement.

En vie groupe, la nouvelle convention de collaboration commerciale conclue avec *Assubel - Accidents du Travail* s'inscrit dans une démarche de développement de marché.

Place de Bruxelles



En santé collective, le projet Assurcard a été lancé. Par la création d'une carte électronique de tiers payant pour les assurances en soins de santé, Assurcard vise à devenir un standard de marché neutre, accessible à tous les assureurs.

En non-vie, un effort important doit porter sur l'amélioration de la sinistralité.

Pour les risques de particuliers, les mesures d'assainissement, lancées en 2000, se sont amplifiées, particulièrement en auto.

En risques d'entreprises, le retrait des secteurs bois, textile et alimentaire a porté ses fruits en termes de rentabilité du portefeuille. La détérioration des marchés financiers pèse lourdement sur les résultats 2001, puisqu'elle n'a pas permis la réalisation de plus-values boursières et qu'elle a conduit au provisionnement de la dépréciation de certains actifs.

La contribution du groupe AGF Belgium au résultat consolidé avant goodwill du Groupe AGF est, de ce fait, en forte contraction à 13,4 millions d'euros (part AGF) après 67,2 millions en 2000.

Pays-Bas

Le chiffre d'affaires consolidé de Royal Nederland s'est élevé à 892 millions d'euros en 2001, en hausse de 7,9% par rapport à l'an 2000.

En non-vie, l'encaissement soutenu par les hausses de tarif en automobile et en incendie, a atteint 653 millions d'euros (+17,2%). Comparé à 2000, la branche automobile a progressé de 10,1% et la branche incendie, de 36,2%.

L'incendie a souffert du nombre élevé de sinistres importants en risques d'entreprises, responsable d'une augmentation de 16 points du ratio combiné de cette branche. Les résultats techniques de l'activité non-vie Santé et autres, qui ont diminué de près de 30% en 2001, ont par ailleurs été impactés négativement par le renforcement des provisions abestose pour 21 millions d'euros.

La détérioration du marché a pesé sur les revenus issus des investissements en 2001. En revanche, le montant total des actifs gérés est resté stable à 1 696 millions d'euros (hors unités de compte).

En vie, le chiffre d'affaires a chuté de 11,8% par rapport à 2000, sous l'effet conjugué de la mauvaise tenue des marchés actions et de la réforme de la fiscalité de l'assurance vie. En octobre 2001, Royal Nederland Leven a lancé une nouvelle gamme de produits, qui devrait contribuer à une hausse du chiffre d'affaires en 2002. Le résultat net des opérations vie est en baisse de 2,5 millions à 7,8 millions d'euros.

La contribution du groupe Royal Nederland au résultat consolidé avant goodwill est en recul de 15,7 millions à 38,7 millions d'euros. Le chiffre d'affaires et les résultats du groupe Zwolsche Algemeene, acquis en 2000, ont été consolidés dans les comptes AGF au 1er janvier 2001.

Le chiffre d'affaires de Zwolsche s'est élevé à 458 millions d'euros en 2001.

En non-vie, le chiffre d'affaires s'est élevé à 220 millions d'euros sous l'effet d'une hausse des tarifs dans les branches automobile et santé.

En vie, le chiffre d'affaires a atteint 239 millions d'euros. En 2001, la part de marché des opérations vie a progressé grâce à une nouvelle gamme de produits. Le montant total des actifs gérés s'est élevé à 809 millions d'euros.



AGF hors de France

ros à fin 2001, hors unités de compte (en baisse de 151 millions) Royal et Zwolsche prévoient de rapprocher leurs activités au sein d'une seule et même organisation. Le processus de restructuration des deux sociétés débutera en 2002. La contribution conjointe de Royal Nederland et de Zwolsche Algemeene au résultat consolidé avant goodwill s'est élevée à 36 millions d'euros.

Luxembourg

Ewa Life, société d'assurance vie de droit luxembourgeois, créée en vue de commercialiser en liberté de prestations de service des contrats d'assurance vie en unités de compte "haut de gamme", est détenue depuis janvier 2000 à 100% par les AGF, après le rachat des 35% appartenant à la Württembergische Lebensversicherung.

Ewa Life a été affectée par la détérioration des marchés financiers et le chiffre d'affaires a fortement diminué pour n'atteindre que 25 millions d'euros en 2001. Dans ce

contexte défavorable, Ewa Life est néanmoins parvenue à stabiliser le montant des encours gérés et à maintenir son résultat à un niveau légèrement positif.

Comme pour toutes les sociétés du groupe, toutes les dispositions et procédures nécessaires sont prises afin de respecter les dispositions légales ou réglementaires qui régissent l'activité d'EWA Life.

Espagne

Le chiffre d'affaires total du groupe espagnol, dont les AGF détiennent 50%, s'est élevé à 2 210 millions d'euros, en hausse de 19,5% par rapport à 2000.

Cette augmentation résulte de l'acquisition d'affaires nouvelles et de l'amélioration de la persistance du portefeuille.

Le volume des activités non-vie et santé a atteint 1 276 millions d'euros (+ 18%). La branche automobile, qui a crû de 20,5%, en

représente plus des deux tiers en 2001. Les autres branches ont enregistré une progression largement supérieure à 10%.

En vie, le chiffre d'affaires global s'établit à 934 millions d'euros (+ 22%). Les facteurs clés de cette réussite commerciale ont été la consolidation de la nouvelle structure de vente, caractérisée par une présence locale renforcée, une gamme de produits actualisée et la force de distribution du réseau d'agents (plus de 9 000 collaborateurs), dont l'élargissement a permis d'amortir la baisse prononcée de l'encaissement des produits en unités de compte consécutive à la chute des marchés.

Par ailleurs, Allianz Seguros a profité de l'obligation nouvelle faite aux entreprises d'externaliser la prise en charge de leurs engagements de retraite vis-à-vis de leurs propres salariés pour doubler sa collecte retraites en primes uniques, à 493 millions d'euros ; 467 millions ont été encaissés au titre des engagements du Banco Popular. L'externalisation doit être achevée à la fin de 2002.

La contribution du groupe espagnol au résultat consolidé avant goodwill du Groupe a atteint 49,9 millions d'euros (part AGF) contre 43,6 millions en 2000. Cette bonne performance est le fruit d'un résultat technique satisfaisant obtenu par une sinistralité maîtrisée et des ratios de coûts en constante amélioration.

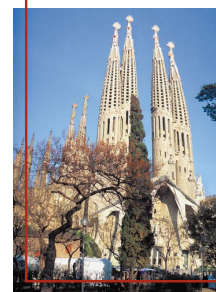
Suisse

Le chiffre d'affaires du groupe suisse est en baisse de 8% à 56 millions d'euros. Dans un marché stagnant, l'activité est restée stable en non-vie, mais a sensiblement reculé en vie, où l'exercice 2000 avait bénéficié d'une collecte exceptionnelle en primes uniques. L'augmentation annuelle moyenne du chiffre d'affaires sur 1999-2001 (10%) reflète plus fidèlement le dynamisme du groupe.

L'activité non-vie a enregistré de très bons résultats techniques et la qualité des produits offerts a permis le développement des affaires.

En vie, les produits liés à des fonds de placements ont reçu un bon accueil.

Cathédrale de Barcelone



Place de Luxembourg



Lac Léman



Le réseau commercial a été renforcé et les partenariats, développés ; de nouveaux accords en cours de finalisation devraient donner leur plein effet en 2002.

Alors que les résultats techniques sont en sensible amélioration, la chute des marchés financiers a pesé lourdement sur les comptes de l'exercice qui,

de ce fait, se termine sur une perte de 4,7 millions d'euros.

Amérique du Sud

Argentine

L'Argentine a été marquée en 2001 par une nouvelle année de récession conduisant le pays à la cessation de paiement officiellement déclarée en décembre. Depuis le début de la crise, les AGF suivent de façon très étroite la situation et les décisions de gestion prises par le management de la filiale.

Le marché de l'assurance, particulièrement en non-vie, a été marqué par une concurrence très agressive en termes de prix.

Dans ce contexte difficile, AGF Allianz Argentina a su maintenir une réelle solidité financière et opérationnelle. L'activité non-vie a poursuivi son développement en particulier dans la branche automobile et hors de Buenos Aires. En revanche, même si elle est en croissance, l'activité vie reste marginale, en raison de la crise économique.

Sous l'effet de la dévaluation brutale du peso, le chiffre d'affaires d'AGF Allianz Argentina exprimé en euros est en baisse de 29% en 2001 à 94 millions ; hors effet de change, la progression aurait été de 7,8%.

La contribution courante d'AGF Allianz Argentina au résultat consolidé avant goodwill du groupe est de 4,3 millions d'euros en 2001. Les conséquences probables du défaut de paiement de l'Etat

argentin ont conduit à enregistrer une provision exceptionnelle de 30,1 millions d'euros.

Brésil

Malgré une forte dévalorisation du real contre le dollar ainsi qu'un accroissement de son endettement international, le Brésil a su se protéger de la crise argentine et termine même l'année avec une légère croissance (+ 1,6%) et un excédent de sa balance commerciale (2,97 milliards d'euros).

La croissance du marché de l'assurance a été soutenue (+10%), particulièrement dans la branche automobile.

Au sein du groupe AGF do Brasil, 2001 a été marqué par un redressement de la rentabilité opérationnelle,

en particulier en assurance santé. Les résultats de la branche automobile sont également en amélioration grâce principalement à une amélioration du processus de souscription.

Le chiffre d'affaires a atteint 565 millions d'euros en 2001, en baisse de 0,7% par rapport à 2000. L'effet de change est négatif de 8,4%.

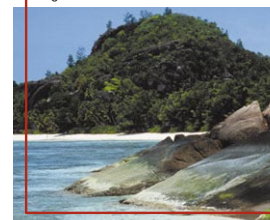
AGF do Brasil a cédé son pôle bancaire au Crédit Lyonnais. En revanche, l'activité Asset Management, stratégique pour le Groupe au Brésil, a été conservée.

Du fait d'un renforcement des provisions techniques la contribution des filiales brésiliennes à fin 2001 au résultat consolidé avant goodwill du Groupe est une perte de 5,2 millions d'euros, contre un bénéfice de 9,4 millions en 2000.

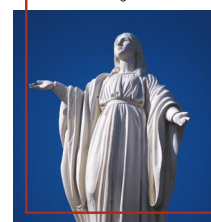
Chili

L'économie chilienne reste de loin la plus solide et la plus stable d'Amérique du Sud avec une croissance du PIB de 3% en 2001. Cette analyse s'applique également au marché de l'assurance, en hausse de 9% en vie et 19,6% en non-vie par rapport à 2000.

Plage de Rio



Statue Santiago



AGF hors de France

Cependant, le marché non-vie reste particulièrement compétitif et souffre de tarifs techniques trop faibles.

Le chiffre d'affaires total du Groupe AGF Chile en 2001 est de 134 millions d'euros, en hausse de 6,2% par rapport à 2000, malgré un effet de change négatif de 8,7%.

En non-vie, AGF Chile a connu une nouvelle année déficitaire en raison de problèmes organisationnels, d'une structure de coûts trop élevés, et d'une importante perte de marché dans la branche automobile. Afin d'accélérer le redressement, des mesures ont été prises à effet du quatrième trimestre 2001 : réduction du nombre de succursales, réduction drastique des coûts, reengineering complet de la branche automobile et révision de tous les process techniques.

En vie, le développement s'est poursuivi en conformité avec les prévisions, portant l'encaissement à 60 millions d'euros (+ 8% par rapport à 2000).

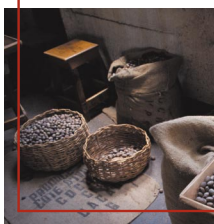
La contribution des filiales chiliennes au résultat consolidé avant goodwill du Groupe à fin 2001 est une perte de 6,9 millions d'euros contre une perte de 14,6 millions d'euros en 2000.

Colombie

Malgré un contexte économique fortement instable en 2001, le marché de l'assurance devrait connaître une croissance soutenue de l'ordre de 16% ainsi qu'une amélioration des résultats techniques. Même si Colseguros maintient une part de marché élevée et reste le deuxième assureur de Colombie, la filiale des AGF se retire progressivement de plusieurs branches jugées peu rentables ou trop risquées (accidents du travail, invalidité, ...) pour se renforcer sur les segments de marché les plus maîtrisables (automobile, santé, grands risques, ...) ou se développer sur de nouveaux segments (unités de compte).

Le chiffre d'affaires du groupe Colseguros est de 382 millions d'euros, en hausse de 14% par rapport à 2000, grâce au développement des risques d'entreprises (+ 35%).

Les mesures d'assainissement énergiques prises depuis l'acquisition



ont permis le redressement des résultats techniques de la branche automobile, qui a été en 2001 la principale source d'amélioration des résultats opérationnels.

En 2001, la contribution des filiales colombiennes au résultat consolidé avant goodwill du Groupe est un bénéfice de 1,5 million d'euros contre une perte de 96 millions en 2000, qui incluait 58,2 millions au titre d'un amortissement exceptionnel de goodwill.

Venezuela

Dans un contexte de forte compétitivité, le marché vénézuélien s'est consolidé en 2001 avec une série de fusions et d'acquisitions.

Le chiffre d'affaires du groupe vénézuélien en 2001 est de 124 millions d'euros, en hausse de 3,9% par rapport à 2000.

La filiale a poursuivi en 2001 le redressement entamé en 2000.

Celui-ci s'est notamment traduit par une très nette amélioration des résultats techniques en automobile, grâce à la mise en place d'outils de souscription et de contrôle efficaces. Sur un plan général, même si les résultats sont satisfaisants, le niveau des frais généraux reste encore élevé et un plan de réduction sur les prochaines années devrait être mis en place.

En 2001, la contribution des filiales vénézuéliennes au résultat consolidé avant goodwill est un profit de 2,8 millions d'euros contre 7,9 millions en 2000, année marquée par l'extériorisation d'un revenu financier non récurrent.



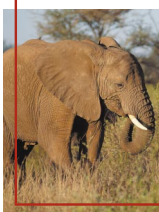
Afrique

Les filiales africaines du Groupe AGF ont réalisé en 2001 un chiffre d'affaires consolidé de 72 millions d'euros, en progression de 5,9% par rapport à l'exercice précédent.

Cette croissance a été obtenue grâce au gain de parts de marché au Cameroun. En revanche, la situation politique et économique de la Côte d'Ivoire est à l'origine de la contraction du volume des activités non-vie, qui reste cette année encore très marquée.

Les autres filiales ont globalement su résister à l'environnement

très concurrentiel des marchés d'Afrique subsaharienne caractérisés par la présence de nombreux opérateurs, parfois peu rigoureux. Dans ce contexte difficile, les activités consolidées d'AGF Afrique affichent des résultats satisfaisants, grâce à une politique sélective de souscription.

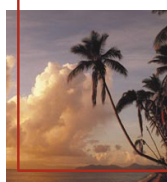


Chaque pays a amélioré sa capacité bénéficiaire. Il faut cependant indiquer l'existence de litiges entre les actionnaires minoritaires de nos filiales gabonaises et AGF Afrique ; ceux-ci, nés à la fin de l'exercice précédent, sont toujours pendants et ont conduit à une déconsolidation.

La contribution d'AGF Afrique au résultat consolidé du Groupe est stable en 2001 à 1,8 million d'euros.

Outre-Mer

AGF Outre-Mer a réalisé en 2001 un chiffre d'affaires de 160 millions d'euros, en hausse de 4,3% par rapport à 2000, confirmant la position prépondérante des AGF sur le marché de l'Outre-Mer. La croissance de l'activité non-vie, soutenue par le développement des dommages aux biens, a été limitée à 2%. L'activité vie a été plus dynamique (+10,5%), notamment grâce à l'encaissement des affaires collectives.



Le ratio combiné des activités non-vie est en augmentation de près de 5 points, en raison du désengagement de Djibouti et des investissements informatiques effectués en 2001.

La rentabilité des capitaux alloués à l'ensemble de l'activité (vie et non-vie) reste stable autour de 20% en 2001.

Moyen-Orient et Maghreb

Liban

Le chiffre d'affaires de la Société Nationale d'Assurances a atteint 39 millions d'euros en 2001, en hausse de 12,2% sur 2000. Le

chiffre d'affaires non-vie et santé 58% de l'activité totale, est en progression de 5% à 22 millions d'euros, tandis que la vie, avec 16 millions d'euros, affiche une progression de 24,9% par rapport à 2000. En 2002, le groupe prévoit de renforcer son activité en assurance vie en créant de nouveaux points de distribution.

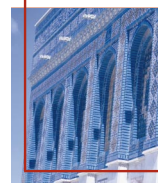
En juin 2001, la SNA a acquis le Crédit Général. Cette opération lui permet de conforter son activité tout en lui offrant des perspectives en bancassurance. La SNA a renforcé sa participation dans la société jordanienne Al Nisr en la portant à 32,2%.

La contribution du groupe SNA au résultat consolidé avant goodwill du Groupe est stable à 2,4 millions d'euros.

Arabie Saoudite

En Arabie Saoudite, l'activité de bancassurance vie avec la banque Al Saoudi Al Fransi a confirmé son succès en enregistrant une croissance soutenue. Le volume de primes s'est élevé à 9,8 millions d'euros en 2001, dont 0,6 million d'euros en primes de risques.

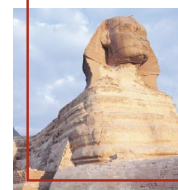
Palais arabe



Egypte

L'année 2001 a permis aux AGF de concrétiser leur implantation dans ce pays en participant à la création d'une compagnie d'assurance vie. Les licences nécessaires au démarrage de l'activité ont été obtenues à l'automne offrant ainsi la possibilité à Arab International Life Company de débiter ses opérations. AILC a signé début décembre 2001 des accords de bancassurance avec deux acteurs importants : la Banque MISR et MIBANK. Ces partenariats devraient lui permettre de conforter son développement dans un marché prometteur.

Le Sphinx



Tunisie

Le 14 janvier 2002, les AGF ont porté à 39,45% leur participation dans la compagnie d'assurances et de réassurances ASTREE en rachetant les 16,58% détenus par AXA. Cette nouvelle position conforte notre Groupe dans cette compagnie avec laquelle il a des liens historiques. ASTREE occupe le sixième rang dans l'assurance tunisienne avec 7% de parts de marché et un volume de primes de 26,5 millions d'euros. ■

Autres activités



Autres activités

Réassurance

Les AGF n'ont plus, depuis quelques années, d'activité de réassurance acceptée et ne souscrivent plus de traités ni de facultatives, sauf de façon occasionnelle pour fournir de la capacité à une société du Groupe.

Le "run off" des anciennes acceptations est géré de façon spécifique avec l'objectif de réaliser des commutations dans les meilleures conditions et le plus rapidement possible.

L'activité essentielle, en matière de réassurance, concerne donc les cessions. L'orientation stratégique est la centralisation, par la Direction Réassurance des AGF, des activités de cessions des sociétés françaises et étrangères dont les AGF ont, au sein du Groupe Allianz, la responsabilité manageriale et capitalistique.

Depuis deux ans les réassureurs ont des résultats difficiles du fait de la mauvaise tenue des marchés directs Incendie-Dommages aux Biens et d'événements catastrophiques comme les tempêtes de décembre 1999.

Les événements de septembre 2001 ont bien sûr renforcé cette situation. Il en résulte deux conséquences essentielles :

- L'augmentation du coût de la réassurance dans la plupart des branches et la difficulté de maintenir des traités proportionnels à des conditions raisonnables,
- La nécessité de surveiller particulièrement la sécurité de nos partenaires réassureurs notamment pour les risques de moyen et long termes.

En 2001, les AGF qui, traditionnellement, faisaient largement appel à la réassurance proportionnelle ont maintenu, pour une année encore, cette forme de cessions en Dommages aux Biens et en Risques Techniques.

Le principal sinistre en 2001, en Dommages aux Biens, a été l'explosion de l'usine AZF à Toulouse mais, cette affaire étant très réassurée, son impact a été relativement faible sur le résultat net. Par ailleurs, en matière de couverture des événements naturels, les AGF ont fait appel à la capacité alternative des marchés financiers, en complément des protections classiques de réassurance, et ont ainsi réalisé la première opération de titrisation concernant des risques exclusivement français.

AGF Informatique

En 2001, AGF Informatique a terminé les migrations des systèmes informatiques Iard résultant de la fusion des trois compagnies, complétant ainsi plusieurs centaines d'années homme de charge (environ 300 a/h en 2001 seulement). Par ailleurs, et comme partout, 2001 a vu le passage à l'euro des applications, celui du domaine IART s'étant déroulé début novembre dans les délais impartis (environ 15 millions de contrats passés à l'euro). Par ailleurs, pour AGF Informatique, 2001 fut une année charnière avec la publication de son premier plan stratégique à trois ans en octobre, une stabilisation des organisations, et le positionnement des directions études en face des structures métiers et fonctions du groupe.

Pour les systèmes comptables, 2001 a été la concrétisation de 3 années de bascules synchronisées avec le passage à l'euro des applicatifs métiers générant 150 millions de mouvements en 10 mois.

L'application de décaissement sécurisé centralisé traite désormais annuellement 10 millions de demandes de virements ou chèques.

Les AGF et Internet

L'année 2001 a été marquée aux AGF par le développement réussi des projets Internet soutenant l'activité commerciale

des réseaux, notamment à travers le site www.agf.fr, vitrine du groupe AGF, et le site de la Banque AGF sur lequel 230.000 clients peuvent déjà gérer leurs comptes en ligne.

La vente directe sur Internet (www.okassurance.com) a toutefois dû être arrêtée en fin d'année, car le marché de la vente directe n'a pas connu le développement escompté.



Autres activités

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

En 2001, le site www.agf.fr a reçu en moyenne 80 000 visites par mois, et a généré près de 30.000 demandes de devis et de prises de contact dans tous les secteurs de la compagnie.

Les services destinés aux prospects ont été développés et l'espace client sécurisé a été très enrichi (consultation de plusieurs contrats, de certains remboursements Santé, déclaration de sinistres, modification de coordonnées, ...). Ces offres seront encore développées en 2002 afin de renforcer la fidélisation des clients en leur proposant des services adaptés tout au long de la vie de leurs contrats, et de favoriser la multidétention.

Le référencement du site www.agf.fr dans les moteurs de recherche et les annuaires Internet a été considérablement amélioré en 2001, et des campagnes marketing ont permis d'accroître significativement le trafic sur les pages dédiées à l'offre des réseaux.

Le site www.agf.fr est aussi un site institutionnel qui permet d'obtenir toutes les informations sur le Groupe. C'est un lieu privilégié d'échange avec les actionnaires et les investisseurs, les candidats au recrutement (plus de 3000 CV reçus), les fournisseurs potentiels et les partenaires du groupe.

Enfin, les AGF ont également élargi leur offre en direction des entreprises, avec notamment la création en septembre 2001 du site www.agfcorporatebusiness.com, qui donne aux Grands Comptes un accès à des services à haute valeur ajoutée.

L'année 2002 permettra d'enrichir encore plus l'offre Internet des AGF, dans un environnement technique maîtrisé, marquant ainsi l'arrivée à maturité de ce nouveau canal de dialogue, d'information et de communication dans le Groupe.

Les achats

La Direction des Achats a poursuivi en 2001 les actions de maîtrise des dépenses et de création de valeur pour le Groupe AGF. Les actions menées ont permis d'une part de gagner 17 millions d'euros sur les achats réalisés, et d'autre part de poursuivre la réduction du coût de fonctionnement des processus de commandes internes au Groupe, notamment en utilisant l'Intranet AGF et Internet : plus de 3 000 commandes "e-procurement" passent aujourd'hui chaque mois par ce canal. L'année 2001 a vu aussi la mise en place du "Système d'Information Achat Groupe" : il permet à l'ensemble des Directions d'avoir accès à leurs dépenses de frais généraux par familles d'achat et fournisseurs et donc de mieux en maîtriser les montants. Enfin, la Direction des Achats a étudié la possibilité

d'ajouter, parmi les critères de sélection utilisés pour le choix des fournisseurs, celui relatif à leur implication dans des démarches de Développement Durable.

Les Moyens Généraux

La Direction des Moyens Généraux (DMG) a une mission d'intendance essentielle à la qualité de service des AGF et à la maîtrise des coûts. Elle est, en effet, responsable de la fourniture des prestations logistiques et des services généraux à l'ensemble des filiales et directions du Groupe : fonctionnement et entretien des locaux, traitement du courrier, accueil, stockage et distribution des imprimés, archivage, liaisons inter-sites, etc.

Pour offrir des services toujours plus réactifs et performants à chaque entité, la DMG intervient à trois niveaux. Elle participe activement à l'identification des besoins et à la définition de leur financement en partenariat avec la Direction des Achats (DA). Elle conçoit des solutions adaptées au meilleur coût, toujours avec la DA et les bénéficiaires. Ces deux facettes de l'activité de la DMG, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, sont essentielles à la qualité de la troisième mission de la Direction : l'exécution des opérations.

RÉSULTATS ET PERSPECTIVES

En 2001, la DMG a ainsi contribué à la rationalisation des espaces et des aménagements des locaux par des propositions d'implantation qui répondent aux impératifs stratégiques et économiques du Groupe et des entités concernées. Suite aux attentats du 11 septembre et à la relance du plan Vigipirate par le Gouvernement, la DMG a engagé différentes mesures pour renforcer la sécurité dans les 235 sites des AGF : anticipation, prévention des risques et sensibilisation de tous.

La DMG a, par ailleurs, mené à bien la réorganisation d'une activité logistique stratégique des AGF : le traitement du courrier. L'expédition a été progressivement centralisée sur une plate-forme en région parisienne. La centralisation de l'expédition permettra également d'optimiser en permanence cette activité grâce à une connaissance fine des flux et des pratiques.

La DMG concourt enfin à la qualité de service des AGF en accompagnant les directions et filiales dans leur démarche Qualité. Elle a déjà obtenu la certification ISO 9002 pour le stockage et la diffusion des imprimés, ainsi que pour ses services dits "hôteliers" : accueil, traitement du courrier, gestion des salles de réunion, ... ■

Le Glossaire

ASSURANCE COLLECTIVE

Assurance collective ou assurance de groupe

Elle comprend l'ensemble des contrats d'assurances qu'une entreprise souscrit pour tout ou partie de ses salariés (complémentaire santé, retraite et prévoyance).

ASSURANCE-CRÉDIT

Elle permet aux entreprises de s'assurer contre les risques d'impayés de leurs clients.

ASSURANCE IARD DES ENTREPRISES

Elle comprend l'ensemble des assurances dommages et responsabilité (Incendie, Accidents, Risques Divers, perte d'exploitation) concernant l'entreprise.

ASSURANCE IARD DES PARTICULIERS

L'assurance IARD des particuliers (Incendie, Accidents, risques Divers) recouvre l'ensemble des assurances dommages et responsabilité civile concernant les particuliers, principalement l'assurance automobile et l'assurance multirisque habitation.

ASSURANCE DES RISQUES SPÉCIAUX

Elle regroupe l'ensemble des contrats d'assurances qui, en raison des spécificités des biens ou des personnes assurés, ne rentrent pas dans les catégories usuelles de contrats d'assurances.

ASSURANCE SANTÉ INDIVIDUELLE

Elle regroupe les contrats souscrits individuellement pour garantir le remboursement des dépenses de santé en complément du régime social de base (frais médicaux, hospitalisation, optique, dentaires, spécialistes, radios, ...).

En option à ces contrats, des garanties peuvent être souscrites pour préserver le maintien des revenus en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité.

ASSURANCE TRANSPORT

Elle concerne aussi bien l'assurance des marchandises transportées que celle des moyens de transport (marine ou aviation).

ASSURANCE VIE

Elle comprend deux grands types de produits :

- les produits d'assurance décès qui garantissent le versement d'un capital à un bénéficiaire en cas de décès de l'assuré ;
- les produits d'assurance vie qui garantissent le versement à l'assuré, s'il est vivant, d'un capital augmenté des intérêts à l'échéance du contrat ou d'une rente pour la retraite.

COTISATION

Sommes payées par l'assuré pour la garantie d'un risque.

On distingue :

- les cotisations émises : montant facturé au cours de la période pour la couverture des risques prévus au contrat,
- les cotisations acquises : part des primes émises au cours de la période ou antérieurement correspondant à la couverture des risques pendant la période considérée.

MARGE DE SOLVABILITÉ

Montant réglementaire à constituer, en complément des provisions techniques, pour assurer le respect des engagements envers la clientèle.

PROVISIONS TECHNIQUES

Montant des engagements d'un assureur envers ses clients. Elles figurent au passif du bilan.

RÉASSURANCE

Opération par laquelle un assureur se protège contre les risques auxquels il ne pourrait pas faire face compte-tenu de ses fonds propres, moyennant une prime de réassurance versée à un réassureur.

Sommaire

■ Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes _____	104	■ Annexe aux comptes de l'exercice 2001 _____	286
■ Attestation des contrôleurs légaux _____	105	■ Notes sur le bilan _____	287
■ Renseignements de caractère général concernant les AGF et leur capital _____	106	■ Notes sur le compte de résultat _____	293
■ Organes d'administration _____	115	■ Actions propres AGF au 31 décembre 2001 _____	296
■ Conseil d'administration, directeurs généraux _____	116	■ Renseignements concernant les filiales et participations _____	298
■ Assurances Générales de France, Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 14 mai 2002 _____	129	■ Rapport général des Commissaires aux comptes _____	300
■ Comptes consolidés _____	148	■ Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2001 _____	301
■ Annexe aux comptes consolidés _____	155	■ Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices _____	302
■ Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2001 _____	283	■ Rapport spécial des Commissaires aux comptes _____	303
■ Bilan au 31 décembre 2001 _____	284	■ Ordre du jour de l'Assemblée Générale mixte des AGF du 14 mai 2002 _____	304
■ Compte de résultat au 31 décembre 2001 _____	285	■ Tableau de concordance _____	309

Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes

Responsable du document de référence

Monsieur Jean-Philippe Thierry
Président du Conseil d'administration

Attestation du responsable

À notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société Assurances Générales de France et du Groupe des AGF ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Monsieur Jean-Philippe Thierry

Noms des contrôleurs légaux

Titulaires	Date de nomination	Fin de mandat
KPMG SA représenté par Mme Francine Morelli 2 bis rue de Villiers – 92300 Levallois-Perret	AGM 05.06.2001*	AG statuant sur comptes 2003
Ernst & Young Audit représenté par M. Dominique Duret-Ferrari Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense Cedex	AGM 03.06.1998	AG statuant sur comptes 2003
Suppléants Monsieur Gérard Rivière 1 cours Valmy 92923 Paris la Défense cedex	AGM 05.06.2001*	AG statuant sur comptes 2003
Monsieur Christian de Chastellux Tour Ernst & Young 92037 Paris-La Défense Cedex	AGM 03.06.1998	AG statuant sur comptes 2003

* Poursuite des mandats respectifs du Cabinet Cauvet Angleys Saint Pierre Révifrance et de KPMG SA (résolutions 6 et 7 de l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2001)

Conformément aux dispositions légales et statutaires les Commissaires aux comptes sont nommés pour un mandat d'une durée de six ans.

Politique d'information

Responsable de l'information : Monsieur Jean-Michel Mangeot
Secrétaire général du Groupe des AGF
87, rue de Richelieu - 75002 Paris – Tél. : 01 44 86 20 16.

Le chiffre d'affaires des AGF est publié trimestriellement (1^{er} trimestre, 1^{er} semestre, 3^{ème} trimestre et annuel), et les résultats sont publiés semestriellement (1^{er} semestre, annuel). Les AGF publient également, au fil des mois, de nombreux communiqués de presse relatifs à l'actualité financière et stratégique du Groupe et de ses filiales. Partenariats, lancements de nouveaux produits, acquisitions, nominations, orientations stratégiques, créations de nouvelles sociétés, informations conjoncturelles, etc., plus d'une cinquantaine de communiqués de presse ont été publiés en 2001.

L'ensemble de ces communiqués ainsi que de nombreuses autres informations institutionnelles, financières et stratégiques sont disponibles sur le site internet

http : // www.agf.fr, rubriques «les AGF aujourd'hui» (en français et en anglais)

- l'espace Actionnaires*(Club des actionnaires individuels AGF Agenda réunions actionnaires et formations Ecole de la Bourse, Assemblée Générale...)
- l'espace Finance (Actualité financière, Présentations stratégiques et financières des AGF aux Analystes et Investisseurs - documents et vidéos - Rendez-vous financiers...)
- une rubrique rapports annuels,
- une rubrique l'Action AGF
- ainsi que de nombreux espaces d'informations à caractère institutionnel.



Attestation des contrôleurs légaux

En notre qualité de commissaires aux Comptes de la Société Assurances Générales de France, S.A. et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité de M. Jean-Philippe Thierry président du Conseil d'administration. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier, le cas échéant, les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. S'agissant de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré, cette lecture a pris en compte les hypothèses retenues par les dirigeants et leur traduction chiffrée.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2001, 2000, et 1999 arrêtés par le Conseil d'administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve avec les observations suivantes :

Une observation mentionnée dans notre rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2001 faisant référence aux notes 4 et 15 de l'annexe, qui exposent les changements de méthodes comptables résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 00-05 du Comité de la réglementation comptable.

L'observation suivante mentionnée dans nos rapports sur les comptes consolidés aux 31 décembre 1999 et 2000:

- comme précisé en notes 4 et 6 de l'annexe consolidée, le montant et les affectations de l'écart de première consolidation des sociétés acquises au cours des exercices 1999 et 2000, sont, initialement, provisoires et arrêtés définitivement dans un délai d'un an conformément à l'avis 97-B du comité d'urgence du Conseil National de la Comptabilité

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, présentées dans ce document de référence.

Paris, le 18 avril 2002

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Francine Morelli

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari



Renseignements de caractère général concernant les AGF et leur capital

1. Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination et siège social

Dénomination : "Assurances Générales de France", en abrégé "AGF".
Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

Forme juridique et législation applicable à la Société

Les AGF sont une société anonyme à Conseil d'administration régie par les dispositions I à IV du livre II de la partie législative du code de commerce et les dispositions du décret N°67-236 du 23 mars 1967, par les autres dispositions applicables de la législation et de la réglementation en vigueur, ainsi que par les statuts.

Constitution et durée de la société

Les Assurances Générales de France ont été créées par la loi n° 73-8 du 4 janvier 1973 pour une durée de 99 ans, commençant le 31 août 1973 et se terminant le 30 août 2072.

Objet social

Aux termes de l'article 5 des statuts, "La société a pour objet, tant en France qu'à l'étranger :

- de prendre des participations sous toutes leurs formes, en particulier par voie de souscription, d'acquisition ou d'apports, dans toutes sociétés, groupements ou entreprises existants ou à créer, quelle qu'en soit la forme juridique ou l'objet, dans le secteur de l'assurance ou dans tout autre secteur, et de gérer ou aliéner ces participations ;
- d'acquérir, gérer et céder tous fonds, titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées, ainsi que tous immeubles et droits immobiliers et d'effectuer toutes opérations de trésorerie ;
- et, plus généralement, de réaliser toutes opérations industrielles, civiles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis et à tous objets connexes ou similaires".

Registre du commerce

Société immatriculée sous le numéro 303 265 128 RCS Paris. Code APE : 741 J.

Lieu où peuvent être consultés les documents juridiques relatifs à la société

Secrétariat Général du Groupe des AGF - 87, rue de Richelieu - 75002 Paris.

Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice ou la perte de l'exercice. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts, et augmenté des reports bénéficiaires.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'administration, décide de l'affectation du bénéfice distribuable. Elle peut l'inscrire à un ou plusieurs postes de réserves dont elle règle l'affectation ou l'emploi, le reporter à nouveau ou le distribuer. Après avoir constaté l'existence des réserves dont elle a la disposition, l'Assemblée Générale peut décider la distribution de sommes prélevées sur ces réserves. Dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Assemblées générales, droits de vote et franchissements de seuil

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi et notamment conformément aux nouvelles dispositions introduites par la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques dite loi NRE. Tout actionnaire peut participer aux Assemblées personnellement ou par mandataire.

Dans tous les cas, la participation de tout actionnaire aux Assemblées est possible dès lors que ses titres sont inscrits à son nom dans les comptes de la société cinq jours au moins avant la réunion, ou, lorsque ses titres sont au porteur, s'il a, dans le même délai, déposé au siège social ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le certificat de l'intermédiaire habilité constatant leur indisponibilité jusqu'à la date de l'Assemblée. Il est alors admis sur simple justification de son identité. Le Conseil d'administration peut supprimer ou abréger ce délai par voie de mesure générale bénéficiant à tous les actionnaires.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions fixées par les dispositions législatives et réglementaires. À cet égard, la refonte statutaire partielle proposée à l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2002 introduit la possibilité pour le Conseil d'administration de recourir, lorsqu'il l'estimera opportun, à l'utilisation de tout moyen électronique.

Les statuts ne prévoient pas l'attribution de droits de vote double.

Tout actionnaire qui vient à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions de la société entraînant le franchissement d'un seuil de participation correspondant à chaque fraction de 0,5% du capital ou des droits de vote est tenu, dans un délai de cinq jours de bourse à compter de l'acquisition ayant entraîné ce franchissement de seuil, d'aviser la société du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société, à l'attention du Secrétariat Général. En cas d'inobservation de cette obligation de déclaration, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital de la société au moins égale à 0,5 % peuvent demander que les actions dépassant les seuils soumis à déclaration soient privées du droit de vote, dans les limites et conditions fixées par la loi. Sous réserve de l'adoption par l'Assemblée Générale extraordinaire de la résolution ad hoc en la matière, ce seuil de déclaration serait porté à 1% à compter de la date d'entrée en vigueur des nouveaux statuts.

2. Capital social des AGF

Conditions auxquelles les statuts soumettent les modifications du capital et des droits respectifs des diverses catégories d'actions, dans la mesure où elles sont plus restrictives que les prescriptions légales : Néant.

Montant du capital et forme des actions

Le capital social, au 31 décembre 2001, était de 844 631 435,03 euros, divisé en 184 680 634 actions entièrement libérées.

Ces actions sont au choix des actionnaires, soit sous la forme nominative, soit sous la forme au porteur, cessibles sans aucune limitation et toutes de même catégorie.

La société a la possibilité de connaître son actionnariat en recourant au système du titre au porteur identifiable, qui permet d'obtenir des banques dépositaires, par l'intermédiaire d'Euroclear France (ex-Sicovam S.A.), la liste des actionnaires au porteur.

Autorisations d'augmentation de capital données au Conseil d'administration

Par délégation de l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2001, le Conseil d'administration peut disposer dans certains cas de pouvoirs afin d'augmenter le capital ou d'émettre les valeurs mobilières, énumérées ci-dessous, sur le marché financier, français ou international. En cas d'émission de valeurs mobilières pour lesquelles le droit préférentiel de souscription (DPS) est supprimé, l'actionnaire peut disposer dans certains cas d'un délai de priorité pour la souscription de celles-ci, dans les conditions fixées par le Conseil, seules les valeurs non souscrites étant offertes au public, en France ou à l'étranger :

Autorisations données par l'Assemblée Générale	Termes des autorisations	millions d'euros
Émission de valeurs mobilières (avec DPS)	5 août 2003	650*
Émission de valeurs mobilières (sans DPS)	5 août 2003	1 500**
Incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	5 août 2003	650*
Augmentation de capital pour réaliser une OPE	5 août 2003	1 500**
Attributions d'options d'achat ou de souscription aux dirigeants sociaux et aux salariés	5 août 2004	31*
Augmentations de capital réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise	4 juin 2004	

* Montant maximal d'augmentation de capital.

** Montant maximal des titres d'emprunt émis.

Titres non représentatifs du capital

Néant.

Titres donnant accès au capital

- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 30 mai 1994, le Conseil d'administration du 19 décembre 1996 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 794 150 options de souscription d'actions nouvelles. 406 050 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2001.
- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 28 mai 1997, le Conseil d'administration du 17 septembre 1997 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 734 500 options de souscription d'actions nouvelles. 43 750 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2001.
- En application de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998, le Conseil d'administration du 18 septembre 1998 a consenti aux mandataires sociaux et à certains membres du personnel 959 000 options de souscription d'actions nouvelles. 2 250 de ces options ont été exercées au 31 décembre 2001.

Il n'existe au 31 décembre 2001 aucun autre titre (obligations convertibles ou échangeables, ou bons de souscription...) pouvant donner accès au capital de la société.

Variation du capital

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission (en FRF)	*en euros à compter du 4.6.1999	
				Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
31.08.1973	- Création de la Société centrale des AGF dont le capital est égal à l'addition des capitaux sociaux des deux sociétés du Groupe AGF (AGF Vie et AGF IART) (art. L 322-12 al. 3 abrogé par L 86-912 du 6 août 1986)	1 000 000		145	145 000 000
AGE 24.04.1980	- Augmentation du capital de 145 à 214,5 MF : - émission dans le public de 100 000 actions nouvelles au prix de 695 F (dont 550 F de prime d'émission), - souscription réservée par préférence aux anciens actionnaires, - incorporation de la prime d'émission au capital par élévation du nominal de chacune des actions anciennes et nouvelles composant le nouveau capital (de 145 à 195 F)	1 100 000		195	214 500 000
AGM 30.06.1981	- Augmentation du capital de 214,5 à 407 MF par incorporation de réserves - Élévation du nominal de 195 à 370 F	1 100 000		370	407 000 000
	- Division par 2 de la valeur nominale de l'action par échange de 2 actions nouvelles de 185 F contre une action ancienne de 370 F	2 200 000		185	407 000 000
AGM 27.06.1986	- Division du titre par 10	22 000 000		18,50	407 000 000
AGM 28.11.1990	- Augmentation de capital : - apports de titres Péchiney, Rhône-Poulenc, Total et BFCE, - incorporation d'une partie de la prime d'apport, - élévation du nominal de 18,50 à 120 F Modalités : - émission de 4 431 308 actions, jouissance 01.01.1991, en rémunération des apports, - valorisation : 987,89 F/action AGF remise à l'État (titres Péchiney, Rhône-Poulenc, Total) et 1 261 F/action remise aux actionnaires de la BFCE. - Dotation à la réserve légale	26 431 308 (317 175 696 F)		120	3 171 756 960
19.12.1990	- Division du titre par 2	52 862 616		60	3 171 756 960
CA 28.06.1991	- Constatation de l'augmentation de capital par appel public à l'épargne, réalisée le 25 juin. Modalités : - émission de 2 782 243 ABSA (2 bons donnant droit à la souscription d'une action au prix de 535 F), - prix d'émission : 535 francs fixé par décret et arrêté au 30.05.1991, - valeur minimale des AGF fixée par la CP, (avis du 27.05.1991) : 26 milliards de francs (491,84 F/action), - tranche française : 1 669 346 actions, - tranche internationale : 1 112 897 actions, - BALO du 3 juin 1991	55 644 859	1 237 988 578	60	3 338 691 540
CA 24.01.1992	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 74 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31.12.1991	55 644 933	69 881	60	3 338 695 980

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/ émission (en FRF)	Nominal (en FRF)	Capital social (en FRF)
AGE 02.02.1993	- Augmentation de capital par apports de 2 812 500 titres BfG par AMB et BGAG - Dotation à la réserve légale Modalités : - émission de 3 500 000 actions, jouissance 01.01.1993, - prix d'émission : 510 F fixé par décret du 21.01.1993, - valeur minimale des AGF fixée par la CP (avis du 16.12.92) : 28 milliards F (503,19 F/action), - évaluation par Paribas, - parité de change 1 DM = 3,40 F - valorisation action BfG : 186,667 DM	59 144 933	1 552 568 986	60	3 548 695 980
CA 22.01.1993	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 75 actions issues de l'exercice des bons de souscription jusqu'au 31.12.1992	59 145 008	35 625	60	3 548 700 480
AGE 01.12.1993	- Constatation de l'augmentation de capital par apports de 6 645 890 titres Métropole par ses actionnaires	66 455 487	3 565 926 208	60	3 987 329 220
CA 07.12.1993	- Dotation à la réserve légale Rémunération des apports : - émission de 7 310 479 actions AGF, jouissance 01.01.1993. Parité d'échange 11 actions AGF contre 10 actions Métropole, - Évaluation par Arjil. Reclassement de l'autocontrôle : - reclassement : 5 728 349 actions détenues par AGF Vie (4 097 016) et AGF Richelieu (1 631 333), - prix de cession : 657 F fixé par décret du 07.12.1993, - valeur minimale des actions AGF cédées fixée par CP (avis du 02.12.1993) : 3,5 milliards de francs (611F/action)				
CA 17.01.1994	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 1 388 477 actions issues de l'exercice du solde des bons de souscription (cf. CA du 28.06.1991) - Dotation à la réserve légale	67 843 964	638 837 957	60	4 070 637 840
CA 24.06.1994	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 175 830 actions remises en paiement du dividende 1993 (prix d'émission 463 F)	68 019 794	70 859 490	60	4 081 187 640
29.07.1994	- Division du titre par 2	136 039 588		30	4 081 187 640
19.07.1995	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 104 122 actions remises en paiement du dividende 1994 (prix d'émission 161 F)	136 143 710	13 639 892	30	4 084 311 300
CA 17.09.1997	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de l'émission de 895 675 actions remises en paiement du dividende 1996 (prix d'émission 176 F)	137 039 385	138 087 525	30	4 111 181 550
17.12.1997	- Augmentation de capital destinée à rémunérer les titres Worms & Cie apportés à l'offre conjointe AGF-Someal, par la création de 27 194 110 actions (prix d'émission 227,50 F)	164 233 495	5 139 605 373	30	4 927 004 850

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions (en FRF)	Prime d'apport/émission	Nominal (en FRF) (en FRF)	Capital social
09.01.1998	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues au cours de l'exercice 1997, entraînant la création de 8 102 261 actions	172 335 756	1 469 947 533	30	5 170 072 680
15.04.1998	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 1 ^{er} janvier 1998, ainsi que de 8 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 10 977 788 actions	183 313 544	1 990 572 504	30	5 499 406 320
03.06.1998	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 15 avril 1998, ainsi que de 6 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 338 515 actions	183 652 059	67 668 928	30	5 509 561 770
18.09.1998	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 3 juin 1998, de l'échange d'actions Worms ainsi que de 75 000 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 659 893 actions	184 311 952	115 828 561	30	5 529 358 560
27.11.1998	- Constatation de l'augmentation de capital résultant des conversions d'OSCARs survenues depuis le 17 septembre 1998 ainsi que de 2 500 levées d'options de souscription, entraînant la création d'un total de 8 132 actions	184 320 084	1 223 857	30	5 529 602 520
08.03.1999	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 79 800 actions	184 399 884	8 651 363	30	5 531 996 520
04.06.1999	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 2 500 actions	184 402 384	68 983	30	5 532 071 520
04.06.1999	- Constatation de la conversion du capital social en euros et suppression de la mention de la valeur nominale des actions	184 402 384	(77 560 004)	-	843 358 867
14.09.1999	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 16 000 actions	184 418 384	301 850	-	843 432 042,52
03.12.1999	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 22 026 actions	184 440 410	485 354	-	843 532 777,77
27.03.2000	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 98 650 actions	184 539 060	174 542	-	843 983 950,59
20.09.2000	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 21 144 actions	184 560 204	408 563	-	844 080 652,04

* en euros à compter du 4 juin 1999

Année	Description de l'opération	Nombre d'actions	Prime d'apport/émission (en euros)	Nominal	Capital social (en euros)
06.12.2000	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 18 630 actions	184 578 834	359 986	-	844 165 855,79
12.03.2001	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 8 700 actions	184 587 534	168 109	-	844 205 644,97
19.09.2001	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 34 400 actions.	184 621 934	728 497,60	-	844 362 972,34
07.12.2001	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 1 000 actions.	184 622 934	-	-	844 367 545,81
04.03.2002	- Constatation de l'augmentation de capital résultant de la levée d'options de souscription, entraînant la création de 108 200 actions.	184 731 134	1 134 254,90	-	844 862 395,27

3 - Répartition du capital et des droits de vote

Nombre de droits de vote

Le nombre de droits de vote, publié au Balo du 13 juin 2001, était de 167 607 882.

Nombre approximatif d'actionnaires

Le nombre d'actionnaires au porteur ressortant de la dernière étude demandée à Euroclear France (ex-Sicovam S.A.) (28 décembre 2001) était de 106 380.

Le nombre d'actionnaires nominatifs était de 4 300 au 31 décembre 2001.

Aucun pacte n'a été déclaré auprès des autorités boursières.

Actionnaires possédant 5% ou plus du capital ou des droits de vote

Actionnaires détenant 5 % ou plus*	nombre d'actions au 31.12.2001	% du capital au 31.12.2001	Droits de vote au 31.12.2001
Allianz A.G.	109 459 013	59,3 %	65,3 %
Total	109 459 013	59,3 %	65,3 %

* À la connaissance de la société, aucun autre actionnaire qu'Allianz A.G. ne détenait plus de 5% du capital ou des droits de vote au 31 décembre 2001.

Capital et droits de vote détenus par les membres des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2001, les administrateurs et mandataires sociaux détenaient 65 990 actions des AGF au nominatif, soit 0,036% en capital et 0,039% en droits de vote.

Actions AGF en portefeuille des sociétés du Groupe détenues majoritairement

Au 31 décembre 2001, la société AGF détenait 15 664 211 actions, soit 8,48% du capital de la société.

Autorisation donnée à la société d'opérer en bourse sur ses actions

En application de l'article L. 225-209 du code de commerce, le Conseil d'administration a été autorisé par les Assemblées Générales des 4 juin 1999, 30 mai 2000 et 5 juin 2001 à opérer en bourse sur les actions de la société, dans le cadre d'une autorisation de rachat des actions de la société pour de multiples usages.

La société AGF détenait, au 31 décembre 2001, 15 554 261 actions au titre de ces autorisations.

Cette autorisation devrait être renouvelée par l'Assemblée Générale du 14 mai 2002, dans le même cadre juridique et après publication d'une note d'information visée par la COB en date du 16 avril 2002 sous le numéro 02-387, avec les limites suivantes :

prix maximum d'achat : 85 euros,
prix minimum de vente : 40 euros.

Nombre maximal d'actions pouvant être acquises ou vendues : 10% du total des actions existantes. Compte tenu du fait que AGF détient directement au 28 février 2002 8,47 % du capital (soit 15 652 711 actions), le nombre maximal d'actions pouvant être acquises s'élève à 1,53% du capital de la société (2 820 402 actions).

Évolution de la répartition du capital au 31 décembre 1999, 2000 et 2001

En % du capital	2001	2000	1999
Groupe Allianz	59,3%	59,3 %	51,7 %
Auto-détention	8,5%	8,9 %	5,1%
Personnel AGF(*)	0,1%	1,0%	1,3 %
FCP du personnel AGF	1,2%	1,9 %	1,8 %
Divers personnes morales	27,4%	26,6 %	37,5 %
Divers personnes physiques	3,5%	2,4 %	2,6 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %
Dont actionnaires au porteur	29,5%	32,2 %	39,2 %

(*) La rubrique "Personnel AGF" englobait les retraités et anciens salariés AGF jusqu'à l'exercice 2000.

Personnes physiques ou morales qui peuvent exercer un contrôle sur la société.

À l'issue de l'offre publique d'achat amicale lancée le 16 février 1998 sur les AGF, Allianz A.G., avec plus de la moitié des titres composant le capital de la société, en détient le contrôle.

4 - Marchés des titres

Actions cotées au Premier Marché

Au 31 décembre 2001, 184 680 634 actions des AGF sont cotées au Premier Marché d'Euronext France (ex. Paris Bourse^{SBF} SA) (date d'introduction à la cote officielle le 16 février 1976) et éligibles au système de règlement différé (SRD).

Dans le cadre des autorisations données par les Assemblées Générales des 28 mai 1997 et 3 juin 1998 et sur décision de leur Conseil d'administration, les AGF ont procédé le 8 mars 2000 à une euro-émission au Premier Marché de Paris Bourse SBF SA de titres subordonnés remboursables à hauteur de 450 millions d'euros.

Cette émission, qui a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 00-249 en date du 2 mars 2000 est actuellement cotée A+ par Standard & Poor 's, est divisée en deux tranches de 225 millions d'euros chacune, d'une durée de 20 ans, l'une à taux fixe (6,625% l'an au cours des dix premières années) et la deuxième à taux variable (Euribor à 3 mois + 78 points de base l'an, également pour les dix premières années). Les AGF se réservent le droit de rembourser par anticipation à compter de la onzième année. À défaut d'utiliser cette faculté, les dix dernières années seront calculées pour les deux tranches sur la base du taux d'Euribor à 3 mois + 178 points de base l'an.

Autres marchés de cotation

Les titres AGF peuvent également être échangés sur le SEAQ à Londres. Depuis la privatisation, il existe aussi un programme d'ADR aux Etats-Unis (cotation 144 A). Enfin, des options sur actions AGF font l'objet d'échanges réguliers sur le Marché des Options Négociables de Paris (MONEP).

5 - Dividendes

Au cours des cinq derniers exercices les AGF ont poursuivi une politique de distribution visant au maintien de leur dividende à un niveau situé entre 40 et 45 % de leur résultat net annuel consolidé.

Prescription des dividendes : en application des dispositions de l'article 2277 du Code Civil, les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans sont prescrits. Ils sont alors reversés au Trésor Public, conformément aux dispositions de l'article L.27 du Code du Domaine de l'Etat.

Organes d'administration

Fonctionnement des organes d'administration

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Les obligations pesant sur chacun des administrateurs ont été reprises dans un règlement intérieur, approuvé et actualisé par les Conseils d'administration du 19 septembre 1996, du 3 juin 1998 et du 7 décembre 2001, soit qu'il s'agisse d'un rappel des dispositions légales y compris celles prévues par la loi NRE, soit que, au-delà de ces dernières, elles répondent à un souci de fonctionnement optimal du Conseil.

Dans ce cadre, chaque administrateur s'est engagé, notamment, à se conformer à la procédure interne adoptée par les AGF en vue d'écarter toute utilisation ou communication d'informations privilégiées relatives aux AGF.

Périodicité des réunions du Conseil d'administration

La périodicité des réunions du Conseil est, en principe, trimestrielle, avec quatre réunions par an : en mars pour les comptes annuels, en mai/juin à l'occasion de l'assemblée annuelle et sur les comptes trimestriels, en septembre pour les comptes semestriels, en novembre/décembre pour le budget.

Des réunions supplémentaires sont destinées à des présentations particulières ou à l'examen de sujets exceptionnels.

Comités du Conseil d'administration

Trois comités d'administrateurs ont été mis en place par le Conseil d'administration du 3 juin 1998, en remplacement des comités des comptes et des mandataires sociaux mis en place lors de la privatisation

- Le comité d'audit, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au conseil ;
Président : Jean Peyrelevade,
Detlev Bremkamp,
Béatrice Majnoni d'Intignano,
Secrétaire : Jean-Michel Mangeot.
- Le comité des rémunérations, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au conseil. Sa mission est principalement de faire toute recommandation intéressant la rémunération et la retraite des mandataires et dirigeants sociaux, d'examiner les propositions de la direction générale sur les plans de souscription ou d'achats d'actions.
Président : André Lévy-Lang,
Henning Schulte Noëlle,
Béatrice Majnoni d'Intignano (à compter du 5 juin 2001)
- Les conventions et opérations significatives devant être conclues selon des conditions ne correspondant pas à l'activité courante des AGF et devant intervenir entre les AGF ou l'une de leurs filiales et l'un des actionnaires des AGF représenté au conseil ou toute société affiliée à l'un de ces actionnaires sont soumises au conseil, qui peut les soumettre à un comité des conventions, présidé par l'une des personnalités indépendantes siégeant au conseil ;
Président : Yves Cannac,
Diethart Breipohl,
Hans Dieter Kalscheuer,
Secrétaire : Jean-Michel Mangeot.



Conseil d'administration directeurs généraux

Conseil d'administration au 31 décembre 2001

Monsieur Jean-Philippe Thierry

AGF, 87 rue de Richelieu 75002 Paris

Nationalité française – 53 ans

Président-directeur général des AGF (à compter du 5 juin 2001)

Président-directeur général :

AGF Holding

AGF IART

AGF Vie

AGF International

AGF La Lilloise

Président du Conseil de Surveillance :

Euler

Administrateur :

AGF Belgium Insurance (Belgique)

AGF Ras Holding (Pays-Bas)

Allianz Seguros y Reaseguros (Espagne)

Membre du Conseil de Surveillance :

Baron Philippe de Rothschild

Cie Financière Saint Honoré

Société du Louvre

Unibail

Monsieur Jean-Philippe Thierry détient 40 000 actions AGF

Dr. Henning Schulte-Noëlle

ALLIANZ AG, Königinstrasse 28 – 80802 Munich, Allemagne

Nationalité allemande – 59 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998 et Vice-Président par le Conseil d'administration du 3 juin 1998.

Président d'Allianz AG

Membre du Conseil de Surveillance :

Allianz Versicherungs-AG/Allemagne

Allianz Lebensversicherungs-AG/Allemagne

Dresdner Bank AG/Allemagne

BASF AG/Allemagne

E.ON AG/Allemagne

Linde AG/Allemagne

Münchener Rück AG/Allemagne

Siemens AG/Allemagne
ThyssenKrupp AG/Allemagne

Membre du Conseil d'administration :

RAS Riunione Adriatica di Sicurta S.p.A./Italie

Dr. Henning Schulte-Noëlle détient 500 actions AGF

Monsieur Diethart Breipohl

ALLIANZ AG, Königinstrasse 28 – 80802 Munich, Allemagne

Nationalité allemande – 62 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998

Membre du Conseil de Surveillance :

Allianz AG/Allemagne

Bayerische Hypo-und Vereinsbank AG/Allemagne

Beiersdorf AG/Allemagne

Continental AG/Allemagne

Karstadt Quelle AG/Allemagne

Mg technologies ag/Allemagne

KM Europa Metal AG/Allemagne

Administrateur :

Banco Popular Espanol/Espagne

Crédit Lyonnais/France

BPI Banco Portugues de Investimento/Portugal

Monsieur Diethart Breipohl détient 500 actions AGF

Monsieur Detlev Bremkamp

ALLIANZ AG, Königinstrasse 28 – 80802 Munich, Allemagne

Nationalité allemande – 57 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998

Membre du Directoire d'Allianz

Administrateur :

Asea Brown Boveri AG/Allemagne

Hochtief AG/Allemagne

Bayerische Hypovereinsbank AG/Allemagne

Dresdner ABD Securities Ltd/Hong Kong

Allianz (UK) Ltd./Grande-Bretagne

Cornhill Insurance plc/Grande-Bretagne

Royal Nederland Verzekeringsgroep N.V./Pays-Bas

Zwolsche Algemeene N.V./Pays-Bas

Allianz Portugal S.A., Companhia de Seguros/Portugal

Lloyd Adriatico/Italie

Riunione Adriatica di Sicurta SpA/Italie

Allianz Compania de Seguros y reaseguros S.A./Espagne

Monsieur Detlev Bremkamp détient 500 actions AGF

Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani

Gécina, 2 ter Bd Saint-Martin, 75473 Paris Cedex 10

Nationalité française – 64 ans

Désignation en tant qu'administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998

Nomination en tant que Président lors du Conseil du 3 juin 1998

Cessation de ses seules fonctions de Président lors du Conseil du 5 juin 2001

Président du Conseil d'administration :

Gecina/France (depuis le 6 juin 2001)

AGF Iart/France (jusqu'au 5 juin 2001)

AGF Vie/France (jusqu'au 5 juin 2001)

AGF International/France (jusqu'au 5 juin 2001)

SNA Holding (Bermuda) Ltd./Bermudes

Président du Conseil de Surveillance :

Euro Disney SCA/France

Membre du Conseil de Surveillance :

Euler (jusqu'au 19 janvier 2001)

Administrateur :

Société Générale/France

Total Fina Elf/France

Kaufman & Broad/France

SNA SAL/Liban

SNA-RE (Bermuda) Ltd./Bermudes

Allianz First Life/Corée

Fox Kids Europe N.V./Pays-Bas

Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani détient 61 250 actions AGF

Monsieur Christian BRETTE

Boulevard des Champs-Élysées

10 rue Gutenberg, Immeuble le Saint-Clair – 91000 Evry

Nationalité française – 57 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 19 septembre 1996

Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000

Agent général AGF

Administrateur :

Etampes Voyages.

Monsieur Christian Brette détient 4 139 actions AGF

Monsieur Yves CANNAC

19 rue Pauline Borghèse – 92200 Neuilly/Seine

Nationalité française – 66 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 19 septembre 1996

Renouvelé lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000

Membre du Conseil Economique et Social

Membre du Comité des Comptes :

Danone,
Société Générale

Membre du Comité des Nominations :

Danone

Président du Comité Stratégique :

Caisse des Dépôts Développement

Monsieur Yves Cannac détient 500 actions AGF

Monsieur Hans-Dieter Kalscheuer

Lechelstrasse 74 – D 80997 Munich, Allemagne

Nationalité allemande – 65 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998

Président-directeur général :

Perrier Vittel SA/France jusqu'au 23 avril 2001

San Pellegrino Spa, Milan/Italie

Membre du Conseil de Surveillance :

Mineralbrunnen Überkingen-Teinach AG (Vorsitz)/Allemagne jusqu'au 11 juillet 2001

Mack und Schühle AG (Vorsitz)/ Allemagne

Rewe-Zentral AG/Allemagne

Rewe-Zentralfinanz eG/Allemagne

Rewe Deutscher Supermarkt KgaA/Allemagne

Deutsche Hypotheken Bank Frankfurt - Hamburg AG Francfort/Allemagne

Monsieur Hans-Dieter Kalscheuer détient 500 actions AGF

Monsieur André Levy-Lang

23 Bd Jules Sandeau - 75016 Paris

Nationalité française – 64 ans

Nommé par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998

Administrateur :

DEXIA

Schlumberger

Fondation pour la Recherche Médicale

Couponet SA

Monsieur André Levy-Lang détient 1000 actions AGF

Monsieur Jean Peyrelevade

Crédit Lyonnais

19 Bd des Italiens – 75002 Paris

Nationalité française – 62 ans

Nommé administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 3 juin 1998

Président du Crédit Lyonnais

Administrateur :

Bouygues/France

Suez/France

LVMH/France

Lagardère Groupe/France

Club Méditerranée/France

Monsieur Jean Peyrelevade détient 1 720 actions AGF

Madame Béatrice Majnoni d'Intignano

12 rue Debelleye – 75003 Paris

Nationalité française – 59 ans

Nommée administrateur par l'Assemblée Générale des AGF du 19 septembre 1996

Renouvelée lors de l'Assemblée Générale du 30 mai 2000

Professeur des Universités (Université Paris XII)

Madame Béatrice Majnoni d'Intignano détient 1 455 actions AGF

Monsieur Philippe Sablons

AGF, Direction des Moyens Généraux, 87 rue de Richelieu – 75002 Paris

Nationalité française – 45 ans

Responsable de secteur technique et logistique

Élu aux élections des salariés des AGF le 15 juin 2000 par le personnel non cadre en remplacement de Mme Breschit

Monsieur Philippe Sablons détient 10 actions AGF

Madame Anita Mac-Auliffe

AGF, Direction des Grands Comptes Prévoyance

20 Place de la Seine – Tour Neptune, 92400 Courbevoie – La Défense 1

Nationalité française – 50 ans

Responsable d'un centre de gestion Grands Clients Directs Prévoyance

Élue aux élections des salariés des AGF le 15 juin 2000 par le personnel cadre

Madame Anita Mac-Auliffe détient 10 actions AGF

Monsieur Mariano Sorolla

AGF, 3 Bd des Italiens – 75002 Paris

Nationalité française – 48 ans

Nommé par l'Assemblée Générale du 30 mai 2000 représentant les salariés actionnaires des AGF

Assurfinance

Monsieur Mariano Sorolla détient 19 actions AGF

Direction générale

Monsieur Gérard Pfauwadel

AGF, 1 cours Michelet - 92800 Puteaux

Nationalité française – 50 ans

Directeur Général*, Membre du Comité Exécutif des AGF

En charge des Assurances de biens et de responsabilités

Président-directeur général :

Mondial Assistance SA

Sacnas International

Poly Assistance et Services (Grèce)

BSA

Mondial Assistance UK (Royaume Uni)

Administrateur Directeur Général :

AGF Holding

AGF Vie

Directeur Général :

AGF IART

ETI (Suisse)

Administrateur :

AGF International

GIE AGF Placement d'Assurances

AS 24 (Japon)

CEA (Italie)

Elvia SPA (Italie)

Elviaseg (Espagne)

ETII (Pays Bas)

Membre du Conseil de Surveillance :

GIE AGF Informatique

Représentant permanent d'AGF :

AGF IART

Représentant permanent d'AGF IART :

AGF Asset Management

Monsieur Gérard Pfauwadel détient 150 actions AGF

Monsieur Jean-François Debroids

AGF 20 pl de Seine Tour Neptune - 92000 Courbevoie

Nationalité française – 57 ans

Directeur Général*, Membre du Comité Exécutif des AGF

En charge des Assurances de personnes

Président-directeur général :

Arcalis

Cie de Gestion et de Prévoyance

Stano

AGF Retraite

*pour les différentes filiales d'AGF

Président du Conseil de Surveillance :
AVIP

Vice-Président du Conseil de Surveillance :
AGF Asset Management

Administrateur Directeur Général :
AGF Holding
AGF Vie
AGF IART

Administrateur :
AGF International
AGFIMO
GIE AGF Placements d'Assurance
Banque AGF
AGF Belgium Holding (Belgique)
AGF Belgium Insurance (Belgique)
AGF Benelux (Luxembourg)
AGF Euroinvest (Luxembourg)
EWA Life (Luxembourg)

Membre du Conseil de Surveillance :
GIE AGF Informatique
W Finance

Représentant permanent d'AGF :
COPARC

Représentant permanent d'AGF IART :
Santé Conseil Service

Représentant permanent d'AGF Vie :
AGF Finance Distribution

Monsieur Jean - François Debrois détient 3 492 actions AGF

Intérêts des dirigeants dans le capital de la société

Les administrateurs et les mandataires sociaux de la société AGF détenaient 65 990 actions AGF au nominatif au 31 décembre 2001.

Jetons de présence alloués au Conseil d'administration

Le montant global annuel des jetons de présence alloués aux administrateurs a été fixé à 3 millions de francs ou 457 347 euros par l'Assemblée Générale du 3 juin 1998.

Au titre de l'exercice 2001, 356 726 euros ont été versés.

Options d'achat ou de souscription d'actions

Sur les 6 726 750 options d'achat ou de souscription d'actions consenties au titre des exercices 1994 à 2001, 1 219 750 ont été consenties aux membres du comité exécutif.

- Options consenties aux salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2001 :

Au titre de l'exercice 2001, un total de 143 000 options d'achat au prix unitaire de 48,59 euros et avec date d'échéance du 16 octobre 2009, ont été consenties aux 12* salariés non mandataires sociaux qui se sont vus attribuer le plus grand nombre d'options.

* dont 6 ex aequo

- Options levées par les salariés non mandataires sociaux au cours de l'exercice 2001 :

Un total de 86 900 options ont été levées par les 10 salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'options exercées a été le plus élevé durant l'exercice 2001.

- Options consenties au mandataires sociaux et options levées par ces derniers au cours de l'exercice 2001 :

- options consenties durant l'exercice à chaque mandataire social :

	nombre	prix	date d'échéance
Monsieur Jean-Philippe Thierry (unique mandataire social bénéficiaire)	65 000	48,59	16.10.2009

- options levées durant l'exercice par chaque mandataire social :

néant

Informations sur les opérations conclues avec les membres des organes d'administration ou de direction

Néant.

Prêts et garanties accordés aux membres des organes d'administration ou de direction

Un prêt immobilier a été consenti en faveur d'un membre du comité exécutif de 22 868 euros (dont un solde résiduel de 15 741 euros à rembourser au 31 décembre 2001).

Régime de retraite

Après la privatisation de la société en 1996, un régime de retraite complémentaire, contracté auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe AGF, a été mis en place pour les membres du Comité exécutif, se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurance. Le montant de l'engagement total résultant de ce régime au 31 décembre 2001 figure dans la note 35 de l'annexe des états financiers consolidés.

Il n'existe pas à ce jour, de droits acquis au titre de ce régime sauf en faveur de M. Antoine Jeancourt-Galignani qui en est actuellement le seul bénéficiaire.

Nombre de réunions du Conseil d'administration et des comités du Conseil d'administration en 2001 et information sur la participation effective des administrateurs à ces réunions :

	CA	Audit	Comités Rémunérations	Conventions	Total
1) Nombre de réunions	5	4	3	4	16
2) Participation effective					
M. Thierry	5				5
M. Breipohl	5			4	9
M. Bremkamp	5	3			8
M. Brette	5				5
M. Cannac	5			4	9
M. Jeancourt-Galignani	5				5
M. Kalscheuer	5			3	8
M. Lévy-Lang	2		2		4
Mme Majnoni d'Intignano	5	4	2		11
M. Sablons	4				4
M. Peyrelevede	2	4			6
M. Schulte-Noelle	5		3		8
Mme Mac-Auliffe	4				4
M. Sorolla	5				5

Intéressement et participation du personnel

Contrats d'intéressement et de participation

Trois systèmes d'association des salariés aux résultats de l'entreprise coexistent aux AGF :

1. Intéressement

Un accord d'intéressement applicable à l'ensemble des sociétés de l'UES a été signé en juin 2000 pour une durée de trois ans. Il prévoit une attribution financière liée à l'accroissement du chiffre d'affaires, de l'évolution de la productivité et du résultat net consolidé. Son montant s'élève pour l'exercice 2001 à 9,32 millions d'euros.

2. Le Plan d'épargne d'entreprise

Un dispositif de Plan d'épargne d'entreprise permet la constitution de portefeuilles de valeurs mobilières. Les versements des salariés donnent lieu à un abondement de l'entreprise qui s'élève au maximum à 915 euros (soit 6 000 francs) par salarié et par an. Les sommes versées au titre de l'abondement, au cours des cinq dernières années s'élèvent, en millions de francs, à :

Année	
2001	5,695 M € (soit 37,4 MF)
2000	35,61 MF
1999	21,83 MF
1998	21,25 MF
1997	21,59 MF
1996	19,20 MF

3. Participation

Le régime légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise prévu par l'ordonnance du 21 octobre 1986 associe ces derniers au bénéfice fiscal de la société.

Ce régime donne lieu à l'attribution d'une part de la réserve spéciale de participation calculée proportionnellement aux salaires perçus durant l'exercice. Au titre de l'exercice 2001, l'attribution est de 1,873 million d'euros.

4. Options

En application des articles L. 225-208 à L. 225-210 du code de commerce, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et aux mandataires sociaux du groupe, dans les conditions fixées par la loi.

La politique d'attribution mise en place au sein du Groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires y compris les membres du comité exécutif et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le Conseil d'administration, sur la base d'un rapport de son comité des rémunérations sur les propositions émanant de la direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale extraordinaire.

Nature des options

Les options attribuées par le Conseil d'administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la société), des options de souscription et, depuis 1999, à nouveau des options d'achat, afin de répondre à la préoccupation croissante des actionnaires d'éviter l'effet dilutif des stock-options.

Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

Conditions d'exercice des options attribuées en 2001

Les options ont une durée de validité de huit ans, soit jusqu'au 16 octobre 2009.

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai de cinq ans, soit le 16 octobre 2006.

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, départ ou mise à la retraite et événements divers sur décision du Conseil d'administration), la perte des options.

5 - Situation au 31 décembre 2001

Année d'attribution	Nombre total d'options consenties	Type d'options	Nombre d'options consenties aux membres du comité exécutif	Dont président	Nombre total de bénéficiaires	Date limite de levée	Rabais	Prix d'exercice au 31.12.01	Options exercées au 31.12.01	Options non exerçables au 31.12.01	Options restant à lever au 31.12.01
1994	580 000	(a)	71 000	15 000	158	16.12.02	20%	184,00F	498 500	46 500	35 000
Fév 96	637 000	(a)	76 000	20 000	178	02.02.04	5%	153,00F	497 150	64 900	74 950
Déc 96	794 150	(s)	167 750	61 250	194	19.12.04	5%	156,75F	406 050	90 050	298 050
1997	734 500	(s)	160 000	50 000	179	17.09.05	5%	214,00F	43 750	6 500	684 250
1998	959 000	(s)	210 000	60 000	230	16.10.06	5%	285,50F	2 250	20 000	936 750
1999	1 000 000	(a)	230 000	60 000	240	12.10.07	5%	48,11E	3 000	10 500	986 500
2000	1 000 000	(a)	140 000	42 000	341	18.10.08	5%	57,03E	3 000	0	997 000
2001	1 022 100	(a)	165 000	65 000	346	17.10.09	5%	48,59E	0	0	1 022 100
Total	6 726 750		1 219 750	373 250	1 866				1 453 700	238 450	5 034 600

(a) Option d'achat. (s) Option de souscription.

Le Conseil d'administration a décidé, le 19 septembre 2001, d'attribuer des options d'achats d'actions au Président Jean-Philippe Thierry : 65 000 options au prix de 48,59 euros avec échéance au 16 octobre 2009, et aux douze premiers salariés non mandataires sociaux : 143 000 options au prix de 48,59 euros avec échéance au 16 octobre 2009.

Au titre de l'exercice 2001, 72 200 options attribuées le 19 décembre 1996 ont fait l'objet d'une levée au prix de souscription de 23,90 euros.

Stock Appreciation Rights

Allianz AG a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son groupe un système d'intéressement à long terme.

Dénoté Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de bourse de l'action Allianz A.G. sur une période de sept ans.

Les bénéficiaires du SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz A.G. par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances économiques du Groupe Allianz, l'autre de celles du Groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le Président des AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de sept ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date de leur attribution et seulement si le cours de l'action Allianz A.G. a progressé d'au moins 20% et a surperformé pendant au moins cinq jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2001, le Conseil d'administration du 19 septembre 2001 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations,

à l'attribution au Président Antoine Jeancourt-Galignani de 1 712 SAR et au Président Jean-Philippe Thierry de 2 318 SAR.

Par ailleurs, il a été procédé à l'attribution aux autres membres du comité exécutif d'un total de 4 201 SAR.

Le nombre d'options pouvant être consenties aux bénéficiaires au titre de chacun des systèmes (stock-options AGF et SAR Allianz) a été, afin de tenir compte de la dualité de systèmes, réduit par rapport aux normes Allianz pour ce qui concerne les SAR et par rapport aux pratiques antérieures pour ce qui concerne les stock-options AGF.

Dépendance de la société à l'égard d'accords commerciaux ou financiers

Néant

Assurances

Le Groupe AGF élabore et met en place un programme d'assurances en vue de protéger l'ensemble de son patrimoine (assurances-dommages, assurances responsabilités civiles, assurances de personnes, assurances spécifiques).

Conformément aux règles de prudence et de bonne gestion, cette couverture est confiée à des assureurs de notoriété, extérieurs au Groupe.

Evènements exceptionnels, litiges ou arbitrages susceptibles d'avoir ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur le Groupe

Belgique

À la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale Assubel Vie, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et d'actionnaires d'Assubel Vie.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le Tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et actionnaires d'Assubel Vie. Le Tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'Assubel-Vie devait être considérée comme civilement responsable, devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 FB à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

Assubel Vie, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la Cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à Assubel Vie, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés-vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. Assubel Vie, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la Cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'expertise. Par son arrêt du 3 mai 2000, la Cour de cassation a rejeté tous les moyens présentés par les parties civiles. Elle a, par contre, retenu l'un des moyens soulevés par Assubel Vie et a, en conséquence, cassé partiellement l'arrêt de la Cour d'appel du 29 juin 1999 pour contradiction de motifs quant à l'existence d'un préjudice lié au délit de faux bilan. C'est sur ce seul point que l'affaire est renvoyée devant la Cour d'appel de Mons.

En outre, et dans ce même contexte judiciaire, une assignation a été signifiée à AGF Belgium, le 15 janvier 2002, par 402 assurés-vie pour une audience devant les tribunaux civils de Bruxelles, au motif essentiel "qu'Assubel Vie n'aurait pas prévenu, à tort, ses assurés de modifications statutaires intervenues début 1988, modifications qui leur auraient causé un préjudice".

Israël

Dans le cadre des litiges liés à l'activité courante d'assurance, on peut cependant signaler l'existence d'un contentieux, dans l'état d'Israël. Cette procédure résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite "Bankers policy", de certaines pertes subies par la Banque "North American Bank", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La Direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars sans réassurance, et à 50 millions de dollars après incidence de la réassurance.

Adidas

La Société CEDP (ex-Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le Tribunal de Commerce de Paris a assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas.

AGF Holding (ex-Métropole) et Banque AGF (ex-Banque du Phénix), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'Adidas sont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur rencontre.

Le Tribunal de Commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la Cour d'Appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du Groupe Bernard Tapie le 20 février 1996 à l'encontre du Crédit Lyonnais, de CDR Créances (ex-SDBO) et de CDR Participations (ex-SA Clinvest). Or, cette affaire est toujours pendante devant la Cour d'Appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours.

L'holocauste

Les AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurances françaises concernées, ont participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation durant l'Occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. Matteoli.

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit les AGF à faire un recensement de leurs archives pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1946 dont elles ont communiqué les résultats à la Mission Matteoli. En outre, les AGF ont apporté leur contribution au versement réalisé par la FFSA aux pouvoirs publics au titre de la profession.

D'autre part, Allianz A.G., dont fait partie AGF, est signataire du Memorandum of Understandings du 25 août 1998 et les AGF sont, de ce fait, associées aux travaux et recherches en cours.

Enténial

Divers actionnaires minoritaires d'Enténial ont assigné la Banque AGF (ex CFP), les AGF et Enténial, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenue en 1992 entre la Banque AGF et Enténial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage d'Enténial et sollicitent à ce titre le versement par les AGF et la Banque AGF de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts à Enténial.

Ce litige n'est encore qu'au stade des audiences de procédures. Néanmoins, les AGF estiment disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

GIE AGF informatique

Un litige est né entre le GIE AGF Informatique et l'un de ses fournisseurs au sujet de l'exécution d'un contrat de prestations informatiques. Le 7 Mars 2000, ce prestataire a assigné AGF Informatique devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement de diverses sommes au titre desdites prestations et à titre de dommages et intérêts.

Par jugement en date du 14 février 2001, le Tribunal de Commerce de Paris a rejeté la plus grande partie des demandes du prestataire, tout en considérant qu'AGF Informatique devait un solde de prestations de 3,2 millions d'euros. Ce jugement a été frappé d'appel.

AGF VIE et AGF IART

AGF Vie et AGF IART ont été assignées en Juin 1999 devant le Tribunal de Commerce de Paris en paiement de dommages et intérêts à hauteur de 26 millions d'euros pour avoir refusé de négocier le montant d'une participation prétendument due dans un contrat d'assurance collective. Les deux sociétés assignées contestent le bien-fondé de cette demande.

AGF Vie et AGF IART ont été assignés pour concurrence déloyale dans le cadre du transfert d'un contrat collectif. Le demandeur réclame 54 millions d'euros à ce titre.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés appartenant au Groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1994 à 1996. Ces sociétés ont reçu, à ce titre, au cours des exercices 1997 et 1998 des notifications de redressements dont une partie, dite de "place".

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'Administration fiscale en 1999 et 2000, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés (IS) ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour impôt dans les sociétés du Groupe d'intégration fiscale lorsque les redressements en base sont imputables sur les reports déficitaires des sociétés contrôlées. Dans le cas contraire, des provisions sont constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du Groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit à recevoir correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les filiales intégrées et couverts par des déficits du Groupe d'intégration fiscale.

Suite à l'impact de ces redressements fiscaux sur le report déficitaire du Groupe intégré, des demandes de dégrèvement concernant le trop réglé d'IS et de contributions 10% et 15% y afférent, sur les plus-values à long terme de 1997 et 1998 au niveau du Groupe, d'un montant global de 17 millions d'euros, ont été déposées en 2000. La société AGF tête du Groupe a obtenu le remboursement de cette somme en fin d'année 2001. A ce montant, s'ajoutent des intérêts moratoires perçus pour 1,5 million d'euros.

Certains redressements contestés portant sur des impôts autres que l'IS sont provisionnés au 31 décembre 2001 pour un montant global de 39 millions d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2000).

Concernant le contrôle fiscal Banque AGF portant sur les exercices 1995 à 1998, une provision pour risques est dotée dans les comptes consolidés de la société AGF, tête du Groupe d'intégration fiscale.

D'autres sociétés du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux, notamment l'ancien groupe Allianz France (exercices 1997 et 1998), des sociétés immobilières et Arcalis (contrôle fiscal en cours portant sur les exercices 1998, 1999 et 2000).

Risques industriels et liés à l'environnement

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus et pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance. Les conséquences, notamment financières, résultant pour le Groupe des récentes évolutions jurisprudentielles (28 février 2002) en matière de faute inexcusable de l'employeur dans le cas de l'amiante et de mise à sa charge d'une obligation de résultat en matière de sécurité sont suivies avec la plus grande attention.

Assurances Générales de France

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée Générale du 14 mai 2002

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale mixte, conformément aux dispositions statutaires et à la législation en vigueur, pour vous rendre compte des opérations effectuées par votre société au cours de l'exercice 2001, soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice et vous proposer une modification statutaire suivie d'une refonte partielle des statuts pour les mettre en harmonie avec les dispositions de la loi du 15 mai 2001 relative aux Nouvelles Régulations Economiques.

Au cours de cet exercice, les AGF ont su démontrer leur solidité financière en maintenant des niveaux de résultat et de rentabilité élevés et même supérieurs à 1999, tout en poursuivant la croissance de leur chiffre d'affaires.

En dépit d'une année difficile pour le secteur de l'assurance, marquée par la conjonction de marchés financiers difficiles, d'une sinistralité accrue, ainsi que pour les AGF, des surcoûts importants dus aux migrations informatiques en dommages et au basculement à l'euro, le résultat net consolidé part du Groupe a atteint 717 millions d'euros, en recul de 18,9% par rapport au pro forma 2000, mais en croissance de 7,5% par rapport à 1999.

Rapporté au nombre pondéré d'actions en circulation au 31 décembre 2001, déduction faite du nombre pondéré de titres d'autodétention (16 665 387 actions), soit 167 931 810 actions, le bénéfice net par action (BNA) atteint 4,27 euros, en recul de 17,9% par rapport au pro forma 2000, mais en hausse de 17% par rapport à 1999.

Le ROE 2001 s'établit, quant à lui, à 13,1% contre un ROE pro forma 2000 de 17,5% et un ROE 1999 de 12,1% en 1999.

Le Conseil d'administration a, en conséquence, décidé de proposer à l'Assemblée Générale un dividende net de 2 euros par action, stable par rapport à l'année précédente.

L'année 2001 a été marquée par une croissance de l'activité soutenue par les augmentations tarifaires en assurance de biens et de responsabilité, et par le développement significatif des activités à l'international.

Au cours de cette année, une nouvelle stratégie d'optimisation de l'allocation des ressources a été mise en place autour des quatre axes principaux :

- créer un groupe de protection globale des personnes et de leur patrimoine,
- augmenter la rentabilité en dommages tout en y réduisant fortement la volatilité,
- accroître les positions des AGF dans ses métiers de spécialité, en particulier en assurance crédit,
- renforcer la stratégie de multi-distribution.

L'année 2001 a enfin été marquée par une bonne résistance de la collecte d'épargne dans un contexte difficile et l'enrichissement de la gamme de produits d'assurance vie et de produits financiers, ainsi que par les importantes actions de migrations informatiques IARD et la bascule à l'euro qui ont mobilisé les Agents Généraux.

Résultats

(L'exercice de référence N - 1 pour la comparaison des résultats 2001 est le pro forma 2000)

La contribution courante (avant goodwill et éléments exceptionnels) des sociétés d'assurance, d'assurance crédit, d'assistance, de banque et des autres activités hors holdings s'élève à 894 millions d'euros contre 940 millions d'euros au 31 décembre 2000 et est caractérisée par :

- la poursuite de la croissance de la contribution de l'activité d'assurance vie et de l'assurance santé en France à un niveau élevé (483 millions d'euros, + 33,8%),
 - un léger recul de la contribution de l'activité d'assurance non vie en France (221 millions d'euros, - 9,4%),
 - hors de France, un redressement de la rentabilité de l'Espagne et celui plus marqué de la contribution de l'Amérique du sud, même si des difficultés subsistent en Belgique,
 - le recul de la contribution de la banque en France (34 millions d'euros, -45% dû aux coûts de développement de Banque AGF).
- La contribution des holdings s'élève à -26 millions d'euros.

Au total, le résultat net courant avant goodwill atteint 868 millions d'euros (-12,4% par rapport au résultat pro forma 2000).

La charge courante d'amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 105 millions d'euros. Enfin, le résultat exceptionnel atteint - 46 millions d'euros (contre - 25 millions d'euros en 2000), et résulte de 58 millions d'euros d'éléments positifs dont l'impact de la cession d'AGF MAT, et de 104 millions d'euros d'éléments négatifs, dont une provision supplémentaire pour le plan de préretraite de 94 millions d'euros, une provision de prudence sur l'Argentine de 21 millions d'euros et 9 millions d'euros d'amortissement exceptionnel de goodwill argentin.

Rentabilité

La rentabilité normée du capital alloué aux métiers opérationnels atteint 10,9% (contre 13,6% en 2000)*, soit un niveau analogue à 1999.

- La rentabilité normée du capital alloué aux métiers d'assurance en France s'élève à 9,4% contre 13,2% en 2000, mais proche du niveau de 1999 (9,5%). Cette dégradation est essentiellement due à une diminution de la rentabilité des assurances de personnes (13,8% en 2001) comparée à un niveau 2000 très élevé (19,3 %), et à un recul de la rentabilité des assurances de biens et de responsabilité (3% en 2001 contre 6,5% en 2000) en raison d'une dégradation de la sinistralité, et des surcoûts de migrations informatiques et de bascule à l'euro.
- En revanche, l'amélioration de la rentabilité normée du capital alloué aux activités à l'international se poursuit à 15,2%, contre 14,5% en 2000 et 10% en 1999. Cette amélioration est principalement due à l'augmentation de la rentabilité de l'Espagne (15,1% contre 13,9% en 2000) et au très net redressement de l'Amérique du sud qui voit sa rentabilité passer de - 0,4% en 2000 à 8,4% en 2001. Les Pays-Bas maintiennent un haut niveau de rentabilité du capital alloué avec 24,8%.
- La rentabilité normée du capital alloué aux métiers d'Asset Management et de Banque diminue cette année (4,4 % contre 15,1 %) en raison principalement des investissements dans Banque AGE.
- La rentabilité du capital alloué de l'assurance crédit résiste pour s'établir à 10,2%.

*données non directement comparables :

- changement de normes comptables
- changement de taux de rendement retenu pour l'immobilier (6% en 2001 contre 3,5% en 2000)

Chiffre d'affaires consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000 pro forma
Assurance vie en France	4 621	5 308
Assurance non vie en France à périmètre constant	4 432	3 776
Incidence des variations de périmètre :		
Changement de méthode d'intégration de Protexia France	-	6
Assurance non vie en France	4 432	3 782
Assurance santé en France	1 006	1 035
Assurance vie hors de France à périmètre constant	1 822	1 572
Incidence des variations de périmètre :		
Intégration du Groupe Zwolsche (Pays-Bas) au 31.12.2000	-	202
Cession d'Ogar (Afrique) au 31.12.2000	-	(2)
Assurance vie hors de France	1 822	1 772
Assurance non vie hors de France à périmètre constant	2 777	2 420
Incidence des variations de périmètre :		
Intégration du groupe Zwolsche (Pays-Bas) au 31.12.2000	-	131
Achat du portefeuille Axa par Royal Nederland	-	23
Cession d'Ogar (Afrique) au 31.12.2000	-	(4)
Assurance non vie hors de France	2 777	2 570
Assurance santé hors de France à périmètre constant	382	301
Incidence des variations de périmètre :		
Intégration du groupe Zwolsche (Pays-Bas) au 31.12.2000	-	73
Assurance santé hors de France	382	374
Assurance crédit	1 137	1 028
Assistance à périmètre constant	443	402
Incidence des variations de périmètre :		
Intégration du groupe World Access par Mondial Assistance	-	27
Assistance	443	429
Total chiffre d'affaires assurance avant impact du pro forma	16 620	15 842
Incidence totale des variations de périmètre	-	456
Total du chiffre d'affaires d'assurance	16 620	16 298
Chiffre d'affaires des autres activités	30	31
Produits d'exploitation bancaire	1 812	1 727

Résultats par activité

1. Assurance vie

L'activité d'assurance vie en France comme hors de France, représente en 2001 un chiffre d'affaires consolidé de 6 442,4 millions d'euros, dont 12,5 millions d'euros au titre des autres prestations de services des sociétés d'assurance, en recul de 6,4% (- 8,8% à données comparables), et un poids relatif de 39% du total de l'activité.

La contribution au résultat consolidé courant des AGF s'établit, quant à elle, à 475 millions d'euros, en progression de +8,9%, soit 54,7% du résultat net courant.

1.1. Assurance vie en France

(a) Contribution de l'assurance vie en France au chiffre d'affaires consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF Vie	4 248	4 868
Arcalis	245	331
Coparc	118	98
Autres	10	11
Total de l'assurance vie en France	4 621	5 308

* Données pro forma

Le chiffre d'affaires de l'assurance vie en France recule de 12,9% à 4 621,1 millions d'euros.

La contribution de l'assurance vie en France augmente, quant à elle, de 24% à 434 millions d'euros.

- Les provisions mathématiques moyennes de l'assurance vie en France poursuivent leur croissance (+ 5,8 % entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 à 40,3 milliards d'euros).
- Le taux de rachat, en forte baisse à 2,9% en 2001 contre 3,5% en 2000, traduit une nouvelle amélioration de la fidélité des clients en portefeuille.
- Le ratio de coûts/provisions mathématiques diminue également, passant de 1,8% en 2000 à 1,7% en 2001 malgré des investissements informatiques importants.
- La rémunération des assurés est en très nette baisse à 5,2% contre 7,5% en 2000 (hors U.C.).

(b) Contribution de l'assurance vie en France au résultat consolidé courant

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF Vie	432	345
Arcalis	1	3
Autres	1	2
Total	434	350

* Données pro forma

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF Vie		
Part de Groupe dans le capital	99,99 %	99,99 %
Capitaux propres	1 963	1 775
Chiffre d'affaires d'assurance vie (yc Dom-Tom)	4 291	4 912
Résultat net social	256	271
Contribution au résultat courant	432	345
Dividende distribué	322	274

* Données pro forma

1.2. Assurance vie hors de France

(a) Contribution de l'assurance vie hors de France au chiffre d'affaires consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
Belgique	451	453
Pays-Bas	490	290
Espagne	467	383
Autres Europe	51	85
Sous Total Europe	1 459	1 211
Brésil	123	121
Autres Amérique du sud	162	167
Autres hors d'Europe	36	32
Succursales (AGF Vie)	42	41
Assurance vie hors de France	1 822	1 572
Intégration du groupe Zwolsche Pays-Bas	-	202
Cession d'Ogar (Afrique) au 31.12.2000	-	(22)
Incidence des variations de périmètre	-	200
Total de l'assurance vie hors de France	1 822	1 772

* Données pro forma

Le chiffre d'affaires d'assurance vie réalisé hors de France atteint 1 821,3 millions d'euros, en hausse de 15,9% (3,6% à données comparables) et la contribution de l'assurance vie hors de France s'élève à 41 millions d'euros (contre 86 millions d'euros en 2000).

En Belgique, le chiffre d'affaires d'assurance vie représente désormais 450,9 millions d'euros (-0,6% à données comparables). La contribution, compte tenu de Zwolsche en Belgique, connaît un recul significatif à 6 millions d'euros (83 millions d'euros en 2000) en raison des conditions de marchés qui ont particulièrement affecté AGF Belgium.

Aux Pays-Bas, le chiffre d'affaires d'assurance vie est en baisse de 0,6% à données comparables à 489,3 millions d'euros (dont 12,5 millions d'euros au titre des autres prestations de services) et la contribution au résultat courant s'élève à 20 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2000.

En Espagne, l'activité vie croît de 22% à 467 millions d'euros et apporte une contribution identique à celle de l'année 2000, de 11 millions d'euros, soutenue par le développement des assurances collectives.

En Amérique du sud, le chiffre d'affaires total en assurance vie atteint 284,6 millions d'euros (4,8% à données comparables). La contribution est en net redressement passant de -25 millions d'euros en 2000 à 2 millions d'euros en 2001, résultat de la poursuite de la restructuration des activités.

(b) Contribution de l'assurance vie hors de France au résultat courant consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
Belgique	6	83
Pays Bas	20	10
Espagne	11	11
Autres Europe	(2)	3
Sous total Europe	35	107
Brésil	2	2
Autres Amérique du sud	-	(27)
Outre - Mer	3	4
Autres pays	1	-
Sous total hors Europe	6	(21)
Résultat courant avant goodwill	41	86

* Données pro forma

2. Assurance santé

L'assurance santé correspond aux contrats individuels et collectifs de dommages corporels.

- Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 1 387,9 millions d'euros (- 1,3% à données comparables), et représente un poids relatif de 8% du total de l'activité.
- La contribution au résultat consolidé courant des AGF s'établit à 41 millions d'euros et représente 4,7% du résultat net courant.

2.1. Assurance santé en France

(a) Contribution de l'assurance santé en France au chiffre d'affaires consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF Vie	181	190
Arcalis	2	2
AGF IART	780	811
AGF La Lilloise	20	16
Assurances Fédérales	23	16
Total de l'assurance santé en France	1 006	1 035

* Données pro forma

Le chiffre d'affaires de l'assurance santé en France baisse légèrement de - 2,8% à 1 005,7 millions d'euros.

La contribution de l'assurance santé en France s'élève à 49 millions d'euros contre 10 millions d'euros en 2000.

(b) Contribution de l'assurance santé en France au résultat courant consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF Vie	(5)	18
Arcalis	(1)	1
AGF IART	48	(14)
AGF La Lilloise	3	1
Assurances Fédérales	4	4
Résultat courant avant goodwill	49	10

* Données pro forma

2.2. Assurance santé hors de France*(a) Contribution de l'assurance santé hors de France au chiffre d'affaires consolidé*

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
Belgique	43	57
Pays-Bas	101	16
Espagne	18	16
Autres Europe	25	17
Sous-total Europe	187	106
Brésil	63	74
Autres Amérique du sud	109	102
Autres hors d'europe	16	15
Succursales (AGF Vie, AGF Iart)	7	4
Assurance santé hors de France	382	301
Intégration du groupe Zwolsche Pays-Bas	-	73
Total de l'assurance santé hors de France	382	374

* Données pro forma

Le chiffre d'affaires santé réalisé hors de France atteint 382,2 millions d'euros, en hausse de 26,9% (2,9% à données comparables). La contribution de l'assurance santé hors de France s'élève à - 8 millions d'euros contre - 3 millions d'euros en 2000.

En Belgique, le chiffre d'affaires d'assurance santé représente 42,7 millions d'euros (- 24,6% à données comparables). La contribution s'élève à 1 million d'euros contre -3 millions d'euros en 2000.

En Espagne, l'activité Santé croît de 13,4% à 17,8 millions d'euros et apporte une contribution de 6 millions d'euros (0,3 millions d'euros en 2000).

En Amérique du sud, le chiffre d'affaires total d'assurance santé atteint 172,2 millions d'euros (0,2% à données comparables). Le résultat net courant est une perte de 10 millions d'euros en 2001 contre une perte de 1 million d'euros en 2000.

(b) Contribution de l'assurance santé hors de France au résultat courant consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
Belgique	1	(3)
Pays Bas	(2)	1
Espagne	6	-
Autres Europe	(1)	(2)
Sous total Europe	4	(4)
Brésil	(5)	(10)
Autres Amérique du sud	(5)	9
Outre - Mer	(2)	2
Sous total hors Europe	(12)	1
Résultat courant avant goodwill	(8)	(3)

* Données pro forma

3. Assurance non vie

3.1 Assurance non vie en France

Le chiffre d'affaires consolidé en assurance de biens et responsabilité s'élève à 7 208,4 millions d'euros, en croissance de 16,3% (14,2% à données comparables), et représente un poids relatif de 43% du total de l'activité.

La contribution de l'assurance non vie au résultat consolidé courant des AGF s'établit à 278 millions d'euros (- 13,9%), soit 32% du résultat net courant.

Le ratio combiné global du Groupe est en légère hausse de 108,4% en 2000 à 109,5% en 2001.

(a) Contribution de l'assurance non vie en France au chiffre d'affaires consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF IART	3 163	2 988
AGF Vie et Arcalis	16	9
AGF MAT	884	475
AGF La Lilloise	275	230
Autres	94	74
Assurance non vie en France à périmètre constant	4 432	3 776
Changement de méthode d'intégration de Protexia France	-	6
Incidence des variations de périmètre	-	6
Total de l'assurance non vie en France	4 432	3 782

* Données pro forma

Le chiffre d'affaires de l'assurance non vie en France s'élève à 4 431,8 millions d'euros en croissance de 17,4% (16,2% à données comparables).

La contribution de l'assurance non vie en France recule de 9,4% à 221 millions d'euros.

Cette stabilité de la contribution a été réalisée en dépit d'une hausse de la sinistralité (ratio de sinistres : 85,6% en 2001 contre 82,9% en 2000, hors effet tempête) tout particulièrement dans les grands comptes et en MAT, du fait des sinistres survenus en 2001 (WTC et l'usine AZF à Toulouse).

Le ratio de sinistres du Courtage IART s'élève à 94,3% en 2001 contre 87,2% en 2000. Le ratio de coûts est globalement stable à 27,6% contre 27,4% ; il diminue chez les Agents Généraux tandis qu'il augmente légèrement au courtage et aux collectives. Le ratio combiné en France est en hausse à 113,2% en 2001.

(b) Contribution de l'assurance non vie en France au résultat courant consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF IART	294	263
Non vie d' AGF Vie	2	3
AGF MAT	(52)	(4)
AGF La Lilloise	3	(1)
Autres	(26)	(17)
Résultat courant avant goodwill	221	244

* Données pro forma

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
AGF IART		
Part du Groupe dans le capital	99,98%	99,98%
Capitaux propres	1 813	1 800
Chiffre d'affaires	4 079	3 929
Résultat net social	130	186
Contribution au résultat courant	294	263
Dividende distribué	133	243

* Données pro forma

3.2 Assurance non vie hors de France

(a) Contribution de l'assurance non vie hors de France au chiffre d'affaires consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
Belgique	348	344
Pays-Bas	770	541
Espagne	621	526
Autres Europe	28	27
Sous-total Europe	1 767	1 438
Brésil	379	374
Autres Amérique du sud	462	444
Autres hors d'europe	63	60
Succursales (AGF Vie, AGF IART)	106	104
Assurance non vie hors de France à périmètre constant	2 777	2 420
Intégration du groupe Zwolsche (Pays-Bas) au 31.12.2000		131
Achat du portefeuille Axa par Royal Nederland		23
Cession d'Ogar (Afrique) au 31.12.2000		(4)
Incidence des variations de périmètre		150
Total de l'assurance non vie hors de France	2 777	2 570

* Données pro forma

Le chiffre d'affaires de l'assurance non vie réalisé hors de France connaît une hausse de 14,7% à 2 776,6 millions d'euros, (11,2% à données comparables).

La contribution de cette branche hors de France au résultat net courant avant goodwill s'élève à 57 millions d'euros (contre 79 millions d'euros en 2000).

En Belgique, le chiffre d'affaires en assurance de biens et responsabilité atteint 348,3 millions d'euros (+1,2 % à données comparables). Le résultat courant s'élève à -19 millions d'euros contre -20 millions d'euros en 2000. Cette situation traduit une sinistralité importante et récurrente difficilement compensée par des produits financiers en 2001. Les hausses tarifaires et les restructurations en cours permettront d'améliorer les résultats techniques. En revanche, le ratio de coûts est en nette baisse de 36% en 2000 à 33% en 2001.

Aux Pays-Bas, le chiffre d'affaires en assurance non vie atteint 770,1 millions d'euros (10,9% à données comparables) et le résultat courant atteint 14 millions d'euros (28 millions d'euros en 2000), traduisant la dégradation de la sinistralité (ratio de sinistres: 74% en 2000, 79,3% en 2001).

En Espagne, le chiffre d'affaires en assurance de biens et responsabilités atteint 620,5 millions d'euros (17,9 % à données comparables). La contribution reste identique à celle de 2000 à 26 millions d'euros. Le ratio combiné affiche une baisse importante de 105% en 2000 à 100% en 2001.

En Amérique du Sud, le chiffre d'affaires total en assurance de biens et responsabilités atteint 841,2 millions d'euros (12,8% à données comparables). La situation est profitable en 2001 avec une contribution de 2 millions d'euros contre une perte de 19 millions d'euros en 2000. L'amélioration du résultat des activités est particulièrement marquée en Colombie (7 millions d'euros en 2001 contre une perte de 16 millions d'euros en 2000). Le ratio combiné est par ailleurs en très nette diminution de 111,4% en 2000 à 103,6% en 2001.

(b) Contribution de l'assurance non vie hors de France au résultat courant consolidé

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000*
Belgique	(19)	(20)
Pays-Bas	14	28
Espagne	26	26
Royaume - Uni	15	49
Autres Europe	(1)	(5)
Sous total Europe	35	78
Brésil	(1)	5
Colombie	7	(16)
Autres Amérique du sud	(4)	(8)
Outre - Mer	17	16
Afrique et Moyen Orient	3	4
Sous total hors Europe	22	1
Résultat courant avant goodwill	57	79

* Données pro forma

4. Assurance crédit

Le chiffre d'affaires d'assurance crédit du groupe AGF réalisé par les filiales d'Euler s'établit à 1 136,9 millions d'euros, en hausse de +10,6%; à données comparables, il progresse de 9%. Ce chiffre se décompose de 992,6 millions d'euros de primes émises et de 144,3 millions d'euros au titre des autres prestations de services.

Après retraitements de consolidation, la contribution courante (part AGF) d'Euler avant amortissement des écarts d'acquisition s'élève à 46 millions d'euros (58 millions d'euros en 2000). Le pourcentage d'intérêt d'AGF dans Euler est passé de 56,4% à 66,5% entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001. A 100%, le résultat net consolidé publié par le Groupe Euler recule de 25,4% à 90,4 millions d'euros, affecté par le ralentissement économique.

5. Assistance

Le chiffre d'affaires de l'assistance s'élève à 443 millions d'euros (dont 88,9 millions d'euros au titre des autres prestations de services), en hausse de 10,5%; à données comparables, il progresse de 3,1%. La contribution de cette activité au résultat net courant s'élève à 3 millions d'euros contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2000.

6. Banque

La contribution de cette activité au résultat consolidé courant s'élève à 31 millions d'euros en 2001 contre 75 millions d'euros en 2000. La contribution au résultat consolidé courant en France décroît de 62 millions d'euros en 2000 à 34 millions d'euros en 2001. Banque AGF et ses filiales ont vu leur contribution passer de 20 à -3 millions d'euros en raison des investissements réalisés pour le lancement de Banque AGF, et du transfert de Sophia du segment bancaire vers les segments assurance vie et non vie en France. La contribution de l'Asset Management a souffert des mauvaises conditions de marché et diminue à 16 millions d'euros en 2001 (24 millions d'euros en 2000). La contribution d'Enténial est en nette augmentation de +50% à 21 millions d'euros (14 millions d'euros en 2000).

La contribution au résultat consolidé courant hors de France s'élève à -3 millions d'euros contre 13 millions d'euros en 2000 en raison de la cession de la filiale brésilienne.

7. Autres activités

Les autres activités comprennent principalement les holdings, les sociétés de trésorerie et les sociétés de courtage.

La contribution courante avant goodwill de cette activité s'élève à -6 millions d'euros en 2001 contre 82 millions d'euros en 2000.

Le résultat courant des holdings se dégrade (-26 millions d'euros en 2001 contre 51 millions d'euros en 2000). La progression des plus values nettes de provisions ne compense pas l'augmentation de la charge de la dette et la baisse du produit d'intégration fiscale. Les activités diverses en France et hors de France représentent une contribution de 20 millions d'euros en 2001 contre 31 millions d'euros en 2000.

Résultat consolidé

Le résultat net consolidé part du Groupe s'élève à 717 millions d'euros en baisse de 18,9% et s'analyse comme suit :

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000 pro forma
Assurance vie en France	434	350
Assurance vie hors de France	41	86
Total assurance vie	475	436
Assurance santé en France	49	11
Assurance santé hors de France	(8)	(3)
Total assurance santé	41	8
Assurance non vie en France	221	244
Assurance non vie hors de France	57	79
Total assurance non vie	278	323
Assistance	3	9
Assurance crédit	46	58
Activités bancaires en France	34	62
Activités bancaires hors de France	(3)	13
Total activités bancaires	31	75
Autres activités France	77	118
Autres activités hors de France	(83)	(36)
Total autres activités	(6)	82
Bénéfice net courant avant goodwill	868	991
Amortissement des écarts d'acquisition	(105)	(82)
Résultat net courant avant exceptionnel	763	909
Résultat exceptionnel	(46)	(25)
Résultat net consolidé part du Groupe	717	884

Autres éléments financiers

Plus-values réalisées

Le montant de plus-values réalisées part du groupe en 2001 net des provisions pour dépréciation durable atteint 1 214,4 millions d'euros contre 1 756,1* millions d'euros en 2000. 49% de ces plus-values (598,2 millions d'euros) ont été réalisées dans l'activité Vie en France. Les plus-values réalisées nettes de la participation des assurés s'élèvent, pour leur part, à 804,2 millions d'euros.

Actifs gérés, plus-values latentes et fonds propres

Les actifs gérés en valeur de marché s'établissent à - 67,4 milliards d'euros au 31 décembre 2001. Les plus-values latentes part du Groupe baissent sensiblement entre le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001, à la suite des marchés financiers, passant de 7,29 milliards d'euros* à 5,03 milliards d'euros. Les plus-values latentes sur immobilier ont crû de + 44,7%* à 2,2 milliards d'euros du fait notamment de la stratégie de rénovation du parc. Celles sur actions ont baissé de 68,1%* (1,30 milliard d'euros contre 4,07 milliards d'euros en 2000), en raison des plus-values réalisées nettes de provisions (615,9 millions d'euros), de la réduction de l'exposition aux marchés d'actions (20,7% fin 2001 contre 29% fin 2000) et de la baisse générale des marchés sur l'ensemble de l'année. Les plus-values latentes sur obligations ont légèrement diminué de 10%* à 1,53 milliard d'euros.

Actif net comptable

Les fonds propres comptables consolidés des AGF après retraitements dus à la nouvelle méthodologie comptable s'établissent à 6,12 milliards d'euros après impact des rachats d'actions, contre 5,72 milliards d'euros en 2000.

Actif net réévalué

L'actif net réévalué (calculé après impact des rachats d'actions) s'élève à 7,13 milliards d'euros, soit 42,1 euros par action contre 48,2 euros pro forma au 31 décembre 2000. Sur une base totalement diluée, l'actif net réévalué s'établit à 42,2 euros par action contre 48,1 euros pro forma au 31 décembre 2000. Cette baisse résulte de la diminution des plus-values latentes.

* résultats 2000 publiés

Embedded Value

L'Embedded Value¹ des AGF, incluant la valeur des portefeuilles des affaires Vie en France et au Benelux s'élève à 7,80 milliards d'euros (calculé avant détachement du dividende et après impact des rachats d'actions), soit 46,1 euros par action contre 52,7 euros pro forma au 31 décembre 2000. Elle est calculée par la somme de l'actif net réévalué (7,13 milliards d'euros) et de la valeur du portefeuille non incluse dans l'ANR (1,35 milliard d'euros) à laquelle sont soustraits les frais d'acquisition reportés (680 millions d'euros) du portefeuille. La valeur des affaires nouvelles en France et au Benelux atteint 60 millions d'euros (dont 56 millions d'euros en France) contre 93 millions d'euros en 2000.

¹ L'Embedded Value n'inclut pas la valeur de la production future à l'exception des valeurs de réseau incluses dans l'ANR

Perspectives

En 2001, les AGF ont poursuivi la mise en place de leur stratégie, en clarifiant leur périmètre au sein du Groupe Allianz (métiers globaux réorganisés, leadership mondial sur deux métiers de spécialité, responsabilités géographiques confirmées), et en optimisant leurs organisations.

À horizon 2004, l'activité des AGF devrait croître sensiblement grâce notamment à la poursuite du développement des assurances de personnes et de la collecte d'épargne, à une hausse du chiffre d'affaires en assurances de biens et de responsabilités, et à une politique de constante innovation pour anticiper les évolutions de marchés (retraites collectives, réseaux de soins, ...).

En terme de résultats, les AGF s'attendent, au cours des trois prochaines années, à une amélioration significative de leur profitabilité qui résultera :

- du programme drastique de redressement de la rentabilité en assurances de biens et de responsabilités qui devrait conduire le ratio combiné à baisser fortement entre 2001 et 2004,
- du maintien d'un bon niveau de rentabilité en assurances de personnes, tout en poursuivant des investissements de développement,
- du retour à la croissance économique pour un Groupe d'assurance crédit renforcé.

Événements postérieurs à la clôture

Postérieurement à la clôture de l'année 2001, se sont déroulés les événements suivants :

Allianz A.G. et les AGF ont finalisé la création d'EULER & HERMES, un des leaders mondiaux de l'assurance crédit, à travers l'acquisition d'Hermès par EULER.

Allianz A.G. et le Groupe AGF ont annoncé en septembre 2001 leur intention de rapprocher les activités d'assurance crédit de leurs filiales respectives, EULER et Hermès, afin de renforcer la position de n°1 mondial d'EULER sur ce marché. Avec cette opération, l'assurance crédit est devenue un des métiers stratégiques du Groupe AGF, au sein du Groupe Allianz. Le nouveau Groupe s'appellera EULER & Hermès.

Ce rapprochement est l'aboutissement naturel de plusieurs années de coopération entre les deux groupes qui ont mis en commun leurs bases de données sur les risques d'entreprises et constitué ainsi l'un des fichiers les plus complets et les plus performants au monde (ensemble, EULER et Hermès détiennent des informations sur plus de 40 millions d'entreprises) ; elles ont coordonné le développement de leurs activités internationales.

La transaction valorise Hermès, le n°1 allemand de l'assurance crédit, à 550 millions d'euros pour 100% du capital. Ce montant représente un multiple de 1,5 fois l'Actif net réévalué d'Hermès. Le prix final pourra être ajusté si l'ANR calculé à fin 2001 se révélait être sensiblement différent de celui utilisé au moment de l'évaluation. Au cours du premier trimestre 2002, EULER achètera à Allianz 97,3% d'Hermès.

L'opération sera financée par une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 170 millions d'euros (programmée pour le deuxième trimestre 2002) et une émission de dette subordonnée de 100 millions d'euros, le solde étant financé par endettement et par la cession d'une partie des titres d'autocontrôle d'EULER. L'objectif est de rendre l'opération relative dès la première année, avant amortissement de survaleurs et synergies, pour EULER et les AGF.

À l'issue de l'opération, les AGF détiendront au moins 56% du capital du nouveau Groupe et Allianz 10%.

Les travaux réalisés par un expert indépendant ont été examinés par le comité des conventions des AGF et les membres indépendants du Conseil de Surveillance d'Euler. Ils ont approuvé les termes de la transaction qu'ils estiment juste, équilibrée et respectueuse de l'intérêt des actionnaires minoritaires. Deloitte & Touche Corporate Finance doit émettre une attestation d'équité sur le prix de la transaction.

Le Directoire et le Conseil de Surveillance d'Euler & Hermès resteront respectivement présidés par MM. Jean Lanier et Jean-Philippe Thierry.

La constitution du nouveau Groupe doit permettre d'accroître la création de valeur au travers de synergies, tant de coûts, que de revenus, dans de nombreux domaines. En premier lieu, la mise en place d'un business model commun optimisera les méthodes de souscription des risques. De plus, l'unification des standards et procédures pour l'évaluation des risques crédit ainsi que la mise en place d'un système commun de contrôle et de suivi des risques auront un impact positif sur les ratios de coûts et de sinistralité. L'harmonisation du développement des produits et du marketing réduira les coûts internes et externes et aboutira à une gamme de produits et services élargie et cohérente dont bénéficieront les clients d'Euler & Hermès. Des réductions de coûts sont également attendues grâce à l'unification des programmes de réassurance et à une approche harmonisée des marchés en profitant de l'élargissement de la base capitalistique. Des économies d'échelle sont également envisagées en informatique. D'autre part, l'échange des savoir-faire au sein d'un Groupe élargi devrait aussi être une source d'efficacité. Enfin, le nouveau Groupe offrira à ses collaborateurs de plus larges opportunités de carrière nationales ou internationales.

Avec un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros (pro forma 2000), Euler & Hermès bénéficiera d'une position unique dans l'assurance-crédit, l'affacturage et la caution pour maximiser ses bénéfices. Grâce à la complémentarité parfaite des implantations géographiques des deux Groupes, Euler & Hermès détiendra des positions de premier plan dans les principaux marchés développés et émergents de l'assurance crédit en Europe, en Amérique du Nord ainsi que dans les pays en forte croissance d'Amérique du Sud et d'Asie.

Nominations résultant de la réorganisation annoncée en décembre 2001 :

- Laurie Maillard nommée Directeur général d'AGF Vie Individuelle

À l'occasion du regroupement projeté des activités Vie Individuelle d'AGF Vie au sein d'une seule entité, Laurie Maillard, actuellement Directeur Vie pour les Réseaux Salariés et le Courtage, est nommée Directeur général d'AGF Vie Individuelle. Laurie Maillard exerce ses fonctions sous la responsabilité de Jean-François Debrosis, Directeur général du Groupe AGF.

- Patrick Mortagne nommé Directeur général d'AGF Assurances

À l'occasion du regroupement projeté des activités IARD, Patrick Mortagne est en charge des Directions IARD : Particuliers-Professionnels, Entreprises et Indemnités. Patrick Mortagne exerce ses fonctions sous la responsabilité de Gérard Pfauwadel, Directeur général du Groupe AGF.

Cession de l'activité de courtage grossiste de la Société Française de Recours à ASSU 2000 le 22 décembre 2001, de sa filiale Maxance Assurances, courtier grossiste installé à Monaco et spécialisé dans l'assurance dommages de particuliers avec un volume de primes de l'ordre de 26 millions d'euros en 2001.

L'accord entre les AGF et ASSU 2000 prévoit que Maxance Assurances continuera à distribuer les produits que lui fournira AGF La Lilloise, sur l'ensemble du territoire. Pour les AGF, cette cession constitue un recentrage sur ses métiers d'assurances et de gestion d'actifs et prépare le regroupement, prévu pour 2002, de ses activités de protection juridique au sein d'une entité unique, SFR-Protexia, avec un chiffre d'affaires pro forma 2001 d'environ 20 millions d'euros.

Acquisition de la participation d'Axa dans le capital d'Astrée (Tunisie). La participation détenue par Axa dans la société d'assurance tunisienne l'Astrée, à hauteur de 16,6% du capital, a été acquise par AGF International le 14 janvier 2002. Le montant de la transaction est compris entre 4 et 5 millions d'euros. À la suite de cette opération, la participation des AGF s'élève désormais à 39,45% dans le capital de l'Astrée.

La société AGF

1. Augmentation de capital

Au cours de l'exercice 2001, 101 300 options de souscription d'actions, attribuées aux dirigeants et aux salariés, ont été exercées, ce qui a donné lieu à la création d'autant d'actions.

Au 31 décembre 2001 le capital social s'élève à 844 631 434,71 euros divisé en 184 680 634 actions.

2. Titres immobilisés et placements

Les placements s'élèvent à 4 650 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 4 770 millions d'euros au 31 décembre 2000 et se décomposent comme suit :

	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
Actions propres	822	879	470
Titres de participation	3 825	3 887	3 326
Valeurs mobilières de placement	3	4	6
Total	4 650	4 770	3 802

a) Participations

Les titres de participations comprennent :

- 99,99% d'AGF Holding pour 3 535,2 millions d'euros.
- 29,76% de Banque AGF pour une valeur comptable nette de 136,9 millions d'euros.
- 99,99% de la SNC AGF Cash pour 0,2 million d'euros.
- 99,99% d'Eustache pour valeur comptable nette de 2,7 millions d'euros.
- 0,78% de Worms pour 14,9 millions d'euros.
- 7,68% d'Euler pour 135 millions d'euros.

b) Actions propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10% du capital des AGF.

Conformément à l'avis n° 98-D du Comité d'Urgence du CNC, ces titres ont été portés en diminution des capitaux propres consolidés.

Au cours de l'exercice 2001, les AGF ont procédé à l'acquisition complémentaire de 1 178 173 titres pour un montant de 71 millions d'euros et à la cession de 1 809 561 titres d'une valeur comptable de 95,3 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, 15 554 261 titres, soit 8,4% du capital, d'une valeur comptable de 822 millions d'euros sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

c) Placements

Les titres de placement représentent 109 950 actions AGF, acquises en vue de l'attribution à des salariés du Groupe AGF d'options d'achats d'actions.

3. Créances envers les sociétés consolidées

Les créances envers les sociétés consolidées s'élèvent à 1 542 millions d'euros contre 1 043 millions d'euros en 2000. Elles incluent principalement un prêt à AGF Holding pour 1 540 millions d'euros et une créance sur AGF Cash de 1,6 million d'euros.

4. Provisions pour risques

Elles couvrent :

- les titres Eustache pour 12,9 millions d'euros,
- les départs en préretraite pour 1,2 million d'euros,
- les redressements fiscaux pour 15,2 millions d'euros.

5. Résultat social

Le bénéfice de l'exercice 2001 s'élève à 254 millions d'euros contre 1 162 millions d'euros en 2000 et se décompose comme suit :

	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
Revenus de participations	27	1066	226
Autres revenus financiers nets	41	30	49
Dotations aux provisions pour risques	(7)	-	(7)
Charges d'exploitation	(43)	(40)	(32)
Mouvements sur provisions :			
. Euro	-	4	-
. Frais généraux	30	-	15
Incidence du contrôle fiscal	2	29	(5)
Plus et moins-values nettes de provisions	134	76	-
Gain d'intégration fiscale	70	22	100
Impôt sur les sociétés	-	(25)	(9)
Sous-total	254	1 162	337
Provisions pour restructuration	-	-	-
Résultat net	254	1 162	337

Le revenu des participations est constitué par les dividendes reçus des sociétés :

- AGF IART pour 26,8 millions d'euros,
- Worms pour 0,4 million d'euros.

Les revenus divers représentent principalement des produits sur opérations de trésorerie et les intérêts sur les créances envers AGF Holding.

Les charges d'exploitation courante s'élèvent à 43 millions d'euros contre 40 millions d'euros en 2000.

6. Franchissement de seuil

En application de l'article L. 233-6 du Code de Commerce, nous portons à votre attention la prise de participation d'AGF dans la société Euler à hauteur de 7,68%. Par ailleurs, la société a procédé à la cession de la participation de 11,02% qu'elle détenait dans AGF IART.

7. Affectation du résultat

Compte tenu d'un résultat bénéficiaire de 254 157 518,09 euros auquel s'ajoute un report à nouveau de 0,26 euros et une réserve ordinaire de 488 258 437 euros, le solde disponible s'élève à 742 415 955,35 euros, que nous vous proposons d'affecter ainsi: dotation à la réserve des plus-values à long terme pour 76 311 135 euros, versement aux actionnaires d'un dividende de 459 928 202 euros, un solde de 205 296 532,73 à la réserve ordinaire et le solde de 880 085,62 au report à nouveau.

Bénéfice de l'exercice 2001	254 157 518,09
Report à nouveau	0,26
Réserve ordinaire	488 258 437,00
Solde disponible	742 415 955,35
Dotations à la réserve des plus-values nettes à long terme	76 311 135,00
Somme distribuable	666 104 820,35
Dividendes aux actionnaires	459 928 202,00
Réserve ordinaire	205 296 532,73
Report à nouveau	880 085,62

Le dividende net par titre s'élèverait à 3 euros, soit :

- . 2,00 euros : dividende net distribué,
- . 1,00 euro : avoir fiscal.

Il est rappelé, pour satisfaire aux dispositions de l'article 47 de la loi du 12 juillet 1964, que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

En euros par action	Dividende brut	Avoir fiscal	Dividende net
Exercice 1998	1,71	0,57	1,14
Exercice 1999	2,43	0,81	1,62
Exercice 2000	3,00	1,00	2,00

8. Informations relatives à la répartition du capital

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous informons qu' Allianz A.G. détient 59,3% du capital social au 31 décembre 2001. Aucun autre actionnaire ne détenant plus de 5% du capital.

Nous vous précisons conformément à l'article L.225.102 du Code de Commerce que la détention des salariés et anciens salariés du Groupe des Assurances Générales de France dans le cadre de FCPE représentait de l'ordre de 1.2% du capital de la société au 31 décembre 2001.

Mise en conformité des statuts avec la loi NRE du 15 mai 2001

Au titre de l'Assemblée Générale extraordinaire, nous vous soumettons un projet de modification des statuts de votre société compte tenu des récentes dispositions législatives et réglementaires applicables aux sociétés commerciales.

En effet, la loi relative aux nouvelles régulations économiques du 15 mai 2001 dite loi NRE réforme en profondeur, sous l'angle du droit des sociétés, le fonctionnement des sociétés anonymes à Conseil d'administration; l'objectif affirmé étant d'assurer une plus grande transparence et un meilleur équilibre des pouvoirs entre les organes dirigeants et les actionnaires.

Parmi les innovations de la loi, un nouveau régime d'organisation des pouvoirs est institué qui attribue au Conseil d'administration la possibilité de dissocier ou non les fonctions du président du Conseil d'administration et du directeur général. Pour mettre en œuvre cette dissociation des fonctions, la loi NRE comporte également de nouvelles dispositions sur les attributions et l'organisation du Conseil d'administration, le rôle et les pouvoirs du président du Conseil d'administration, du directeur général et du directeur général délégué.

Par ailleurs, diverses mesures introduites par la loi du 15 mai 2001 renforcent l'information des actionnaires et des tiers sur les rémunérations des mandataires sociaux et les fonctions qu'ils occupent ainsi que sur les conventions réglementées.

Les nombreuses dispositions que comporte la loi ont donc un impact important sur votre société et justifient une refonte de ses statuts.

En conséquence, nous soumettons à votre approbation un nouveau texte de statut contenant des modifications sur les points et/ou articles suivants : Conseil d'administration, Organisation du conseil – Présidence, Délibérations du conseil, Pouvoirs du conseil, Direction Générale, Conventions entre la société et un dirigeant, un administrateur ou un actionnaire, Nature des assemblées – Convocation, Admission – Représentation, Quorum et majorité, Comptes sociaux.

Cette refonte n'apporte toutefois au pacte social aucune modification susceptible d'entraîner la création d'un être moral nouveau.

Il nous apparaît en outre souhaitable, mettant à profit la réunion de cette assemblée, de moderniser ces statuts en modifiant l'âge limite du Président, en décrivant le rôle des Comités d'étude, en précisant les attributions confiées aux censeurs.

Nous vous proposons, enfin, de porter de 0,50 à 1% le seuil de déclaration de détention d'une fraction du capital et des droits de vote.

Informations relatives aux mandataires sociaux

A) Rémunération des mandataires sociaux versée par la société au cours de l'exercice 2001

Nous vous informons, conformément à l'article L. 225-102-1, al. 1, du Code de Commerce, que la rémunération et les avantages de toute nature versés par la société et par les sociétés qu'elle contrôle durant l'exercice à ses mandataires sociaux se répartissent de la façon suivante :

- pour le Président Antoine Jeancourt-Galignani (période du 1er janvier au 30 juin 2001) à 1 252 542 euros dont 401 124 euros au titre de la partie variable (bonus), et 358 256 euros au titre d'indemnité de révocation du mandat social et 24 390 euros au titre des jetons de présence versés par AGF et les autres sociétés du Groupe.

- pour le Président Jean-Philippe Thierry (période du 1er janvier au 31 décembre 2001) à 573 206 euros dont 24 390 euros au titre des jetons de présence versés par AGF et les autres sociétés du Groupe.

Par ailleurs, au titre de l'année 2001 le Conseil d'administration lors de sa séance du 19 septembre 2001 a procédé, sur proposition du Comité des Rémunérations, à l'attribution au Président Antoine Jeancourt-Galignani de 1712 SAR et au Président Jean-Philippe Thierry de 2 318 SAR.

Les jetons de présence versés en 2001 aux mandataires sociaux (hors administrateurs représentant les salariés et actionnaires salariés et les présidents) s'élèvent à 240 868 euros détaillés comme suit :

- M. Henning Schulte-Noëlle 28 965 euros (y compris Comité des Rémunérations)
- M. Breipohl 28 965 euros (y compris Comité des Conventions)
- M. Bremkamp 28 965 euros (y compris Comité d'Audit)
- M. Cannac 28 965 euros (y compris Comité des Conventions)
- M. Kalscheur 27 440 euros (y compris Comité des Conventions)
- M^{me}. Majnoni d'Intignano 33 539 euros (y compris Comité d'Audit et Comité des Rémunérations)
- M. Lévy-Lang 18 294 euros (y compris Comité des Rémunérations)
- M. Brette 24 392 euros
- M. Peyrelevade 21 343 euros (y compris Comité d'Audit)

La rémunération globale brute versée aux trois administrateurs représentant les salariés et actionnaires salariés, au cours de l'année, s'élève à 238 268 euros dont 67 078 euros à titre de jetons de présence.

Après la privatisation de la Société en 1996, un régime de retraite complémentaire, contracté auprès d'une compagnie d'assurance extérieure au Groupe AGF, a été mis en place pour les membres du Comité exécutif, se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurance.

Le montant de l'engagement total résultant de ce régime au 31 décembre 2001 figure dans la note 35 de l'annexe des états financiers consolidés. Il n'existe pas à ce jour, de droits acquis au titre de ce régime sauf en faveur de M. Antoine Jeancourt-Galignani qui en est actuellement le seul bénéficiaire.

B) Mandats et fonctions des Mandataires sociaux au cours de l'exercice 2001

Nous vous indiquons également, conformément aux mêmes dispositions légales, que la liste de l'ensemble des mandats et fonctions que les mandataires de la société exercent dans toute société figure dans la rubrique "Conseil d'administration au 31 décembre 2001" cf. page 116 du présent rapport.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

- Dans la partie ordinaire de l'assemblée, votre conseil vous propose d'approuver les comptes consolidés ainsi que les comptes sociaux et de fixer à 254 157 518,09 euros le dividende global revenant aux 169 078 423 actions à rémunérer (capital en circulation au 1er mars 2002, hors auto-détention), ce qui, compte tenu du précompte à acquitter sur ce dividende à hauteur de 67 291 167,43 euros, ramène le montant distribué aux actionnaires à 186 866 350,92 euros, soit un dividende net arrondi à 1,10 euro par action, l'écart d'arrondi soit 880 085,62 euros étant affecté au report à nouveau. Votre conseil vous propose également de distribuer un montant de 206 650 769,27 euros prélevé sur le poste "réserve ordinaire" aux 169 078 423 actions à rémunérer ce qui, compte tenu du précompte à acquitter sur cette réserve à hauteur de 54 480 188,57 euros ramène le montant effectivement distribué aux actionnaires à 152 170 580,70 euros, soit 0,90 euro par action. Le montant total des distributions ainsi effectuées s'élève à 338 156 846 euros (après déduction d'un précompte global de 121 771 356 euros).

Ainsi chacune des actions à rémunérer recevrait une somme de 2 euros soit un dividende égal à celui de l'exercice 2001. Ce coupon sera détaché et payé à compter du 15 mai 2002 et assorti d'un avoir fiscal de 1 euro, étant précisé que dans certains cas prévus par la loi de Finance pour 2001, le taux de l'avoir fiscal pourra être de 15%.

- Il vous est également proposé de procéder aux renouvellements des mandats de MM. Schulte-Noelle, Bremkamp, Breipohl, Lévy-Lang, Kalscheuer et Jeancourt-Galignani, ainsi qu'à la nomination de M. Ferrero en remplacement de M. Peyrelevade.

- Il vous est proposé enfin, de proroger pour une nouvelle période de dix-huit mois, l'autorisation donnée à votre conseil de racheter les actions de la société, par tous moyens, sur le marché ou de gré à gré, dans la limite de 10% du capital social. Les actions rachetées pourront notamment servir à permettre les opérations de régularisation de cours, à consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la société et à optimiser la gestion patrimoniale et financière de votre société. Conformément à la loi, une note d'information détaillant les opérations de rachat ci-dessus a été visée par la COB en date du 16 avril 2002 sous le numéro 02-387.

Résolutions de la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

- Dans la partie extraordinaire, votre conseil soumet à votre approbation la refonte des statuts afin de les mettre en conformité avec la nouvelle loi NRE et en les modernisant notamment par une modification du seuil de déclaration de détention d'actions qui passerait de 0,5% à 1%, par l'instauration d'une limite d'âge de 65 ans pour la fonction de Président, par une description détaillée du rôle des Comité d'Etudes et par une plus grande précision des attributions confiées aux censeurs.

- Une autre résolution qui vous est proposée renouvelle par anticipation, pour une période de 5 ans, l'autorisation donnée à votre conseil de réduire le cas échéant le capital en annulant tout ou partie des actions de la société rachetées dans le cadre de l'autorisation prévue dans la partie ordinaire de cette assemblée, dans la limite de 10% du capital social.

Comptes Consolidés

Actif du bilan consolidé

	Notes	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma ⁽¹⁾
Ecarts d'acquisition	6	1 695	1 646
Actifs incorporels :	5	1 042	1 068
- portefeuille de contrats		116	161
- autres		926	907
Placements des entreprises d'assurance	8	56 883	54 657
Placements représentant les engagements en UC	8	8 687	8 902
Placements des entreprises du secteur bancaire	8	3 204	2 493
Placements des autres entreprises	8	1 420	1 815
Titres mis en équivalence	7	823	808
Part des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques	19	3 302	4 258
Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance	9	4 093	3 687
Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire	10	13 235	12 840
Créances sur les entreprises du secteur bancaire	11	2 353	2 660
Autres créances	12/18	1 873	1 964
Autres actifs	13	457	308
Comptes de régularisation-actif	14	3 743	3 453
- frais d'acquisition reportés		1 640	1 568
- autres		2 103	1 885
Total actif		102 810	100 559

(1) pro forma résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation

Passif du bilan consolidé

	Notes	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma ⁽¹⁾
Capitaux propres du Groupe :	15	6 120	5 721
- Capital social		844	844
- Primes liées au capital		2 568	2 566
- Réserves part groupe		2 845	2 284
- Résultat part groupe		717	884
- Autres		(854)	(857)
Intérêts minoritaires :	16	536	603
- Part des minoritaires dans les réserves		482	536
- Part des minoritaires dans le résultat		54	67
Fonds pour risques bancaires généraux		21	24
Passifs subordonnés	20/21	894	829
Provisions techniques :	19	61 205	59 708
- Provisions techniques vie		45 096	42 583
- Provisions techniques non vie		16 109	17 125
Provisions techniques en UC	19	8 724	9 005
Provisions pour risques et charges	17	1 352	1 797
Dettes nées d'opérations d'assurance ou de réassurance	22	1 997	2 017
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	23	4 142	3 492
Dettes représentées par des titres	20/24	10 986	10 688
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	20/25	3 210	3 458
Autres dettes	26	3 170	2 501
Comptes de régularisation-passif	27	453	716
Total passif		102 810	100 559

(1) pro forma résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation

Actif du bilan consolidé (Comptes publiés - ancienne présentation)

	(en millions d'euros)	
	31.12.2000	31.12.1999
Actifs incorporels	1 068	972
Ecarts d'acquisition	1 646	1 320
Terrains et constructions	4 307	5 242
Titres mis en équivalence	833	455
Titres de participation	725	873
Autres placements financiers	51 952	49 010
Dépôts auprès des entreprises cédantes	301	286
Placements	58 118	55 866
Placements pour le compte des preneurs d'une police d'assurance vie et dont le risque est supporté par eux	8 918	6 462
Part des réassureurs dans les provisions :		
- pour primes non acquises	290	253
- d'assurance vie	325	412
- pour sinistres	3 474	3 460
- pour participation aux bénéfices et ristournes	29	24
- autres provisions techniques	83	124
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4 201	4 273
Part des réassureurs dans les provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	57	58
Emplois bancaires	16 437	18 392
Créances nées d'opérations d'assurance directe	2 804	2 337
Créances nées d'opérations de réassurance	883	545
Autres créances	2 661	2 556
Créances	6 348	5 438
Actifs corporels	293	218
Avoirs en banque, CCP, chèques et encaissements	1 323	1 142
Autres éléments d'actif	1 616	1 360
Intérêts et loyers acquis non échus	1 208	1 270
Frais d'acquisition reportés	1 325	1 323
Autres comptes de régularisation	746	585
Comptes de régularisation	3 279	3 178
Total actif	101 688	97 319

Passif du bilan consolidé

(Comptes publiés - ancienne présentation)

	(en millions d'euros)	
	31.12.2000	31.12.1999
Capital	844	844
Réserves	4 562	4 127
Ecart de conversion	22	10
Réserve de capitalisation	656	614
Actions propres	(879)	(470)
Résultat de l'exercice	845	667
Capitaux propres de l'entreprise consolidante	6 050	5 792
Intérêts minoritaires	609	834
Passifs subordonnés	829	426
Provisions :		
- pour primes non acquises brutes	2 097	2 044
- d'assurance vie brute	39 712	37 186
- pour sinistres brutes	13 308	12 530
- pour participation aux bénéfices et ristournes brutes	1 989	1 502
- pour égalisation	622	603
- autres provisions techniques brutes	2 011	2 264
Provisions techniques brutes	59 739	56 129
Provisions techniques relatives à l'assurance vie lorsque le risque de placement est supporté par le preneur d'assurance	9 005	6 717
Ressources bancaires	15 469	17 814
Provisions pour autres risques et charges	2 528	2 742
Dépôts reçus des réassureurs	547	554
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	948	648
Dettes nées d'opérations de réassurance	643	546
Autres dettes d'exploitation	2 184	2 150
Dettes d'exploitation (a)	3 775	3 344
Emprunts obligataires (non bancaires)	-	3
Dettes envers les établissements de crédit et autres	2 110	2 166
Dettes financières (b)	2 110	2 169
Dettes d'exploitation et financières (a+b)	5 885	5 513
Comptes de régularisation	1 027	798
Total passif	101 688	97 319

Compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)

	Notes	Activités Assurance non vie	Activités Assurance vie	Activités bancaires	Autres activités	Total exercice 2001	Total exercice 2000 pro forma ⁽²⁾
Primes émises	28.1	9 944	6 430	-	-	16 374	15 626
Variation des primes non acquises		(145)	-	-	-	(145)	(4)
Primes acquises		9 799	6 430	-	-	16 229	15 622
Produits d'exploitation bancaire	28.2	-	-	1 812	-	1 812	1 719
Chiffres d'affaires ou produits des autres activités	31.4	-	-	-	30	30	21
Autres produits d'exploitation (nets de charges)		334	59	-	6	399	371
Produits financiers nets de charges	32	1 220	1 942	-	89	3 251	4 452
Total des produits d'exploitation courants		11 353	8 431	1 812	125	21 721	22 185
Charges de prestations d'assurance		(8 222)	(7 202)	-	-	(15 424)	(16 084)
Charges ou produits nets des cessions en réassurance		277	59	-	-	336	170
Charges d'exploitation bancaire	31.3	-	-	(1 495)	-	(1 495)	(1 371)
Charges des autres activités		-	-	-	(132)	(132)	(130)
Charges de gestion		(2 935)	(924)	(211)	-	(4 070)	(3 723)
Total des charges d'exploitation courantes		(10 880)	(8 067)	(1 706)	(132)	(20 785)	(21 138)
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION							
COURANTE		473	364	106	(7)	936	1 047
Transferts intersectoriels (1)		1	108	(56)	(53)	-	-
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION							
COURANTE CORRIGÉ		474	472	50	(60)	936	1 047
Autres produits nets						(9)	(18)
Résultat exceptionnel	33					(73)	145
Impôts sur les résultats	34					(52)	(181)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES							
INTÉGRÉES						802	993
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	7					92	94
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition						(123)	(136)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE							
CONSOLIDÉ						771	951
INTÉRÊTS MINORITAIRES						(54)	(67)
RÉSULTAT NET (PART GROUPE)						717	884
Bénéfice net par action dilué						4,12	5,13
Bénéfice net par action non dilué						4,27	5,20

(1) Concerne principalement les éliminations de réassurance, de cash pooling et de courtage

(2) pro forma résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation

Compte de résultat consolidé

(Comptes publiés - ancienne présentation)

			(en millions d'euros)	
			exercice	exercice
			2000	1999
				pro forma
CHIFFRE D'AFFAIRES D'ASSURANCE		15 748		13 363
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE				
1. Primes acquises, nettes de réassurance :		7 189		6 732
Primes brutes émises	8 888		8 224	
Primes cédées aux réassureurs	(1 723)		(1 522)	
Variation du montant brut de la provision pour primes non acquises	(4)		46	
Variation de la provision pour primes non acquises, part des réassureurs	28		(16)	
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique		1 035		983
3. Autres produits techniques, nets de réassurance		160		98
4. Charge des sinistres, nette de réassurance	(5 667)		(5 248)	
Montants payés :				
Montants bruts	(7 421)		(6 235)	
Part des réassureurs (-)	1 834		1 341	
Variation de la provision pour sinistres :				
Montants bruts	127		(969)	
Part des réassureurs (-)	(207)		615	
5. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance		32		28
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		(98)		(6)
7. Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance		(2 248)		(2 184)
8. Variation de la provision pour égalisation		(11)		(19)
Résultat du compte technique de l'assurance non vie		392		326

			(en millions d'euros)	
			exercice	exercice
			2000	1999
				pro forma
COMPTE TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE				
1. Primes acquises, nettes de réassurance :		6 786		5 170
Primes brutes émises	6 860		5 139	
Primes cédées aux réassureurs	(75)		35	
Variation de la provision pour primes non acquises, nette de réassurance	1		(4)	
2. Produits des placements alloués, transférés du compte non technique		3 095		2 919
3. Autres produits techniques, nets de réassurance		63		36
4. Charge des sinistres, nette de réassurance	(4 379)		(4 015)	
Montants payés :				
Montants bruts	(4 263)		(3 975)	
Part des réassureurs (-)	71		43	
Variation de la provision pour sinistres :				
Montants bruts	(159)		(82)	
Part des réassureurs (-)	(28)		(1)	
5. Variation des autres provisions techniques, nettes de réassurance		(1 647)		(593)
Provision d'assurance vie :				
Montants bruts	(1 611)		(589)	
Part des réassureurs (-)	(23)		(8)	
Autres provisions techniques, nettes de réassurance	(13)		4	
6. Participations aux bénéfices et ristournes, nettes de réassurance		(2 730)		(2 467)
7. Frais d'exploitation et autres frais techniques nets de réassurance		(953)		(847)
8. Variation de la provision pour égalisation		(4)		-
Résultat du compte technique de l'assurance vie		231		203

Compte général

(en millions d'euros)

	exercice 2000	exercice 1999 pro forma
COMPTE GÉNÉRAL		
1. Résultat du compte technique de l'assurance non vie	392	326
2. Résultat du compte technique de l'assurance vie	231	203
3. Produits des placements	5 693	5 754
4. Charges des placements	(1 160)	(1 552)
5. Produits nets des placements transférés aux comptes techniques	(4 130)	(3 902)
6. Charges des dettes	(127)	(101)
7. Produits des activités bancaires	1 627	2 365
8. Charges des activités bancaires	(1 597)	(2 256)
9. Autres produits non techniques	321	282
10. Autres charges non techniques	(281)	(226)
11. Résultat exceptionnel	179	54
12. Participation des salariés	(25)	(21)
13. Impôt sur le résultat	(174)	(123)
RÉSULTAT NET DES ENTREPRISES INTEGRÉES	949	803
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	97	58
Amortissement des écarts d'acquisition	(135)	(87)
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	911	774
Part revenant aux intérêts minoritaires	(66)	(107)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	845	667

Récapitulatif des engagements donnés et reçus

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000	31.12.1999
Engagements donnés			
- Entreprises d'assurance	1 007	1 330	725
- Entreprises du secteur bancaire	1 780	2 372	1 915
- Autres activités	402	337	551
Engagements reçus			
- Entreprises d'assurance	1 594	1 573	1 439
- Entreprises du secteur bancaire	3 778	4 621	3 452
- Autres activités	764	144	191
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			
- Entreprises d'assurance	1 186	924	1 045

Annexe aux comptes consolidés

1 - Faits marquants de l'année

1.1 Nominations et organisation

◆ Jean-Philippe Thierry devient Président-directeur général des AGF (5 juin 2001)

À l'issue de l'Assemblée Générale du 5 juin 2001, le Conseil d'administration des AGF a nommé Jean-Philippe Thierry Président-directeur général. Il succède à Antoine Jeancourt-Galignani. M. Thierry avait rejoint le Groupe AGF le 1er janvier 2001.

◆ Gérard Pfauwadel est nommé Directeur général des AGF, en charge des agents généraux (2 avril 2001)

Sur proposition de Jean-Philippe Thierry, Gérard Pfauwadel a rejoint le 2 avril 2001 le Comité exécutif des AGF en tant que Directeur général en charge d'AGF Assurances, unité responsable des agents généraux du Groupe.

Il garde en parallèle la Présidence du directoire du Groupe Mondial Assistance dont Alain Demissy a pris à la même date la Direction générale.

◆ Nouvelle organisation au sein du Groupe AGF (7 décembre 2001)

Le Groupe AGF continuera à être dirigé par un Comité exécutif au fonctionnement collégial autour de M. Jean-Philippe Thierry, son Président.

Toutes les activités de dommages en France, quel que soit leur mode de distribution (Agents généraux, Courtage IARD et Nouveaux modes de distribution), sont regroupées sous la responsabilité de Gérard Pfauwadel, Directeur général.

L'assurance vie individuelle de la compagnie AGF Vie sera regroupée sous la responsabilité de Jean-François Debros, Directeur général pour l'ensemble des canaux de distribution.

Le Comité exécutif du Groupe, sous la présidence de Jean-Philippe Thierry, réunit donc deux Directeurs généraux :

- ✓ Jean-François Debros, Directeur général en charge des assurances de personnes
- ✓ Gérard Pfauwadel, Directeur général en charge des assurances de biens et de responsabilités et trois Directeurs généraux adjoints dont les attributions demeurent inchangées :
- ✓ Christian de Gournay en charge de l'Asset Management, des banques, de l'immobilier et du juridique ;
- ✓ François Thomazeau en charge, d'une part, des ressources humaines et des moyens généraux et, d'autre part, des activités hors de France ;
- ✓ Laurent Mignon membre du Comité exécutif, est nommé Directeur général adjoint (11 décembre 2001) du Groupe AGF en charge des directions de la stratégie et du contrôle de gestion, de la comptabilité, de la fiscalité, du corporate finance, de la réassurance, de l'assurance crédit (Groupe Euler) et des assurances financières.

1.2 Fusions – cessions

- ◆ **Rapprochement opérationnel d'AGF Asset Management avec Dresdner RCM Gestion (fusion des entités juridiques prévue en 2002)**
- ◆ **Cession au Crédit Lyonnais de la filiale bancaire brésilienne, Banco AGF Braseg SA le 12 septembre 2001 (cf note 4.2.3 sur la comparabilité des comptes).**

1.3 Optimisation des activités en assurances dommages

- ◆ **En France, achèvement des migrations informatiques des principaux portefeuilles non vie sur le système cible (fin juin 2001)**
- ◆ **Sinistres majeurs (World Trade Center, Usine AZE, ...)**

L'année 2001 est marquée par des sinistres d'ampleur ou des éléments non-récurrents venant impacter les comptes au 31 décembre : (au titre des activités MAT & IART)

	Impact dans les comptes AGF net de réassurance, au 31 décembre 2001 (en millions d'euros)
World Trade Center (attentats du 11 septembre) :	16
TOTAL (explosion de l'usine AZF à Toulouse, France)	8
TOTAL :	24

- ◆ **Nouvelle organisation au sein du Groupe Allianz de l'activité " Grands Risques " (11 juillet 2001)**

À compter du 1er janvier 2002, chaque entité du Groupe Allianz s'appuiera sur une nouvelle structure, Allianz Global Risks, qui sera pilotée collégialement par une équipe internationale au sein de laquelle les AGF seront représentées. Cette nouvelle structure aura pour mission de coordonner les politiques de souscription et les stratégies de développement en grands risques. De plus, la réassurance externe sera optimisée au travers d'un pool de réassurance.

- ◆ **Les AGF ont cédé AGF MAT au Groupe Allianz (28 décembre 2001)**

Dans le but de regrouper, dans une unité commune, leurs activités dans le marché mondial du Marine-Aviation-Transport ; le 28 décembre 2001, les AGF ont cédé au Groupe Allianz 100% des titres d'AGF MAT, sur la base d'un actif net réévalué au 31 décembre, estimé à environ 130 millions d'euros. (cf note 4.2.1 sur la comparabilité des comptes).

1.4 Internet

Le site institutionnel www.agf.fr doit devenir, en plus de ses missions de site institutionnel, un site business, au service des réseaux du Groupe.

Le site de la Banque AGF compte 225 000 clients (fin décembre 2001).

La souscription sur le net via Okassurance a été stoppée.

1.5 Métiers de spécialités

◆ Assurance crédit : Euler

◆ Euler et Hermès s'allient avec VCHEQ pour offrir des solutions de paiement sécurisé (26 février 2001)

◆ Renforcement dans le capital du Groupe Euler

Le pourcentage d'intérêt des AGF dans le Groupe Euler est passé de 56,4% au 31 décembre 2000 à 66,5% au 31 décembre 2001 suite à diverses acquisitions. Ces acquisitions ont entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 91 millions d'euros.

◆ Le Groupe Allianz et les AGF créent Euler & Hermès en regroupant leurs activités d'assurance crédit dans le monde (19 septembre 2001)

Allianz AG et les AGF ont décidé de rapprocher leurs activités d'assurance crédit. Les deux Groupes Euler et Hermès ont développé au cours des dernières années une étroite coopération.

Le rapprochement s'effectuera par l'achat en numéraire d'Hermès par le Groupe Euler qui sera rebaptisé à cette occasion Euler & Hermès. Cette opération, financée pour partie par recours à la dette et pour partie par augmentation de capital de Euler, devrait intervenir en début d'année 2002 (*Voir le chapitre événements postérieurs à la clôture*). À l'issue de l'opération, AGF détiendra au moins 56% du capital du nouveau Groupe et Allianz aura une participation d'au moins 10%.

Jean-Philippe Thierry, Président-directeur général du Groupe AGF, présidera le Conseil de surveillance du nouvel ensemble Euler & Hermès.

◆ Assistance et Assurance voyage : Groupe Mondial Assistance

◆ Mondial Assistance acquiert Worldcare Assist, leader australien du marché de l'assistance (3 juillet 2001)

Worldcare Assist emploie plus de 100 personnes et réalise un chiffre d'affaires d'environ 20 millions de \$ australiens (12 millions d'euros). Elle commercialise auprès de ses clients en B to B une gamme diversifiée d'assistance (automobile, voyage, médical, domicile, ...), de l'information santé, et des services CRM (Customer Relationship Management).

◆ Partenariat entre le Groupe Mondial Assistance et WirelessCar (3 juillet 2001)

La société suédoise WirelessCar est l'un des principaux prestataires de solutions intégrées de télématique et de services destinés au secteur automobile.

2 - Principes et modalités de consolidation

Les comptes consolidés sont établis en conformité avec les principes comptables généraux applicables en France, et en particulier avec l'arrêté du 17 janvier 2001 portant homologation du règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).

2.1 Méthodes de consolidation utilisées

Les filiales sont consolidées par intégration globale lorsqu'elles sont contrôlées de manière exclusive par le Groupe AGF. Elles sont intégrées proportionnellement lorsqu'elles sont contrôlées conjointement avec un ou plusieurs autres groupes, notamment le Groupe Allianz AG.

Les sociétés sur lesquelles le Groupe AGF exerce une influence notable sont mises en équivalence.

Les SICAV sont exclues de la consolidation, ainsi que les sociétés immobilières dont le résultat est appréhendé sans décalage dans la société détentrice dans la mesure où cela n'altère pas l'image fidèle.

2.2 Date de clôture

Les comptes des sociétés entrant dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre.

2.3 Conversion

Les comptes des filiales étrangères sont établis dans leur monnaie de fonctionnement. La conversion des comptes de la monnaie de fonctionnement à l'euro est faite selon la méthode du taux de clôture, convertis sur la base des cours de change du 31 décembre.

Les écarts de conversion constatés sont portés, pour la part revenant au Groupe, dans les capitaux propres au poste "Ecart de conversion" (voir note 15 de l'annexe des comptes consolidés) et pour la part des tiers au poste "Intérêts minoritaires".

2.4 Ecart de première consolidation

En application du règlement 2000-05 du CRC AGF a décidé de ne pas retraiter rétroactivement les opérations d'acquisitions-cessions réalisées antérieurement au premier exercice d'application du règlement 2000-05.

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le coût d'acquisition des titres des sociétés consolidées et la part dans leurs capitaux propres retraités à la date d'acquisition.

2.4.1 Ecart de première consolidation antérieurs au 1er janvier 2001

Ils sont affectés à des actifs identifiés, à une valeur incorporelle de réseau (voir note 5 de l'annexe des comptes consolidés) pour les acquisitions effectuées à compter du 1er janvier 1992, à la valeur actuelle des profits futurs du portefeuille vie pour Zwolsche acquis en 2000 (voir note 4.3.2).

Les écarts de première consolidation antérieurs au 1er janvier 1992 ne font l'objet d'aucune affectation.

L'affectation aux actifs identifiés porte sur des plus-values significatives et durables. En assurance vie, elle donne lieu le cas échéant à la constitution d'une provision pour participation des assurés. En assurance non vie, elle donne lieu à la constitution d'une provision destinée à préserver l'équilibre du résultat technique lorsque cela est nécessaire.

L'affectation à la valeur de réseau est calculée dans la limite de la part d'intérêt ou de l'augmentation de part d'intérêt pour les sociétés déjà consolidées, appliquée à :

- la moitié du chiffre d'affaires net de réassurance cédée du dernier exercice clos avant l'acquisition pour les compagnies d'assurance,
- 40 % du chiffre d'affaires brut de réassurance pour les sociétés d'assurance crédit,
- chiffre d'affaires annuel pour les sociétés de courtage.

En ce qui concerne Athéna, Allianz France et Royal Nederland, la valeur de réseau a été calculée en appliquant une méthode reposant sur les flux de trésorerie futurs actualisés. La valeur de réseau est évaluée chaque année et fait l'objet d'une dépréciation, le cas échéant.

2.4.2 Ecart de première consolidation postérieurs au 1er janvier 2001

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et des passifs identifiés à la date d'acquisition constitue l'écart d'acquisition.

Le coût d'acquisition des titres est égal au montant de la rémunération remise au vendeur par l'acquéreur, majoré de tous les autres coûts directement imputables à l'acquisition, nets de l'économie d'impôt correspondante.

L'augmentation du pourcentage de détention d'une entreprise déjà intégrée globalement ne remet pas en cause les évaluations des actifs et passifs identifiés, déterminés à la date de prise de contrôle. L'écart dégagé est affecté en totalité en écart d'acquisition.

2.5 Ecarts d'acquisition (note 6 de l'annexe des comptes consolidés)

Les écarts d'acquisition sont la partie non affectée des écarts de première consolidation.

Les écarts d'acquisition positifs sont en principe amortis sur 20 ans à moins que leur montant soit inférieur à 1,5 million d'euros, auquel cas ils sont amortis dans l'exercice de constatation.

Leur valeur est réappréciée chaque année au regard de la situation des entreprises concernées.

Les écarts d'acquisition négatifs, correspondant à une accumulation de résultats d'une société dont les titres étaient détenus antérieurement à son entrée dans le périmètre de consolidation, sont repris en résultat selon un plan d'amortissement adapté à la situation de la société concernée.

Les écarts d'acquisition négatifs correspondant à la prise en compte dans le prix d'acquisition d'une insuffisance de rendement futur sont classés en provisions pour pertes et charges et repris en résultat à un rythme adapté à la situation de l'entreprise.

2.6 Opérations internes entre sociétés consolidées

a) Cessions d'actifs

Les plus et moins-values de cessions intra-groupe sont neutralisées.

Toutefois les moins-values internes ne sont pas éliminées si la valeur actuelle de l'élément d'actif cédé est inférieure à sa valeur comptable.

b) Autres opérations

Les autres opérations internes et notamment les opérations de réassurance sont éliminées au bilan et au compte de résultat.

2.7 Impôts différés

Les différences temporaires existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan ainsi que les reports déficitaires d'impôts donnent lieu à la détermination d'impôts différés au dernier taux connu (méthode du report variable).

Tous les passifs d'impôts différés sont pris en compte, en revanche les actifs d'impôts différés ne sont portés à l'actif du bilan que si leur récupération est probable.

3. Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes consolidés sont établis suivant des méthodes définies par le Groupe pour sa consolidation et conformes :

- aux principes comptables généraux applicables en France aux entreprises d'assurance,

- et aux méthodes d'évaluation mentionnées dans cette note qui s'appliquent à l'élaboration des comptes consolidés par dérogation aux méthodes applicables aux comptes individuels. (Tel que défini dans le règlement N°2000-05 du Comité de Réglementation Comptable).

Les méthodes retenues dans les comptes consolidés n'altèrent pas les retranscriptions des caractéristiques économiques et juridiques des contrats d'assurance, quelle que soit leur localisation.

Les méthodes d'évaluation retenues pour les entreprises du secteur bancaire sont celles recommandées par la section III du règlement N°99-07 du Comité de Réglementation Comptable.

3.1 Ventilation des frais des sociétés d'assurance par destination

Les frais des sociétés d'assurance françaises et étrangères sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destination dans les postes du compte de résultat au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des critères objectifs d'activité.

Les frais de gestion des placements sont inclus dans la charge des placements.

Les frais de règlement des sinistres sont compris dans la charge de sinistres.

Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au compte de résultat.

3.2 Opérations techniques d'assurance non vie

Primes

Les primes correspondent aux primes émises hors taxes, brutes de réassurance, nettes d'annulations, de réductions et de ristournes.

Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date de clôture.

Provisions pour primes non acquises (voir note 19 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour primes non acquises, brute de commissions et de frais, est constatée contrat par contrat en fonction du temps restant à courir entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime.

Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés) incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste frais d'acquisition reportés inclus dans les comptes de régularisation.

La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'acquisition au compte de résultat.

Sinistres

Les sinistres se composent des éléments suivants :

- sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours ou à des exercices antérieurs nets des recours encaissés,
- frais de règlement des sinistres notamment les frais des services règlements et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

Provisions pour sinistres à payer

Les provisions pour sinistres à payer représentent l'estimation nette de recours à encaisser du coût de l'ensemble des sinistres survenus et non réglés à la clôture de l'exercice, qu'ils aient été déclarés ou non.

Elles incluent une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés. La provision pour sinistres à payer n'est pas escomptée.

Provisions mathématiques de rentes

Les provisions mathématiques de rentes représentent la valeur actuelle des engagements de l'entreprise afférents aux rentes et accessoires de rentes.

Les provisions mathématiques de rentes sont calculées en utilisant les tables considérées comme adéquates localement.

Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Provisions d'égalisation

Ces provisions peuvent être constituées si elles ont pour objet de faire face aux risques et événements à venir caractérisés par une faible fréquence et un coût unitaire élevé. Elles concernent notamment l'assurance crédit et les événements naturels.

Autres provisions techniques (voir note 19 de l'annexe des comptes consolidés)

Une provision pour risques en cours est constituée par catégorie de risques en complément de la provision pour primes non acquises lorsque les sinistres susceptibles de se produire après la fin de l'exercice et relatifs à des contrats souscrits avant cette date et les frais d'acquisition et d'administration y afférant ne sont pas couverts par la provision pour primes non acquises.

Des provisions pour risques croissants sont constituées en assurance maladie et invalidité lorsque les risques croissent avec l'âge de l'assuré et sont couverts par des primes constantes.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés.

3.3 Opérations techniques d'assurance vie

Définition

Les opérations classées sous la rubrique "assurance vie" regroupent celles qui sont définies comme des opérations vie par les différentes législations applicables aux sociétés consolidées.

Primes

Les primes sont comptabilisées brutes de réassurance lors de leur émission.

Provisions d'assurance vie (voir note 19 de l'annexe des comptes consolidés)

Les provisions mathématiques représentent la différence entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

Du côté de l'assureur, l'engagement correspond à la valeur actuelle du capital garanti compte tenu de la probabilité de versement de ce capital.

Du côté de l'assuré, il s'agit de la valeur actuelle des primes pures restant à payer augmentées le cas échéant des frais de gestion à l'exclusion des frais d'acquisition, corrigées de la probabilité de versement de ces cotisations.

Les provisions mathématiques ne sont pas zillmériées.

Les provisions techniques sont suffisantes pour faire face à l'intégralité des engagements du Groupe.

Les tables de risques de mortalité utilisés sont des tables reconnues comme adéquates localement. Néanmoins lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en dessous de leur valeur de rachat, les tables d'origine utilisées pour la détermination du tarif ont été maintenues. Les taux techniques utilisés pour l'actualisation des engagements sont au plus égaux aux taux de rendement prévisionnels, prudemment estimés, des actifs affectés à leur représentation.

Contrats libellés en unités de compte :

Les provisions des contrats d'assurance libellés en unités de compte sont réévaluées à la valeur vénale des unités de compte à la clôture de l'exercice.

*Autres provisions techniques**- Provision globale de gestion :*

Une provision de gestion est constituée, le cas échéant, afin de couvrir globalement les charges de gestion futures de l'ensemble des contrats non couvertes par des chargements sur primes ou par des prélèvements contractuels sur les produits financiers.

Les modalités de calcul de cette provision ont été précisées par un arrêté du 29 décembre 1998 .

- Provision pour participation aux bénéfices :

La provision pour participation aux bénéfices est égale aux participations aux bénéfices allouées aux bénéficiaires de contrat, lorsque ces participations ne sont pas payables immédiatement.

En outre, des dotations ou reprises au fonds général de participation des assurés peuvent être effectuées.

- Participation des bénéficiaires de contrats aux résultats

Les participations des bénéficiaires de contrats aux résultats se composent de participations exigibles et de participations différées. Les participations exigibles sont maintenues dans les comptes consolidés.

Les participations différées inconditionnelles sont comptabilisées au passif du bilan sur toute différence constatée, sur la base de calcul des droits futurs, entre les comptes individuels et les comptes consolidés, à l'exception des écarts liés à la consolidation des participations détenues par des sociétés d'assurance.

Les participations différées conditionnelles, dont l'exigibilité dépend de la réalisation d'un événement, ne sont constatées que s'il existe une forte probabilité de réalisation de l'événement ou de prise de décision de gestion.

- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats vie sont inscrits à l'actif du bilan (voir note 14 de l'annexe des comptes consolidés) et amortis sur la base du rythme de reconnaissance des marges futures (la durée d'amortissement maximum est de 20 ans), la valeur nette activée n'étant pas inférieure à l'écart de zillmrisation.

La publication récente de l'avis N° 2002-A du Comité d'Urgence du CNC n'a pas permis de retraiter les frais d'acquisition pour distinguer les montants bruts de chargement, des chargements commerciaux à reporter. Ce changement de présentation n'a pas d'incidence sur le résultat.

Les lois de maintien des contrats en portefeuille ont été construites en combinant les lois de rachat, de sorties par décès et de sorties par échéance de contrat.

Les frais d'acquisition ne sont activés que dans la mesure où leur amortissement ultérieur est couvert par la marge attendue sur chacune des familles de produits.

Réserve de capitalisation

Les mouvements de l'exercice affectant cette réserve, constatés par le résultat dans les comptes individuels, sont annulés dans les comptes consolidés. De la participation différée est comptabilisée, lorsqu'il existe une forte probabilité d'attribution aux assurés. Un impôt différé n'est constaté sur les retraitements de la réserve de capitalisation que lorsqu'il existe une forte probabilité de cession en moins-value des titres passibles de la réserve de capitalisation.

3.4 Opérations de réassurance

Acceptations

Les acceptations en réassurance sont comptabilisées affaire par affaire sur la base des résultats de l'année, réels ou estimés. Les provisions techniques correspondent aux montants communiqués par les cédantes, majorés le cas échéant de compléments.

Cessions

Les cessions en réassurance sont comptabilisées en conformité avec les termes des différents traités.

La part des cessionnaires dans les provisions techniques est évaluée de la même façon que les provisions techniques apparaissant au passif.

Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés au passif.

Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en hors bilan et évalués au cours de bourse.

3.5 Opérations en devises

Les opérations libellées en devises sont comptabilisées en devises.

À la clôture, les éléments du bilan et du compte de résultat libellés en devises sont convertis au taux de change du jour de clôture.

Les pertes ou gains de change latents, résultant de la variation des cours de change sur le bilan d'ouverture, sont enregistrés au compte de résultat.

3.6 Placements

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des placements sont fonction du secteur d'activité.

3.7 Méthodes communes à l'ensemble des secteurs d'activité

Prix d'achat

Les placements sont comptabilisés au prix d'achat hors intérêts courus.

Frais d'acquisition

Les frais d'acquisition des actifs immobilisés (immeubles et titres de participation) enregistrés en charge dans les comptes sociaux sont immobilisés dans les comptes consolidés et amortis au même rythme que les actifs auxquels ils se rattachent.

Résultat sur cessions d'actifs

Les plus ou moins-values sur cessions de valeurs mobilières ou d'immeubles sont enregistrées au compte de résultat de l'année de la cession.

Elles sont déterminées principalement selon la méthode FIFO (premier entré - premier sorti).

Résultat sur échanges de titres réalisé dans le cadre d'OPE.

En cas d'échange, une plus-value est constatée sur la base de la valeur d'estimation des titres de l'initiatrice reçus en échange considérée comme la plus sûre (utilisation d'une moyenne de cours ou du cours du jour de publication du résultat de l'offre).

Valeurs de réalisation des valeurs mobilières à la date de clôture

La valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice correspond, pour les titres cotés au cours de Bourse du jour de l'inventaire, pour les titres non cotés à leur valeur vénale estimée.

Les obligations qui n'ont pas fait l'objet d'une cotation récente sont évaluées en retenant une cotation "Broker".

Cette valeur de réalisation est éventuellement corrigée du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Cette valeur est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8 et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Immeubles

Les immeubles, les terrains et les parts de sociétés civiles immobilières sont comptabilisés à leur coût d'acquisition net de frais d'achat et d'impôt.

Les travaux d'amélioration des immeubles, qui ont pour effet d'augmenter la valeur de l'immeuble, sont inscrits à l'actif, au poste "immeubles" et amortis sur une durée de 10 à 20 ans.

Les frais d'acquisition des immeubles acquis avant le 1er janvier 2001 (droits de mutation, honoraires et frais d'actes ...) sont inscrits à l'actif et amortis sur une durée de 5 ans.

Les immeubles sont amortis linéairement, majoritairement sur une durée de 50 ans.

La valeur de réalisation des immeubles est déterminée pour l'essentiel à partir d'expertises quinquennales qui font l'objet de mises à jour annuelles.

Cette valeur de réalisation est utilisée pour déterminer les plus ou moins-values latentes qui figurent dans la note 8 et pour calculer la provision pour risque d'exigibilité décrite plus loin.

Les immeubles détenus par les sociétés hors assurance sont enregistrés au coût d'acquisition et éventuellement dépréciés, ligne à ligne, si leur valeur d'utilité est inférieure au coût d'acquisition.

3.8 Règles spécifiques aux placements de l'activité d'assurance

Obligations et autres titres à revenus fixes

La différence entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement de chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

La valeur de réalisation correspond au cours de bourse ou à la valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

Cette valeur de réalisation est éventuellement corrigée du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

Les moins-values éventuelles résultant de la comparaison entre la valeur nette comptable diminuée ou majorée de l'amortissement des différences de remboursement et la valeur de réalisation ne font pas l'objet d'une provision pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation n'est constituée qu'en cas de défaillance probable du débiteur.

Placements représentatifs de contrats en unités de compte

Les placements représentatifs de contrats libellés en unités de compte sont comptabilisés au bilan pour leur valeur de réalisation à la clôture de l'exercice. L'écart entre la valeur d'acquisition et la valeur de réalisation est inclus dans la variation des provisions mathématiques.

Constatation des provisions pour dépréciation à caractère durable

Une provision pour dépréciation est constatée, ligne à ligne, pour la partie de la dépréciation présentant un caractère durable.

Le caractère durable s'attribue à une dépréciation lorsqu'il n'y a pas d'espoir de retrouver la valeur comptable du bien dans un avenir prévisible.

Ce principe s'applique, s'il est prévu de céder un bien à une valeur inférieure à sa valeur comptable ou si l'analyse ligne à ligne de la valeur des actifs fait apparaître une dépréciation dont le caractère n'apparaît pas susceptible de se renverser compte tenu de son ampleur, de sa durée prévisible, du caractère général de la dépréciation affectant l'ensemble d'un marché, du caractère spécifique de la dépréciation d'un bien devenu inadapté par rapport à son marché.

L'impact initial de l'adoption de cette méthode au 1er janvier 1995 a été imputé directement sur les capitaux propres. Depuis cette date, les dotations sont incluses dans les charges des placements.

Comptabilisation des reprises de provisions à caractère durable

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une dépréciation par voie de provisions imputées directement sur les capitaux propres, les reprises ultérieures de ces provisions doivent recevoir le même traitement, sauf si elles permettent de compenser des moins-values de cessions enregistrées dans le compte de résultat.

En cas de cession des biens, la provision est reprise par résultat dans la limite de la perte effectivement constatée. L'excédent éventuel est repris directement par capitaux propres en cas d'excédent de la provision par rapport à la perte réelle ou en cas de réajustement, à la hausse, de la valeur d'estimation ayant servi de référence à la constatation de la dépréciation au 1er janvier 1995.

La partie de la provision rendue éventuellement sans objet suite à la constatation des amortissements annuels, est reprise directement par capitaux propres.

Les reprises partielles portent en priorité sur les dotations les plus anciennes.

L'incidence des variations des exercices 1999 à 2001 est décrite en annexe 15.

Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques

Lorsque la valeur de réalisation globale de l'ensemble des immeubles, des actions et des autres titres à revenu variable détenu par une société d'assurance à la date de l'inventaire est inférieure à la valeur comptable nette des provisions pour dépréciation à caractère durable, une provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques est constituée à hauteur de la moins-value latente globale.

Produits des placements transférés au compte technique

Une quote-part du produit des placements est transférée au compte technique au prorata de la part des provisions techniques d'assurance sur le total des provisions techniques et des capitaux propres de la société (moyenne entre les montants à l'ouverture et à la clôture de l'exercice).

3.9 Placements de l'activité bancaire et financière*Les titres de transaction*

Les titres détenus dans le cadre d'une activité de négociation rapide (revente dans les six mois) sont enregistrés lors de l'achat, frais et coupon inclus, et évalués individuellement à la clôture de l'exercice à leur prix de marché.

Les titres de placement

Les titres détenus pour plus de six mois et dont la possession durable n'est pas estimée utile à l'activité de la banque, sont enregistrés lors de l'acquisition, hors frais d'acquisition et hors intérêts courus non échus.

À la clôture, ils sont évalués individuellement à leur cote, à leur valeur liquidative (parts OPCVM) ou à leur valeur probable de négociation (titres non cotés). Les moins-values latentes sont provisionnées. Pour les titres à revenu fixe, les surcotes et les décotes font l'objet d'un étalement sur la durée de vie résiduelle des titres.

Les titres d'investissement

Les titres d'investissement sont des titres à revenu fixe destinés à être conservés jusqu'à leur date d'échéance.

Leur méthode de comptabilisation et d'évaluation est identique à celle des obligations des sociétés d'assurance.

3.10 Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Les fonds pour Risques Bancaires Généraux constitués dans les comptes des banques sont maintenus dans les comptes consolidés.

3.11 Provisions réglementées

Les provisions réglementées sont annulées dans les comptes consolidés.

3.12 Engagements en matière de retraite

Le Groupe AGF participe selon les lois et usages de chaque pays, à la constitution des retraites de son personnel (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés).

Dans certains pays, les sociétés du Groupe versent des cotisations assises sur les salaires à des organismes responsables du service de ces allocations. Il n'existe alors aucun passif actuariel au titre de ces régimes de retraite.

Dans les pays où existent des régimes internes de retraite en faveur des salariés actifs ou retraités, le passif actuariel correspondant est provisionné dans les comptes consolidés sur la durée d'activité des salariés. Il en est de même des engagements du Groupe vis-à-vis des salariés en matière d'indemnités de fin de carrière.

Pour les sociétés d'assurance en France, conformément à l'accord du 2 février 1995 entre la FFSA et les partenaires sociaux, la charge liée à la consolidation des provisions du régime de retraite de la profession a été imputée sur les capitaux propres conformément aux recommandations professionnelles en contrepartie des provisions pour pertes et charges (voir note 17 de l'annexe des comptes consolidés).

Les cotisations ultérieures (1 % à la charge de l'employeur) résultant de cet accord sont comptabilisées chaque année par résultat depuis 1996.

En France, la Caisse de Retraite du Personnel AGF, dont l'accord fondateur a été dénoncé par les AGF en date du 31 juillet 1998 a donné lieu à la constatation d'une provision pour risques et charges (cf. annexe 17).

3.13 Instruments financiers

Instruments financiers des sociétés d'assurance

Les instruments financiers utilisés sont comptabilisés conformément aux dispositions du Plan Comptable Général 1982 dans la mesure où il n'existe pas de dispositions spécifiques aux sociétés d'assurance.

Toutefois, la lecture des principes comptables ci-après retracés doit être reliée à la stratégie d'utilisation des instruments.

En outre, pour la détermination des plus ou moins-values latentes, il est fait application des règles d'évaluation de l'article R. 332.20-1 du Code des Assurances.

Swaps de taux d'intérêt :

Ce type d'instrument n'est utilisé que pour des opérations de couverture.

Les contrats de swaps de taux d'intérêt sont enregistrés en hors bilan pour leur valeur nominale.

À la date d'arrêté comptable, il est procédé à la comptabilisation en charges ou en produits du différentiel d'intérêt acquis à la période. À la date d'inventaire, il est procédé de façon extra comptable à une évaluation en valeur de marché de chaque contrat et des éléments couverts.

Options sur taux d'intérêt :

Les achats de caps sont des options de couverture, traités sur des marchés de gré à gré, destinés à maintenir la valeur ou le rendement de l'actif ou groupe d'actifs en cas de hausse des taux.

Les primes payées annuellement au début de chaque période de référence sont enregistrées en compte de régularisation actif. L'étalement de la prime, rapportée au compte de résultat, s'effectue linéairement.

Le différentiel d'intérêt reçu ou à recevoir, si l'évolution des taux d'intérêt est en faveur du Groupe, sera comptabilisé en produits, dans le cas contraire, aucun mouvement comptable ne sera enregistré. Les plus ou moins-values latentes des placements à revenu fixe sont évaluées conformément à l'article R332.19 du code des assurances.

S'agissant d'une stratégie à long terme dûment approuvée par le conseil, les moins-values latentes éventuelles ne sont pas provisionnées tant que l'adossement avec le portefeuille couvert est maintenu. En hors-bilan figurent le nominal de ces options en engagement reçu et les primes restant à payer en engagement donné.

Les achats de floors suivent les mêmes principes d'enregistrement comptable que ceux évoqués précédemment pour les caps. Les moins-values latentes seront cependant provisionnées à l'arrêté comptable compte tenu de la nature particulière de ces opérations.

Swaps de devises :

Les swaps de devises figurant en hors-bilan sont effectués en couverture d'éléments d'actif ou de passif en devises.

Ces contrats sont enregistrés en hors-bilan pour leur contre-valeur en euros à la date d'inventaire.

Swaps de performance :

Les swaps de performance ont pour objectif de diminuer le risque spécifique sur certains titres, contre le risque global du benchmark.

Le montant figurant en hors-bilan correspond à la valeur nominale des contrats.

Il n'entre pas dans l'intention de la compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie. Les plus-values latentes sont corrigées à due concurrence.

Options sur actions :

Les achats et ventes d'options d'achat et de vente, traités sur des marchés de gré à gré, donnent lieu à la comptabilisation des primes reçues ou payées en compte de régularisation actif ou passif jusqu'à la date de dénouement.

Sont inscrits en hors-bilan les montants des actifs sous-jacents évalués à leur prix d'exercice.

Les titres acquis ou vendus dans le cadre d'exercice d'options sont comptabilisés au prix d'exercice minoré ou majoré de la prime payée ou reçue. À défaut d'exercice des options à l'échéance, les montants des primes sont rapportés en compte de résultat. Pour les contrats en cours à la date de clôture, le résultat latent calculé sur la base des cotisations à la date de clôture est déduit de la valeur de marché globale des actifs concernés. En cas de retournement des options (rachat ou revente de l'option identique) ou d'exercice par règlement en espèces, la différence entre les deux primes est enregistrée au résultat.

Les options en cours sont enregistrées en engagement hors-bilan pour le montant des actifs sous-jacents évalués à leur prix d'exercice. À la date d'inventaire, aucun résultat n'est comptabilisé.

Toutefois, dans le cas d'une vente d'option de vente, si le titre sous-jacent présentait une dépréciation significative à caractère durable, ce montant serait constaté sous la forme d'une provision. Par ailleurs, la valeur de réalisation de la prime est prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le calcul des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

En cas d'achat d'option, la prime est provisionnée en cas de risque de perte durable.

Options sur indices :

Les achats d'options sur indices, traités sur des marchés de gré à gré, donnent lieu à la comptabilisation des primes payées en compte de régularisation jusqu'à la date de dénouement où la prime sera rapportée au résultat.

À la date d'inventaire, lorsque les couvertures sont affectées ligne à ligne au portefeuille, aucun résultat n'est comptabilisé. La valeur de réalisation de la prime est prise en compte dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le calcul des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

Lorsque les couvertures ne sont pas affectées ligne à ligne au portefeuille, les gains ou pertes sont constatés au résultat sans dégagement symétrique des produits ou charges sur l'élément couvert. À la clôture, les gains latents ne sont pas comptabilisés et les pertes latentes font l'objet de provisions pour risques.

Les options en vie sont enregistrées en engagement hors-bilan pour le montant des actifs sous-jacents (indices) évalués à leur prix d'exercice.

Swaps sur indices :

Le montant inscrit en hors-bilan est comptabilisé en valeur nominale.

La charge sur la partie emprunteuse à taux variable fait l'objet d'une comptabilisation prorata temporis. De façon prudente, le produit éventuel sur l'indice acheté est rapporté en résultat à l'échéance du contrat.

Toutefois, s'il apparaît à la date d'inventaire une dépréciation à caractère durable, celle-ci est comptabilisée. Par ailleurs, la valeur de réalisation est intégrée dans le calcul de la provision pour risque d'exigibilité et figure dans le montant des plus et moins-values latentes sur produits dérivés.

Contrats notionnels MATIF :

Les contrats vendus ont été adossés aux lignes obligataires à couvrir contre une remontée des taux. Le résultat dégagé à la clôture des contrats est étalé sur la durée de vie des éléments couverts tant que ceux-ci sont conservés dans le patrimoine de la compagnie. La partie non amortie des profits et pertes est inscrite en compte de régularisation et prise en compte dans la détermination des plus ou moins-values latentes sur obligations.

3.14 Instruments financiers de l'activité bancaire

Les engagements relatifs à ces opérations sont enregistrés dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats (égale au prix d'exercice pour les options).

Le mode de comptabilisation des résultats dépend de la finalité des opérations et des marchés concernés.

- Opérations de couverture

Les gains et pertes relatifs aux instruments utilisés pour réaliser une couverture, affectée dès l'origine à un élément ou à un ensemble d'éléments identifiés, sont enregistrés en résultat symétriquement à la prise en compte des charges et des produits sur les éléments couverts.

Les charges et produits afférents aux Swaps de taux sont enregistrés au prorata temporis en compte de résultat. Les positions correspondantes font l'objet d'une évaluation globale à la clôture ; des provisions sont constituées le cas échéant.

- Opérations spéculatives :

Les contrats de taux d'intérêt à terme ferme ou conditionnel, échangés sur des marchés organisés ou assimilés (Notionnel, Pibor, ...), sont évalués à leur prix de marché à la date de clôture. Les gains ou pertes correspondants, latents ou réalisés, sont portés en résultat.

En ce qui concerne les autres instruments de taux d'intérêt à terme, les règles d'évaluation diffèrent selon les intentions de gestion des opérateurs. Pour les opérations de "micro-spéculation" (accords de taux, Caps/Floors et Swaps de taux), les produits et charges générés sont comptabilisés au prorata temporis.

Seules les différences d'évaluation négatives nettes, c'est-à-dire les moins-values nettes latentes par ensembles homogènes de contrats, sont enregistrées en résultat par le biais de provisions pour pertes et charges.

La méthode retenue pour l'évaluation des swaps de taux est la méthode dite obligatoire : les taux d'actualisation retenus sont les taux correspondant à un coupon zéro.

En ce qui concerne les contrats de change à terme conditionnel (option de change), les primes payées ou perçues sont enregistrées en comptes de régularisation.

Dans le cas d'opérations non dénouées à la clôture de l'exercice, la réévaluation est effectuée "mark to market" et les écarts d'évaluation sont inscrits directement en résultat.

Lors de la revente, du rachat de l'exercice ou à l'expiration de l'option, les primes sont immédiatement enregistrées en résultat.

Les contrats de swaps de taux d'intérêt contre indice boursier ne font l'objet d'aucun enregistrement en résultat avant leur échéance, seules les pertes latentes sont constatées par la constitution d'une provision pour risques.

3.15 Principes de segmentation

Les segments d'analyse de l'activité sont les suivants :

- assurance vie ventilée en France et hors de France,
- assurance non vie ventilée en :
 - assurance santé (ventilée en France et hors de France),
 - autres dommages (ventilés en France et hors de France),
 - assurance crédit,
 - assistance,

- activités bancaires ventilées en France et hors de France (y compris les sociétés d'Asset Management)
- autres activités (qui regroupent les holdings, et les activités diverses comprenant notamment les sociétés de courtage) ventilées en France et hors de France.

L'analyse du résultat segmenté par activité figure aux notes 28, 29, 30, 31 et 32.

Les opérations réciproques du compte de résultat sont éliminées en contre-partie du compte de transfert intersectoriel, l'élimination n'a aucun impact sur la contribution du segment au résultat du Groupe.

L'activité des sociétés d'assurance mixtes vie et non vie est ventilée entre les trois segments assurance vie, assurance non vie et assurance santé selon les modalités suivantes :

- * les postes techniques d'assurance (primes, sinistres, frais d'acquisition, frais d'administration, autres charges techniques, provisions techniques) sont affectés à l'activité vie ou non vie selon la catégorie du risque concerné ;
- * les produits financiers non techniques sont répartis entre l'activité vie et l'activité non vie au prorata des capitaux alloués à chacune des activités ;
- * les charges non techniques sont réparties entre les activités vie et non vie au prorata des charges techniques.

L'activité d'AGF MAT figure intégralement dans l'activité de "l'assurance non vie en France".

L'activité "assurance crédit" correspond à l'activité du Groupe Euler en France et hors de France.

Ce segment d'activité n'inclut pas SFAC Crédit et Eurofactor qui sont inclus dans l'activité bancaire.

L'activité "assistance" comprend exclusivement l'activité du Groupe Mondial Assistance composé des Groupes Elvia et Sacnas.

Les impôts différés du Groupe d'intégration fiscale sont affectés à la holding AGF SA, société tête de Groupe.

Présentation de l'activité immobilière

Le résultat des sociétés immobilières fait l'objet d'une affectation ligne à ligne dans les autres segments en fonction du pourcentage d'intérêt détenu par ces derniers dans chacune des sociétés immobilières.

Il en est de même pour les postes du bilan à l'exception des postes autres créances, autres dettes, comptes de régularisation qui sont classés dans les autres activités.

3.16 Comptabilisation des dépenses liées aux projets de sites Internet

Les projets Internet sont classés en deux catégories :

- * les sites de présentation de l'entreprise sans vente en ligne pour lesquels la totalité des frais de mise en place sont assimilés à des frais de communication et comptabilisés immédiatement en charges,
- * les sites e-business proposant de la vente en ligne pour lesquels une partie des frais doit être immobilisée en fonction de critères définis ci-dessous.

Le projet doit avoir de sérieuses chances de réussite technique et des perspectives de rentabilité dans un délai raisonnable.

Les frais relatifs à l'étude préalable et à l'analyse fonctionnelle sont comptabilisés en charge.

Les frais d'analyse organique, de programmation, de test et de documentation doivent être immobilisés et amortis sur des durées de 3 à 5 ans.

Les coûts de démarrage, les dépenses de formation des utilisateurs, les frais de communication et les frais de maintenance sont comptabilisés en charge.

3.17 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel regroupe des charges ou produits de l'exercice qui, par leur nature ou leur montant, présentent un caractère inhabituel ou particulièrement significatif. (Cela concerne principalement les provisions de restructuration et les résultats de cession des filiales).

3.18 Modalités de calcul du résultat par action

Le résultat net par action non dilué correspond au rapport entre le résultat net consolidé part du Groupe et le nombre pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le nombre d'actions en circulation est égal au nombre total d'actions composant le capital sous déduction du nombre d'actions propres détenues dans le cadre des programmes de rachat d'actions. La pondération du nombre d'actions en circulation consiste à prendre en compte prorata temporis les mouvements de l'exercice sur les actions en circulation.

Le résultat net par action dilué correspond au rapport entre le résultat net consolidé part du Groupe et le nombre d'actions en circulation au 31 décembre, augmenté des instruments dilutifs (options de souscription d'actions et options d'achat imputées sur les actions propres déduites des capitaux propres).

4. Comparabilité des comptes

4.1. Première application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés

Les comptes consolidés de l'exercice 2001 ont été établis pour la première fois conformément au règlement n°2000-05 du Comité de la Réglementation Comptable et à l'arrêté du 17 janvier 2001 relatifs aux règles de consolidation des Groupes d'assurance. Les effets de ce changement de méthode au 1er janvier 2001 ont diminué les capitaux propres consolidés au 1er janvier 2001 pour un montant de 329 millions d'euros se décomposant comme suit (effet net d'impôt).

	Situation Nette	Résultat Impact pro forma 2000
Réserve de capitalisation *	(153)	17
Frais d'acquisition reportés de l'assurance vie	148	18
Elimination des cessions internes *	(187)	(2)
Provisions mathématiques	(90)	-
Participations différées sur dividendes	(29)	(9)
Autres*	(18)	15
Total	(329)	39

* net de participation aux bénéfices différée

Les principaux changements portent sur les points suivants :

- Retraitement de la réserve de capitalisation des sociétés d'assurance en France :

Les dotations et reprises de la réserve de capitalisation sont annulées dans le résultat consolidé. Ce retraitement n'a pas d'effet sur les capitaux propres consolidés car la réserve de capitalisation est reclassée dans les réserves consolidées. Il en résulte un profit de 44 millions d'euros dans le compte de résultat pro forma de l'exercice 2000.

Des participations aux bénéfices différées sur les retraitements de la réserve de capitalisation ont par ailleurs été comptabilisées pour un montant de 153 millions d'euros au 1er janvier 2001 afin de tenir compte des droits des assurés sur la réserve de capitalisation dans le cadre de certains portefeuilles cantonnés. L'impact sur le résultat pro forma de l'exercice 2000 est une perte de 27 millions d'euros.

- Elimination des plus-values de cessions internes réalisées dans les années antérieures et non éliminées en consolidation :

Les plus-values internes réalisées par des sociétés d'assurance n'étaient pas éliminées jusqu'au 31 décembre 2000. Le retraitement a consisté à remettre tous les actifs concernés en valeur historique d'acquisition par le Groupe AGF et à constater les participations aux bénéfices différées et les impôts différés y afférant. Les capitaux propres au 1er janvier 2001 ont été réduits de 187 millions d'euros (153 pour les filiales françaises et 34 pour les filiales hors de France). Les plus-values latentes consolidées au 1er janvier 2001 ont été majorées de 680 millions d'euros avant participation des assurés et avant impôt. L'impact de ce retraitement est de -2,4 millions d'euros sur le résultat pro forma de l'exercice 2000.

- Frais d'acquisition reportés en assurance vie :

Les frais d'acquisition reportés qui faisaient antérieurement l'objet d'un amortissement linéaire sur la durée de vie des contrats sont désormais amortis en fonction des marges futures des contrats concernés. Cela a généré une augmentation des capitaux propres de 243 millions d'euros avant impôt (148 millions d'euros après impôt) au 1er janvier 2001 et une augmentation du résultat pro forma de l'exercice 2000 de 18 millions d'euros.

- Calcul des provisions mathématiques en assurance vie :

Des tables de mortalité adéquates ont été utilisées pour le calcul des provisions mathématiques en assurance vie. Néanmoins lorsqu'un changement de table aurait pour conséquence de ramener les provisions mathématiques en-dessous de leur valeur de rachat,

les tables d'origine utilisées pour la détermination tarif ont été maintenues. Cela a généré une augmentation des provisions mathématiques au 1er janvier 2001 provenant principalement :

- de l'utilisation de la table TPRV pour le calcul des provisions mathématiques de rentes des assurances collectives en France : 43 millions euros avant impôt,
- de l'utilisation des nouvelles tables réglementaires pour le calcul des provisions mathématiques de la filiale espagnole : 38 millions d'euros avant impôt.

Dans les comptes publiés au 31 décembre 2000, le FRBG du Groupe Euler d'un montant de 13 millions d'euros est annulé en contrepartie des réserves consolidées pour 7 millions d'euros et des intérêts minoritaires pour 6 millions d'euros. Dans les comptes au 31 décembre 2000 pro forma, le FRBG a été reconstitué. L'impact sur les réserves consolidées s'élève donc à -7 millions d'euros.

Les autres retraitements portent sur les écarts de conversion, les participations différées sur dividendes des sociétés consolidées, les provisions pour égalisation et les impôts différés sur les écarts de valorisation de certains titres consolidés.

Compte tenu de l'option de non retraitement des opérations d'acquisitions-cessions antérieures au 01 janvier 2001, le gain de dilution sur les titres Sophia (cf 4.3.4) n'a pas été retraité dans le résultat pro forma 2000.

Nouvelle présentation de l'actif du bilan :

Les emplois bancaires qui étaient présentés distinctement à l'actif du bilan sont désormais ventilés :

- dans les placements,
- dans les créances sur les entreprises du secteur bancaire,
- dans les créances sur la clientèle du secteur bancaire.

Les placements d'un montant de 67 036 millions d'euros dans le bilan publié au 31 décembre 2000 figurent dans le bilan pro forma pour un montant de 69 355 millions d'euros, cette différence provient principalement des placements des entreprises du secteur bancaire, classés auparavant dans les emplois bancaires.

Les avoirs en banque, CCP, chèques et encaissements (d'un montant de 1 323 millions d'euros dans le bilan publié au 31 décembre 2000) et les créances sur les établissements de crédit (d'un montant de 1 335 millions d'euros dans le bilan publié au 31 décembre 2000) sont désormais regroupées dans le nouveau poste "Créances sur les entreprises du secteur bancaire".

Les créances rattachées de l'activité bancaire sont reclassées dans les postes du bilan auxquels elles se rattachent ; cette modification explique une diminution des comptes de régularisation actif.

Nouvelle présentation du passif du bilan :

Les ressources bancaires qui étaient présentées au passif sont désormais ventilées entre :

- les dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire,
- les dettes représentées par un titre.

L'ancien poste "dettes financières" ne figure plus au bilan ; il est éclaté entre les dettes représentées par des titres, les dettes envers les entreprises du secteur bancaire et les autres dettes financières (c'est-à-dire les dettes financières non financées par les établissements de crédit). Cependant, cette notion est reprise dans la note 20 de l'annexe.

Les dettes financières y compris les passifs subordonnés qui s'élevaient à 2 939 millions d'euros dans le bilan publié du 31 décembre 2000 s'élèvent désormais à 15 313 millions d'euros dans le bilan pro forma. Cette différence est principalement expliquée par le reclassement des dettes envers les établissements de crédit et les dettes représentées par un titre de l'activité bancaire figurant auparavant dans les ressources bancaires.

Les dettes rattachées de l'activité bancaire sont reclassées dans les postes du bilan auxquels elles se rattachent; cette modification explique une diminution des comptes de régularisation passif.

Segmentation par activité du résultat consolidé :

Le résultat consolidé est désormais ventilé entre les activités suivantes : assurance non vie, assurance vie, activités bancaires et autres activités.

Les principaux changements par rapport à la segmentation antérieure sont la création d'un segment autres activités.

Le segment autres activités comprend :

- les holdings en France et hors de France,
- les sociétés de gestion centralisée de la trésorerie (AGF Cash, AGF Clearing) et les sociétés de gestion des défaisances (AGF 2X et Eustache) qui étaient rattachées antérieurement au segment activités bancaires et financières,
- les sociétés de courtage qui étaient rattachées antérieurement au segment assurance non vie hors de France.

Le segment des activités bancaires inclut les banques et les sociétés de gestion d'actif.

Le compte de résultat des autres activités est détaillé en annexe 31.4

Par ailleurs, les résultats de SFAC Crédit et Eurofactor qui étaient inclus dans le segment assurance crédit sont désormais classés dans le segment activités bancaires.

Un bilan pro forma au 31 décembre 2000 et un compte de résultat pro forma de l'exercice 2000 sont présentés dans les comptes à titre de comparaison avec l'exercice 2001. Le tableau ci-dessous explique le passage du bilan publié de l'exercice 2000 au bilan pro forma.

	31.12.2000	Impact des nouvelles normes de présentation	Impact des nouveaux principes comptables	31.12.2000 pro forma
ACTIF				
Ecart d'acquisition	1 646	-	-	1 646
Actifs incorporels	1 068	-	-	1 068
Placements	67 036	2 319	(680)	68 675
Part des réassureurs dans les provisions techniques	4 258	-	-	4 258
Emplois bancaires	16 437	(16 437)	-	-
Créances	6 348	15 498	(695)	21 151
Autres éléments d'actif	1 616	(1 308)	-	308
Comptes de régularisation	3 279	(72)	246	3 453
Total	101 688	-	(1 129)	100 559
PASSIF				
Capitaux propres du Groupe	5 205	-	(368)	4 837
Résultat Groupe	845	-	39	884
Intérêts minoritaires	609	-	(6)	603
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	-	-	24	24
Passifs subordonnés	829	-	-	829
Provisions techniques	68 744	-	(31)	68 713
Ressources bancaires	15 469	(15 469)	-	-
Provisions pour risques et charges	2 528	(2)	(729)	1 797
Dettes	6 432	13 216	7	19 655
Autres dettes	-	2 501	-	2 501
Comptes de régularisation passif	1 027	(246)	(65)	716
Total	101 688	-	(1 129)	100 559

4.2 Variations du périmètre de consolidation intervenues en 2001

4.2.1 Cession d'AGF MAT à Allianz A.G.

Le Groupe AGF a cédé AGF MAT à Allianz AG fin décembre 2001.

Le résultat d'AGF MAT est consolidé sur la totalité de l'exercice 2001 ce qui entraîne une perte de 59 millions d'euros comptabilisée en résultat courant.

Le bilan d'AGF MAT est déconsolidé à effet du 31 décembre 2001.

La plus-value de cession consolidée classée en profit exceptionnel s'élève à 15,9 millions d'euros avant impôt incluant des plus-values internes au Groupe neutralisées antérieurement dans les comptes consolidés.

La cession d'AGF MAT a généré un produit d'impôt exceptionnel de 13,5 millions d'euros en raison des moins-values réalisées dans les comptes sociaux des sociétés détentrices.

La cession d'AGF MAT a par ailleurs entraîné une reprise partielle de l'écart d'acquisition constaté lors de l'entrée d'Athena et d'Allianz France dans le Groupe AGF car les portefeuilles d'assurance MAT de ces deux Groupes ont été apportés à AGF MAT en 1999. Il en résulte une charge d'amortissement exceptionnel d'écarts d'acquisition de 8 millions d'euros et une augmentation des capitaux propres de 6 millions d'euros compte tenu de l'imputation sur les capitaux propres d'une partie des écarts d'acquisition concernés.

AGF MAT a contribué au chiffre d'affaires pour 884 millions d'euros en 2001 et 476 millions d'euros en 2000.

Au 31 décembre 2000, les placements d'AGF MAT s'élevaient à 538 millions d'euros et les provisions techniques à 1 273 millions d'euros.

4.2.2 Cession de City General

La cession de City General a généré une moins-value consolidée de 0,3 million d'euros classée en résultat exceptionnel. La contribution de City General au chiffre d'affaires et au résultat était non significative en 2000 et en 2001.

4.2.3 Cession des banques au Brésil

Les banques détenues au Brésil (Banco AGF Braseg, AGF Trading, Braseg Overseas Bank) ont été cédées au Crédit Lyonnais à effet du 30 septembre 2001. La plus-value consolidée s'élève à 2,1 millions d'euros classée en résultat exceptionnel. Le produit d'exploitation bancaire de ces sociétés s'élevait à 116 millions d'euros en 2000 et 84,4 millions d'euros en 2001 (jusqu'au 30 septembre). La contribution au résultat consolidé s'élevait à 11,2 millions d'euros en 2000 et 0 en 2001.

4.2.4 Cession de sociétés de courtage en Belgique

Les sociétés SCA Insurance et M et V Groep ont été cédées à effet du 30 septembre 2001. La plus-value consolidée s'élève à 2,4 millions d'euros. Le chiffre d'affaires de ces sociétés s'élevait à 2,4 millions d'euros en 2000 et 0,7 million d'euros en 2001. La contribution au résultat s'élevait à 0,4 million d'euros en 2000 et 0 en 2001.

4.2.5 Augmentation du pourcentage d'intérêt dans Euler

Le pourcentage d'intérêt des AGF dans le Groupe Euler est passé de 56,4% au 31 décembre 2000 à 66,5% au 31 décembre 2001 suite à diverses acquisitions. Ces acquisitions ont entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 91 millions d'euros.

4.2.6 Consolidation de Zwolsche (Pays-Bas)

Le compte de résultat de Zwolsche a été consolidé pour la première fois en 2001 alors que le bilan avait été consolidé au 31 décembre 2000. En 2001, Zwolsche contribue au chiffre d'affaires consolidé d'assurance pour 458 millions d'euros et au résultat consolidé courant pour -2,7 millions d'euros. Le calcul définitif de la valeur actuelle des profits futurs de l'assurance vie (PVFP) s'établit à 116 millions d'euros contre 161 millions d'euros au 31 décembre 2000. L'amortissement de la PVFP constaté dans le résultat courant de l'exercice 2000 s'élève

à 20 millions d'euros. Le calcul définitif de l'écart d'acquisition s'établit à 300 millions d'euros contre 234 millions d'euros au 31 décembre 2000. Cet écart d'acquisition sera amorti sur 20 ans et la charge annuelle d'amortissement s'élève à 15 millions d'euros.

4.3 Variations du périmètre de consolidation intervenues en 2000

4.3.1 Acquisition du Groupe Colseguros en Colombie

Le Groupe AGF a pris le contrôle du Groupe d'assurances colombien Colseguros à effet du 31 décembre 1999 en prenant une participation de 60% pour une valeur de 53 millions d'euros.

Au 31 décembre 1999, seul le bilan avait été consolidé par intégration globale et un écart d'acquisition provisoire de 31 millions d'euros avait été calculé sur la base d'une situation nette provisoire incluant un actif incorporel de 84 millions d'euros.

Au 31 décembre 2000, le calcul définitif de l'écart d'acquisition a été effectué. L'actif incorporel a été reclassé en écart d'acquisition non affecté. Les ajustements suivants ont été pris en compte dans le cadre de l'harmonisation des méthodes comptables : majoration des provisions techniques de 60 millions d'euros, provision pour charges différées de 60 millions d'euros, dépréciations d'actifs pour 33 millions d'euros. Les placements destinés à être cédés à l'ancien actionnaire conformément à l'accord d'acquisition ont été comptabilisés dans le bilan d'entrée à leur prix de cession. Aucun impôt différé actif n'a été constaté.

Compte tenu de ces retraitements, l'actif net du Groupe Colseguros au 31 décembre 2000 est négatif de 105 millions d'euros et il fait donc l'objet d'une consolidation à 100% sans constatation d'intérêts minoritaires conformément aux principes comptables.

L'écart d'acquisition définitif s'établit donc à 158 millions d'euros. Il a fait l'objet d'un amortissement exceptionnel de 53 millions d'euros en 2000 sur la base d'une nouvelle évaluation du Groupe Colseguros.

Le pourcentage d'intérêt des AGF a été porté à 94% fin 2000 à la suite d'une augmentation de capital de 60 millions d'euros entièrement souscrite par les AGF.

L'écart d'acquisition résiduel après amortissement est de 100 millions d'euros au 31 décembre 2000.

En 2000, le Groupe Colseguros a contribué au chiffre d'affaires consolidé pour 336 millions d'euros (105 millions d'euros en vie et 231 en non vie) et a enregistré une perte de 36 millions d'euros avant amortissement de l'écart d'acquisition (25 millions d'euros en vie et 11 millions d'euros en non vie).

4.3.2 Acquisition du Groupe Néerlandais Zwolsche au Pays-Bas

Le Groupe AGF a pris le contrôle du Groupe d'assurances néerlandais Zwolsche, à effet du 31 décembre 2000, seul le bilan fait donc l'objet d'une intégration globale au 31 décembre 2000. Le chiffre d'affaires non intégré de l'exercice 2000 est de l'ordre de 407 millions d'euros.

Le prix d'acquisition des titres s'élève à 599 millions d'euros et l'écart d'acquisition non affecté est de 234 millions d'euros. Ce montant doit être considéré comme provisoire.

Les principaux retraitements portent sur les points suivants :

- affectation des écarts d'évaluation des placements,
- constatation des impôts différés sur les décalages temporaires société par société, les impôts différés actifs n'étant constatés que dans la limite des impôts différés passifs de même montant et de même échéance.

Un actif incorporel correspondant à la valeur actuelle des profits futurs des portefeuilles d'assurance vie a été constaté pour un montant de 161 millions d'euros. Aucun actif incorporel n'a été constaté en assurance non vie.

4.3.3 Gecina : augmentation du pourcentage d'intérêt

Le pourcentage d'intérêt des AGF dans Gecina est passé de 25,8 % au 31 décembre 1999 à 32,7 % suite notamment à des acquisitions complémentaires par AGF IART et AGF vie et à un rachat par Gecina d'actions propres (2 % du capital) imputé sur les capitaux propres. Il en résulte :

- la constatation d'un écart d'acquisition non affecté de 55,2 millions d'euros qui a fait l'objet d'un amortissement de 2,4 millions d'euros en 2000,
- une augmentation du poste titres mis en équivalence de 84 millions d'euros.

4.3.4 Sophia : changement de méthode de consolidation

Le pourcentage d'intérêt du Groupe AGF dans Sophia est passé de 38,8% au 31 décembre 1999 à 28,8% au 31 décembre 2000. Cette diminution résulte principalement : d'une acquisition complémentaire de 1,4% par la Banque AGF générant la constatation d'un écart d'acquisition de 2 millions d'euros, d'une prise de participation de la Société Générale dans Sophia à hauteur de 28% suite à des apports d'immeubles et de titres à effet du 1er juillet 2000 qui entraîne une diminution du pourcentage d'intérêt de 11,3% et la constatation d'un profit de dilution de 24,6 millions d'euros comptabilisé en résultat courant. Les écarts d'acquisition calculés par Sophia dans le cadre de cette opération doivent être considérés comme provisoires.

L'écart d'acquisition résiduel sur Sophia a été réduit de 8,1 millions d'euros.

La Banque AGF a cédé à AGF IART et AGF Vie sa participation dans Sophia sans incidence sur les comptes consolidés.

La diminution du pourcentage de contrôle des AGF dans Sophia entraîne par ailleurs la mise en équivalence de Sophia, qui était préalablement intégrée globalement. Il en résulte une augmentation de 201 millions d'euros du poste titres mis en équivalence, une diminution de 2 145 millions d'euros des emplois bancaires et une diminution de 2 307 millions d'euros des ressources bancaires.

Afin de faciliter la comparabilité des comptes, la mise en équivalence a été effectuée à compter du 1er janvier 2000. La quote-part du résultat 2000 revenant au Groupe AGF s'élève à 20,4 millions d'euros et a été calculée en retenant un pourcentage d'intérêt de 40,2 % sur le premier semestre 2000 (compte tenu de l'acquisition complémentaire de Banque AGF) et de 28,8 % sur le second semestre.

Par ailleurs, Sophia a cédé sa participation dans Sophia Bail à la Société Générale en échange d'actifs immobiliers à effet du 1er novembre 2000.

Les titres Sophia mis en équivalence sont évalués au cours de bourse du 31 décembre 2000.

4.3.5 Euler :

Le pourcentage d'intérêt du Groupe AGF dans Euler est passé de 68,1% au 31 décembre 1999 à 56,4% au 31 décembre 2000.

Cette évolution résulte :

- d'une cession partielle fin avril 2000 des titres Euler représentant 16,8 % du capital qui a permis de dégager une plus-value consolidée de 141,5 millions d'euros classée en résultat exceptionnel. L'écart d'acquisition résiduel concernant Euler a été réduit de 3,6 millions d'euros,
- d'un rachat d'actions propres par Euler à hauteur de 5% du capital imputé sur les capitaux propres d'Euler qui a généré une augmentation du pourcentage d'intérêt de 1,4% et la constatation d'un écart d'acquisition de 15,9 millions d'euros,
- d'une acquisition complémentaire de titres Euler par le Groupe AGF représentant 2,3% du capital entraînant la constatation d'un écart d'acquisition de 24,1 millions d'euros.

La contribution d'Euler au résultat consolidé courant s'établit à 60 millions d'euros et inclut 68,1% du résultat de la période du 1er janvier 2001 au 30 avril 2001, 54% du résultat de la période du 1er mai au 30 juin 2000 et 56,4% du résultat du 2ème semestre 2000.

4.4 Nouvelle présentation des retraitements et éliminations de consolidation dans les segments

Les éliminations des opérations réciproques de réassurance interne entre deux segments sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte "transfert intersectoriel d'élimination de réassurance interne", ce qui permet de ne pas modifier le résultat du segment.

Les éliminations de prestations de service entre deux segments sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie du compte "transfert intersectoriel".

Les éliminations d'opérations réciproques affectant les produits financiers (endettement interne par exemple) sont comptabilisées dans chacun des comptes concernés en contrepartie des comptes "transfert intersectoriel d'élimination de produits financiers techniques" et "transfert intersectoriel d'élimination de produits financiers non techniques" au prorata des produits financiers techniques et non techniques, ce qui permet de ne pas modifier le résultat du segment.

Les éliminations de dividendes, de plus-values internes et autres retraitements ou éliminations affectant le revenu des placements sont présentées en déduction des produits des placements non techniques.

4.5 Nouvelle définition du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires correspondait jusqu'en 2000 aux primes émises d'assurance.

L'application de la nouvelle méthodologie conduit à inclure également dans le chiffre d'affaires :

- les autres prestations des sociétés d'assurances (ceci concerne notamment les produits des prestations de services hors assurance relatifs au renseignement commercial et recouvrement de Mondial Assistance) dont le montant s'élève à 246 millions d'euros au 31 décembre 2001,
- le chiffre d'affaires des autres activités (principalement les commissions reçues de courtage) dont le montant s'élève à 30 millions d'euros au 31 décembre 2001.

4.6 Cours de change

Les cours de change des devises d'établissement des comptes des principales sociétés consolidées ont évolué comme suit :

1 € =	2001	2000	1999
USD	0,881300	0,930500	1,004600
GBP	0,608500	0,624100	0,621700
CHF	1,482900	1,523200	1,605100
BRL	1,966500	1,810600	1,813300
CLP	0,584750	0,533780	0,532510
VEB	0,664910	0,650650	0,651730
ARS	1,410100	0,930500	1,004600
COP	2,015620	2,070560	1,887490

Le taux de change utilisé pour la conversion monétaire à la clôture de l'exercice des états financiers des filiales implantées en Argentine est de 1 euro pour 1,41 Peso argentin.

4.7 Chiffre d'affaires pro forma

Le chiffre d'affaires pro forma consiste à calculer le chiffre d'affaires de l'exercice précédent en fonction du périmètre de l'exercice d'inventaire. Du chiffre d'affaires publié de la période précédente, on déduit le chiffre d'affaires des sociétés sorties du périmètre et on rajoute le chiffre d'affaires des sociétés entrées dans le périmètre au cours de la période.

L'évolution du chiffre d'affaires à taux de change constant se calcule en utilisant les cours de change à la date de clôture de la période précédente pour convertir le chiffre d'affaires de la période et celui de la période précédente.

Chiffre d'affaires pro forma consolidé

	exercice 2001	exercice 2000 pro forma	exercice 2001 à taux de change constants
Primes émises Assurance vie en France	4 621,1	5 308,2	4 621,1
Assurance non vie en France			
Variations de périmètre :			
Sortie de Protexia International		(0,1)	
Changement de méthode de calcul Protexia France		5,7	
Primes émises Assurance non vie en France	4 431,8	3 781,7	4 394,3
Primes émises Assurance santé en France	1 005,7	1 034,9	1 005,7
Assurance vie hors de France			
Variations de périmètre :			
Cession Ogar (Afrique)		(1,5)	
Intégration du Groupe Zwolsche (Pays-Bas)		202,1	
Primes émises Assurance vie hors de France	1 808,8	1 752,2	1 824,1
Assurance non vie hors de France			
Variations de périmètre :			
Cession Ogar (Afrique)		(3,8)	
Intégration du Groupe Zwolsche (Pays-Bas)		131,4	
Achat du portefeuille AXA par Royal Nederland (Pays-Bas)		22,5	
Primes émises Assurance non vie Hors de France	2 776,4	2 570,1	2 858,4
Assurance Santé hors de France			
Variations de périmètre :			
Intégration du Groupe Zwolsche (Pays-Bas)		72,9	
Primes émises Assurance Santé hors de France	382,2	374,0	384,8
Primes émises Assurance crédit	992,6	905,6	977,6
Assistance			
Intégration World Access chez Mondial Assistance		4,3	
Primes émises Assistance	355,3	332,2	354,2
Total Chiffre d'affaires modifié	16 373,9	15 625,4	16 420,2
Incidence totale des variations de périmètre	-	433,5	-
Primes émises (1)	16 373,9	16 058,9	16 420,2
Autres prestations de services des sociétés d'assurance crédit	144,3	122,2	143,2
Autres prestations de services des sociétés d'assistance	88,9	96,3	87,5
Autres prestations d'assurance vie à l'étranger	12,8	20,2	12,8
Intégration World Access chez Mondial Assistance	-	22,3	-
Autres prestations de services d'assurance (2)	246,0	238,7	243,5
Total Chiffre d'affaires modifié	16 619,9	15 841,8	16 663,7
Incidence totale des variations de périmètre	-	455,8	-
Chiffre d'affaires total assurance de l'exercice (3)=(1)+(2)	16 619,9	16 297,6	16 663,7
Chiffre d'affaires des autres activités de l'exercice (4)	29,9	31,3	29,9
Chiffre d'affaires total de l'exercice (5)=(3)+(4)	16 649,8	16 328,9	16 693,6
pour information :			
Produit d'exploitation bancaire de l'exercice	1 812,3	1 727,0	1 820,9

5 - Actifs incorporels

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
Valeur de réseau	805	805	805	807
Portefeuilles de contrats	116	161	161	
Autres actifs incorporels	121	102	102	165
Total	1 042	1 068	1 068	972

5.1 Valeur de réseau

La valeur de réseau provient de l'affectation des écarts de première consolidation inclus dans les sociétés suivantes :

		31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
AGF IART	(1)(2)	185	185	185	185
AGF Vie	(1)(2)	105	105	105	105
AGF La Lilloise	(1)	29	29	29	29
W Finance	(1)	18	18	18	18
Groupe Royal Nederland (Pays Bas)		184	184	184	184
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	(1)	63	63	63	63
Groupe AGF Belgium (Belgique)		108	108	108	108
Euler		9	9	9	12
Trade Indemnity (Groupe Euler)		61	61	61	61
SIAC/ACI Holding (Groupe Euler)		41	41	41	40
Groupe SNA (Liban)		2	2	2	2
Total		805	805	805	807

(1) sociétés de l'ancien groupe Athéna

		31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
AGF IART		95	95	95	95
AGF Vie		58	58	58	58
AGF La Lilloise		29	29	29	29
Groupe Allianz Seguros (Espagne)		10	10	10	10
W Finance		18	18	18	18
Total sociétés de l'ancien groupe Athena		210	210	210	210

(2) sociétés de l'ancien Groupe Allianz France

		31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
AGF IART		90	90	90	90
AGF Vie		47	47	47	47
Total sociétés de l'ancien Groupe Allianz		137	137	137	137

Mouvements au 31 décembre 2001

Néant.

5.2 Ventilation des valeurs de portefeuilles et autres actifs incorporels

	Valeur brute 31.12.2001	Amortissements et provisions pour dépréciation 31.12.2001	Valeur nette comptable 31.12.2001	Valeur nette comptable 31.12.2000 pro forma	Valeur nette comptable 31.12.2000
Valeurs de portefeuille					
Portefeuille société AGF International					
contrats non vie	-	-	-	-	-
contrats vie	136	(20)	116	161	161
Autres actifs incorporels	217	(96)	121	102	102
Total	353	(116)	237	263	263

Au 31 décembre 2000, l'acquisition du Groupe Zwolsche Algemeene a donné lieu à la constatation d'un actif incorporel de 161 millions d'euros correspondant à la valeur actuelle des profits futurs du portefeuille d'assurance vie acquis (cf annexe 4).

Cet actif a été réduit de 25 millions d'euros le portant à 136 millions d'euros. De plus, il a fait l'objet d'un amortissement de 20 millions d'euros au cours de l'exercice 2001 comptabilisé en charges non techniques.

6 - Ecarts d'acquisition

6.1 Ecarts d'acquisition actif

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
(en millions d'euros)				
Ecarts d'acquisition positifs :				
Ecarts d'acquisition au 1er janvier	1 646	1 320	1 320	980
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice (cf. 6.1.1)	195	490	489	507
Diminutions des écarts suite à des sorties de l'exercice	(15)	(16)	(16)	(68)
Amortissements de l'exercice (cf. 6.3)	(131)	(148)	(147)	(99)
Ecarts d'acquisition nets	1 695	1 646	1 646	1 320
<i>Part du groupe AGF dans les écarts d'acquisition</i>	<i>1 663</i>	<i>1 601</i>	<i>1 601</i>	<i>1 285</i>

6.1.1 Principaux mouvements (hors amortissements)

Les nouveaux écarts d'acquisition constatés au cours des exercices 1999, 2000 et 2001 proviennent principalement des acquisitions des sociétés suivantes :

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
(en millions d'euros)				
Groupe ACF Belgium (Belgique)	10	-	-	3
Groupe Zwolsche (Pays-Bas)	66	234	234	-
Groupe Euler (2)	91	48	48	77
Groupe Colseguros (Colombie)	-	127	127	30
Gécina	6	55	55	-
Groupe Mondial Assistance	8	14	14	20
Sophia	5	-	-	-
Groupe Royal Nederland (Pays-Bas)	-	-	-	34
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	-	-	-	250
Groupe Adriatica de Seguros (Venezuela)	-	-	-	25
Groupe Consorcio Allianz (Chili)	-	-	-	15
Groupe Allianz Argentina	-	-	-	11
Allianz France	-	-	-	23
Autres	9	12	11	19
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice (1)	195	490	489	507

(1) Voir explications à la note 4 «comparabilité des comptes»

(2) Notamment suite à une augmentation de 10,12% du pourcentage d'intérêt dans Euler en 2001 et de 3,63% en 2000.

6.1.2 Amortissements de l'exercice 2001

Les écarts d'acquisition sont amortis sur 20 ans.

Un amortissement accéléré de l'écart d'acquisition relatif au Groupe Colseguros (Colombie) a été constaté au cours de l'exercice 2000 pour un montant de 53 millions d'euros sur la base d'une évaluation de cette société au 31 décembre 2000 (cf. annexe 4).

Un amortissement accéléré de l'écart d'acquisition relatif au Groupe AGF AZ Argentina (Argentine) a été constaté au cours de l'exercice 2001 pour un montant de 9 millions d'euros.

La charge d'amortissement de l'exercice 2001, relative aux écarts d'acquisition positifs, s'élève à 131 millions d'euros.

6.1.3 Analyse par activité

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Assurance vie	459	466
Assurance non vie : assurances crédit	162	83
Assurance non vie : assistance	38	34
Assurance non vie : autres	921	917
Activité bancaire	80	105
Autres activités	35	41
Total	1 695	1 646

6.1.4 Analyse par pays et filiales

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
AGF IART (1)	197	211	211	224
AGF Vie (1)	162	172	172	182
AGF La Lilloise (1)	3	3	3	3
AGF Holding (ex AGF Assurances) (1)	7	8	8	8
Sophia	21	21	21	30
Groupe Euler	210	133	133	102
Gécina	60	60	60	8
Banque AGF (Oddo) (1)	5	6	6	7
AGF MAT	-	9	9	10
Assurances Fédérales	6	6	6	6
Autres sociétés françaises (1)	10	10	10	5
Total France	681	639	639	585
Hors de France :				
Groupe Royal Nederland et Zwolsche (Pays-Bas)	466	426	426	203
Groupe AGF Belgium (Belgique)	103	103	103	114
Groupe Allianz Seguros (Espagne) (1)	253	270	270	286
Trade Indemnity (Euler - Grande Bretagne)	16	17	17	16
Groupe Mondial Assistance (Suisse)	38	34	34	25
Ewa Life (Luxembourg)	2	-	-	-
Total Europe	1 559	1 489	1 489	1 229
Argentine (AGF Allianz Argentina)	-	10	10	10
Chili (Consorcio Allianz)	16	17	17	18
Vénézuéla (Groupe Adriatica)	21	22	22	23
Colombie (Groupe Colseguros)	94	100	100	31
Autres pays	5	8	8	9
Total	1 695	1 646	1 646	1 320

(1) Les écarts d'acquisition correspondant à la ventilation des écarts d'acquisition des Groupes Athéna et Allianz France sont détaillés aux points 6.1.5 et 6.1.6.

6.1.5 Ventilation de l'écart d'acquisition du Groupe Athéna France

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
AGF Vie (ex PFA Vie)	5	5	5	5
AGF IART (ex PFA TIARD)	41	44	44	47
AGF La Lilloise (ex Lilloise)	3	3	3	3
Banque AGF (ex Athena Banque)	1	1	1	1
W Finance	1	1	1	1
Total France	51	54	54	57
Athena Afrique (Afrique)	1	1	1	1
Groupe Allianz Seguros (Espagne)	4	4	4	4
Total sociétés de l'ancien Groupe Athéna	56	59	59	62

6.1.6 Ventilation de l'écart d'acquisition du Groupe Allianz France

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
AGF Vie (ex Allianz vie)	157	167	167	177
AGF IART (ex Allianz Assurances)	156	167	167	177
AGF Holding (ex AGF Assurances)	7	8	8	8
Compagnie de Gestion et Prévoyance	2	2	2	2
La Rurale	1	1	1	1
Total sociétés de l'ancien Groupe Allianz France	323	345	345	365

6.2 Ecarts d'acquisition passif

Les écarts d'acquisition négatifs qui figurent dans les provisions pour autres risques et charges (cf. note 17) comprennent principalement l'écart d'acquisition de 12 millions d'euros (net de l'amortissement pratiqué depuis la date d'intégration), résultant de l'acquisition de la Banque La Hénin par Enténial (ex Comptoir des Entrepreneurs) et l'écart d'acquisition de 9 millions d'euros sur la société PHRV.

Ecarts d'acquisition négatifs

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
Ecarts d'acquisition négatifs :				
Ecarts d'acquisition au 1er janvier	(49)	(74)	(74)	(90)
Nouveaux écarts d'acquisition de l'exercice	(2)	(20)	(20)	-
Diminutions des écarts d'acquisition	7	33	33	4
Amortissements de l'exercice	8	12	12	12
Ecarts d'acquisition nets	(36)	(49)	(49)	(74)

Mouvements de l'exercice 2001

L'augmentation des écarts d'acquisition d'un montant de 2 millions d'euros provient de l'intégration globale de la société ACAR.

La diminution des écarts d'acquisition d'un montant de 7 millions d'euros provient principalement d'une correction sur l'écart d'acquisition constaté au 31 décembre 2000 sur la société PHRV.

Mouvements de l'exercice 2000

L'augmentation des écarts d'acquisition d'un montant de 20 millions d'euros provient à concurrence de respectivement 16 et 1 millions d'euros de la mise en équivalence de PHRV et Cofitem à compter du 1er janvier 2000 et à hauteur de 2 millions d'euros d'une acquisition complémentaire d'AGF Brasil Seguros.

La diminution des écarts d'acquisition d'un montant de 33 millions d'euros constatée en 2000 correspond à la sortie de l'écart d'acquisition de Sophia suite au changement de méthode d'intégration de globale à mise en équivalence.

6.3 Total des amortissements des écarts d'acquisition

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	(en millions d'euros) 31.12.1999
Amortissements des écarts d'acquisition positifs	(131)	(148)	(147)	(99)
Amortissements des écarts d'acquisition négatifs	8	12	12	12
Charge d'amortissements	(123)	(136)	(135)	(87)
Déduction de la part des minoritaires	1	1	1	(2)
Déduction des éléments exceptionnels (1)	17	53	53	-
Amortissements d'écarts d'acquisition				
Part Groupe hors éléments exceptionnels	(105)	(82)	(81)	(89)

(1) Un amortissement accéléré de l'écart d'acquisition relatif au groupe Colseguros (Colombie) a été constaté au cours du premier semestre 2000 pour un montant de 35 millions d'euros. Au cours de l'exercice 2001, des amortissements accélérés ont été constatés à hauteur de 9 millions d'euros relatifs aux filiales en Argentine et à hauteur de 8 millions d'euros sur un écart d'AGF IART suite à la cession d'AGF MAT (cf Annexe 4).

7 - Titres mis en équivalence

7.1 Mouvements de l'exercice

	(en millions d'euros)			
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma (1)	31.12.2000	31.12.1999
Titres mis en équivalence au 1er Janvier	808	455	455	380
Mouvements résultant des variations du périmètre de consolidation	(2)	312	337	34
Autres mouvements	(26)	(12)	(12)	1
Quote-part dans le résultat de l'exercice des entreprises mises en équivalence	92	94	97	58
Dividendes versés par les entreprises mises en équivalence	(49)	(42)	(45)	(19)
Ecart de conversion	-	1	1	1
Titres mis en équivalence à la clôture	823	808	833	455

(1) Le montant publié au 31 décembre 2000 s'élevait à 833 millions d'euros. La différence avec le montant pro forma s'explique par l'intégration globale de Larose Trintaudon, auparavant mise en équivalence.

Mouvements de périmètre de l'exercice

	(en millions d'euros)			
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
Gécina	7	84	84	86
Sophia	6	201	201	-
Tindall Riley Marine Ltd	-	7	7	-
Larose Trintaudon (2)	-	(25)	-	-
Vina de Larose (3)	(4)	-	-	-
MBA Life (Malaisie)	(5)	-	-	-
Cofitem	-	25	25	-
PHRV (4)	(6)	26	26	-
Sociétés QBE Trade Indemnity (Australie)	-	(5)	(5)	-
Europensionnes (Espagne)	-	-	-	4
Astrée (Tunisie)	-	-	-	2
Sacnas	-	-	-	(20)
Groupe Adriatica de Seguros (Venezuela)	-	-	-	(17)
Groupe SNA (Liban)	-	-	-	(11)
FSI	-	-	-	(5)
Autres	-	(1)	(1)	(5)
Total des mouvements de périmètre de l'exercice (1)	(2)	312	337	34

(1) Voir explications à la note 4 - "Comparabilité des comptes"

(2) Suite à l'application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés, la société Larose Trintaudon a été intégrée globalement dans la consolidation pro forma du 31 décembre 2000.

(3) La société Vina de Larose auparavant mise en équivalence est désormais intégrée globalement.

(4) Le mouvement de - 6 millions d'euros est induit par une correction de l'écart d'acquisition sur PHRV constaté en 2000, suite à une correction des réserves d'ouverture.

7.2 Quote-part de résultat dans les sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	31.12.2001					31.12.2000 pro forma		31.12.2000		31.12.1999	
	Assurance vie	Assurance non vie	Banque	Autres	Total % d'intérêt résultat	Total % d'intérêt résultat	Total % d'intérêt résultat	Total % d'intérêt résultat	Total % d'intérêt résultat	Total % d'intérêt résultat	
Tindall Riley Marine Ltd		n.s.			25,00%	n.s.					
ODDO			10		26,98%	10	26,98%	14	26,98%	14	26,98%
Titres mis en équivalence par Enténial (a)			5		72,15%	5	72,15%	4	72,15%	4	72,15%
Elysées Factor (groupe Euler)			1		7,88%	1					
Sophia							28,81%	45	28,81%	45	
Gecina	31	10			33,27%	41	32,74%	22	32,74%	22	25,83%
Sophia	19	7			28,91%	26					
Cofitem		1		1	22,00%	2	21,99%	2	21,99%	2	
PHRV	1	1			29,45%	2	24,87%	2	24,87%	2	
Larose Trintaudon									99,69%	3	99,69%
Europensiones				4	24,50%	4	24,50%	4	24,50%	4	23,00%
Autres		1				1		1		1	7
Total	51	20	16	5	92	94	97	58			

(a) Les résultats proviennent des sociétés mises en équivalence par Enténial.

7.3 Décomposition des titres des sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

	31.12.2001					31.12.2000 pro forma		31.12.1999
	Assurance vie	Assurance non vie	Banque	Autres	Total	Total	Total	
Tindall Riley Marine Ltd		8			8	7		
Trade Indemnity (Euler)							4	
Autres		3			3		10	
Odco			50		50	46	35	
Participations d'Enténial			29		29	26	24	
Elysées Factor (a)			1		1			
Participations de W Finance			7		7			
Gecina (ex GFC)	323	105			428	407	335	
Sophia (b)	177	59			236	236	1	
Participations de W Finance						9	8	
Cofitem (b)	6	9		10	25	26		
PHRV (b)	11	11			22	28		
Europensiones				9	9	9	9	
Larose Trintaudon							26	
Autres				5	5	14	3	
Total	517	195	87	24	823	808	455	

(a) Mise en équivalence au cours de l'exercice 2001.

(b) Mise en équivalence au 1er janvier 2000.

8 - Récapitulatif des placements au 31 décembre 2001

(en millions d'euros)

	Valeur brute			Valeur nette comptable			Valeur de réalisation			Plus values latentes au 31 décembre 2001			Plus values latentes, 31 décembre 2000 pro forma			Plus values latentes		
	Assu- rances	Activité bancaire	Autres activités	Assu- rances	Activité bancaire	Autres activités	Assu- rances	Activité bancaire	Autres activités	Assu- rances	Activité bancaire	Autres activités	Assu- rances	Activité bancaire	Autres activités	Total	2000 publié	1999 publié
Titres mis en équivalence (a)	713	86	24	823	713	86	24	823	909	86	24	1 019	196	-	-	196	291	222
Placements immobiliers	3 937	155	701	4 793	2 898	99	894	5 762	4 769	99	-	5 762	1 871	-	362	2 233	1 814	1 342
Actions et autres titres à revenu variable	14 515	167	392	15 074	14 298	120	371	14 789	15 309	131	489	15 929	1 011	11	118	1 140	3 788	6 228
Obligations et autres titres à revenu fixe et autres placements(b)	39 754	2 994	655	43 403	39 687	2 985	517	43 189	41 206	3 028	517	44 751	1 519	43	-	1 562	1 741	1 490
Sous total placements hors TME	58 206	3 316	1 748	63 270	56 883	3 204	1 420	61 507	61 284	3 258	1 900	66 442	4 401	54	480	4 935	7 343	9 060
Total des placements	58 919	3 402	1 772	64 093	57 596	3 290	1 444	62 330	62 193	3 344	1 924	67 461	4 597	54	480	5 131	7 634	8 266
Total des placements cotés	50 227	1 827	345	52 399	50 052	1 814	336	52 202	52 703	1 900	449	55 052	2 651	86	113	2 850	5 693	5 891
Total des placements non cotés	8 692	1 575	1 427	11 694	7 544	1 476	1 108	10 128	9 490	1 444	1 475	12 409	1 946	(32)	367	2 281	1 941	2 375
Sous total placements cotés / non cotés	58 919	3 402	1 772	64 093	57 596	3 290	1 444	62 330	62 193	3 344	1 924	67 461	4 597	54	480	5 131	7 634	8 266

(a) Les titres mis en équivalence sont évalués à leur valeur comptable en consolidation à l'exception des titres Gécina (anciennement GFC) mis en équivalence depuis le 01.01.98 et Sophia mis en équivalence le 01.01.2000, qui sont évalués au cours de Bourse. La plus value latente est calculée hors goodwill.

(b) Le poste "autres placements" qui comprend les prêts et dépôts a été reclassé dans le poste "obligations et autres titres à revenu fixe". Les plus-values latentes sont corrigées du résultat latent sur les opérations de produits dérivés non dénouées à la date de clôture.

La part du groupe dans les plus-values latentes est de 5 031 millions d'euros au 31.12.2001 contre 8 027 millions d'euros au 31.12.2000 pro forma. L'augmentation des plus-values latentes en part totale entre le 31 décembre 2000 publié et pro forma s'explique d'une part par le reclassement de l'activité bancaire et d'autre part par l'application de la nouvelle méthodologie.

La réalisation effective des plus-values latentes donnerait naissance à des affectations en faveur des assurés des sociétés d'assurance Vie après incidence de la réserve de capitalisation et compte tenu des provisions pour dépréciations durables constatées.

Les plus-values latentes sociales d'AGF Vie et d'Arcalis s'élèvent au 31.12.2001 à 2 305 millions d'euros contre 4 218 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Les plus values latentes sociales d'AGF Vie après affectation de l'écart de première consolidation concernant les anciennes sociétés PFA et Allianz s'élèvent à 2 275 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 5 229 millions d'euros au 31 décembre 2000. L'affectation de l'écart de première consolidation à la valeur comptable des placements en consolidation a déjà donné lieu, le cas échéant, à la constatation d'une provision pour participation aux bénéfices (cf. 4.2)

Hors de France, la réalisation des plus-values latentes des sociétés vie ne génère pas d'affectation minimale en faveur des assurés, autres que les conditions règlementaires ou contractuelles.

8.1 Placements des entreprises d'assurance

(en millions d'euros)

	31.12.2001			31.12.2000 pro forma	
	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette	Valeur d'estimation	Plus-value nette latente	Plus value nette latente
Placements immobiliers	3 937	2 898	4 769	1 871	1 814
Titres mis en équivalence	713	713	909	196	291
Autres actions et autres titres à revenu variable	8 626	8 439	9 655	1 216	2 871
Parts d'OPCVM actions	5 889	5 859	5 654	(205)	917
Obligations et autres titres à revenu fixe	35 399	35 346	36 831	1 485	1 708
Parts d'OPCVM obligataires	980	977	1 011	34	33
Autres placements	3 375	3 364	3 364	-	-
Total des placements	58 919	57 596	62 193	4 597	7 634
Total des placements cotés	50 227	50 052	52 703	2 651	5 693
Total des placements non cotés	8 692	7 544	9 490	1 946	1 941
Sous total placements cotés / non cotés	58 919	57 596	62 193	4 597	7 634
Total des placements d'assurance vie	44 571	43 673	46 499	2 826	4 798
Total des placements d'assurance non vie	14 348	13 923	15 694	1 771	2 836
Sous total placements vie / non vie	58 919	57 596	62 193	4 597	7 634

Tableau des placements significatifs représentant plus de 1 % des capitaux propres du Groupe dans les entreprises dont le groupe détient au moins 5 % du capital (hors entreprises liées et liens de participations, cf note 8-5)

	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de réalisation	(en millions d'euros) Plus value latente
Crédit Lyonnais	548	548	790	242
Pechiney	256	256	294	38
Total des titres	804	804	1 084	280

8.2 Placements des entreprises du secteur bancaire

8.2.1 Tableau récapitulatif des placements des banques

	31.12.2001				31.12.2000 pro forma
	Valeur brute comptable	Valeur comptable nette	Valeur d'estimation	Plus value nette latente	Plus value nette latente
Placements immobiliers	155	99	99	-	-
Titres mis en équivalence	86	86	86	-	-
Titres de participation non consolidés	93	67	75	8	21
Portefeuille titres					
Autres actions et autres titres à revenu variable	57	37	40	3	12
Parts d'OPCVM actions	17	16	16	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	2 938	2 929	2 972	43	50
Parts d'OPCVM obligations	56	56	56	-	-
Autres placements	-	-	-	-	-
Sous-total	3 068	3 038	3 084	46	62
Total des placements	3 402	3 290	3 344	54	83
Total des placements cotés	1 827	1 814	1 900	86	56
Total des placements non cotés	1 575	1 476	1 444	(32)	27
Sous total placements cotés / non cotés	3 402	3 290	3 344	54	83

8.2.2 Tableau de variation du portefeuille de titres

(en millions d'euros)

	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Remboursements	Conversion	Autres mouvements	Valeur brute à la clôture
Titres de transaction	17	-	(1)	(12)	-	-	4
Titres de placement	1 564	1 017	(190)	(95)	-	-	2 296
Titres d'investissement	760	13	-	(60)	-	-	713
Titres de l'activité de portefeuille	42	41	(28)	-	-	-	55
Total du portefeuille titres	2 383	1 071	(219)	(167)	-	-	3 068

	Provisions à l'ouverture	Dotations aux provisions	Reprises de provisions	Autres mouvements	Provisions à la clôture
Titres de transaction	-	-	-	-	-
Titres de placement	(12)	(6)	4	-	(14)
Titres d'investissement (risque de contrepartie)	(2)	-	1	-	(1)
Titres de l'activité de portefeuille	(40)	-	25	-	(15)
Total des provisions	(54)	(6)	30	-	(30)

Valeur nette du portefeuille titres	2 329	-	-	-	3 038
--	--------------	----------	----------	----------	--------------

8.2.3 Ventilation du portefeuille titres par catégories au 31 décembre 2001

	Titres de transaction	Titres de placement	Titres d'investissement	Titres de l'activité de portefeuille	Créances rattachées	Total
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	2 227	705	36	16	2 985
Actions et autres titres à revenu variable	3	43	2	5	-	53
Total	4	2 270	707	41	16	3 038

8.2.3.1 Répartition des actions et autres titres à revenu variable au 31 décembre 2001

Répartition des OPCVM

Répartition géographique	
OPCVM français	4
OPCVM étrangers	12
Sous-total	16
OPCVM Répartition capitalisation	
OPCVM de capitalisation	4
Autres OPCVM	12
Sous-total	16
Autres actions	37
Total des actions et autres titres à revenu variable	53

8.4 Placements représentant les engagements en UC

	(en millions d'euros)	
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Placements en UC : immobilier	60	65
Placements en UC : titres à revenu variable	1 367	1 402
Placements en UC : part des OPCVM en actions	5 445	6 105
Placements en UC : titres à revenu fixe	874	721
Placements en UC : part des OPCVM en obligations	941	609
Total des placements en UC	8 687	8 902

8.5 Placements dans les entreprises liées ou avec liens de participations au 31 décembre 2001

	(en millions d'euros)										
	31.12.2001										
	Pourcentage de détention	Capitaux propres	Résultat de l'exercice	Valeur nette comptable				Valeur de réalisation			
	au 31.12.2001	au 31.12.2000		Actions	Obligations	Prêts	Total	Actions	Obligations	Prêts	Total
Entreprises liées											
AGF MAT (1) 23.27 rue Notre Dame des Victoires 75002 Paris						257	257			257	257
Liens de participations											
WORMS (ex Someal) (2) 55 rue de la boétie 75008 Paris	15,30%	2 185	95	286			286	346			346
BOLLORE INVESTISSEMENTS Odet, 29500 Ergue-Gaberic	15,99%	610	41	58			58	188			188
CREDIT LYONNAIS CAPITAL 1 (3) 26 A Boulevard Royal Luxembourg	94,40%	ns	ns	80			80	80			80
HARWANNE 25, Boulevard Helvétique - 1204 Genève	16,90%	137	35	18			18	14			14
STEF-TFE ex CIP (4) 93, Boulevard Malesherbes 75008 Paris	20,65%	90	13	12			12	38			38
GRAS SAVOYE 2, rue Ancelle - 92000 Neuilly sur Seine	10,00%	53	8	23			23	23			23
AUTRES (valeur comptable inférieure à à 10 millions d'euros et détention supérieure à 10%)	-	-	-	241			241	278			278
Placements dans les entreprises liées ou avec liens de participations				718	-	257	975	967	-	257	1 224

(1) Il s'agit de prêts accordés à AGF MAT par AGF Holding et AGF Vie. En ce qui concerne AGF Holding, il y a deux tranches : 77 millions d'euros sont à échéance 2004 au taux de 5,54% et 56 millions d'euros sont à échéance 2005 au taux de 5,10%. Le prêt d'AGF Vie est de 124 millions d'euros, à échéance 2005 au taux de 4,42%.

(2) La détention des titres Soméal résulte de l'apport par AGF IART et AGF VIE de leurs titres Worms, conformément au protocole conclu dans le cadre de l'OPA sur le Groupe Athéna. Un pacte d'actionnaires (actionnaires familiaux, IFIL et AGF) réserve à IFIL un droit de préemption sur les actions Soméal détenues par les autres parties. Ce droit s'exerce à l'actif net comptable pendant les quatre premières années à compter de 1997 et ensuite au prix du tiers offreur. AGF et les actionnaires familiaux bénéficient par ailleurs d'un droit de sortie conjointe au prorata de toute participation éventuellement cédée par IFIL.

(3) Il s'agit d'une société en commandite par action non contrôlée par les AGF.

(4) Cette société n'est pas consolidée car sa contribution au résultat consolidé n'est pas significative.

Ventilation des placements dans les entreprises liées par nature d'entreprises

	(en millions d'euros)			
	Actions	Obligations	Prêts	Total
Assurance	597	-	124	721
Banque	68	-	-	68
Autres	53	-	133	186
Placements dans les entreprises liées	718	-	257	975

8.6 Ventilation des placements par zone géographique (y compris placements en unité de compte)

	(en millions d'euros)	
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
	(en valeur de marché)	
France	60 347	61 404
Belgique	6 428	6 749
Espagne	2 675	2 252
Pays-Bas	4 809	4 848
Autres Europe	654	709
Total Europe	74 913	75 962
Brésil	527	376
Autres pays d'Amérique du Sud	574	461
Autres	135	141
Total	76 149	76 940

La ventilation des placements par zones géographiques concerne uniquement les filiales d'AGF International. Les autres sociétés du Groupe sont regroupées dans le segment "France" notamment les filiales hors de France du Groupe Euler et du Groupe Mondial Assistance.

9. Créances nées des opérations d'assurance et de réassurance

9.1 Valeur brute, provision et valeur nette comptable des créances nées des opérations d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)

	Valeur brute au 31.12.2001	Provision au 1.12.2001	Valeur nette comptable au 31.12.2001	Valeur nette comptable au 31.12.2000 pro forma
Créances sur les assurés	1 360	(16)	1 344	1 177
Créances sur les intermédiaires	1 828	(42)	1 786	1 336
Primes acquises non émises	200	-	200	290
<i>Total créances nées des opérations d'assurance</i>	<i>3 388</i>	<i>(58)</i>	<i>3 330</i>	<i>2 803</i>
Créances nées des opérations de réassurance	798	(35)	763	884
Total	4 186	(93)	4 093	3 687

9.2 Ventilation des créances nées des opérations d'assurance et de réassurance

(en millions d'euros)

	< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5ans	> 5 ans	Total
Créances nées des opérations d'assurance (a)	312	2 993	25	-	3 330
Créances nées des opérations de réassurance	68	695	-	-	763
Total	380	3 688	25	-	4 093

(a) Les créances nées d'opérations d'assurance d'AGF IART et d'AGF Vie ont été considérées comme créances à court terme (inférieur à 1 an).

10. Créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

10.1 Ventilation des créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Créances commerciales	1 869	2 433
Crédits de trésorerie	694	628
Crédits à l'habitat	8 351	7 863
Crédits à l'équipement	1 569	1 284
Comptes ordinaires débiteurs	226	164
Total créances brutes	12 709	12 372
Créances douteuses clientèle	573	645
Provisions sur créances douteuses clientèle	(306)	(369)
Total créances douteuses	267	276
Créances rattachées clientèle	99	56
Opérations de crédit-bail et assimilées	199	178
Créances douteuses crédit-bail et assimilées	5	10
Provisions et amortissements des créances CB et assimilées	(47)	(54)
Créances rattachées opérations CB et assimilées	3	2
Total des opérations de crédit-bail et assimilées	160	136
Total créances clientèle	13 235	12 840

Dans les comptes du 31 décembre 2000 pro forma, les créances sur la clientèle des entreprises du secteur bancaire s'élèvent à 12 840 millions d'euros contre 12 782 millions d'euros dans les comptes du 31 décembre 2000 publié.

Cette augmentation de 58 millions d'euros provient du reclassement des créances rattachées à la clientèle précédemment présentées en comptes de régularisation actif.

10.2 Ventilation par échéance

	(en millions d'euros)				
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créances clientèle	2 711	1 236	3 603	5 526	13 076
Opérations de crédit-bail et assimilées	6	9	51	93	159
Total créances nettes	2 717	1 245	3 654	5 619	13 235

10.3 Etat des créances douteuses

	(en millions d'euros)
Créances douteuses à l'ouverture	276
- Augmentation	99
- Diminution	(171)
- Récupération	(4)
- Passage en perte	(167)
Variation de la provision	63
Créances douteuses à la clôture	267

11. Créances sur les entreprises du secteur bancaire

11.1 Ventilation des créances par nature d'entreprises détentrices de la créance au 31 décembre 2001

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Sociétés d'assurance		
Avoirs en banque	1 069	1 089
Provisions des avoirs en banque	(1)	(2)
Net	1 068	1 087
Autres activités		
Avoirs en banque	245	216
Provisions des avoirs en banque	(15)	-
Net	230	216
Activités bancaires		
Opérations interbancaires		
Caisse, banque centrale, CCP	241	83
Provisions caisse, banque centrale, CCP	(2)	-
Opérations à vue	545	938
Provisions des opérations à vue	(6)	-
Opérations à terme	279	338
Provisions des opérations à terme	(2)	(2)
Net	1 055	1 357
Total des créances	2 353	2 660

11.2 Ventilation des créances par échéances

	(en millions d'euros)
Moins de trois mois	820
De trois mois à un an	1 429
De un an à moins de cinq ans	68
Plus de cinq ans	36
Total des créances	2 353

12. Autres créances

12.1 Valeur brute, provision et valeur nette comptable des autres créances

Par nature d'entreprises emprunteuses

	(en millions d'euros)			
	Valeur brute au 31.12.2001	Provision au 31.12.2001	Valeur nette comptable 31.12.2001	Valeur nette comptable au 31.12.2000 pro forma
Assurances	1 187	(57)	1 130	1 253
Banques	485	(11)	474	411
Autres activités (y compris sociétés immobilières)	351	(84)	267	300
Sous total hors impôts différés actifs	2 023	(152)	1 871	1 964
Impôts différés actifs	-	-	2	-
Total	2 023	(152)	1 873	1 964

Par nature de créances

	(en millions d'euros) 31.12.2001
Autres débiteurs divers	1 553
Créances sur les prestations de service	98
Comptes courants avec filiales non consolidées	93
Instruments conditionnels achetés	87
Créances sur autres impôts	86
Impôts sur les sociétés	55
Opérations immobilières de marchands de biens	34
Intermédiaires financiers	12
Avances sur salaires au personnel	5
Total autres créances brutes	2 023

12.2 Ventilation des autres créances par échéances (hors impôts différés actifs)

	(en millions d'euros)				
	< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5ans	> 5 ans	Total
Assurances	150	975	(9)	14	1 130
Banques	437	24	13	-	474
Autres activités (y compris sociétés immobilières)	41	84	142	-	267
Total	628	1 083	146	14	1 871

13. Autres actifs

13.1 Ventilation par secteur d'activité

(en millions d'euros)

	Valeur nette comptable au 31.12.2001	Valeur nette comptable au 31.12.2000 pro forma
Assurance vie	63	50
Assurance non vie	224	200
Sous-total Assurance	287	250
Banques	49	30
Autres activités (y compris immobilières)	121	28
Total	457	308

13.2 Valeur brute, provision, amortissement et valeur nette comptable des autres actifs

(en millions d'euros)

	Valeur Brute	Provision et amortissement	Valeur nette comptable au 31.12.2001	Valeur nette comptable au 31.12.2000 pro forma
Biens pris en crédit bail	3	-	3	1
Autres actifs corporels	712	(412)	300	253
Stocks	110	-	110	9
Autres	44	-	44	45
(Part des actions propres dans autres)	3	-	3	4
Total	869	(412)	457	308

14. Comptes de régularisation

14.1 Comptes de régularisation Actif

14.1.1 Ventilation par secteur d'activité

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Assurance	3 365	3 048
Banque	348	390
Autres activités	30	15
Comptes de régularisation actif	3 743	3 453

14.1.2 Ventilation par nature de comptes

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Frais d'acquisition reportés d'assurance vie (a)	1 279	1 225
Frais d'acquisition reportés d'assurance non vie	361	343
Total frais d'acquisition reportés	1 640	1 568
Evaluations techniques de réassurance	200	153
Intérêts et loyers acquis non échus	1 099	1 141
Autres produits à recevoir	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	66	68
Primes sur options	12	12
Intérêts courus sur swap	148	133
Autres	578	378
Total autres comptes de régularisation actif	2 103	1 885
Total	3 743	3 453

(a) Le montant des frais d'acquisition reportés d'assurance vie qui excède l'écart de zillmétrisation concerne principalement AGF Vie pour 917 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 864 millions d'euros au 31 décembre 2000 pro forma.

14.1.2 Frais d'acquisition reportés vie par pays

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
France	1 078	1 039
Belgique	108	104
Pays-Bas	66	57
Espagne	11	10
Autres Europe	8	8
Total Europe	1 271	1 218
Brésil	-	1
Autres Amérique du Sud	8	6
Total	1 279	1 225

15. Capitaux propres

15.1 Variation des capitaux propres pour l'exercice 2001

(en millions d'euros)

	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion (d)	Autres Actions propres	Total Autres	Total des capitaux propres
Capitaux propres pro forma au 01.01.2000	844	2 586	1 836	667	10	(470)	(460)	5 473
Augmentation de capital	-	1	-	-	-	-	-	1
Imputation des actions propres sur fonds propres	-	-	27	-	-	(409)	(409)	(382)
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	12	-	12	12
Dividendes versés	-	(21)	-	(252)	-	-	-	(273)
Affectation du résultat 1999 aux réserves	-	-	415	(415)	-	-	-	-
Provisions durables	-	-	9	-	-	-	-	9
Autres mouvements	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	-	-	-	884	-	-	-	884
Capitaux propres pro forma au 31.12.2000	844	2 566	2 284	884	22	(879)	(857)	5 721
Augmentation de capital (a)	-	2	-	-	-	-	-	2
Imputation des actions propres sur fonds propres (b)	-	-	3	-	-	24	24	27
Reprise de l'écart d'acquisition d'Athéna et d'Allianz affecté à l'activité Transports imputé sur capitaux propres	-	-	6	-	-	-	-	6
Effet de la variation des taux de conversion	-	-	-	-	(21)	-	(21)	(21)
Dividendes versés (c)	-	-	-	(379)	-	-	-	(379)
Affectation du résultat 2000 aux réserves	-	-	505	(505)	-	-	-	-
Provisions durables	-	-	29	-	-	-	-	29
Autres mouvements	-	-	18	-	-	-	-	18
Résultat revenant à l'entreprise consolidante	-	-	-	717	-	-	-	717
Capitaux propres au 31.12.2001	844	2 568	2 845	717	1	(855)	(854)	6 120

Rapprochement entre les capitaux propres 31 décembre 1999 et 31 décembre 2000 publiés et les capitaux propres pro forma (cf. note 4 "Comparabilité des comptes")

	1.01.2000	1.01.2001
Capitaux propres publiés	5 792	6 050
Impact de la nouvelle méthodologie	(319)	(329)
Capitaux propres pro forma	5 473	5 721

(a) analyse de l'augmentation de capital

(en milliers d'euros)

	Nombre d'actions	Prix d'émission	Capital	Prime d'émission	Réserves	Total
Situation au 1er janvier 2001	184 579 334					
Levée d'options (attributions 1996)	96 800	23,90	443	1 826	44	2 313
Levée d'options (attributions 1997)	2 250	32,62	10	62	1	73
Levée d'options (attributions 1998)	2 250	43,52	10	87	1	98
Total des augmentations de capital	101 300		463	1 975	46	2 484
Situation au 31.12.2001	184 680 634					

(b) Imputation des actions propres sur les fonds propres

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10% du capital des AGF.

Conformément à l'avis n° 98 - D du comité d'urgence du CNC, ces titres ont été portés en diminution des capitaux propres.

Au 31 décembre 2000, 16 185 649 titres, soit 8,8% du capital, d'une valeur comptable de 879 millions d'euros, sont portés en diminution des capitaux propres.

Au cours de l'exercice 2001, les AGF ont procédé à l'acquisition complémentaire de 1 178 173 titres pour un montant de 71 millions d'euros et à la cession de 1 809 561 titres d'une valeur comptable de 95 millions d'euros.

Au 31 décembre 2001, 15 554 261 titres, soit 8,4% du capital, d'une valeur comptable de 855 millions d'euros sont portés en diminution des capitaux propres.

La cession des 1 809 561 titres a dégagé une plus-value d'un montant de 4,1 millions d'euros. L'impôt correspondant s'élève à 1,5 million d'euros. La plus-value nette de l'impôt, soit 2,6 millions d'euros, a été reclassée dans les réserves consolidées.

	(en millions d'euros)	
	Quantité	Valeur comptable
Situation au 1er janvier 2001	16 185 649	879
Acquisitions de l'exercice	1 178 173	71
Cessions de l'exercice	(1 809 561)	(95)
Mouvements de l'exercice	(631 388)	(24)
Situation au 31.12.2001	15 554 261	855

(c) Dividendes

L'Assemblée Générale du 05 juin 2001 a décidé de verser un dividende de 378,7 millions d'euros. Compte tenu du précompte à acquitter sur ce dividende, s'élevant à 43,5 millions d'euros, et des 16 979 652 actions détenues en propre par la société au 05 juin 2001, le dividende global revenant aux 167 607 882 actions à rémunérer s'élève à 335,2 millions d'euros, soit un dividende net par action de 2 euros, assorti d'un avoir fiscal ou d'un crédit d'impôt.

(d) L'écart de conversion provenant des monnaies de la zone euro s'élève à -26 millions d'euros.

15.2 Réserve de capitalisation

Dans les comptes publiés au 31 décembre 2000, la réserve de capitalisation est un poste spécifique, compris dans les capitaux propres. Conformément au règlement N° 00.05, la réserve de capitalisation est désormais neutralisée dans les comptes consolidés par un retraitement consistant à éliminer les variations de l'exercice en les réimputant sur le résultat et à constater les participations différées correspondantes.

En conséquence le bilan d'ouverture de l'exercice 2000 a fait l'objet des retraitements suivants:

- la réserve de capitalisation a été retraitée en contrepartie des réserves consolidées pour un montant de 614 millions d'euros. La participation différée sur réserve de capitalisation a été constatée pour un montant de 126 millions d'euros en contrepartie des réserves consolidées.
- les dotations et reprises constatées sur l'exercice 2000 ont été éliminées en contrepartie des réserves consolidées pour un montant de 44 millions d'euros. La participation différée sur réserve de capitalisation a été constatée par résultat pour un montant de 27 millions d'euros

Le tableau ci-dessous détaille le passage des états financiers publiés aux états financiers pro forma établis selon le nouveau principe comptable :

	01.01.2000 Publié	retraitements d'ouverture	retraitements résultat 2000	31.12.2000 pro forma
Réserve de capitalisation (part groupe)	614	(614)		
Réserves consolidées		488	(44)	444
Résultat			17	17
Capitaux propres	614	(126)	(27)	461
Participation différée sur réserve de capitalisation		126	27	153

Le montant total de la réserve de capitalisation en part groupe s'élève à 910 millions d'euros au 31 décembre 2001. Compte tenu des impôts différés et des participations différées, l'incidence nette de la réserve de capitalisation sur les réserves consolidées est de 749 millions d'euros.

15.3 FRBG

Le FRBG présenté distinctement des capitaux propres au bilan provient d'Entenial pour 8 millions d'euros (5,8 millions d'euros en part groupe) et d'Euler pour 13 millions d'euros (8,6 millions d'euros en part groupe)

15.4 Imputations d'écarts d'acquisition sur les capitaux propres

Les écarts d'acquisition suivants ont donné lieu à une imputation directe sur les capitaux propres au prorata du financement des acquisitions par conversion de titres :

- Athéna pour un montant de 386 millions d'euros en 1997, corrigé de 40 millions d'euros en 1998, soit 426 millions d'euros. Suite à la cession de 50% d'Athéna Séguros au cours du premier semestre 1999, la moitié de l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été portée en diminution de la plus-value de cession consolidée, à savoir 25 millions d'euros. Suite à la cession de SPS, l'écart d'acquisition imputé sur fonds propres en 1997 a été porté en diminution de la plus-value consolidée, à savoir 16 millions d'euros. La cession d'AGF MAT au 31 décembre 2001 a entraîné la reprise de l'écart d'acquisition d'Athéna affecté à l'activité transports imputé sur fonds propres pour un montant de 6 millions d'euros. Cet écart d'acquisition a fait l'objet d'un amortissement accéléré sur l'exercice 2001. L'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 19 millions d'euros.
- Allianz France pour un montant de 121 millions d'euros en 1998, corrigé de 7 millions d'euros au 31.12.1999 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 6 millions d'euros).
- Trade Indemnity pour un montant de 47 millions d'euros en 1996 (l'annuité d'amortissement théorique sur 20 ans représente 2 millions d'euros).

15.5 Evolution des provisions pour dépréciation durable imputées sur les capitaux propres

	2001	2000 pro forma	(en millions d'euros) 2000 1999	
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres au 1er janvier	355	402	438	446
Variation du % intérêt	-	(1)	(1)	-
Utilisation de provisions par résultat	(4)	(32)	(32)	(8)
Reprise de provisions par réserves	(29)	(14)	(14)	-
Solde des provisions imputées sur les capitaux propres	322	355	391	438

Conformément à l'avis du CNC, les provisions pour dépréciations durables constituées par imputation sur les capitaux propres au 1er janvier 1995 n'ont été reprises par résultat que dans la mesure où elles ont été utilisées pour compenser les moins-values de cession d'un montant au moins égal à la provision. Au 31.12.2001, les cessions d'actifs ayant fait l'objet de provisions durables imputées sur les capitaux propres au 1er janvier 1995 ont généré des moins-values de 4 millions d'euros (32 millions d'euros en 2000 et 8 millions d'euros en 1999).

Instruments dilutifs

Les instruments dilutifs restant en circulation au 31 décembre 2001 concernent les 1 919 050 actions correspondant à des options de souscriptions d'actions nouvelles attribuées au personnel.

	Nombre d'actions	Prix d'émission	(en millions d'euros) Capitaux propres
Options de souscription 1996	298 050	23,90	7
Options de souscription 1997	684 250	32,62	22
Options de souscription 1998	936 750	43,52	41
Total	1 919 050		70

Par ailleurs, 3 005 600 actions d'une valeur de 149 millions d'euros servant de support à un plan d'options d'achat d'actions attribuées aux salariés sur les exercices 1999, 2000 et 2001 sont déduites des capitaux propres.

15.6 Nombre d'actions en circulation

	31.12.2001	31.12.2000
Nombre total d'actions	184 680 634	184 579 334
Nombre d'actions en circulation	169 126 373	168 393 685
Nombre pondéré d'actions en circulation	167 931 810	170 006 587

15.7 Bénéfice par action

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
Résultat net consolidé part du groupe	717	884	845	667
Nombre pondéré d'actions en circulation	167 931 810	170 006 587	170 006 587	182 544 762
Bénéfice net par action non dilué	4,27	5,20	4,97	3,65
Nombre d'actions y compris instruments dilutifs (1)	174 051 023	172 409 585	172 409 585	178 516 544
Bénéfice net par action dilué	4,12	5,13	4,90	3,74

(1) Au 31 décembre 2001, le nombre d'actions comprend 3 005 600 actions propres destinées à servir de gisement aux options d'achat accordées aux salariés.

16. Intérêts minoritaires

Mouvements de l'exercice

	2001	2000 pro forma	2000	(en millions d'euros) 1999
Intérêts minoritaires au 1er Janvier	603	834	834	745
Impact des retraitements nouvelle méthodologie sur les réserves sous-conso	-	(8)	-	-
Effet de la variation des taux de conversion	3	12	12	8
Résultat de la période revenant aux intérêts minoritaires	54	67	66	107
Dividendes reçus/versés par les intérêts minoritaires	(24)	(23)	(23)	(36)
Mouvements sur la réserve de capitalisation	-	-	(1)	(1)
Effet des variations du périmètre de consolidation et des augmentations de capital	(100)	(279)	(279)	11
Total	536	603	609	834

Les effets de variation de périmètre proviennent essentiellement :

	2001	2000 pro forma	2000	(en millions d'euros) 1999
Euler (a)	(90)	57	57	(7)
AGF MAT	6	-	-	(27)
Sophia (b)	-	(316)	(316)	(19)
Colseguros Group (Colombie) (c)	-	(15)	(15)	15
AGF Benelux Group	(9)	-	-	(1)
Mondial Assistance Group (Suisse)	(3)	(4)	(4)	8
AGF Do Brasil Group (Brésil)	-	(3)	(3)	8
Athéna Afrique Group	(1)	-	-	-
Enténial	-	-	-	41
Royal Nederland	-	-	-	(10)
AGF RAS	-	-	-	(12)
SNA Group (Liban)	-	-	-	16
Autres	(3)	2	2	(1)
Total	(100)	(279)	(279)	11

(a) La diminution provient principalement de l'acquisition par le Groupe de 10,12% du capital dans le Groupe Euler.

(b) La variation provient du changement de méthode de consolidation de Sophia qui, intégrée globalement au 31 décembre 1999, est mise en équivalence au 31 décembre 2000.

(c) La diminution des intérêts minoritaires est expliquée par l'augmentation du pourcentage d'intérêt dans Colseguros Group qui était de 60% au 31 décembre 1999 et à 100% au 31 décembre 2000.

Les intérêts minoritaires proviennent principalement des sociétés suivantes :

	(en millions d'euros)			
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
Euler	323	392	393	302
Enténial	94	85	85	77
AGF Bénélux	40	48	50	43
AGF Brésil	29	32	33	37
SNA Group (Liban)	22	20	20	17
AGF RAS Group (Espagne)	11	10	-	-
Mondial Assistance Group (Suisse)	6	9	-	-
Colseguros Group (Colombie)	-	-	-	15
Sophia	-	-	-	316
Autres	11	7	28	27
Total	536	603	609	834

17. Provisions pour autres risques et charges

	(en millions d'euros)			
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
Provisions pour pensions et obligations similaires (a)	349	387	387	329
Impôts différés passif (b)	178	340	1 044	1 003
Provisions pour plan de pré-retraite en France (c)	122	-	-	-
Provisions pour défaillance du Comptoir des Entrepreneurs (d)	13	7	7	7
Provisions pour pertes et charges de l'activité bancaire	126	161	148	209
Provisions pour restructuration du Groupe AGF (e)	42	252	268	534
Écarts d'acquisition passifs (f)	36	49	49	74
Autres provisions pour risques et charges (g)	486	601	625	586
Total	1 352	1 797	2 528	2 742

(a) Les provisions pour pensions et obligations similaires incluent :

- une provision comptabilisée au titre du régime de retraite et prévoyance des sociétés d'assurance françaises pour un montant de 103 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 132 millions d'euros au 31 décembre 2000, compte tenu des paiements intervenus dans le courant de l'exercice.
- des provisions comptabilisées au titre d'avantages accordés aux salariés en fonction de leur ancienneté et d'un régime de retraite supplémentaire pour les membres du Comité exécutif pour un montant de 14 millions d'euros contre 20 millions d'euros au 31 décembre 2000.
- des provisions pour retraite des sociétés du Groupe AGF en France, pour un montant de 35 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 47 millions d'euros au 31 décembre 2000.
- des provisions concernant l'ensemble des sociétés hors de France pour 155 millions d'euros contre 146 millions d'euros au 31 décembre 2000.

(b) Cf. analyse en annexe 18, suite à la nouvelle méthodologie, les impôts différés actifs et passifs font l'objet d'une compensation par entité fiscale.

(c) Plan de préretraite en France :

Une provision de 122 millions d'euros est constatée au 31 décembre 2001 dans le cadre du plan de préretraite en France. Cette provision qui était au 31 décembre 2000 incluse dans la provision de restructuration a fait l'objet d'une dotation complémentaire de 94 millions d'euros en 2001.

Le dispositif de préretraite totale mis en place par accord d'entreprise du 6 octobre 1999 a pour vocation d'offrir la possibilité aux collaborateurs volontaires, de cesser totalement leurs activités dans des conditions financières pré-établies.

Il prendra fin le 31 décembre 2002.

L'accès à ce dispositif est soumis à certaines conditions obligatoires :

- être âgé de 54 ans au moins et de moins de 65 ans,
- avoir une ancienneté d'au moins 10 ans au sein de l'UES,
- s'engager à ne reprendre aucune activité professionnelle,
- s'engager à liquider l'ensemble des droits à la retraite dès l'obtention des droits à taux plein Sécurité Sociale,
- faire part de sa décision d'entrer dans le dispositif obligatoirement avant le 31 décembre 2001.

(d) Provisions pour défaillance du Comptoir des Entrepreneurs

Le Comptoir des Entrepreneurs (devenu Enténial courant 2000 après la fusion-absorption de la Banque La Héning) a fait l'objet de deux défaissances entérinées par la loi du 28 novembre 1995 qui lui ont permis de sortir les actifs les plus compromis de son bilan. La Commission de l'Union européenne a, à son tour, approuvé le dispositif le 24 janvier 1996.

La première défaillance conclue le 29 avril 1994 portait sur 1,4 milliard d'euros de nominal de créances cédées à la structure de défaillance financée par une émission rehaussée sur les marchés internationaux. Cette première défaillance, qui avait été provisionnée à 100%, a vu les procédures de dénouement se mettre en place et se dérouler conformément au protocole du 30 décembre 1993.

Le 1er décembre 1998, les partenaires ont remboursé le solde des obligations d'un montant de 1 166 millions d'euros souscrites pour financer les créances rachetées au Comptoir des Entrepreneurs. À cette même date, l'EPRD a procédé au versement d'un acompte (549 millions d'euros) aux partenaires représentant 76% du montant que l'EPRD doit leur reverser au titre de la garantie accordée par l'Etat. À la clôture de l'exercice 1998, la provision pour dépréciation destinée à couvrir les appels de fonds effectués par la défaillance a été utilisée en contrepartie de la perte constatée sur la créance.

Le 11 février 1999, l'EPRD a versé un deuxième acompte aux partenaires, portant le montant remboursé par l'Etat à 97% des sommes dues sur la base des pertes de la défaillance arrêtées à 1 415 millions d'euros. Les négociations se poursuivent afin de faire prévaloir le bon droit des AGF à obtenir le solde de l'indemnisation au titre de la première défaillance, soit 12,7 millions d'euros, après résolution des contestations issues de l'application de certains contrats de défaillance. La provision sur les opérations de défaillance existant au 31 décembre 1998 a été reprise en contrepartie de la couverture à 100% du solde du prêt junior et de la constatation de la quote-part de perte à supporter.

Les actifs résiduels de la défaillance (65 millions d'euros) ont été repris le 2 février 1999 par la société NSRD où l'Etat, via l'EPRD, est majoritaire (92%), les AGF n'en détenant que 5,9%. Cette société est en charge de la gestion des actifs et créances résiduels en vue de leurs cessions aux meilleures conditions de marché.

La seconde défaillance portant sur 1,1 milliard d'euros est devenue effective avec les décrets du 20 février 1996 créant l'Etablissement Public de Réalisation de Défaillance (EPRD), entité chargée de gérer le soutien financier apporté par l'Etat aux structures de défaillance du Comptoir. Le transfert effectif des actifs, au titre de la deuxième défaillance, a eu lieu le 1er avril 1996 en date de valeur du 31 décembre 1994, et les versements correspondants de la part de l'Etat a eu lieu en avril 1996.

Les pertes de la deuxième défaillance sont compensées par des abandons de créances successifs des prêteurs, l'EPRD intervenant en premier et jusqu'à concurrence de 0,686 milliard d'euros ; les AGF et la CDC supportent les pertes, sans limite, au-delà du seuil couvert par l'EPRD.

La quote-part des pertes à supporter par les AGF a été provisionnée dès l'origine. En 2000, l'EPRD a abandonné la totalité de son prêt (0,686 milliard d'euros) et est donc sorti du dispositif.

Après un abandon de créances de 61 millions d'euros en 2000, les AGF ont consenti en 2001 un nouvel abandon de créances de 77,8 millions d'euros.

(e) Provisions de restructuration

En France, dans le cadre du rapprochement des AGF avec les sociétés du Groupe Allianz France et Athéna, des provisions pour restructuration figuraient au bilan au 31 décembre 2000 pour un montant de 252 millions d'euros.

Ces provisions ont été entièrement utilisées en 2001 ou reclassées dans une provision pour préretraite dont le montant au 31 décembre 2001 s'élève à 122 millions d'euros compte tenu d'une charge complémentaire de 94 millions d'euros constatée en résultat exceptionnel en 2001.

À l'étranger, des provisions pour restructuration sont constatées dans les pays suivants :

- Espagne : les provisions pour restructuration s'élèvent à 16 millions d'euros au 31 décembre 2001 comme au 31 décembre 2000,
- Colombie : les provisions pour restructuration s'élèvent à 15 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 17 millions d'euros au 31 décembre 2000,
- Royaume-Uni : la provision pour restructuration de 1 million d'euros au 31 décembre 2000 a été entièrement consommée.

(f) Ecarts d'acquisition passifs (annexe 6)

(g) Les autres provisions pour risques et charges incluent des provisions liées au contrôle fiscal des sociétés pour 97 millions d'euros, des provisions concernant l'activité immobilière pour 52 millions d'euros, des provisions pour couvrir certains risques liés à des Tiers de l'activité d'assurance pour 50 millions d'euros.

18. Impôts différés (actif et passif)

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
Impôts différés actif	961	946	695	802
Impôts différés passif	(1 137)	(1 286)	(1 044)	(1 003)
Solde net (passif) des impôts différés	(176)	(340)	(349)	(201)
I - Impôts différés actif du sous-groupe d'intégration fiscale AGF				
Impôts sur déficit fiscal	220	226	226	283
Impôts sur cessions internes	252	291	85	80
Impôts sur décalages temporaires	171	94	118	120
Impôts sur provisions pour dépréciations durables des actifs (2)	22	22	8	8
Impôts sur affectations Allianz et Athéna	85	99	92	109
Impôts sur participation différée	27	25	-	-
Autres	34	44	21	23
Total des impôts différés actif du sous-groupe d'intégration fiscale	811	801	550	623
II - Impôts différés passif du sous-groupe d'intégration fiscale AGF				
Impôts sur cessions internes	(316)	(341)	(200)	(258)
Impôts sur les retraitements des réserves réglementées	0	(4)	(4)	(4)
Impôts sur décalages temporaires (3)	(62)	(68)	(68)	(89)
Impôts sur affectations Allianz et Athéna	(93)	(123)	(124)	(148)
Impôts sur l'activation des frais d'acquisition d'AGF vie	(325)	(314)	(218)	(210)
Autres	(13)	-	-	-
Total impôts différés passif du sous-groupe d'intégration fiscale	(809)	(850)	(614)	(709)
Solde des impôts différés du sous-groupe d'intégration fiscale (1)	2	(49)	(64)	(86)
III - Impôts différés actif des autres sociétés				
Elvia (Groupe Mondial Assistance)	6	-	4	25
Filiales d'AGF International	116	101	100	109
Euler	27	30	27	45
Entenial	1	14	14	-
Total des impôts différés actif des autres sociétés	150	145	145	179
IV - Impôts différés passif des autres sociétés				
Elvia (Groupe Mondial Assistance)	(10)	(15)	(15)	(15)
Filiales d'AGF International	(285)	(368)	(368)	(242)
Euler	(32)	(39)	(33)	(37)
Entenial	(1)	(14)	(14)	-
Total des impôts différés passif des autres sociétés	(328)	(436)	(430)	(294)
Solde des impôts différés des autres sociétés	(178)	(291)	(285)	(115)
Solde net impôts différés	(176)	(340)	(349)	(201)

Après compensation des impôts différés actif et passif par entité fiscale

Impôts différés actif	2	-	-	-
Impôts différés passif	(178)	(340)	-	-

(1) Il a été tenu compte au 31 décembre 2001 de la contribution sociale de 3,3% et de la contribution de 3% applicable à partir de 2002 (taux de 35,43% sur l'impôt court terme et 20,20% sur l'impôt long terme).

(2) Au 1er janvier 1995, les impôts sur provisions durables ont été constatés en augmentation des capitaux propres. Les impôts différés relatifs aux provisions durables sont repris dès la réalisation de moins-values sur les biens ayant été provisionnés, ces dernières devenant déductibles.

(3) Les montants incluent principalement les sursis d'impôts sur les plus-values réalisées dans le cadre d'OPE.

Contrôle fiscal

Plusieurs sociétés appartenant au Groupe d'intégration fiscale AGF ont fait l'objet d'un contrôle portant sur les exercices 1994 à 1996.

Ces sociétés ont reçu, à ce titre, au cours des exercices 1997 et 1998 des notifications de redressements dont une partie, dite de " place ".

En fonction du degré de probabilité de la charge fiscale et à la suite des notifications reçues et des accords transactionnels avec l'administration fiscale en 1999 et 2000, certains redressements subsistent et seuls ceux susceptibles d'entraîner une charge certaine ou probable ont été provisionnés ou affectés à des déficits fiscaux.

Les redressements portant sur l'impôt sur les sociétés (IS) ne donnent pas lieu à la constitution d'une provision pour impôt dans les sociétés du Groupe d'intégration fiscale lorsque les redressements en base sont imputables sur les reports déficitaires des sociétés contrôlées. Dans le cas contraire, des provisions sont constituées au niveau des sociétés concernées. Compte tenu des déficits globaux du Groupe d'intégration fiscale, il est constaté dans les comptes AGF un produit à recevoir correspondant à l'IS sur les redressements provisionnés par les filiales intégrées et couverts par des déficits du Groupe d'intégration fiscale.

Suite à l'impact de ces redressements fiscaux sur le report déficitaire du Groupe intégré, des demandes de dégrèvement concernant le trop réglé d'IS et de contributions 10% et 15% y afférent, sur les plus-values à long terme de 1997 et 1998 au niveau du Groupe, d'un montant global de 17 millions d'euros, ont été déposées en 2000. La société AGF tête du Groupe a obtenu le remboursement de cette somme en fin d'année 2001. À ce montant, s'ajoutent des intérêts moratoires perçus pour 1,5 million d'euros.

Certains redressements contestés portant sur des impôts autres que l'IS sont provisionnés au 31 décembre 2001 pour un montant global de 39 millions d'euros (inchangé par rapport au 31 décembre 2000).

Concernant le contrôle fiscal Banque AGF portant sur les exercices 1995 à 1998, une provision pour risques est dotée dans les comptes consolidés.

D'autres sociétés du Groupe font l'objet de contrôles fiscaux, notamment l'ancien Groupe Allianz France (exercices 1997 et 1998), des sociétés immobilières et Arcalis (contrôle fiscal en cours portant sur les exercices 1998, 1999 et 2000).

Intégration fiscale en France :

En France, le groupe AGF a opté pour le régime de l'intégration fiscale.

Sur l'exercice 2001, le périmètre de l'intégration fiscale se composait des 45 sociétés suivantes :

- AGF
- AGF Asset Management
- AGF Assurances Financières
- AGF Assurfinance (ex Stano 6)
- AGF Boiëldieu
- AGF Favart
- AGF Finance Distribution
- AGF Holding
- AGF IART
- AGF International
- AGF La Lilloise (ex CAP)
- AGF Retraite (ex Stano 2)
- AGF Richelieu
- AGF St Marc
- AGF Vie
- AGF 2X
- Arcalis
- Athéna
- Banque AGF
- Calypso (ATS-Stano 3)
- CAMAT (ex AGF 13X)
- CAP (ex AGF 11X)
- Établissements Paindavoine
- Etoile Foncière Immobilière
- Eustache
- Financière Foncière Européenne
- Kléber Lamartine
- Kléber Passy
- Kléber Poincaré
- Larose Trintaudon
- Mathis
- Métropole SA (ex AGF 9X)
- Okassurance (ex AGF 12X)
- Qualis (ex AGF 5X)
- Rhimo
- Rhin et Moselle (ex Stano 4)
- SA Commerciale Vernet
- SA Rue du Hameau
- SFE
- Sibi
- SNC Techniparc du Chêne
- Sonimm
- Stano (ex AGF 4X)
- Vernon SA
- 12 Madeleine SA

Le montant global des déficits fiscaux reportables au 31 décembre 2001 s'élève à 801 millions d'euros, après prise en compte des effets du contôle fiscal.

Déficits fiscaux reportables (y compris les amortissements réputés différés)

Année d'origine	Date d'échéance	Base	(en millions d'euros)	
				Impôt à 35,43%
1997	31.12.2002	3		1
1998	31.12.2003	231		82
1999	31.12.2004	310		110
2000	31.12.2005	25		9
2001	31.12.2006	153		54
amortissements réputés différés	-	79		28
Total		801		284

Impôts différés actifs du groupe d'intégration fiscale AGF non constatés dans les comptes

Le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables figurant dans le bilan au 31 décembre 2001 s'élève à 220 millions d'euros dont 11 millions d'euros affectés à la couverture des contrôles fiscaux. Le montant des impôts différés actifs relatifs aux déficits reportables non constatés au 31 décembre 2001 s'élève à 64 millions d'euros. Les autres impôts différés non constatés (décalages temporaires d'imposition, provisions de préretraite, provisions au titre de la deuxième défaisance du CDE et redressements fiscaux générant un décalage d'imposition) sont de l'ordre de 190 millions d'euros.

19. Provisions techniques

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2000	31.12.1999
(en millions d'euros)				
1 Provisions techniques brutes de réassurance				
Provisions d'assurance vie	42 417	39 808	39 712	37 186
Provisions de sinistres	823	811	811	707
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	5	-	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices exigible et ristournes (a)	1 649	1 795	1 920	1 449
Provisions d'égalisation	179	176	177	162
Provisions pour participation aux bénéfices différée conditionnelle	251	248	-	-
Provisions pour participation aux bénéfices différée inconditionnelle	(231)	(264)	-	-
Autres provisions techniques	3	9	9	46
Assurance vie	45 096	42 583	42 629	39 550
Provisions pour primes non acquises	2 113	2 097	2 097	2 044
Provisions de sinistres	11 815	12 497	12 497	12 024
Participation aux bénéfices et ristournes	81	69	69	53
Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques	27	-	-	-
Provisions d'égalisation (b)	575	444	445	441
Autres provisions techniques	1 498	2 018	2 002	2 017
Assurance non vie	16 109	17 125	17 110	16 579
Total provisions techniques brutes de réassurance	61 205	59 708	59 739	56 129
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	8 724	9 005	9 005	6 717
Total (y compris provisions des contrats en unités de compte)	69 929	68 713	68 744	62 846
2 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
Provisions d'assurance vie	292	325	325	412
Provisions de sinistres	19	29	29	(10)
Participation aux bénéfices et ristournes	8	18	18	13
Autres provisions techniques	10	11	11	24
Assurance vie	329	383	383	439
Provisions pour primes non acquises	321	290	290	253
Provisions de sinistres	2 499	3 445	3 445	3 470
Participation aux bénéfices et ristournes	12	11	11	11
Autres provisions techniques	94	72	72	100
Assurance non vie	2 926	3 818	3 818	3 834
Total part des réassureurs dans les provisions techniques	3 255	4 201	4 201	4 273
Provisions techniques des contrats libellés en unités de compte	47	57	57	58
Total (y compris provisions des contrats en unités de compte)	3 302	4 258	4 258	4 331

(a) Une reprise au fonds général de participation des assurés a été constatée dans les comptes d'AGF Vie pour un montant de 115 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre une dotation de 380 millions d'euros au cours de l'exercice 2000.

Le montant global du fonds de PB d'AGF Vie s'élève à 1 072 millions d'euros au 31 décembre 2001.

(b) Les provisions d'égalisation concernent l'assurance crédit à hauteur de 347 millions d'euros au 31 décembre 2001 contre 372 millions d'euros au 31 décembre 2000.

Provisions techniques vie par pays (y compris UC)

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
France	43 751	42 180
Belgique	4 700	4 535
Pays-Bas	2 773	2 757
Espagne	1 750	1 393
Autres Europe	284	271
Total Europe	53 258	51 136
Brésil	168	112
Autres Amérique du sud	293	240
Autres pays	101	100
Total	53 820	51 588

Provisions techniques non vie par pays

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
France	11 226	12 333
Belgique	990	992
Pays-Bas	1 301	1 204
Espagne	792	767
Autres Europe	846	978
Total Europe	15 155	16 274
Brésil	266	218
Autres Amérique du sud	602	539
Autres pays	86	94
Total	16 109	17 125

*Provisions techniques brutes par catégories
(y compris UC, hors participation aux bénéfices différée)*

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
Contrats individuels vie (y c capitalisation) en UC	8 571	8 833
Contrats individuels vie (y c capitalisation) non UC	32 313	30 989
Contrats individuels décès	154	140
Contrats collectifs vie (y c capitalisation) en UC	153	132
Contrats collectifs vie (y c capitalisation) non UC	11 143	10 081
Contrats collectifs décès	393	377
Acceptations vie	1 073	1 052
Assurance vie	53 800	51 604
Dommages corporels	2 392	2 252
Automobile	4 263	4 521
Responsabilité civile	2 154	1 745
Dommages aux biens	2 796	2 559
Marine aviation transports	245	1 486
Autres affaires directes	1 661	1 923
Acceptations	2 596	2 639
Assurance non vie	16 109	17 125
Total	69 909	68 729

20. Récapitulatif des dettes financières

(en millions d'euros)

	Assurance		Banque		Autres activités		TOTAL	
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2001	31.12.2000 pro forma	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
Passifs subordonnés	-	24	444	355	450	450	894	829
Dettes représentées par un titre	4	-	10 392	10 131	590	557	10 986	10 688
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	787	740	1 785	2 110	638	608	3 210	3 458
Autres dettes financières	77	63	-	-	149	275	226	338
Total Dettes financières	868	827	12 621	12 596	1 827	1 890	15 316	15 313

(en millions d'euros)

	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Assurance	794	59	15	868
Banque	5 298	4 215	3 108	12 621
Autres activités	1 283	94	450	1 827
Total	7 375	4 368	3 573	15 316

Les dettes financières sont considérées en totalité comme des dettes de financement.

21. Passifs subordonnés

A. Ventilation par émetteur

(en millions d'euros)

	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
AGF MAT	-	24
Sous total assurances	-	24
Banque AGF	100	-
Euler	6	29
Entenial	338	326
Sous total banques	444	355
AGF	450	450
Sous total autres activités	450	450
Total passifs subordonnés	894	829

B. Ventilation par échéances

(en millions d'euros)

	Moins d'un an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Passifs subordonnés	104	173	617	894

C. Ventilation par nature

C1 - AGF

Les Assurances Générales de France ont lancé une euro-émission d'un montant de 450 millions d'euros de titres subordonnés 20 ans ; le placement des titres a été cloturé le 23 février 2000. L'émetteur dispose de la faculté de remboursement anticipé à compter de la onzième année, à partir de laquelle le coupon sera majoré. Cette émission a été notée AA- par l'agence de notation Standard & Poor's qui en a confirmé l'assimilation à des quasi-fonds propres.

Cet emprunt se compose de 2 tranches :

Tranche à taux fixe :

Montant :	225 millions
Durée :	20 ans
Intérêts :	6,625 % l'an au titre des 10 premières années. Euribor 3 mois + 178 points de base à partir de la 11ème année.
Prix d'émission :	99,765 % du nominal
Prix de remboursement :	Au pair

Tranche à taux variable :

Montant :	225 millions
Durée :	20 ans
Intérêts :	Euribor 3 mois + 78 points de base au titre des 10 premières années Euribor 3 mois + 178 points de base au titre de la 11ème année
Prix d'émission :	Au pair
Prix de remboursement :	Au pair

C2 - Entenial

Nature	Échéance	Taux d'intérêt	En millions d'euros
Titres subordonnés remboursables	2 002	Fixe	86
Titres subordonnés remboursables	2 003	Fixe	92
Titres subordonnés remboursables	2 004	Fixe	38
Titres subordonnés remboursables	2 005	Variable	38
Titres subordonnés remboursables	2 010	Fixe	42
Titres subordonnés à durée indéterminée	Indéterminée	Variable	25
Dettes rattachées			17

Total passifs subordonnés **338**

C3 - Banque AGF

Nature	Échéance	Taux d'intérêt	En millions d'euros
Titres subordonnés remboursables	2 011	Euribor 3 mois +0,75%	100

22. Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

Valeur brute, provision et valeur nette comptable des dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Dépôts reçus des réassureurs	482	547
Dettes nées des opérations d'assurance directe	1 123	826
Dettes nées des opérations de réassurance	392	644
Total	1 997	2 017

Ventilation des dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance par échéance au 31 décembre 2001

	(en millions d'euros)				Total
	< 3 mois	de 3 mois à 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans	
Dettes nées des opérations d'assurance et de réassurance	259	1 738	-	-	1 997

23. Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire

A. Ventilation par type de dettes

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Comptes d'épargne à régime spécial		
Dettes à vue	1 617	786
Dettes à terme	70	61
Autres dettes		
Dettes à vue	1 172	1 452
Dettes à terme	1 283	1 193
Total dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	4 142	3 492

Dans les comptes du 31 décembre 2000 pro forma, les dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire s'élèvent à 3 492 millions d'euros contre 3 484 millions d'euros dans les comptes publiés au 31 décembre 2000. Cette augmentation de 8 millions d'euros provient du reclassement des dettes rattachées précédemment classées en dettes d'exploitation.

B. Ventilation par échéance

	(en millions d'euros)				
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes envers la clientèle des entreprises du secteur bancaire	2 719	478	843	102	4 142

24. Dettes représentées par des titres

A. Ventilation des dettes par nature de titres

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Bons de caisse	-	265
Titres du marché interbancaire	453	447
Titres de créances négociables	3 895	3 541
Emprunts obligataires	6 615	6 435
Autres dettes représentées par un titre	23	-
Total dettes représentées par un titre	10 986	10 688

Dans les comptes consolidés du 31 décembre 2000 pro forma, les dettes représentées par un titre s'élèvent à 10 688 millions d'euros contre 9 882 millions d'euros dans les comptes 31 décembre 2000 publiés. Cette augmentation de 806 millions d'euros provient d'une part du reclassement des dettes rattachées pour 249 millions d'euros précédemment comptabilisées en compte de régularisation et d'autre part des dettes représentées par un titre d'AGF Cash pour 557 millions d'euros précédemment comptabilisées en dettes financières.

B. Ventilation des dettes par échéance

(en millions d'euros)

	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes représentées par des titres	2 639	1 366	4 039	2 942	10 986

N.B : La ventilation par segment d'activité est détaillée dans le récapitulatif des dettes financières.

C. Ventilation des dettes par nature et par sociétés

C1. Banque AGF

	Échéance	Taux d'intérêt	En millions d'euros
Titres du marché interbancaire			16
BMTN	2002	Fixe	302
BMTN	2003	Fixe	644
BMTN	2004	Fixe	8
BMTN	2005	Fixe	48
BON	2003	Fixe	15
CDN	2002	Fixe	1 027
Titres de créances négociables			2 044
Emprunt obligataire	2003	Fixe	63
Dettes rattachées			7
Emprunts obligataires			70
Total Dettes représentées par un titre			2 130

C2. Entenial

	Taux d'intérêt	En millions d'euros
Titres du marché interbancaire		438
Titres de créances négociables		991
Emprunts obligataires		6 540
Echéance 2002	Fixe	938
Echéance 2003	Fixe	543
Echéance 2003	Variable	300
Echéance 2004	Fixe	120
Echéance 2004	Variable	346
Echéance 2005	Fixe	588
Echéance 2006	Fixe	925
Echéance 2008	Fixe	1 600
Echéance 2009	Fixe	680
Echéance 2011	Fixe	500
Total Dettes représentées par un titre		7 969

C3. SNC AGF Cash

	Échéance	Taux d'intérêt	En millions d'euros
Titres de créances négociables	2002	Fixe	590
Total dettes représentées par un titre			590

C4. Euler

	En millions d'euros
Titres de créances négociables	213
Autres dettes représentées par un titre	23
Total dettes représentées par un titre	236

C5. AGF International

	Échéance	En millions d'euros
Titres de créances négociables	2002	57
Total dettes représentées par un titre		57

C6. Groupe Mondial Assistance

	En millions d'euros
Emprunts obligataires	4
Total dettes représentées par un titre	4

D. Mode de remboursement

A l'échéance

25. Dettes envers les entreprises du secteur bancaire

A. Ventilation des dettes par nature

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Opérations interbancaires		
Caisse, banques centrales, CCP	52	112
Dettes à vue	1 031	1 119
Dettes à terme	702	880
Sous-total opérations interbancaires	1 785	2 111
Secteur non bancaire		
Mises en pension	492	568
Dépôts à terme	252	234
Comptes ordinaires à vue	681	545
Total dettes envers les entreprises du secteur bancaire	3 210	3 458

B. Ventilation par échéance des dettes envers les entreprises du secteur bancaire

	(en millions d'euros)				
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes envers les entreprises du secteur bancaire	1 220	1 859	131	-	3 210

Par taux :

L'essentiel des besoins de financement, hors opérations interbancaires, est fourni par des ressources à court terme.

Par ailleurs, une partie de la position de taux est couverte par des swaps de taux sur diverses maturités à moyen terme sur la base d'un taux moyen de l'ordre de 4,75%

N.B : La ventilation par segment d'activité est détaillée dans le récapitulatif des dettes financières.

26. Autres dettes

Les autres dettes regroupent les dettes d'exploitation ainsi que les dettes financières non financées par les établissements de crédit.

Ventilation des autres dettes

Par nature d'entreprises emprunteuses :

	(en millions d'euros)	
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
Assurance	2 398	1 690
Banque	341	234
Autres activités	431	577
Total autres dettes	3 170	2 501

Par nature de dettes :

	(en millions d'euros)	
	31.12.2001	31.12.2000 pro forma
Impôts à payer	371	345
Autres dettes fiscales et sociales	298	242
Autres	2 275	1 576
<i>Autres dettes d'exploitation</i>	<i>2 944</i>	<i>2 163</i>
Dépôts à terme	4	-
Dettes à plus d'un an (autres que dépôts à terme)	40	6
Autres dettes financières (*)	182	332
<i>Total autres dettes financières</i>	<i>226</i>	<i>338</i>
Total autres dettes	3 170	2 501

* Les autres dettes financières sont constituées en majorité de comptes courants financiers avec des tiers.

Par échéance :

	(en millions d'euros)				Total
	Moins de 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 an et 5 ans	Plus de 5 ans	
Autres dettes	627	2 261	219	63	3 170

La ventilation par segment d'activité des autres dettes financières est détaillée dans le récapitulatif des dettes financières.

27. Comptes de régularisation passif

Par nature d'entreprises :

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Assurance	206	528
Banque	215	170
Autres	32	18
Comptes de régularisation passif	453	716

Par nature de comptes :

	31.12.2001	(en millions d'euros) 31.12.2000 pro forma
Produits constatés d'avance	152	124
Evaluations techniques de réassurance	4	19
Autres comptes de régularisation passif	224	558
Intérêts courus sur swaps	73	15
Comptes de régularisation passif	453	716

28. Chiffre d'affaires du Groupe (toutes activités confondues)

	(en millions d'euros)	
	Exercice 2001	Exercice 2000
Décomposition du chiffre d'affaires consolidé		
Primes émises	16 374	15 626
Autres prestations d'assurance (1)	246	216
Chiffre d'affaires provenant des sociétés d'assurance	16 620	15 842
Chiffres d'affaires des autres activités	30	21
Chiffre d'affaires total	16 650	15 863
Pour information :		
Produit d'exploitation bancaire (2)	1 812	1 719

(1) les prestations de service d'assurance correspondent principalement à des produits relatifs à l'activité d'assistance et d'assurance crédit.

(2) ce montant comprend les banques et les prestations des sociétés d'Asset Management.

28.1 Chiffre d'affaires d'assurance

28.1.1 Primes émises

(a) Primes émises par catégories

	(en millions d'euros)	
	Exercice 2001	Exercice 2000
Cotisations émises (affaires directes et acceptations) :		
Dommages corporels	1 384	1 336
Automobile	2 921	2 694
Responsabilité civile	480	372
Dommages aux biens	2 056	1 856
Marine, aviation, transports	1 051	650
Autres affaires directes non vie	1 648	1 526
Acceptations en réassurance non vie	404	332
Assurance non vie	9 944	8 766
Contrats individuels vie (y compris capitalisation) en unités de comptes	1 390	1 886
Contrats individuels vie (y compris capitalisation) hors unités de comptes	2 886	2 679
Contrats individuels décès	292	236
Contrats collectifs vie (y compris capitalisation) en unités de comptes	451	226
Contrats collectifs vie (y compris capitalisation) hors unités de comptes	673	1 267
Contrats collectifs décès	638	481
Acceptations en réassurance vie	100	85
Assurance vie	6 430	6 860
Chiffre d'affaires brut de réassurance	16 374	15 626
Cessions et rétrocessions :		
Assurance non vie	(2 232)	(1 723)
Assurance vie	(83)	(75)
Cotisations cédées en réassurance	(2 315)	(1 798)
Chiffre d'affaires net de réassurance	14 059	13 828

Les variations de périmètre sont expliquées en note 4.

(b) Primes émises par pays

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000
France (avec assistance et assurance crédit)	11 407	11 353
Belgique	842	854
Pays-Bas	1 348	827
Grande Bretagne		
Espagne	1 105	925
Autres pays d'Europe	104	129
Total Europe	14 806	14 088
Chili	134	126
Brésil	564	569
Venezuela	124	119
Argentine	94	132
Colombie	382	336
Sous-total Amérique du Sud	1 298	1 282
Dom Tom	155	149
Autres pays hors d'Europe	115	107
Total mondial	16 374	15 626

(c) Primes émises par segment

	Exercice 2001	(en millions d'euros) Exercice 2000
Assurance vie en France	4 621	5 308
Assurance vie hors de France		
. Belgique	451	453
. Pays-Bas	477	270
. Espagne	467	383
- Amérique du sud	285	288
. Autres europe	51	85
. Dom-Tom	42	41
. Autres hors Europe	36	32
Sous-total vie hors de France	1 809	1 552
Assurance santé en France	1 006	1 035
Assurance santé hors de France		
. Belgique	43	57
. Pays-Bas	101	16
. Espagne	18	16
. Autres europe	25	17
. Amérique du sud	172	176
. Dom-Tom	7	4
. Autres hors Europe	16	15
Sous-total santé hors de France	382	301
Sous-total non vie en France	4 432	3 776
Assurance autres dommages hors de France		
. Belgique	348	344
. Pays-Bas	770	541
. Espagne	620	526
. Autres europe	28	27
. Amérique du Sud	841	818
. Dom-Tom	106	104
. Autres hors Europe	63	60
Sous-total vie hors de France	2 776	2 420
- Assurance crédit	993	906
- Assistance	355	328
Chiffre d'affaires consolidé	16 374	15 626

28.1.2 Autres prestations de services des sociétés d'assurance

	(en millions d'euros)	
	Exercice 2001	Exercice 2000
Chiffre d'affaires des activités hors assurance non vie	233	196
Chiffre d'affaires des activités hors assurance vie	13	20
Total Autre chiffre d'affaires	246	216

28.2 Produits d'exploitation bancaire

	Exercice 2001				(en millions d'euros)	
	Banque AGF	Enténial	Autres sociétés françaises	Autres sociétés étrangères	Total	Exercice 2000 Total
Intérêts et produits assimilés	149	910	140	147	1 346	1 256
Revenus des titres à revenu variable	-	4	-	2	6	10
Commissions (produits)	8	27	125	5	165	175
Gains nets sur opérations des portefeuilles de négociation et de placements assimilés	(1)	7	-	(1)	5	20
Gains nets sur actifs immobilisés y compris les gains nets sur opérations du portefeuille TIAP	4	2	-	5	11	13
Autres produits d'exploitation bancaire	79	173	2	25	279	245
Produits d'exploitation bancaire	239	1 123	267	183	1 812	1 719

29. Compte technique assurance

29.1 Compte technique de l'assurance non vie

	Exercice 2001			(en millions d'euros)
	Opérations brutes	Cessions et retrocessions	Opérations nettes	Exercice 2000 pro forma Opérations nettes
Primes	9 944	(2 232)	7 712	7 044
Variation des primes non acquises	(145)	82	(63)	23
Primes acquises	9 799	(2 150)	7 649	7 067
Prestations et frais payés	(7 444)	1 726	(5 718)	(5 585)
Charges des provisions pour sinistres	(723)	389	(334)	(80)
Charges des sinistres	(8 167)	2 115	(6 052)	(5 665)
Charges des autres provisions techniques	6	5	11	22
Variation de la provision pour égalisation	32	-	32	(16)
Frais d'acquisition	(1 648)	-	(1 648)	(1 472)
Frais d'administration	(961)	-	(961)	(760)
Commissions reçues des réassureurs		313	313	284
Frais d'acquisition et d'administration	(2 609)	313	(2 296)	(1 948)
Autres produits techniques	334	-	334	281
Autres charges techniques	(310)	-	(310)	(270)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	906	-	906	1 018
Participation aux résultats	(92)	(6)	(98)	(98)
Résultat technique de l'assurance non vie	(101)	277	176	391
Participation des salariés			(17)	(16)
Produits nets des placements hors part du compte technique			314	253
Eliminations des opérations intersectorielles				
Transferts intersectoriels			1	(14)
Résultat de l'exploitation courante corrigé			474	614

29.2 Compte technique de l'assurance vie

	(en millions d'euros)			
	Opérations brutes	Exercice 2001 Cessions et retrocessions	Opérations nettes	Exercice 2000 pro forma Opérations nettes
Primes	6 430	(85)	6 345	6 785
Prestations et frais payés	(4 353)	119	(4 234)	(4 192)
Charges des provisions pour sinistres	(99)	(3)	(102)	(187)
Charges des sinistres	(4 452)	116	(4 336)	(4 379)
Provisions d'assurance vie	(197)	50	(147)	(936)
Provisions en UC	(280)	(52)	(332)	(575)
Autres provisions techniques	(14)	1	(13)	(17)
Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques	(491)	(1)	(492)	(1 528)
Ajustements ACAV (moins-values)	(744)	-	(744)	(316)
Ajustements ACAV (plus-values)	33	(7)	26	200
Ajustements ACAV	(711)	(7)	(718)	(116)
Frais d'acquisition	(647)	-	(647)	(642)
Frais d'administration	(177)	-	(177)	(181)
Commissions reçues des réassureurs		18	18	21
Frais d'acquisition et d'administration	(824)	18	(806)	(802)
Autres produits techniques	59	-	59	83
Autres charges techniques	(95)	-	(95)	(131)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 557	-	2 557	3 027
Participation aux résultats	(2 258)	18	(2 240)	(2 762)
Résultat technique de l'assurance vie	215	59	274	177
Participation des salariés			(6)	(5)
Produits nets des placements hors part du compte technique			96	140
Eliminations des opérations intersectorielles				
Transferts intersectoriels			108	131
Résultat de l'exploitation courante corrigé			472	443

30. Compte de résultat du secteur bancaire

	Exercice 2001			(en millions d'euros)
	France	Hors de France	Total	Exercice 2000
Intérêts et produits assimilés	1 199	147	1 346	1 256
Intérêts et charges assimilés	(768)	(119)	(887)	(958)
Revenus des titres à revenu variable	4	2	6	10
Commissions perçues	160	5	165	175
Commissions versées	(18)	(8)	(26)	(27)
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	-	-	-	6
Gains ou pertes sur opérations de placement	6	(1)	5	14
Solde des opérations de change	2	2	4	4
Solde des opérations sur instruments financiers	(149)	1	(148)	4
Autres produits d'exploitation	114	17	131	77
Autres charges d'exploitation	(339)	(30)	(369)	(196)
PRODUIT NET BANCAIRE	211	16	227	365
Charges générales d'exploitation	(183)	(11)	(194)	(230)
Dot. aux amortissements et provisions sur immobilisations incorporelles et corporelles	(15)	(3)	(18)	(11)
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	13	2	15	124
Coût du risque	86	(6)	80	(25)
Gains ou pertes sur titres de participation et parts dans les entreprises liées (y compris TIAP)	6	5	11	8
Elimination des opérations inter-sectorielles				
Transferts inter-sectoriels	(56)	-	(56)	(65)
Résultat d'exploitation courante corrigé	49	1	50	42

31. Résultat consolidé par activité

31.1. Résultat consolidé de l'assurance non vie de l'exercice 2001

(en millions d'euros)

	Assurance Santé		Autres dommages		Assurance Crédit	Assistance	Assurance non vie
	France de France	hors	France de France	hors			
- primes	1 006	383	4 431	2 777	992	355	9 944
- variation des primes non acquises	(1)	(5)	(3)	(112)	(6)	(18)	(145)
1. Primes acquises brutes de réassurance	1 005	378	4 428	2 665	986	337	9 799
- prestations et frais payés brutes de réassurance	(860)	(248)	(3 612)	(1 953)	(564)	(207)	(7 444)
- charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	82	(30)	(587)	(48)	(123)	(17)	(723)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(778)	(278)	(4 199)	(2 001)	(687)	(224)	(8 167)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	(5)	(7)	27	(9)	2	(2)	6
4. Variation de la provision pour égalisation	6	(1)	(6)	6	27		32
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	228	92	250	661	328	111	1 670
- frais d'acquisition	(143)	(56)	(560)	(536)	(195)	(158)	(1 648)
- frais d'administration	(78)	(38)	(325)	(226)	(220)	(74)	(961)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(221)	(94)	(885)	(762)	(415)	(232)	(2 609)
7. Autres produits techniques	20	-	61	3	160	90	334
8. Autres charges techniques	(54)	(2)	(227)	(26)	(30)	29	(310)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	122	17	476	221	70	-	906
Transferts intersectoriels des produits financiers techniques	-	-	37	(36)	-	-	1
9. Part du compte technique dans les produits nets de placements	122	17	513	185	70	-	907
10. Participation aux résultats	(51)	(2)	(6)	(3)	(26)	(4)	(92)
11. Solde Financier (9+10)	71	15	507	182	44	(4)	815
12. RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT DE RÉASSURANCE (5+6+7+8+11)	44	11	(294)	58	87	(6)	(100)
13. Primes acquises cédées aux réassureurs	(76)	(35)	(1 206)	(537)	(283)	(13)	(2 150)
- prestations et frais payés cédés aux réassureurs	60	17	1 087	389	165	8	1 726
- charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	(9)	(13)	357	30	23	1	389
14. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	51	4	1 444	419	188	9	2 115
15. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	4	-	1	(1)	(1)	2	5
16. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	6	-	(18)	-	5	1	(6)
17. Commissions reçues des réassureurs	15	10	105	90	93	-	313
18. SOLDE DE REASSURANCE (13+14+15+16+17)	-	(21)	326	(29)	2	(1)	277
Transferts intersectoriels de réassurance	-	-	1	(11)	-	10	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	44	(10)	33	18	89	3	177
Participation des salariés	(2)	-	(6)	-	(8)	(1)	(17)
Produits nets des placements hors part du compte technique	16	5	186	70	33	4	314
Élimination des opérations intersectorielles							
Transferts intersectoriels non techniques							
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	58	(5)	213	88	114	6	474
Autres produits nets non techniques	15	(3)	(10)	3	-	-	5
Résultat exceptionnel	(19)	-	(41)	(30)	1	-	(89)
Impôts sur les résultats	(5)	-	(11)	(28)	(33)	(2)	(79)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	49	(8)	151	33	82	4	311
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	18	1	-	-	19
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	(24)	(51)	(10)	(3)	(88)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	49	(8)	145	(17)	72	1	242
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	(34)	-	(34)
Résultat net part du groupe	49	(8)	145	(17)	38	1	208
Opérations exceptionnelles	-	-	60	31	-	-	91
Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	49	(8)	205	14	38	1	299
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	16	43	8	3	70
Résultat courant avant amortissements des écarts d'acquisition	49	(8)	221	57	46	4	369

31.1.1 Résultat consolidé de l'assurance Santé hors de France par pays de l'exercice 2001

	Belgique	Pays Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom Tom et autres pays	(en millions d'euros) Santé hors de France
1. Primes acquises brutes de réassurance	42	103	17	169	47	378
- prestations et frais payés brutes de réassurance	(36)	(55)	(7)	(117)	(33)	(248)
- charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	2	(33)	1	-	-	(30)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(34)	(88)	(6)	(117)	(33)	(278)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	(2)	(2)	-	(3)	-	(7)
4. Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	(1)	-	(1)
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	6	13	11	48	14	92
- frais d'acquisition	(7)	(13)	(3)	(29)	(4)	(56)
- frais d'administration	(3)	(7)	-	(21)	(7)	(38)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(10)	(20)	(3)	(50)	(11)	(94)
7. Autres produits techniques	-	-	-	-	-	-
8. Autres charges techniques	-	-	-	(1)	(1)	(2)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	6	5	1	4	1	17
Transferts intersectoriels des produits financiers techniques	-	-	-	-	-	-
9. Part du compte technique dans les produits nets de placements	6	5	1	4	1	17
1-. Participation aux résultats	-	-	-	-	(2)	(2)
11. Solde Financier (9+10)	6	5	1	4	(1)	15
12. RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT DE RÉASSURANCE (5+6+7+8+11)	2	(2)	9	1	1	11
13. Primes acquises cédées aux réassureurs	(6)	(3)	(3)	(8)	(15)	(35)
- prestations et frais payés cédés aux réassureurs	4	2	-	5	6	17
- charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	(1)	-	-	(12)	-	(13)
14. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	3	2	-	(7)	6	4
15. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
16. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
17. Commissions reçues des réassureurs	1	-	-	1	8	10
18. SOLDE DE RÉASSURANCE (13+14+15+16+17)	(2)	(1)	(3)	(14)	(1)	(21)
Transferts intersectoriels de réassurance	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	-	(3)	6	(13)	-	(10)
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	1	1	-	3	-	5
Elimination des opérations intersectorielles	-	-	-	-	-	-
Transferts intersectoriels non technique	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	1	(2)	6	(10)	-	(5)
Autres produits nets non techniques	-	(3)	-	-	-	(3)
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-	-
Impôts sur les résultats	-	3	-	(1)	(2)	-
RÉSULTAT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	1	(2)	6	(11)	(2)	(8)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	1	(2)	6	(11)	(2)	(8)
Intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-
Résultat net part du groupe	1	(2)	6	(11)	(2)	(8)
Opérations exceptionnelles	-	-	-	-	-	-
Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	1	(2)	6	(11)	(2)	(8)
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Résultat après avant amortissements des écarts d'acquisition	1	(2)	6	(11)	(2)	(8)

31.1.2 Résultat consolidé des autres dommages hors de France par pays de l'exercice 2001

	(en millions d'euros)					
	Belgique	Pays Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom-Tom et autres pays	Autres dommages hors de France
1. Primes acquises brutes de réassurance	355	750	594	777	189	2665
-prestations et frais payés brutes de réassurance	(280)	(501)	(440)	(486)	(246)	(1953)
-charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(18)	(76)	(3)	(96)	145	(48)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(298)	(577)	(443)	(582)	(101)	(2001)
3. Charges des autres provisions techniques brutes de réassurance	(11)	(1)	1	10	(8)	(9)
4. Variation de la provision pour égalisation	-	-	-	(1)	7	6
5. Solde des souscriptions (1 à 4)	46	172	152	204	87	661
-frais d'acquisition	(89)	(134)	(110)	(178)	(25)	(536)
-frais d'administration	(31)	(56)	(17)	(92)	(30)	(226)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(120)	(190)	(127)	(270)	(55)	(762)
7. Autres produits techniques	-	-	-	-	3	3
8. Autres charges techniques	(1)	-	(7)	(8)	(10)	(26)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	48	57	48	12	56	221
Transferts intersectoriels des produits financiers techniques	(7)	(20)	-	(9)	-	(36)
9. Part du compte technique dans les produits nets de placements	41	37	48	3	56	185
10. Participation aux résultats	-	-	(3)	-	-	(3)
11. Solde Financier (9+10)	41	37	45	3	56	182
12. RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT DE RÉASSURANCE (5+6+7+8+11)	(34)	19	63	(71)	81	58
13. Primes acquises cédées aux réassureurs	(52)	(105)	(93)	(265)	(22)	(537)
-prestations et frais payés cédés aux réassureurs	30	69	64	175	51	389
-charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	19	6	(13)	92	(74)	30
14. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	49	75	51	267	(23)	419
15. Charges des autres provisions techniques cédées aux réassureurs	-	-	1	-	(2)	(1)
16. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
17. Commissions reçues des réassureurs	6	15	21	42	6	90
18. SOLDE DE RÉASSURANCE (13+14+15+16+17)	3	(15)	(20)	44	(41)	(29)
Transferts intersectoriels de réassurance	5	2	-	(1)	(17)	(11)
RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE NON VIE	(26)	6	43	(28)	23	18
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	5	15	(2)	38	14	70
Elimination des opérations intersectorielles	-	-	-	-	-	-
Transferts intersectoriels non technique	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	(21)	21	41	10	37	88
Autres produits nets non techniques	-	(4)	2	3	2	3
Résultat exceptionnel	-	-	-	(29)	(1)	(30)
Impôts sur les résultats	-	(3)	(16)	(5)	(4)	(28)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	(21)	14	27	(21)	34	33
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	1	1
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(5)	(25)	(7)	(14)	-	(51)
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	(26)	(11)	20	(35)	35	(17)
Intérêts minoritaires	2	-	(1)	1	(2)	-
Résultat net part du groupe	(24)	(11)	19	(34)	33	(17)
Opérations exceptionnelles	-	-	-	30	1	31
Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	(24)	(11)	19	(4)	34	14
Amortissements des écarts d'acquisition	5	25	7	6	-	43
Résultat courant avant amortissements des écarts d'acquisition	(19)	14	26	2	34	57

31.2 Résultat consolidé de l'assurance vie pour l'exercice 2001

31.2.1 Résultat consolidé de l'assurance vie France et hors de France

	(en millions d'euros)		
	Vie en France	Vie hors France	Total vie Exercice 2001
1. Primes brutes de réassurance	4 622	1 808	6 430
- prestations et frais payés brutes de réassurance	(3 411)	(942)	(4 353)
- charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(90)	(9)	(99)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(3 501)	(951)	(4 452)
- provisions d'assurance vie brutes de réassurance	107	(304)	(197)
- provisions en UC brutes de réassurance	(51)	(229)	(280)
- autres provisions techniques	(7)	(7)	(14)
3. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques brutes de réassurance	49	(540)	(491)
- Ajustements ACAV (moins-values) brutes de réassurance	(979)	235	(744)
- Ajustements ACAV (plus-values) brutes de réassurance	270	(237)	33
4. Ajustements ACAV brutes de réassurance	(709)	(2)	(711)
5. Solde souscription (1 à 4)	461	315	776
- frais d'acquisition	(472)	(175)	(647)
- frais d'administration	(112)	(65)	(177)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(584)	(240)	(824)
- autres charges techniques	234	(329)	(95)
- autres produits techniques	(241)	300	59
7. Autres charges et produits techniques	(7)	(29)	(36)
8. Charges d'acquisition et de gestion nettes (6+7)	(591)	(269)	(860)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 194	363	2 557
Transferts intersectoriels des produits financiers techniques	73	40	113
9. Part du compte technique dans les produits nets de placements	2 267	403	2 670
10. Participations aux résultats brutes de réassurance	(1 852)	(406)	(2 258)
11. Solde financier brut de réassurance (9+10)	415	(3)	412
12. RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT DE L'ASSURANCE VIE (5+8+11)	285	43	328
13. Primes acquises cédées aux réassureurs	(48)	(37)	(85)
- prestations et frais payés cédées aux réassureurs	99	20	119
- charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	(2)	(1)	(3)
14. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	97	19	116
- provisions d'assurance vie cédées	51	(1)	50
- provisions en UC cédées	(52)		(52)
- autres provisions techniques cédées	1		1
15. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions techniques cédées aux réassureurs		(1)	(1)
- ajustements ACAV (moins-values) cédés aux réassureurs			
- ajustements ACAV (plus-values) cédés aux réassureurs	(7)		(7)
16. Ajustements ACAV cédés aux réassureurs	(7)		(7)
17. Participation aux résultats cédée aux réassureurs	18		18
18. Commissions Vie reçues des réassureurs	13	5	18
19. SOLDE DE RÉASSURANCE DE L'ASSURANCE VIE (13+14+15+16+17+18)	73	(14)	59
Transferts intersectoriels de réassurance	1	(1)	
20. RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (12+19)	359	28	387
Participation des salariés	(6)		(6)
Produits nets des placements hors part du compte technique	51	45	96
Elimination des opérations intersectorielles			
Transferts intersectoriels non technique	(5)		(5)
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	399	73	472
Autres produits nets non techniques	6	(20)	(14)
Résultat exceptionnel	(28)	30	2
Impôts sur les résultats	(23)	(13)	(36)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES INTEGRÉES	354	70	424
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	52		52
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(17)	(19)	(36)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	389	51	440
Intérêts minoritaires		(6)	(6)
Résultat net part du groupe	389	45	434
Opérations exceptionnelles	28	(21)	7
Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	417	24	441
Amortissements des écarts d'acquisition	17	16	33
Résultat courant avant amortissements des écarts d'acquisition	434	40	474

31.2.2 Résultat consolidé de l'assurance vie hors de France par pays pour l'exercice 2001

	(en millions d'euros)					
	Belgique	Pays Bas	Espagne	Amérique du Sud	Dom Tom et autres pays	Vie hors de France
1. Primes brutes de réassurance	451	477	467	284	129	1808
- prestations et frais payés brutes de réassurance	(381)	(187)	(186)	(129)	(59)	(942)
- charges des provisions pour sinistres brutes de réassurance	(6)	-	(8)	6	(1)	(9)
2. Charges des sinistres brutes de réassurance	(387)	(187)	(194)	(123)	(60)	(951)
- provisions d'assurance vie brutes de réassurance	61	(41)	(217)	(90)	(17)	(304)
-provisions en UC brutes de réassurance	(53)	(96)	(26)	(45)	(9)	(229)
- autres provisions techniques	-	(1)	-	(2)	(4)	(7)
3. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres						
provisions techniques brutes de réassurance	8	(138)	(243)	(137)	(30)	(540)
- ajustements ACAV (moins-values) bruts de réassurance	33	207	9	(11)	(3)	235
- ajustements ACAV (plus-values) bruts de réassurance	(32)	(207)	(9)	11	-	(237)
4. Ajustements ACAV bruts de réassurance	1	-	-	-	(3)	(2)
5. Solde souscription (1 à 4)	73	152	30	24	36	315
- frais d'acquisition	(46)	(60)	(15)	(40)	(14)	(175)
- frais d'administration	(21)	(14)	(4)	(21)	(5)	(65)
6. Frais d'acquisition et d'administration	(67)	(74)	(19)	(61)	(19)	(240)
- autres charges techniques	(1)	(2)	-	-	(326)	(329)
- autres produits techniques	2	12	-	-	286	300
7. Autres charges et produits techniques	1	10	-	-	(40)	(29)
8. Charges d'acquisition et de gestion nettes (6+7)	(66)	(64)	(19)	(61)	(59)	(269)
Part du compte technique dans les produits nets de placements	191	39	89	22	22	363
Transferts intersectoriels des produits financiers techniques	1	4	-	-	35	40
9. Part du compte technique dans les produits nets de placements	192	43	89	22	57	403
10. Participation aux résultats brute de réassurance	(204)	(87)	(83)	(16)	(16)	(406)
11. Solde financier brutes de réassurance (10+11)	(12)	(44)	6	6	41	(3)
12. RÉSULTAT TECHNIQUE BRUT DE L'ASSURANCE VIE (5+8+11)	(5)	44	17	(31)	18	43
13. Primes acquises cédées aux réassureurs	(1)	(16)	(3)	(14)	(3)	(37)
- prestations et frais payés cédées aux réassureurs	1	6	3	8	2	20
- charges des provisions pour sinistres cédées aux réassureurs	-	-	-	(2)	1	(1)
14. Charges des sinistres cédées aux réassureurs	1	6	3	6	3	19
- provisions d'assurance vie cédées	-	-	-	-	(1)	(1)
- provisions en UC cédées	-	-	-	-	-	-
- autres provisions techniques cédées	-	-	-	-	-	-
15. Charges des provisions techniques d'assurance vie et autres provisions						
techniques cédées aux réassureurs	-	-	-	-	(1)	(1)
- Ajustements ACAV (moins-values) cédés aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
- Ajustements ACAV (plus-values) cédés aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
16. Ajustements ACAV cédés aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
17. Participation aux résultats cédé aux réassureurs	-	-	-	-	-	-
18- Commissions Vie reçues des réassureurs	-	1	-	3	1	5
19. SOLDE DE REASSURANCE DE L'ASSURANCE VIE (13+14+15+16+17+18)	-	(9)	-	(5)	-	(14)
Transferts intersectoriels de réassurance	-	-	-	-	(1)	(1)
20. RÉSULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE VIE (12+19)	(5)	35	17	(36)	17	28
Participation des salariés	-	-	-	-	-	-
Produits nets des placements hors part du compte technique	19	7	3	30	(14)	45
Elimination des opérations intersectorielles	-	-	-	-	-	-
Transferts intersectoriels non technique	-	-	-	-	-	-
RÉSULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	14	42	20	(6)	3	73
Autres produits nets non techniques	(1)	(19)	-	-	-	(20)
Résultat exceptionnel	26	-	-	4	-	30
Impôts sur les résultats	(2)	(7)	(7)	3	-	(13)
RÉSULTAT DES ENTREPRISES INTÉGRÉES	37	16	13	1	3	70
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	-
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition	(5)	(1)	(8)	(5)	-	(19)
RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	32	15	5	(4)	3	51
Intérêts minoritaires	(3)	-	(3)	1	(1)	(6)
Résultat net part du groupe	29	15	2	(3)	2	45
Opérations exceptionnelles	(24)	-	-	3	-	(21)
Résultat courant après amortissements des écarts d'acquisition	5	15	2	-	2	24
Amortissements des écarts d'acquisition	5	1	8	2	-	16
Résultat courant avant amortissements des écarts d'acquisition	10	16	10	2	2	40

31.3 Résultat consolidé du secteur bancaire

				(en millions d'euros)	
	France	Exercice 2001 Hors de France	Total	Exercice 2000 Total	Total
Produits d'exploitation bancaire	1 629	183	1 812		1 719
Total des produits d'exploitation courante	1 629	183	1 812		1 719
Charges d'exploitation bancaire	(1 327)	(168)	(1 495)		(1 371)
Charges de gestion	(197)	(14)	(211)		(241)
Total des charges d'exploitation courante	(1 524)	(182)	(1 706)		(1 612)
RESULTAT DE L'EXPLOITATION COURANTE	105	1	106		107
Eliminations op. inter-sectorielles	-	-	-		-
Transferts intersectoriels	(56)	-	(56)		(65)
RESULTAT D'EXPLOITATION COURANTE CORRIGE	49	1	50		42
Autres produits nets	-	-	-		-
Résultat exceptionnel	-	-	-		3
Impôts sur le résultat	(17)	(5)	(22)		(20)
Quote-part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	16	-	16		63
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	4	(1)	3		1
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	52	(5)	47		89
Intérêts minoritaires	(15)	1	(14)		(11)
RESULTAT NET (part groupe)	37	(4)	33		78

31.4 Résultat consolidé des autres activités

	Exercice 2001						(en millions d'euros) Exercice 2000	
	France			Hors de France			Total	Total
	Holdings	Divers	Total	Holdings	Divers	Total	France et hors de France	France et hors de France
Chiffre d'affaires	-	17	17	-	13	13	30	21
Autres produits d'exploitation	3	3	6	-	-	-	6	5
Achats consommés		(1)	(1)	-	-	-	(1)	(1)
Charges de personnel (y compris la participation des salariés)	-	(4)	(4)	(11)	(17)	(28)	(32)	(23)
Autres charges d'exploitation	(47)	(8)	(55)	(16)	(20)	(36)	(91)	(101)
Impôts et taxes	(3)	-	(3)	-	-	-	(3)	(2)
Dotations aux amortissements et provisions	-	(4)	(4)	-	(1)	(1)	(5)	(3)
Résultat d'exploitation	(47)	3	(44)	(27)	(25)	(52)	(96)	(104)
Charges et produits financiers	119	(55)	64	18	7	25	89	104
Résultat de l'exploitation courante	72	(52)	20	(9)	(18)	(27)	(7)	
Elimination des opérations intersectorielles	(51)	59	8	(87)	26	(61)	(53)	(52)
Résultat de l'exploitation courante corrigé	21	7	28	(96)	8	(88)	(60)	(52)
Résultat exceptionnel	38	-	38	(28)	4	(24)	14	207
Impôts sur les résultats	88	(1)	87	(1)	(1)	(2)	85	51
Résultat net des entreprises intégrées	147	61	53	(125)	11	(114)	39	206
Quote - part dans les résultats des entreprises mises en équivalence	1	-	1	-	4	4	5	6
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition	(1)	-	(1)	-	(1)	(1)	(2)	(3)
Résultat net de l'ensemble consolidé	147	61	53	(125)	14	(111)	42	209
Intérêts minoritaires								(1)
Résultat net part du groupe	147	61	53	(125)	14	(111)	42	208

32. Récapitulatif des produits financiers nets des charges de l'exercice 2001

	Assurance vie	Assurance non vie	Total Assurance	Autres activités	(en millions d'euros) TOTAL
Revenus nets des placements	2 160	807	2 967	118	3 085
Frais de gestion des placements	(120)	(64)	(184)	(66)	(250)
Produits nets des pertes provenant de la réalisation des placements	673	487	1 160	120	1 280
Variation des mouvements des provisions pour dépréciation d'actifs	(63)	9	(54)	(8)	(62)
Ajustement net ACAV	(704)	-	(704)	-	(704)
Produits financiers nets de charges hors endettement	1 946	1 239	3 185	164	3 349
Charges d'endettement	(4)	(19)	(23)	(75)	(98)
Produits financiers nets de charges hors réassurance	1 942	1 220	3 162	89	3 251
Ajustement ACAV cédé aux réassureurs	(7)	-	(7)	-	(7)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	1 935	1 220	3 155	89	3 244

32. Récapitulatif des produits financiers nets des charges de l'exercice 2000 pro forma

	Assurance vie	Assurance non vie	Total Assurance	Autres activités	(en millions d'euros) TOTAL
Revenus nets des placements	2 059	851	2 910	93	3 003
Frais de gestion des placements	(94)	(42)	(136)	(7)	(143)
Produits nets des pertes provenant de la réalisation des placements	1 213	504	1 717	74	1 791
Variation des mouvements des provisions pour dépréciation d'actifs	25	(19)	6	11	17
Ajustement brut ACAV	(89)	-	(89)	-	(89)
Produits financiers nets de charges hors endettement	3 114	1 294	4 408	171	4 579
Charges d'endettement	-	-	-	(127)	(127)
Produits financiers nets de charges hors réassurance	3 114	1 294	4 408	171	4 452
Ajustement ACAV cédé aux réassureurs	(27)	-	(27)	-	(27)
PRODUITS FINANCIERS NETS DE CHARGES	3 087	1 294	4 381	171	4 425

32.1 Récapitulatif des produits financiers nets des charges des sociétés d'assurance de l'exercice 2001

(en millions d'euros)

	Vie en France	Vie hors de France	Total vie	Non Vie en France	Non Vie hors de France	Santé France	Santé Hors de France	Assu- rance Crédit	Assis- tance	Total non vie	Total Assu- rance
Revenus des placements	1 772	466	2 238	324	280	141	20	89	11	865	3 103
Autres produits des placements	14	2	16	25	18	-	-	13	1	57	73
Autres charges des placements	(86)	(8)	(94)	(73)	(19)	-	-	(20)	(3)	(115)	(209)
TOTAL REVENUS NETS DES PLACEMENTS	1 700	460	2 160	276	279	141	20	82	9	807	2 967
FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS	(82)	(38)	(120)	(39)	(19)	-	-	(5)	(1)	(64)	(184)
Produits provenant de la réalisation des placements	970	178	1 148	535	70	-	-	63	2	670	1 818
Pertes provenant de la réalisation des placements	(315)	(160)	(475)	(123)	(35)	-	-	(22)	(3)	(183)	(658)
TOTAL PRODUITS NETS DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	655	18	673	412	35	-	-	41	(1)	487	1 160
Reprise de provision pour dépréciation	123	38	161	46	20	-	-	3	1	70	231
Dotation aux provisions pour dépréciation	(153)	(71)	(224)	(27)	(22)	-	-	(10)	(2)	(61)	(285)
TOTAL Variation des mouvements des provisions pour dépréciation d'actifs	(30)	(33)	(63)	19	(2)	-	-	(7)	(1)	9	(54)
Ajustements ACAV (plus values)	269	(237)	32	-	-	-	-	-	-	-	32
Ajustements ACAV (moins values)	(972)	236	(736)	-	-	-	-	-	-	-	(736)
TOTAL AJUSTEMENT NET ACAV	(703)	(1)	(704)	-	-	-	-	-	-	-	(704)
Produits financiers nets de charges	1 540	406	1 946	668	293	141	20	111	6	1 239	3 185

32.1 Récapitulatif des produits financiers nets des charges des sociétés d'assurance de l'exercice 2000 pro forma

(en millions d'euros)

	Vie en France	Vie hors de France	Total vie	Non Vie en France	Non Vie hors de France	Santé France	Santé Hors de France	Assu- rance Crédit	Assis- tance	Total non vie	Total Assu- rance
Revenus des placements	1 721	397	2 118	310	280	181	20	90	7	888	3 006
Autres produits des placements	4	4	8	13	6	-	-	5	5	29	37
Autres charges des placements	(52)	(15)	(67)	(19)	(24)	-	-	(15)	(8)	(66)	(133)
TOTAL REVENUS NETS DES PLACEMENTS	1 673	386	2 059	304	262	181	20	80	4	851	2 910
FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS	(67)	(27)	(94)	(30)	(6)	-	-	(6)	-	(42)	(136)
Produits provenant de la réalisation des placements	1 391	200	1 591	574	51	-	1	60	5	691	2 282
Pertes provenant de la réalisation des placements	(350)	(28)	(378)	(163)	(7)	-	-	(15)	(2)	(187)	(565)
TOTAL PRODUITS NETS DE LA RÉALISATION DES PLACEMENTS	1 041	172	1 213	411	44	-	1	45	3	504	1 717
Reprise de provisions pour dépréciation	102	4	106	8	1	-	-	-	2	11	117
Dotation aux provisions pour dépréciation	(58)	(23)	(81)	(9)	(14)	-	-	(5)	(2)	(30)	(111)
TOTAL Variation des mouvements des provisions pour dépréciation d'actifs	44	(19)	25	(1)	(13)	-	-	(5)	0	(19)	6
Ajustements ACAV (plus values)	178	(5)	173	-	-	-	-	-	-	-	173
Ajustements ACAV (moins values)	(267)	5	(262)	-	-	-	-	-	-	-	(262)
TOTAL AJUSTEMENT BRUT ACAV	(89)	-	(89)	-	-	-	-	-	-	-	(89)
Produits financiers net de charges	2 602	512	3 114	684	287	181	21	114	7	1 294	4 408

33. Résultat exceptionnel

	(en millions d'euros)	
	Exercice 2001	Exercice 2000 pro forma
Provision sur actif (Argentine)	(21)	-
Provisions de restructuration	-	(49)
Plan de préretraite France	(94)	-
Reprise de provision pour litige	33	-
Garantie AGF Nafta (Canada)	(7)	-
Cessions de filiales :		
Cession AGF MAT	16	-
Cession City General	(3)	-
Cession Euler	-	141
Cession Coface	-	65
Autres cessions de filiales	9	-
Sous-total cessions	22	206
Divers	(6)	(12)
Total	(73)	145
Autres éléments liés au résultat exceptionnel :		
Impôts et taxes	45	(92)
Intérêts minoritaires	(1)	(2)
Résultat non technique	-	(23)
Amortissement d'écart d'acquisition	(17)	(53)
Incidence globale des opérations exceptionnelles	(46)	(25)

Exercice 2001

Le résultat exceptionnel qui s'élève à - 73 millions d'euros ne tient pas compte des éléments directement rattachés aux opérations exceptionnelles et classés dans les postes suivants :

- produit d'impôt pour 45 millions d'euros correspondant à l'impôt sur le plan de préretraite France pour 32 millions d'euros, la cession d'AGF MAT pour 14 millions d'euros, 1 million d'euros pour la cession de City General et - 2 millions de charge d'impôts sur la cession de filiales belges,
- des intérêts minoritaires pour - 1 million d'euros,
- des amortissements d'écart d'acquisition pour - 17 millions (- 8 millions sur AGF MAT et - 9 millions sur l'Argentine).

La provision constatée au titre des filiales en Argentine correspond à l'actif net comptable de ces filiales.

Exercice 2000 pro forma

Le résultat exceptionnel qui s'élève à 145 millions d'euros ne tient pas compte des éléments directement rattachés aux opérations exceptionnelles et classés dans les postes suivants :

- charge d'impôt pour 92 millions d'euros correspondant d'une part à l'impôt sur les cessions pour -78 millions d'euros et d'autre part au redressement fiscal pour - 14 millions d'euros,
- minoritaires pour - 2 millions d'euros concernant la plus-value dégagée sur la Coface,
- résultat non technique pour - 23 millions d'euros correspondant d'une part au redressement URSSAF pour - 18 millions d'euros et d'autre part au redressement fiscal hors impôt des sociétés pour - 5 millions d'euros,
- des amortissements d'écarts d'acquisition en Colombie pour 53 millions d'euros.

34. Impôts sur les bénéfices

	(en millions d'euros)			
	Exercice 2001	Exercice 2000 pro forma	Exercice 2000	Exercice 1999
Impôts exigibles	(136)	(157)	(157)	(125)
Impôts différés	84	(24)	(17)	2
Total	(52)	(181)	(174)	(123)

Les charges (-), produits (+) d'impôts se décomposent de la façon suivante :

	(en millions d'euros)			
	Exercice 2001	Exercice 2000 pro forma	Exercice 2000	Exercice 1999
Charge d'impôt exigible du sous-groupe d'intégration fiscale (a)	(7)	(68)	(68)	11
Charge d'impôt exigible des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	(129)	(89)	(89)	(136)
Total de la charge d'impôt exigible	(136)	(157)	(157)	(125)

	(en millions d'euros)			
	Exercice 2001	Exercice 2000 pro forma	Exercice 2000	Exercice 1999
Impôts du sous-groupe d'intégration fiscale				
Impôt sur déficit du groupe d'intégration fiscale	(6)	(57)	(57)	32
Impôts différés sur activation des frais d'acquisition	(10)	(12)	(8)	(12)
Impôts sur cessions internes éliminées en consolidation	(19)	58	63	(20)
Impôts sur décalages temporaires	80	19	19	3
Impôts sur suivi d'affectation d'Athéna et d'Allianz	14	7	7	(6)
Autres	(8)	1	(2)	0
Charge d'impôt différé du Sous-groupe d'intégration fiscale (a)	51	16	22	(3)
Charge d'impôt différé des sociétés hors périmètre d'intégration fiscale	33	(40)	(39)	5
Total de la charge d'impôt différée	84	(24)	(17)	2
Charge d'impôt du groupe d'intégration fiscale (a)	44	(52)	(46)	8
Charge d'impôt des autres sociétés	(96)	(129)	(128)	(131)
Charge totale	(52)	(181)	(174)	(123)

(a) Impôt du groupe d'intégration fiscale AGF

Impôt au 31 décembre 2001

En 2001, la charge d'impôt exigible a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein de l'exercice 1996 de 61 millions d'euros, imputés sur l'impôt exigible à taux réduit.

Impôt au 31 décembre 2000

En 2000, la charge d'impôt exigible a été minorée par l'utilisation des déficits reportables à taux plein de l'exercice 1995 de 284 millions d'euros, dont 105 millions ont permis de neutraliser l'impôt exigible à taux plein et 179 millions ont été imputés sur l'impôt exigible à taux réduit.

34.1 Rapprochement entre la charge d'impôt & le résultat

(en millions d'euros)
Exercice 2001

Résultat du Groupe		717
Résultat des minoritaires		54
Résultat net d'ensemble		771
Charge d'impôt		(52)
Résultat des sociétés mises en équivalence		92
Résultat brut avant quote-part des sociétés mises en équivalence		731
Charge d'impôt théorique	36,43%	(266)
-Différences permanentes		91
dont amortissement écart d'acquisition		(39)
-Différences de taux		41
-Incidences du report variable		(12)
-Autres différences		94
Charge d'impôt effective		(52)

35. Personnel

Effectif moyen employé par les entreprises consolidées :

(pour les sociétés consolidées par intégration proportionnelle, leur effectif est retenu à hauteur du pourcentage d'intégration)

	Exercice 2001	Exercice 2000
Personnel commercial en France	4 713	4 735
Personnel de gestion en France	14 212	13 926
Personnel du réseau international (1)	13 897	13 127
TOTAL	32 822	31 788
Ventilation du personnel en France par activités :		
Assurance non vie	10 352	10 425
Assurance vie	6 234	6 377
Banques	2 093	1 818
Autres activités	246	41
TOTAL	18 925	18 661
Ventilation du personnel hors de France par activités :		
Assurance	13 088	12 263
Banques	251	214
Autres activités	558	650
TOTAL	13 897	13 1270

Evolution des effectifs

(1) La variation des effectifs hors de France s'explique principalement par l'intégration du Groupe Zwolsche Algemeene (+ 585). La charge globale de personnel du Groupe AGF s'élève à 1 791 millions d'euros en 2001 contre 1 483 millions en 2000.

35.1 Organes d'administration

La rémunération versée en 2001 aux mandataires sociaux s'élève :

- pour le Président Antoine Jeancourt-Galignani (période du 1er janvier au 30 juin 2001) à 1 252 542 euros dont 401 124 euros au titre de la partie variable (bonus), et 358 256 euros au titre d'indemnité de révocation du mandat social et 24 390 euros au titre des jetons de présence versés par AGF et les autres sociétés du Groupe.

- pour le Président Jean-Philippe Thierry (période du 1er janvier au 31 décembre 2001) à 573 206 euros dont 24 390 euros au titre des jetons de présence versés par AGF et les autres sociétés du Groupe.

Au titre de l'année 2001 le Conseil d'administration du 19 septembre 2001 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations, à l'attribution au Président Antoine Jeancourt-Galignani de 1 712 SAR et au Président Jean-Philippe Thierry de 2 318 SAR.

La rémunération globale brute versée aux administrateurs représentant les salariés et actionnaires salariés, au cours de l'année, s'élève à 238 268 euros dont 67 078 euros à titre de jetons de présence.

Les jetons de présence versés en 2001 aux mandataires sociaux s'élèvent à 357 000 euros dont 67 078 à titre de jetons de présence versés aux Administrateurs salariés et actionnaires salariés et 48 780 euros aux Présidents.

Après la privatisation, un régime de retraite complémentaire a été mis en place pour les membres du comité exécutif, se substituant à celui qui existait dans les entreprises nationales d'assurances. Les membres du Comité exécutif du Groupe, y compris les mandataires sociaux, bénéficient de ce système de retraite supplémentaire ad hoc dont les termes sont arrêtés par le règlement intérieur approuvé par le Conseil d'administration du 15 avril 1998. Au 31 décembre 2001, l'engagement total résultant de cet accord est évalué à 3,5 millions d'euros.

35.2 Stock-options

Dans le cadre des articles L225-177 à L225-184 du code de commerce, l'Assemblée Générale a, à plusieurs reprises depuis 1990, autorisé le Conseil d'administration à attribuer des options d'acquisition ou de souscription d'actions aux salariés et mandataires sociaux du Groupe, dans les conditions fixées par la loi.

Comité des rémunérations

Le comité des rémunérations du Conseil d'administration a notamment pour mission d'examiner les propositions de la direction générale intéressant la mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale extraordinaire et de présenter un rapport au Conseil d'administration pour décision.

Ce comité est composé de : Monsieur A. Lévy-Lang (Président), Monsieur H. Schulte-Noelle et Mme B. Majnoni d'Intignano (à compter du 5 juin 2001).

La politique d'attribution mise en place au sein du Groupe AGF est unique pour l'ensemble des bénéficiaires y compris les membres du comité exécutif et vise principalement un objectif de fidélisation.

Elle résulte de la décision prise par le Conseil d'administration, sur la base d'un rapport de son comité des rémunérations sur les propositions émanant de la direction générale en matière de mise en place des plans de souscription ou d'achat d'actions autorisés par l'Assemblée Générale extraordinaire.

35.2.1 Nature des options

Les options attribuées par le Conseil d'administration ont été successivement des options d'achat (jusqu'à la privatisation de la société), des options de souscription et, depuis 1999, à nouveau des options d'achat, afin de répondre à la préoccupation croissante des actionnaires d'éviter l'effet dilutif des stock-options.

35.2.2 Critères d'attribution

Sont éligibles à l'attribution d'options :

- les cadres de direction du Groupe AGF,
- les mandataires sociaux et dirigeants opérationnels des filiales,
- et certains salariés dont les missions ou les réalisations justifient une attribution.

35.2.3 Périodicité des plans

Chaque année, depuis 1990, il a été procédé à une attribution d'options.

35.2.4 Conditions d'exercice des options attribuées en 2001

Les options ont une durée de validité de huit ans, soit jusqu'au 16 octobre 2009.

Sauf en cas de décès ou d'invalidité, les options ne peuvent être exercées avant l'expiration d'un délai de cinq ans, soit le 16 octobre 2006 (afin d'éviter que l'entreprise et les bénéficiaires n'aient à supporter les charges sociales).

La rupture du contrat de travail ou la perte du mandat social entraîne, sauf exceptions (décès, invalidité, départ ou mise à la retraite et événements divers sur décision du Conseil d'administration), la perte des options.

Années d'attribution	Nombre total d'options consenties	Type d'option	Nombre d'options consenties aux membres du comité exécutif	Dont président	Nombre total de bénéficiaire	Date limite de levée	Rabais	Prix d'exercices	Options exercées au 31.12.2001	Options exerçables au 31.12.2001	Options restant à lever au 31.12.2001
1994	580 000	(a)	71 000	15 000	158	16.12.02	20%	184,00 F	498 500	46 500	35 000
fév-96	637 000	(a)	76 000	20 000	178	2.02.04	5%	153,00 F	497 150	64 900	74 950
déc-96	794 150	(s)	167 750	61 250	194	19.12.04	5%	156,75 F	406 050	90 050	298 050
1997	734 500	(s)	160 000	50 000	179	17.09.05	5%	214,00 F	43 750	6 500	684 250
1998	959 000	(s)	210 000	60 000	230	16.10.06	5%	285,50 F	2 250	20 000	936 750
1999	1 000 000	(a)	230 000	60 000	240	12.10.07	5%	48,11 €	3 000	10 500	986 500
2000	1 000 000	(a)	140 000	42 000	341	18.10.08	5%	57,03 €	3 000	0	997 000
2001	1 022 100	(a)	165 000	65 000	346	17.10.09	5%	48,59 €	0	0	1 022 100

(a) option d'achat

(s) option de souscription

Le Conseil d'administration a décidé, le 19 septembre 2001, d'attribuer des options d'achats d'actions au Président Jean-Philippe Thierry : 65 000 options au prix de 48,59 euros avec échéance au 16 octobre 2009, et au douze premiers salariés non mandataires sociaux : 143 000 options au prix de 48,59 euros avec échéance au 16 octobre 2009.

Au titre de l'exercice 2001, 72 200 options attribuées le 19 décembre 1996 ont fait l'objet d'une levée au prix de souscription de 23,90 euros.

35.2.5 Stock Appreciation Rights

Allianz A.G. a décidé de mettre en place en faveur des dirigeants de l'ensemble des sociétés de son groupe un système d'intéressement à long terme.

Dénoté Stock Appreciation Rights Plan (SAR), il s'agit en pratique d'un mécanisme de bonus dont le montant est lié à l'évolution du cours de bourse de l'action Allianz A.G. sur une période de sept ans.

Les bénéficiaires du SAR recevront, sous forme d'un complément de salaire versé par leur société d'appartenance, une somme égale au produit de la progression du cours de l'action Allianz A.G. par le nombre d'options attribuées.

Le nombre d'options attribuées est déterminé en fonction du salaire du bénéficiaire, ce critère étant pondéré par trois paramètres d'égal poids, l'un dépendant des performances économiques du Groupe Allianz, l'autre de celles du Groupe AGF et le troisième de l'appréciation par le Président des AGF de la qualité des performances de chaque bénéficiaire.

Les options ont une durée de validité de sept ans, mais ne peuvent être exercées durant les deux années suivant la date de leur attribution et seulement si le cours de l'action Allianz A.G. a progressé d'au moins 20% et a surperformé pendant au moins cinq jours consécutifs le Dow Jones Stoxx Index.

Au titre de l'année 2001, le Conseil d'administration du 19 septembre 2001 a procédé, sur proposition du comité des rémunérations, à l'attribution au Président Antoine Jeancourt-Galignani de 1 712 SAR et au Président Jean-Philippe Thierry de 2 318 SAR.

Par ailleurs, il a été procédé à l'attribution aux autres membres du comité exécutif d'un total de 4 201 SAR.

Le nombre d'options pouvant être consenties aux bénéficiaires au titre de chacun des systèmes (stock-options AGF et SAR Allianz) a été, afin de tenir compte de la dualité de systèmes, réduit par rapport aux normes Allianz pour ce qui concerne les SAR et par rapport aux pratiques antérieures pour ce qui concerne les stock-options AGF.

36. Engagements donnés et reçus

36.1 Engagements hors bilan des sociétés d'assurance

	(en millions d'euros) 31.12.2001
Avals, cautions, garanties de crédit	356
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	261
Autres engagements donnés	390
Total engagements donnés	1 007
Avals, cautions, garanties de crédit	1 139
Titres et actifs acquis avec engagement de revente	-
Autres engagements reçus	455
Total engagements reçus	1 594
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires	1 186

Caisse de retraite AGF

Selon l'accord conclu en septembre 1999 avec les syndicats sur la fermeture du régime de retraite chapeau des AGF, l'allocation versée par la caisse des AGF aux retraités reste une allocation différentielle. Son montant annuel est calculé chaque année en déduisant de la garantie globale AGF le montant des autres retraites. À partir de 2000 et jusqu'en 2005, la garantie globale AGF sera revalorisé chaque année d'un taux égal à la moyenne des augmentations ARRCO et AGIRC diminuée de 2% avec un plancher de 0%. A partir de 2006, le Conseil d'administration de la caisse pourra adopter, si la situation du régime le permet, des règles de revalorisation plus favorables, dans certaines limites.

Pour les salariés actifs faisant partie du Groupe fermé des participants, la revalorisation dépendra des performances financières des placements, sachant qu'un taux d'actualisation de 4,5% a été choisi.

Les provisions constituées par la caisse à l'aide de ses réserves et d'une dotation de 144,8 millions d'euros versée fin 1999 par l'entreprise garantissent ces engagements.

Acquisition Tindall Riley Marine Ltd.

En novembre 2000, le Groupe AGF a procédé à l'acquisition de 25% du capital de Tindall Riley Marine Ltd. à travers sa filiale détenue à 100%, Allianz AGF MAT Ltd., basée au Royaume Uni. Tindall Riley Marine Ltd. gère le "Britannia Steamship Insurance Association LTD.", mutuelle anglaise occupant l'une des premières positions sur le segment de l'assurance responsabilité civile des armateurs (P&I club). L'accord prévoit qu'Allianz AGF MAT montera progressivement au capital de Tindall Riley Marine Ltd. afin d'en détenir 50% en 2003 et 100% en 2006.

Engagements obtenus dans le cadre de l'acquisition de Colseguros

Dans le cadre de l'acquisition de 60% du Groupe Colseguros en Colombie, le Groupe Bavaria ancien actionnaire majoritaire a pris les engagements suivants :

Engagement de rachats d'actifs

Les ex-actionnaires majoritaires ont acheté à différentes sociétés du Groupe Colseguros un certain nombre d'actions et d'immeubles pour un montant de 37 187 milliers d'euros. La totalité des immeubles a été payée au 29 mars 2000. En ce qui concerne les actions, un paiement reste dû au 29 septembre 2001. À ce paiement s'ajoutent des intérêts au taux DTF (taux effectif moyen des certificats de dépôts émis par des établissements bancaires et financiers colombiens à 90 jours) payés trimestriellement. Le paiement est garanti par des titres Bavaria donnés en gage. Ce gage représente 1,43 fois le solde dû. Un intérêt de retard équivalent au taux DTF + 4 est également prévu par le contrat.

Garantie de passif

Les ex-actionnaires majoritaires s'engagent à indemniser Colseguros dans la limite de 15 millions USD pour tout dommage causé aux sociétés du Groupe dans l'un des cas suivants antérieurs à la date de clôture : passifs occultes, impôts, levée de garanties, actifs fictifs, litiges, obligations en droit du travail, investissements spéciaux : (banque Uconal), déficit de la société Cédulas Colón de Capitalizacion Colseguros SA dans la limite de 2 millions USD ou toute autre inexactitude importante dans les déclarations et garanties.

Cette garantie est valable pour une durée de 3 ans sauf pour les garanties fiscales pour lesquelles la durée sera de 5 ans.

Engagement de paiements de primes sur les cat bonds

Dans le cadre d'une opération de réassurance couvrant les risques de tempêtes en France et de tremblement de terre à Monaco, AGF IART s'est engagé à payer avant fin 2005, un montant total de 34 millions de dollars à la société irlandaise Mediterranean-ré. Le solde restant à payer au 31 décembre 2001 est de 27 millions de dollars.

Cession AGF MAT

Dans le cadre des nouvelles répartitions d'activités envisagées au sein du Groupe Allianz, AGF Vie, AGF Holding et AGF IART ont cédé à Allianz AG le 28 décembre 2001 l'intégralité de leurs actions dans AGF MAT.

Le prix de cession, après recapitalisation d'AGF MAT à hauteur de 78 millions d'euros pour lui permettre de couvrir ses engagements, a été fixé à 131 734 622 euros et réglé le 28 décembre 2001. Ce prix est révisable en fonction de la valeur définitive de l'actif net d'AGF MAT au 31 décembre 2001, à fixer à dire d'expert le 1er avril 2002 au plus tard.

Le contrat de cession comporte une clause garantissant que le résultat net total du portefeuille d'assurances directes et indirectes des exercices de souscription 2001 et antérieur ne comporte ni mali ni boni. Cette garantie couvre la défaillance des réassureurs.

Il prévoit par ailleurs les garanties générales usuelles du vendeur en la matière et notamment une garantie de passif fiscale.

36.2 Engagements hors bilan des banques

	(en millions d'euros) 31.12.2001
engagements de financement donnés	1 216
engagements de financement reçus	1 776
engagements de garantie donnés	561
engagements de garantie reçus	1 988
engagements sur titres à livrer	3
engagements sur titres à recevoir	14
Total engagements donnés	1 780
Total engagements reçus	3 778

Entenial

La deuxième défaillance a été mise en œuvre par un contrat du 1er avril 1996.

Un certain nombre de difficultés ont été rencontrées dans son exécution concernant la liste et la valorisation des actifs transférés, mais toutes ont, à ce jour, trouvé une solution satisfaisante pour Entenial.

La nature des garanties accordées au cessionnaire, au titre du contrat, fait encore l'objet de discussions. Cependant, Entenial est confiant dans leur aboutissement étant donné les confortés qui ont été apportés à sa position juridique et la philosophie même de l'opération destinée à le décharger définitivement des risques attachés aux actifs défaussés.

Financement des défaissances

1ère défaillance (cf. Note 17).

2ème défaillance (cf. Note 17).

36.3 Engagements hors bilan des autres activités

	(en millions d'euros)
	31.12.2001
Avals, cautions, garanties de crédit	287
Autres engagements donnés	115
Total engagements donnés	402
Avals, cautions, garanties de crédit	15
Autres engagements reçus	749
Total engagements reçus	764

Engagement d'achat des actions AGF Assubel

À l'issue de l'offre publique d'achat sur les actions Assubel Vie, des partenaires sont entrés dans le capital d'AGF Assubel. Un protocole d'accord conclu avec nos partenaires indique qu'AGF International s'engage à acquérir les actions AGF Assubel attribuées à Assubel AT et/ou Arag. L'option de vente est exerçable par chacune de ces deux sociétés une fois par an, entre le 1er juin et le 31 août de chaque année de 1997 à 2005, à un prix prédéterminé et porte sur une quotité minimale.

Ce même protocole prévoit également une option d'achat en faveur d'AGF International, exerçable une fois par an entre le 1er septembre et le 30 novembre de chaque année de 1997 à 2005, par laquelle ces mêmes sociétés s'obligent à lui vendre une quotité minimale de ces actions à un prix également prédéterminé.

Par ailleurs, AGF International bénéficie d'un droit de préemption si l'une de ces parties souhaite céder tout ou partie des actions AGF Assubel détenues, entre elles ou à un tiers.

Garantie accordée aux employés de Banco Atlantico

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Atlantico, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n°0700047719) souscrite auprès d'Allianz Seguros.

Garantie accordée aux employés de Banco Espagnol de crédito

AGF International garantit le paiement des obligations rattachées au fonds de pension constitué au bénéfice des employés de Banco Espagnol de Credito, qui fait l'objet d'une police d'assurance (n°215252) souscrite auprès d'Allianz Seguros.

Garantie contre les fluctuations de change d'AGF BV

AGF International s'est engagé à garantir les fluctuations de change, sur toutes devises, prêtées ou empruntées par AGF BV.

Garantie liée à la cession d'AMB accordée à Generali

AGF International a accordé une garantie de nature fiscale à Generali lors de la cession de la participation dans AMB.

Garantie accordée à Allianz AG

AGF International a accordé à Allianz AG le remboursement, après réception par AGF Allianz Argentina :

- du crédit d'impôt, d'un montant de 4 224 538 USD,
- les intérêts à venir de INdeR (Instituto Nacional de Reaseguro).

Les garanties ci-dessus mentionnées sont valables pour une période de cinq ans.

Allianz AG a accordé à AGF International SA le remboursement de 5 600 025 USD, correspondant aux créances auprès de INdeR dans l'hypothèse où ce montant n'aurait pas été remboursé à AGF Allianz Argentina dans un délai de cinq ans.

Engagements liés à l'acquisition des titres ARSA et Allianz Inversiones

La convention d'acquisition des titres ARSA et Allianz Inversiones inclut les engagements ci-dessous exposés.

a) Allianz AG s'engage à rembourser à AGF International dans le cas où ARSA et/ou Allianz Inversiones (les compagnies) devraient régler en France, Chili ou aux Pays-Bas :

- des impôts sur des plus-values existant à la date du contrat,

- des impôts sur les revenus réalisés par les compagnies à la date du contrat,
- d'autres impôts liés à la distribution des bénéfices mentionnés ci-dessus,
- une majoration d'impôt réclamée par l'administration fiscale locale sur des montants réglés avant l'acquisition.

AGF International s'engage à informer Allianz AG au préalable de toute opération pouvant aboutir au paiement d'une des taxes ci-dessus mentionnées, afin qu'Allianz AG puisse participer pleinement aux discussions préliminaires.

b) Allianz AG donne les garanties suivantes à AGF International concernant Adriatica de Seguros :

- garantie de la valeur en VEB sur les actions cotées détenues au 31 décembre 1998 entre la date de la transaction et le 31 décembre 1999,
- garantie de la valeur en VEB sur les obligations (public bonds) détenues au 31 décembre 1998 pour une période de trois ans à partir du 31 décembre 1998.

Dans le cas où une perte serait constatée, réalisée ou non, Allianz AG devra régler 56,34% de cette perte à AGF International.

c) AGF International garantit de rembourser à Allianz AG 56,34% du montant reçu du gouvernement vénézuélien au titre du litige sur les obligations Van Dam, quand ce litige sera résolu.

d) Tous versements au titre des garanties données par Allianz Inversiones à Bice concernant la vente des titres Allianz Bice de Seguros de Vida seront réglés directement par Allianz AG à Allianz Inversiones, dans le cas où ces garanties sont effectivement dues.

Option de vente et d'achat Colseguros

AGF International s'est engagé à acheter les titres Colseguros détenus par Bavaria :

- si AGF International procède à une augmentation volontaire de capital,
- si AGF International modifie substantiellement l'activité de Colseguros,
- à raison de 25% chaque année à partir de fin septembre 2002 à septembre 2005.

Dans le cas où Bavaria n'aurait pas exercé ses droits de vente d'une année ils seront cumulés l'année suivante. Le prix des titres sera la valeur d'actif net multiplié par 1,5.

Bavaria s'est engagé à ne vendre aucun titre Colseguros avant septembre 2003. AGF International a la possibilité d'acquérir à raison de 50% par an, en 2004 et 2005, les titres Colseguros détenus par Bavaria au prix de 1,55 l'actif net.

Autres engagements : (non inclus dans le tableau ci-dessus).

Sur autorisation de son Conseil d'administration, AGF S.A a délivré pour le Comptoir des Entrepreneurs :

- une lettre de confort dans le cadre d'un crédit de 457 millions d'euros consenti par un pool bancaire,
- une lettre de confort demandée par la Commission Bancaire dans le cadre du rachat de La Hénin Epargne Crédit,
- également sur autorisation de son Conseil d'administration, AGF S.A a délivré en novembre 1998 une lettre de confort à Assubel Vie,
- dans le cadre de la cession de la société Garonor, AGF Holding a consenti diverses garanties, notamment fiscales.

37. Instruments financiers

37.1 Opérations du segment assurance

A. Swaps de taux

(en millions d'euros)

	Valeur des swaps au 31.12.2001			Echéancier du nominal			Risque de contrepartie			
	Valeur nominale des swaps	Valeur de marché des swaps	Résultat latent sur swaps	<1an	>=1 an <= 5ans	>5 ans	AAA	AA	A	Non coté
COUVERTURE										
Sur les marchés de gré à gré:										
Payeur taux fixe / Receveur taux variable	175	(8)	(8)	3	172	-	-	175	-	-
Payeur taux fixe / Receveur taux fixe	7	-	-	-	-	7	-	7	-	-
Payeur taux variable / Receveur taux variable	5	1	1	5	-	-	5	-	-	-
Assets swaps	7	(2)	(2)	-	7	-	-	7	-	-
Autres swaps	21	(3)	(3)	-	21	-	-	-	-	21
Total	215	(12)	(12)	8	200	7	5	189	-	21

B. Instruments financiers

	Valeur des instruments financiers au 31/12/2001			Echéancier du nominal			Risque de contrepartie			
	Valeur nominale	Valeur de marchés	Résultat latent	<1an	>=1 an <= 5ans	>5 ans	AAA	AA	A	non coté
COUVERTURE										
Sur les marchés de gré à gré:										
Achat caps	7 542	(26)	(38)	-	-	7 542	850	2 296	550	3 846
Achat option titres	56	3	-	56	-	-	-	-	56	-
Achat option taux	135	10	6	5	80	50	-	-	135	-
Achat option indice	101	8	2	58	33	10	-	69	-	32
Autres achats	5	4	-	4	1	-	5	-	-	-
Total	7 839	(1)	(30)	123	114	7 602	855	2 365	741	3 878
Autres ventes	2	2	-	2	-	-	2	-	-	-
Total	2	2	-	2	-	-	2	-	-	-
OPÉRATION DE GESTION DE POSITIONS										
Sur les marchés organisés:										
Achat option indices	296	1	1	296	-	-	-	-	-	-
Total	296	1	1	296	-	-	-	-	-	-

Instruments financiers à terme au 31 décembre 2001

Opérations liées à des actifs détenus :

L'achat de caps 8 à 10 ans est une stratégie de couverture globale d'une partie de la poche obligataire de la Compagnie Vie. Le montant nominal s'élève fin décembre à 7 542 millions d'euros, ce qui correspond à l'engagement hors bilan reçu. L'engagement hors bilan donné de 108,1 millions d'euros correspond aux primes restant à payer.

Les swaps d'actions (ou swaps de performance) et asset swap ne sont utilisés que pour des opérations de couverture d'éléments d'actif. Les swaps de performance ont pour objectif d'équilibrer un portefeuille ayant une part historiquement trop importante investie sur une action. L'engagement hors bilan correspondant est de 21,1 millions d'euros pour AGF Vie .

L'asset swap chez AGF Vie a pour finalité de modifier la nature des flux sur un actif détenu, le hors bilan est de 7,3 millions d'euros. Les montants figurant en hors bilan correspondent à la valeur nominale des contrats, en contrevaieur Euros.

Les achats de futures sur indices constituent des stratégies de macro-couverture, avec pour objectif un ajustement de l'exposition actions afin de se rapprocher du benchmark. L'engagement hors bilan reçu pour AGF Vie de 31,5 millions d'euros correspond au nominal des contrats.

Il n'entre pas dans l'intention de la compagnie de procéder à un dénouement anticipé de ces contrats. Il n'est constitué comptablement aucune provision pour risques sauf identification d'un risque de contrepartie.

Les opérations sont traitées avec un nombre limité de contreparties de qualité sélectionnées par un comité des risques, les contreparties sur dérivés font l'objet d'une sélection et notation qualitative.

37.2. Opérations du segment banque

A. Swaps de taux

(en millions d'euros)

	Valeur des swaps au 31/12/2001		Echéancier du nominal				Risque de contrepartie				Emetteur		
	Valeur nominale des swaps	Valeur de marché des swaps	Résultat latent sur swaps	<1an	>= 1 an -<= 5ans	>5 ans	AAA	AA	A	Non coté	Eis de crédit OCDE	Eis de crédit hors OCDE	clientèle
COUVERTURE													
Sur les marchés de gré à gré:													
Payeur taux fixe / Receveur taux variable	4 100	(29)	(1)	2 415	1 533	152	52	3 594	428	26	3 853	78	169
Payeur taux variable / Receveur taux fixe	6 994	(11)	1	1 032	3 140	2 822	1 006	4 655	1 333	-	6 728	56	210
Payeur taux variable / Receveur taux variable	195	3	(2)	21	174	-	134	7	53	-	61	-	134
Assets swaps	20	1	-	20	-	-	-	20	-	-	20	-	-
Autres swaps	244	-	-	31	213	-	-	25	219	-	-	-	244
Total	11 553	(36)	(2)	3 519	5 060	2 974	1 192	8 301	2 033	26	10 662	134	757
OPERATIONS DE GESTION DE POSITIONS													
Sur les marchés de gré à gré:													
Payeur taux fixe / Receveur taux variable	816	(11)	(4)	87	103	626	127	514	175	-	-	133	683
Payeur taux variable / Receveur taux fixe	1 615	34	16	749	596	270	418	887	310	-	-	448	1 167
Payeur taux variable / Receveur taux variable	30	-	-	-	-	30	-	30	-	-	-	-	30
Total	2 461	23	12	836	699	926	545	1 431	485	-	-	581	1 880

37.2. Opérations du segment banque

B. Instruments financiers

	Valeur des instruments financiers au 31/12/2001		Echéancier du nominal			Risque de contrepartie				(en millions d'euros) Emetteur			
	Valeur nominale	Valeur de marché	Résultat latent	<1 an	>=1 an -<= 5ans	>5 ans	AAA	AA	A	Non coté	Ets de crédit OCDE	clientèle	Ets de crédit hors OCDE
COUVERTURE													
Sur les marchés de gré à gré :													
Achat FRA	2 818	(5)	-	2 818	-	-	707	2 111	-	-	2 818	-	-
Achat caps	4 453	39	-	1 020	2 126	1 307	287	3 799	367	-	4 453	-	-
Achat floors	1 244	2	-	-	-	1 244	1 056	188	-	-	1 244	-	-
Total	8 515	36	-	3 838	2 126	2 551	2 050	6 098	367	-	8 515	-	-
Vente caps	501	(1)	-	3	477	21	-	265	200	36	465	36	-
Vente floors	292	(1)	-	6	212	74	8	284	-	-	292	-	-
Total	793	(2)	-	9	689	95	8	549	200	36	757	36	-
Sur le marché organisés													
Achat instruments de taux	2	2	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente instruments de taux	10	10	-	10	-	-	-	-	-	-	-	-	-
OPERATION DE GESTION DE POSITION													
Sur les marchés de gré à gré :													
Achat caps	50	-	-	-	50	-	-	50	-	-	-	-	50
Achat option change	30	1	-	20	10	-	20	-	10	-	-	20	10
Total	80	1	-	20	60	-	20	50	10	-	-	20	60
Vente option change	13	-	-	3	10	-	13	-	-	-	13	-	-
Total	13	-	-	3	10	-	13	-	-	-	13	-	-
Sur les marchés organisés :													
Achat options taux	800 000	1	1	-	800 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	800 000	1	1	-	800 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente options taux	1 400 000	2	2	-	1 400 000	-	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 400 000	2	2	-	1 400 000	-	-	-	-	-	-	-	-

37.3. Opérations du segment autres activités

A. Swaps de taux

(en millions d'euros)

	Valeur des swaps au 31/12/2001			Echéancier du nominal			Risque de contrepartie			
	Valeur nominale des swaps	Valeur de marché des swaps	Résultat latent sur swaps	<1an	>=1 an -<= 5ans	>5 ans	AAA	AA	A	Non coté
COUVERTURE										
Sur les marchés de gré à gré:										
Payeur taux fixe / Receveur taux variable	1 543	(23)	(23)	153	556	834	609	758	-	176
Payeur taux fixe / Receveur taux fixe	747	18	18	4	61	682	4	631	-	112
Autres swaps	33	(8)	(8)	33	-	-	-	-	-	33
Total	2 323	(13)	(13)	190	617	1516	613	1 389	-	321

B. Instruments financiers

Néant

38 - LITIGES

Belgique

À la suite d'une plainte déposée en juin 1987, bien avant que les AGF n'en prennent le contrôle, un procès pénal a été engagé devant les tribunaux répressifs belges contre plusieurs anciens mandataires sociaux et salariés de notre filiale Assubel-Vie, sur plusieurs chefs d'inculpation dont celui de faux bilans et de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et d'actionnaires d'Assubel-Vie.

Par un jugement en date du 15 octobre 1998, le tribunal correctionnel de Bruxelles a estimé caractérisé contre les prévenus le délit de faux bilan, mais a rejeté celui de détournement frauduleux au détriment des assurés-vie et actionnaires d'Assubel-Vie. Le Tribunal a également estimé, dans une partie de son jugement exécutoire par provision, qu'Assubel-Vie devait être considérée comme civilement responsable, devait verser à chaque assuré et actionnaire concerné 1 FB à titre provisionnel, et a renvoyé à un collège d'experts la tâche de fixer le montant du préjudice.

Assubel-Vie, après un examen approfondi du texte de ce jugement, a interjeté appel en considérant avoir des chances raisonnables de faire valoir ses droits devant la Cour d'appel de Bruxelles.

Par un arrêt du 29 juin 1999, la cour d'appel de Bruxelles a partiellement donné raison à Assubel-Vie, tout en maintenant le principe que les actionnaires et assurés-vie avaient subi un préjudice mais du seul fait du délit de faux bilan. La Cour a en conséquence modifié en la restreignant la mission du collège d'experts chargé d'évaluer le préjudice. Assubel-Vie, sur les conseils de ses défenseurs, s'est pourvue en cassation sur cette partie de l'arrêt, étant entendu que le pourvoi est suspensif de l'application de l'arrêt de la Cour d'appel notamment pour ce qui concerne la mise en oeuvre de l'expertise.

Par son arrêt du 3 mai 2000, la Cour de cassation a rejeté tous les moyens présentés par les parties civiles. Elle a, par contre, retenu l'un des moyens soulevés par Assubel-Vie et a, en conséquence, cassé partiellement l'arrêt de la Cour d'appel du 29 juin 1999 pour contradiction de motifs quant à l'existence d'un préjudice lié au délit de faux bilan. C'est sur ce seul point que l'affaire est renvoyée devant la cour d'appel de Mons.

En outre, et dans ce même contexte judiciaire, une assignation a été signifiée à AGF Belgium, le 15 janvier 2002, par 402 assurés-vie pour une audience devant les tribunaux civils de Bruxelles, au motif essentiel qu'Assubel-Vie n'aurait pas prévenu, à tort, ces assurés de modifications statutaires intervenues début 1988, modifications qui leur auraient causé un préjudice".

Israël

Dans le cadre des litiges liés à l'activité courante d'assurance, on peut cependant signaler l'existence d'un contentieux, dans l'état d'Israël. Cette procédure résulte d'une réclamation portée, en 1989, devant les tribunaux israéliens ; cette réclamation a pour objet le paiement par AGF, dans le cadre d'une police d'assurance dite "Bankers policy", de certaines pertes subies par la banque "North American Bank", dont le siège social est en Israël, dans le milieu des années 1980. La direction d'AGF IART estime que la garantie n'était pas acquise et ses conseillers juridiques extérieurs pensent que cette société dispose d'arguments très solides pour étayer sa position. La réclamation s'élève à environ 100 millions de dollars sans réassurance, et à 50 millions de dollars après incidence de la réassurance.

Adidas

La Société CEDP (ex-Bernard Tapie Finance) représentée par un mandataire ad hoc nommé par le tribunal de commerce de Paris a assigné le Crédit Lyonnais et ses anciennes filiales en paiement de la somme de 1 milliard d'euros de dommages-intérêts en raison de fraudes qui auraient été commises lors de la cession d'Adidas.

AGF Holding (ex-Métropole) et Banque AGF (ex-Banque du Phénix), ainsi que les autres parties aux opérations de cessions d'Adidas ont également assignées, mais uniquement pour que leur soit déclaré commun le jugement à intervenir et que soit donné acte à CEDP qu'elle se réserve de formuler toute demande à leur encontre.

Le tribunal de commerce de Paris a, par jugement du 22 juin 1999, renvoyé cette affaire devant la cour d'appel de Paris en raison de sa connexité avec l'action civile introduite par les liquidateurs du Groupe Bernard Tapie le 20 février 1996 à l'encontre du Crédit Lyonnais, de CDR Créances (ex-SDBO) et de CDR Participations (ex-SA Clinvest). Or, cette affaire est toujours pendante devant la cour d'appel de Paris qui a prononcé, le 23 janvier 1998, son sursis à statuer dans l'attente d'une décision définitive du juge pénal dans les procédures pénales parallèles en cours.

L'holocauste

Les AGF, comme l'ensemble des compagnies d'assurance françaises concernées, ont participé aux travaux de la mission d'étude sur la spoliation durant l'occupation des biens appartenant aux Juifs résidant en France, instituée en février 1997 et présidée par M. Matteoli

Ces travaux menés dans le cadre de la FFSA ont conduit les AGF à faire un recensement de leurs archives pour les contrats souscrits avant le 1er janvier 1946 dont elles ont communiqué les résultats à la mission Matteoli. En outre, les AGF ont apporté leur contribution au versement réalisé par la FFSA aux pouvoirs publics au titre de la profession.

D'autre part, le Groupe Allianz, dont font partie les AGF est signataire du Mémorandum of Understandings du 25 août 1998 et les AGF sont, de ce fait, associées aux travaux et recherches en cours.

Enténial

Divers actionnaires minoritaires d'Enténial ont assigné la Banque AGF (ex CFP), les AGF et Enténial, dans un premier temps en vue de faire annuler un avenant à une convention de cession de créances immobilières intervenue en 1992 entre la Banque AGF et Enténial.

Par conclusions additionnelles, les demandeurs ont formulé de nouvelles demandes de condamnation au titre de diverses opérations intervenues dans le cadre du plan de sauvetage d'Enténial et sollicitent à ce titre le versement par les AGF et la Banque AGF de la somme de 150 millions d'euros de dommages-intérêts à Enténial.

Ce litige n'est encore qu'au stade des audiences de procédures. Néanmoins, les AGF estiment disposer, tant sur la forme que sur le fond, d'arguments très sérieux à opposer aux demandeurs.

GIE AGF Informatique

Un litige est né entre le GIE AGF informatique et l'un de ses fournisseurs au sujet de l'exécution d'un contrat de prestations informatiques. Le 7 Mars 2000, ce prestataire a assigné AGF informatique devant le tribunal de commerce de Paris en paiement de diverses sommes au titre desdites prestations et à titre de dommages et intérêts.

Par jugement en date du 14 février 2001, le tribunal de commerce de Paris a rejeté la plus grande partie des demandes du prestataire, tout en considérant qu'AGF informatique devait un solde de prestations de 3,2 millions d'euros. Ce jugement a été frappé d'appel.

AGF VIE et AGF IART

AGF Vie et AGF IART ont été assignées en Juin 1999 devant le tribunal de commerce de Paris en paiement de dommages-intérêts à hauteur de 26 millions d'euros pour avoir refusé de négocier le montant d'une participation prétendument due dans un contrat d'assurance collective. Les deux sociétés assignées contestent le bien-fondé de cette demande.

AGF Vie et AGF IART ont été assignées pour concurrence déloyale dans le cadre du transfert d'un contrat collectif. Le demandeur réclame 54 millions d'euros à ce titre.

39. Liens opérationnels avec les entreprises liées

39.1 Réassurance avec le Groupe Allianz

Allianz n'intervient pas dans la détermination des programmes de réassurance des AGF, mais, en tant que réassureur accepte des traités et des affaires facultatives cédés par AGF.

Cette participation obéit à certaines règles de principe : en premier lieu, les conditions techniques et financières de la cession sont les mêmes que celles de l'ensemble des autres réassureurs. Allianz n'est d'ailleurs quasiment jamais apériteur.

Par ailleurs, le niveau de participation d'Allianz est fixé de manière à optimiser le placement auprès des réassureurs tiers.

Allianz est ainsi le 3ème réassureur des AGF en primes cédées. Pour l'exercice 2001, les montants sont :

- Traités non vie : 9,6 millions d'euros
- Facultatives non vie : 33,4 millions d'euros
- Vie : 1 million d'euros

39.2 Rapprochement entre le Groupe Allianz et le Groupe bancaire Dresdner

Au cours de l'année 2001, le Groupe allemand d'assurance Allianz a acquis le contrôle du groupe bancaire Dresdner. L'opération lancée le 31 mai 2001, qui a pris la forme d'une offre publique d'achat, a été définitivement approuvée le 19 juillet 2001 par la Commission Européenne.

La fusion des deux ensembles, qui ont tissé de longue date des liens étroits, permet de créer un groupe financier mondial capable de saisir toutes les opportunités liées à la croissance de la demande de produits d'épargne. Ce rapprochement permet, en outre, de constituer un pôle de gestion pour compte de tiers, qui compte d'ores et déjà parmi les leaders mondiaux.

Bénéficiant d'implantation sur l'ensemble des places financières, le nouveau Groupe Allianz Dresdner Asset Management présente des expertises de gestion exceptionnelles sur l'ensemble des classes d'actifs.

En France, au sein du groupe Dresdner, l'activité de gestion collective est exercée par Dresdner RCM Gestion et Dresdner RCM Gestion Europe (société de gestion d'OPCVM). Au sein du Groupe Allianz cette même activité est assurée par Agf Asset Management et sa filiale Athéna Gestion (société de gestion d'OPCVM).

Afin de rationaliser l'activité de gestion pour compte de tiers et de favoriser les synergies entre les différentes sociétés, il a été décidé de réaliser la fusion des entités juridiques AGF Asset Management/Dresdner RCM Gestion, d'une part, et Athena Gestion/Dresdner RCM Gestion Europe, d'autre part. Néanmoins, les sociétés Dresdner RCM Gestion Europe et Dresdner RCM Gestion n'ont pas été en mesure, pour des raisons pratiques, de réaliser ces opérations de fusion avant la fin de l'année 2001. Afin d'offrir le meilleur service de leurs clientèles et notamment les faire bénéficier au maximum des capacités de gestion du nouveau Groupe :

- la société Dresdner RCM Gestion a donné en location-gérance à la société Athéna Gestion, son fonds de commerce, conformément aux dispositions des articles L. 144-1 à L. 144-13 du Code de Commerce.

39.3 Autres

◆ Clause de retour à meilleure fortune d'Allianz Holding France en faveur d'Allianz AG

Les intérêts courus du 21 juin 1996 au 23 décembre 1996 (6,7 millions d'euros) sur un prêt d'Allianz AG à Allianz Holding France, société absorbée en 1999 par AGF Holding, avaient fait l'objet en 1996 d'un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune par la société Allianz AG. La mise en œuvre de cette clause a entraîné la constitution d'une provision de 6,7 millions d'euros en 2000 et a donné lieu à un règlement en faveur d'Allianz AG en juin 2001.

◆ Garantie de passif accordée à Allianz AG à la suite de la cession d'AGF Nafta

Lors de la cession d'AGF Nafta, AGF International avait accordé une garantie de passif à l'acquéreur, Allianz AG. Conformément au terme du contrat, la réclamation définitive s'est élevée pour AGF International à 13,1 millions d'euros, dont 6 millions étaient provisionnés dans les comptes du 31 décembre 2000.

◆ Rapprochement entre plusieurs filiales d'Euler / Hermès

Les 2 sociétés se sont réparties les pays où elles opèrent afin d'y être l'une ou l'autre responsable à 100%, ce qui s'est traduit par des cessions de portefeuilles par Hermès à Euler.

Par ailleurs, Hermès a fait apport de son portefeuille de souscription multinational à Euler et à Hermès International, ce qui a abouti à un partage de cette société entre Euler et Hermès sur une base de 49/51.

◆ Regroupement des activités MAT au sein d'Allianz Globus Mat

Pour répondre à un objectif de rationalisation, dans un métier à échelle mondiale, il a été procédé au regroupement au sein d'une société unique spécialisée du groupe Allianz de l'ensemble des activités MAT.

C'est dans ce cadre que lors de la cession d'AGF MAT, intervenue le 28 décembre 2001, une garantie de passif a été accordée à Allianz AG par AGF SA, AGF Holding, AGF IART et AGF Vie. Cette garantie ne prévoit pas de limites en ce qui concerne les passifs éventuels relatifs aux souscriptions antérieures à la date de cession. AGF conservera pendant deux ans une quote-part sur les souscriptions du nouvel ensemble.

◆ Intégration de l'activité Grands Risques d'AGF IART au sein d'Allianz Global Risk

Dans le cadre de la réorganisation de l'activité Grands Risques au sein du Groupe Allianz et afin de renforcer les capacités de souscription et la protection d'AGF IART dans cette activité, un traité de réassurance quote-part a été conclu avec AGR Re, société opérant pour le compte d'Allianz Global Risk. Aux termes de cet accord et à compter du 1er janvier 2002, AGF IART, qui cèdera en réassurance 70% des risques souscrits en grands risques et en conservera 30%. Cette rétention de 30% est protégée par un stop loss si le "combined ratio" dépasse 120% primes conservées.

40. Événements postérieurs à la clôture du 31 décembre 2001

40.1 Création d'Euler & Hermès à travers l'acquisition d'Hermès par Euler

Avec cette opération, l'assurance crédit devient un des métiers stratégiques du Groupe AGF, au sein du Groupe Allianz. Le nouveau groupe s'appellera Euler & Hermès.

La transaction valorise Hermès, le n°1 allemand de l'assurance crédit, à 550 millions d'euros pour 100% du capital. Ce montant représente un multiple de 1,5 fois l'Actif Net Réévalué d'Hermès. Le prix final pourra être ajusté si l'ANR calculé à fin 2001 se révélait être sensiblement différent de celui utilisé au moment de l'évaluation. Au cours du premier trimestre 2002, Euler achètera à Allianz 97,3% d'Hermès.

L'opération sera financée par une augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription de 170 millions d'euros (programmée pour le deuxième trimestre 2002) et une émission de dette subordonnée de 100 millions d'euros, le solde étant financé par endettement et par la cession d'une partie des titres d'autocontrôle d'Euler. L'objectif est de rendre l'opération relative dès la première année, avant amortissement de survaleurs et synergies, pour Euler et les AGF.

À l'issue de l'opération, dans la mesure où tous les actionnaires auront répondu favorablement à l'augmentation de capital, les AGF détiendront au moins 56% du capital du nouveau Groupe et Allianz 10%.

Les travaux réalisés par un expert indépendant ont été examinés par le comité des conventions des AGF et les membres indépendants du Conseil de surveillance d'Euler.

Monsieur Jean Lanier demeure Président du Directoire de Euler & Hermès. Le Conseil de Surveillance de Euler & Hermès restera présidé par Jean-Philippe Thierry, Président directeur général du Groupe AGF.

40.2 Acquisition de la participation d'AXA dans le capital d'Astree (14 janvier 2002)

Les AGF ont acquis le 14 janvier 2002 la participation (16,6% du capital) détenue par Axa dans la société d'assurance tunisienne l'Astree. Le montant de la transaction est compris entre 4 et 5 millions d'euros.

À la suite de cette opération, la participation des AGF s'élève désormais à 39,45% dans le capital de l'Astree.

40.3 Risques liés à l'amiante

Les risques liés à l'amiante et à la pollution sont connus et pris en compte dans le cadre des protections de l'assurance. Les conséquences, notamment financières, résultant pour le Groupe des récentes évolutions jurisprudentielles (28 février 2002) en matière de faute inexcusable de l'employeur dans le cas de l'amiante et de mise à sa charge d'une obligation de résultat en matière de sécurité sont suivies avec la plus grande attention.

41. Périmètre de consolidation

Entreprises consolidées par intégration globale

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociétés d'assurance, de réassurance							
Assurances Générales de France Iart 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 542110291	France	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98	99,98
Assurances Générales de France Vie 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 340234962	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF - M.A.T (21) 23/27 rue Notre Dame des Victoires, 75002 Paris N° Siren 552063497	France			100,00	99,99	100,00	99,98
AGF Informatique (Gie) 100 terrasse Boildieu - Tour Franklin 92042 Paris La Défense N° Siren 723000642	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Arcalis Tour Neptune, 20 place de Seine 92000 Courbevoie. La Défense 1 N° Siren 347803884	France	99,84	99,84	99,85	99,84	99,72	99,71
AGF La Lilloise (ex Cie d'Assurances des Particuliers) 1A, avenue de la Marne 59442 Wasquehal Cedex N° Siren 340190735	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99
Mathis Assurances 1 cours Michelet - Tour Athéna, 92800 Puteaux N° Siren 398378299	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Coparc 14 rue Halévy, 75009 Paris N° Siren 331280776	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Société Française de Recours (SFR) 7 avenue d'Alsace, 06240 Beausoleil N° Siren 775550155	France	99,93	99,92	99,93	99,92	99,93	99,92
Calypso 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403205065	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler (1) 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 552040594	France	63,18	66,51	56,91	56,39	68,15	68,14
Assurances Fédérales Iard 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 401912852	France	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00	95,00
La Rurale 16 avenue du Général de Gaulle, 94227 Charenton Le Pont Cedex N° Siren 572166437	France	99,76	99,75	99,76	99,75	99,53	99,52
Compagnie de Gestion et Prévoyance 1 rue des Arquebusiers, 67000 Strasbourg N° Siren 335042024	France	99,76	99,63	99,76	99,63	99,70	99,47
Protexia France (2) 53 rue de la Thibaudière, 69007 Lyon N° Siren 382276624	France	66,00	65,98	66,00	65,98		
Qualis (3) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403267347	France	100,00	100,00	100,00	100,00		

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Okassurance (4) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N°Siren 428686257	France	100,00	100,00	100,00	100,00		
W Finance Assurances 14 rue Halévy 75009 Paris N°Siren B317441426	France	99,96	99,94	99,96	99,94	99,99	99,98
AGF Allianz Argentina Vida Rue San Martin 550 1004 Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Allianz Argentina non vida (ex-AGF Argentina) Rue San Martin 550 1004 Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Belgium Insurance 35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	100,00	92,46	100,00	90,73	100,00	90,73
ZA Verzekeringen (5) Laarstraat 16, Wilrijk	Belgique	100,00	100,00	100,00	100,00		
S.N.A. Ré Clarendon church St West HM DX, Hamilton	Bermudes	100,00	51,27	100,00	51,27	100,00	51,00
AGF Brasil Seguros 26 rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	68,43	81,82	68,25	81,65	60,42	73,67
AGF Brasil Vida 26 rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	81,92	100,00	90,06	100,00	86,84
AGF Saude (22) Brazil, sao Paulo Av Paulista, 2028 12o. Andar, Sao Paulo	Brésil	100,00	81,83				
AGF AZ Chile Generales (ex Consorcio Allianz) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	99,85	99,85	99,85	99,85	98,23	98,23
AGF AZ Chile Vida (ex CGS Vida) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Axioma 2 Ioannis Clerides Street, Democritos Court, Flat 83, CY-1070 Nicosia	Chypre	100,00	51,27	100,00	51,27	100,00	51,00
Colseguros Generales Carrera 13 A N°29-24, Bogota	Colombie	99,92	100,00	99,98	100,00	99,82	59,95
Colseguros Vida Carrera 13 A N°29-24, Bogota	Colombie	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	60,00
Colseguros Capitalizacion Carrera 13 A N°29-24, Bogota	Colombie	100,00	100,00	100,00	100,00	99,99	59,99
Cyberseguros (23) Carrera 13 A N°29-24, Bogota	Colombie			99,94	100,00	99,79	59,94
Medisalud Carrera 13 A N°29-24, Bogota	Colombie	99,53	100,00	99,53	100,00	99,15	59,49
Hauteville Continental House - 28 Cornet Street St Peter Port, Guernesev	Guernesev	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Indonesia c/ Allianz Utama Indonesia SummitmasBld II-9th Floor J1. Sudirman - KAV 61-62 Jakarta 12069	Indonésie	75,84	75,84	75,84	75,84	75,84	75,84
A.G.L. non life Vientiane Commercial Bank Building Avenue Lane Xang, Vientiane	Laos	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00	51,00
Crédit Général d'Assurance et de Réassurance (27) P.O. Box : 11-4805, Haz Mieh 16-6528 Beyrouth	Liban	100,00	51,27				

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
S.N.A. Sal P.O. Box : 11-4805, Haz Mieh 16-6528 Beyrouth	Liban	100,00	51,27	100,00	51,27	100,00	51,00
RHEA 11 rue Beaumont, Luxembourg- Ville L 1219	Luxembourg	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	100,00
EWA Life 16, Rue Notre Dame L2240 Luxembourg	Luxembourg	99,16	99,15	65,00	65,00	65,00	65,00
AGF Life Luxembourg (ex-AGF Assubel Vie Luxembourg) 14 boulevard Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	92,46	100,00	90,73	100,00	90,73
AGF Ré Luxembourg 14 boulevard Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Nemiam (ex Hartford Luxembourg) (5) Aerogolf Center 1a Luxembourg City	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00		
Royal Schiedam Schade Coolsingel 139 Postbus 64 3012 AG Rotterdam	Pays-Bas	99,99	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
Universal Leven Arnhemse Bovenweg 160/178 3708 AD Zerst	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
London Verzekeringen (ex London & Lancashire) (6) Weesperzijde 150, Postbus 95 350 1097 D Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Leven Europalaan 480, Postbus 2635 3500 GP Utrecht	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Schade Coolsingel 139, Postbus 64 3000 AB Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ZA Hervezekering (5) Buizerdlaan 12 Nieuwegein	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ZA Schade (5) Buizerdlaan 12 Nieuwegein	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
ZA Leven (5) Buizerdlaan 12 Nieuwegein	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
Elvia Schadeverzekeringen (6) Weesperzijde 150 1097 DS Amsterdam	Pays-Bas					100,00	100,00
Elvia Zorgverzekeringen (6) Weesperzijde 150 1097 DS Amsterdam	Pays-Bas					100,00	100,00
City General (19) 41 Botolph Lane - London EC3R 8DL	Royaume-Uni			100,00	99,98	100,00	100,00
AGF Insurance AGF House, 500 Avebury Boulevard Milton Keynes MK9 2LA	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Phénix Iart Avenue de la gare 4, 1001 Lausanne	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Phénix Vie Avenue de la gare 4, 1001 Lausanne	Suisse	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Adriatica De Seguros no vida Generencia General, Piso 1 Avenida Andrés Bello, Caracas	Vénézuéla	96,97	96,97	96,97	96,97	93,41	93,41

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
<i>Autres Activités</i>							
AGF Clearing 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 394514905	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Cash 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 392896320	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
S.I.B.I. 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 401154679	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,98	99,97
AGF Asset Management (ex AGF Finance Gestion) (7) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352820252	France			99,46	99,44	99,49	99,47
W Finance (7) 14 rue Halévy, 75009 Paris N° Siren 702022443	France			99,99	99,98	99,99	99,98
AAAM (7) 14 rue Halévy, 75009 Paris N° Siren 322491309	France			66,47	66,47	66,47	66,47
Athéna Gestion(7) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352375802	France			99,92	99,91	99,94	99,93
Athéna Finance(7) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393307798	France			99,99	99,99	99,99	99,99
AGF 2X 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 399349240	France	100,00	99,99	100,00	100,00	100,00	100,00
Eustache 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393134788	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Assurances Générales de France 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 303265128	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Holding (ex AGF Assurances) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 552124109	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF International SARL 87 rue de Richelieu, 75113 Paris Cedex 02 N° Siren 383036142	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF International 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 339426512	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Boïeldieu 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679873	France	99,99	99,99	99,99	99,99	99,99	99,98
AGF Richelieu 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679881	France	99,96	99,96	99,96	99,96	99,92	99,92
AGF Finance Distribution (7) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403798085	France			99,96	99,94	100,00	99,98
Saint-Barth Assurances 2 rue Oscar II, Gustavia N° Siren 384081444	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
S.A. du Château Larose Trintaudon(11) 33112 Saint Laurent de Médoc N° Siren 308364645	France	99,69	99,69				

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
ACAR 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 398699835	France	99,97	99,99	100,00	100,00		
Gie Placement d'assurance (20) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 412399511	France	99,97	99,96				
AGF Retraite (ex Stano 2) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° siren 403219678	France	99,88	99,88	99,88	99,88		
Allianz France (ex Allianz Immo 4)(18)(19) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° siren 403210131	France			100,00	99,98		
Allianz Vie Immo 1 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 389717687	France	100,00	99,99	100,00	99,99		
Gaipare Diffusion Tour Neptune, 20 place de Seine 92086 Paris La Défense Cedex N° siren 330517079	France	99,86	99,85	99,86	99,85		
La Générale Viagère 1, rue des Archebusiers 67000 Strasbourg N° Siren 349792697	France	99,80	99,62	99,80	99,61		
Métropole sa (ex AGF 9X) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403268964	France	99,92	99,92	99,92	99,92		
Phénix Développement Gestion (7) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 344622170	France			100,00	99,99		
Société Commerciale Malesherbes (18)(19) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 379889371	France			100,00	99,99		
Société Commerciale Wagram (18)(19) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 379889413	France			99,96	99,96		
Société Foncière de l'Amouré (18)(19) 93, rue de Richelieu 75002 Paris N° Siren 401874722	France			100,00	99,99		
Rhin et Moselle (ex Stano 4) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403213838	France	99,84	99,84	99,84	99,84		
AGF Assurances Financières (ex PFA) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403219868	France	100,00	99,98	100,00	99,98		
AGF Assurfinance (ex Stano 6) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403213390	France	99,84	99,84	99,84	99,84		
AGF Private Equity (7) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 414735175	France			100,00	99,99		
SNC Kléber Magdebourg (20) 14 rue Halevy, 75009 Paris N° Siren : 349056663	France	99,50	99,48				
SNC Maxium (20) 44/48 Ave de la Marne, 59290 Wasquehal N° Siren : 409877065	France	99,00	98,99				
Rhimo 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 428738488	France	99,96	99,96	99,96	99,96		

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
CAP (ex AGF 11X) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren: 428686349	France	99,96	99,96	99,96	99,96		
Camat (ex AGF 13X) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren: 428738314	France	99,96	99,96	99,96	99,96		
Athéna 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 428704902	France	99,96	99,96	99,96	99,96		
Commerciale Drouot (8) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 392896957	France			100,00	100,00	100,00	100,00
Commerciale Kléber (8) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 392900031	France			100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Inversiones Rue San Martin 550 1004 Buenos Aires	Argentine	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofiholding 35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	100,00	92,46	100,00	90,73	100,00	90,73
Moerkerke (19) 180 uit Breidtingstraat, 2600 Berchem, Anvers	Belgique			100,00	99,99	100,00	99,98
AGF Belgium Holding (AGF Assubel) 35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	92,46	92,46	90,73	90,73	90,73	90,73
S.N.A. Holding Clarendon church St West HM DX, Hamilton	Bermudes	51,27	51,27	51,27	51,27	100,00	51,00
AGF Do Brasil 26 rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Chile (9) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Coral Way (9) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili					100,00	100,00
Lafayette (9) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili					100,00	100,00
Allianz Inversiones (10) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili					99,99	99,99
Vina de Larose Hendaya 60 - Piso 4 - Santiago	Chili	89,92	89,92				
L.T. Chile S.A (11) Hendaya 60 - Piso 4 - Santiago	Chili	100,00	99,69				
Colombiana De Inversion Carrera 13 A N° 29-24, Bogota	Colombie	91,73	100,00	93,62	100,00	60,00	60,00
AGF Benelux 14 bd Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Espana (12) 14 bd Franklin Roosevelt 2450 Luxembourg	Luxembourg					100,00	100,00
Arsa bv (ex AGF International bv) (24) Keizersgracht 484 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Arsa (ex Allianz Ras South America) (24) Keizersgracht 484 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas			100,00	100,00	100,00	100,00
Royal Nederland Holding Coolensingel 139 3012 AG Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Akkermans Van Elten Holding bv (ex Akkermans Assurantiens Holding) (13) St Annastraat 280, 6525 HB Nijmegen	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Van Elten beheer (13) Willemsplein 42 6811 KD Arnhem	Pays-Bas					100,00	100,00
Akkermans Assurantien BV (13) St Annastraat 280 6525 HB Nijmegen	Pays-Bas					100,00	100,00
Van Elten Adviesgroep (13) Willemsplein 42 6811 KD Arnhem	Pays-Bas					100,00	100,00
Assurances Fédérales bv Keizersgracht 484 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Van Elten Financiële Dienstverlening bv Willemsplein 42 6811 KD Arnhem	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Rijn Wall Assuradeuren bv (ex Van Elten Assurantiens BV) Willemsplein 42 6811 KD Arnhem	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Zwolsche Algemeene Holding (5) Buizerdlaan 12 Nieuwegein	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00		
RAS Participations bv (25) Weesperzijde 150 1097 DS Amsterdam	Pays-Bas			100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Holdings UK 41 Botolph Lane, London EC3R 8DL	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Allianz AGF MAT (14) 105 Fenchurch street, London. EC3M 5JG N° Siren 2874460	Royaume-Uni	100,00	100,00	100,00	100,00		
AGF Asia 100 Beach Road, 20-06/13 Shaw Towers Singapore 189702	Singapour	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
<i>Sociétés Immobilières</i>							
SCI Tour Cristal 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 401218367	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SCI Camille Desmoulins 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 412906943	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Société Foncière Européenne 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352033278	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Madeleine SA 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 380068296	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Sonimm 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 305443350	France	99,96	99,96	99,96	99,96	100,00	99,99
Commerciale Vernon 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679774	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Kléber Lamartine 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 390239374	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Sarl de l'Etoile 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 399311103	France	100,00	99,96	100,00	99,96	100,00	100,00
Suffren Fédération 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 410167985	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
Etoile Foncière et Immobilière 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 378601546	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
AGF Favart 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 377679857	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
AGF Saint-Marc 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393109186	France	99,98	99,97	100,00	99,99	100,00	99,99
Kléber Passy 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 388835423	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Kléber Poincaré 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 390239085	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Kléber Mirabeau 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 398488809	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SnC Allianz Bercy 16/18 avenue du Général de Gaulle 94200 Charenton Le Pont N° Siren 380849836	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	99,99
Phénix Immobilier 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 334248028	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SA du Hameau 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 413931536	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SA 38 Opéra 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393479407	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	99,99
SA 48 ND Victoire 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393479159	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
AGF Immobilier (15) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 632024527	France	100,00	99,99	100,00	99,99		
SNC Cofetrans 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 414057034	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurl 20/22 rue Le Peletier 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 389118043	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Eurl 31 rue Le Peletier 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393099338	France	100,00	99,98	100,00	99,98	100,00	99,98
Sarl Lafitte Victoire 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 389107442	France	100,00	99,99	100,00	99,99	100,00	100,00

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
5, rue Villebois Mareuil 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 389117979	France	100,00	99,98	100,00	99,98		
Allianz Immo 3 N° Siren 403209919	France	100,00	99,98	100,00	99,98		
Athéna Immobilier (16) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 309814119	France					100,00	99,99
Société Civile Construction Vente 33 Lafayette (17) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 431865686	France	100,00	99,99	100,00	99,99		
Sophia (1)(18) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 315228163	France					38,79	38,78
BIC 26 rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Colbert (9) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili					100,00	100,00
Richelieu (28) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili			46,60	46,60	46,60	46,60
Immo Spain Avenida de Burgos, N° 18 28036 Madrid	Espagne	60,00	59,99	60,00	59,99	60,00	59,99
Arlon 99 rue des Trévières, 2628 Luxembourg	Luxembourg	100,00	92,46	100,00	90,73	100,00	90,73
Euro Drukker Beheer Rokin 69 1012 KL Amsterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
ITEB BV (ex N en V) (25) Antwerpseweg 3 2803 Gouda	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Havelaar Drukker Beheer (25) Kamer 1054 WTC Beursplein 37 3011 AA Rotterdam	Pays-Bas	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
<i>Sociétés bancaires</i>							
AGF Financement 2 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 392087284	France	60,00	59,99	60,00	59,99	60,00	59,99
AGF Asset Management (ex AGF Finance Gestion) (7) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352820252	France	99,46	99,44				
W Finance (7) 14 rue Halévy, 75009 Paris N° Siren 702022443	France	99,99	99,98				
AAAM (7) 14 rue Halévy, 75009 Paris N° Siren 322491309	France	66,44	66,43				
Athéna Gestion (7) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 352375802	France	99,92	99,36				
Athéna Finance (7) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 393307798	France	99,99	99,99				
AGF Finance Distribution (7) 87 rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 403798085	France	99,93	99,91				

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Banque AGF (ex AGF Banque) 14 rue Halévy, 75439 Paris Cedex 09 N° Siren 572199461	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Logiphix (groupe Banque AGF) c/o Eurotitrisation 20 rue Chauchat, 75009 Paris	France	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Entenial (ex Comptoir des Entrepreneurs) (1) 73 rue d'Anjou 75008 Paris N° Siren 562064353	France	72,15	72,15	72,15	72,15	72,15	72,15
Phénix Développement Gestion (7) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 344622170	France	100,00	99,99				
AGF Private Equity (7) 87, rue de Richelieu, 75002 Paris N° Siren 414735175	France	99,99	99,44				
AGF Belgium Bank (ex AGF Assubel Banque) 35 rue de Laeken, 1000 Bruxelles	Belgique	100,00	92,46	100,00	90,73	99,96	90,69
Banco AGF S.A (ex AGF Braseg Leasing) 26, Rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil	100,00	93,56	100,00	90,01	100,00	86,91
Banco AGF Braseg 26, Rua Luiz Coelho 01309-900 Consolação, Sao Paulo	Brésil			100,00	89,45	100,00	84,87
Immobiliaria Driavena Generencia General, Piso 1 Avenida Andrés Bello, Caracas	Vénézuéla	100,00	96,97	100,00	96,97	100,00	93,41

- (1) Un détail du périmètre d'Euler, d'Entenial et de Sophia est fourni à la fin de la présente note.
- (2) Changement de méthode d'intégration compte tenu du rachat de titres fin 2000.
- (3) Nouvelle société consolidée à effet du 1er janvier 2000.
- (4) Entrée dans le périmètre au 1er janvier 2000 (ex société AGF 12 X).
- (5) Entrée dans le périmètre suite à l'acquisition du Groupe Zwolsche Algemeene fin 2000.
- (6) Les sociétés Elvia Schade et Elvia Zorg ont fusionné avec London Verzekeringen.
- (7) Société ayant changé de segment suite à la nouvelle méthodologie.
- (8) Snc Kléber et Snc Drouot ont été liquidées durant le premier trimestre 2001.
- (9) Coral Way, Lafayette, Colbert, Allianz Inversiones, fusionnent avec AGF Chile de sorte de ne conserver qu'AGF Chile.
- (10) Changement de méthode d'intégration à compter du 1er janvier 2001.
- (11) Intégrée globalement suite à la mise en place de la nouvelle méthodologie.
- (12) Société cédée le 30 septembre 2000.
- (13) Van Elten Beheer, Akkermans Assurantiens BV, Van Elten Adviesgroep fusionnent avec Akkermans Assurantiens Holding, qui devient Akkermans Van Elten Holding BV.
- (14) Consolidation d'Allianz AGF MAT au 31 décembre 2000 qui détient 25 % de Tindall Riley Marine LTD.
- (15) Anciennement SNC Allianz Immobilier.
- (16) Absorbée par AGF immobilier.
- (17) Société créée en 2000 suite à des apports d'immeubles.
- (18) Intégration globale en 1999 puis mise en équivalence en 2000.
- (19) Sortie du périmètre en 2001.
- (20) Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2001.
- (21) Cédée à Allianz le 28 décembre 2001.
- (22) Création de AGF Saude au second semestre 2001
- (23) Cyberseguros fusionne avec Colseguros Generales fin octobre 2001 avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.
- (24) AGF International bv absorbe Arsa, l'entité fusionnée prend le nom de Arsa bv.
- (25) RAS Participations bv est absorbée par Havelaar Drukker Beheer bv, avec effet rétroactif au 1er janvier 2001.
- (26) ITEB est absorbée par N en V, qui change de nom et devient ITEB bv.
- (27) Acquisition par SNA.
- (28) Société cédée à la fin du 2ème trimestre 2001.

Entreprises consolidées par intégration proportionnelle

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
<i>Sociétés d'assurance et de réassurance</i>							
Protexia France (1) 53 rue de la Thibaudière, 69007 Lyon N° Siren 382276624	France					50,00	49,98
Fenix Directo Calle Albacete 5 28027 Madrid	Espagne	50,00	48,30	50,00	48,23	50,00	48,23
Allianz Seguros C/Tarragona, 109 08014 Barcelona	Espagne	50,00	48,30	50,00	48,23	50,00	48,23
Eurovida Calle José Ortega y Gasset n°29 28006 Madrid	Espagne	50,00	25,50	50,00	25,50	50,00	25,50
Protexia International (2) 11 rue Beaumont L - 1219 Luxembourg	Luxembourg			50,00	49,99	50,00	50,00
Groupe Mondial Assistance (ex Elmonda) Hagenholzstrasse 85B Postfach, 8050 Zürich	Suisse	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
<i>Autres activités</i>							
Inverfenix Paseo de la Castellana n°33 28046 Madrid	Espagne	50,00	48,30	50,00	48,23	50,00	48,23
EFE Paseo de la Castellana n°33 28046 Madrid	Espagne	50,00	48,30	50,00	48,23	50,00	48,23
AGF Ras Holding BV Keizersgracht 484 1017 EH Amsterdam	Pays-Bas	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00

(1) Protexia France passe d'une intégration proportionnelle en 1999, à une intégration globale.

(2) Protexia International sort du périmètre AGF.

Entreprises mises en équivalence

	Pays	31/12/2001		31/12/2000		31/12/1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
<i>Sociétés d'assurance, de réassurance</i>							
Coface Chile (1) Hendaya 60, Las Condes, Santiago	Chili					25,00	25,00
Arab International Life Insurance (10) Saridar Bldg. 92, Tahir St. Dokki, Giza 12311 Bâtiment Saridar. PO Box 2704 Caire	Egypte	34,10	39,18				
MBA Life (2) Levels 40, Menara Lion, 165 Jalan Ampang 50780 Kuala Lumpur	Malaisie			22,54	22,54	22,91	22,91

	Pays	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
		% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
MBA Non Life (2) Levels 40, Menara Lion, 165 Jalan Ampang 50780 Kuala Lumpur	Malaisie			22,54	22,54	22,91	22,91
Tindall Riley Marine Ltd (3)		Royaume-Uni			25,00	25,00	
Rousskaya Strakhovaya Kompaniya (4) 36 Lénigradsky Prospect, Moscou	Russie					25,00	25,00
Groupe Mutuel Vie (4) Avenue de la gare 20, 1950 Sion	Suisse					20,00	20,00
Astrée 45 avenue Kheireddine Pacha 1002 Tunis Belvedere	Tunisie	22,87	22,87	22,87	22,87	22,87	22,87
<i>Sociétés bancaires</i>							
Oddo (Groupe Banque AGF) (5) 12 bld de la Madeleine, 75009 Paris N° Siren 652027384	France	26,98	26,98	26,98	26,98	26,98	26,98
Sophia (6) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 315228163	France			28,83	28,81		
<i>Sociétés immobilières</i>							
Sophia (6) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 315228163	France	27,48	28,91				
Gecina (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75473 Paris Cedex 10 N° Siren 592014476	France	31,70	33,27	32,78	32,74	25,86	25,83
PHRV (8) 184 rue de la Pompe, 75116 Paris N° Siren 394386635	France	24,87	29,45	24,87	24,87		
Cofitem (8) 184 rue de la Pompe, 75116 Paris	France	22,00	22,00	21,99	21,99		
<i>Autres Activités</i>							
S.A. du Château Larose Trintaoudon (9) 33112 Saint Laurent de Médoc N° Siren 308364645	France			99,69	99,69	99,69	99,69
Vina de Larose (9) Hendaya 60 - Piso 4 - Santiago	Chili			56,92	56,74	55,69	55,51
L.T. Chile S.A. (9) Hendaya 60 - Piso 4 - Santiago	Chili			100,00	99,69	100,00	99,68
AGF Atlantico Plaza Santa Maria Soledad Torres Acosta, 2 28004 Madrid	Espagne	24,12	24,15	24,12	24,12	24,12	24,12
Europensiones Calle José Ortega y Gasset n°29, 28006 Madrid	Espagne	24,50	24,50	24,50	24,50	24,50	24,50

- (1) Cédée au 30 septembre 2000. Seul le résultat des trois premiers trimestres sera consolidé au 31 décembre 2000.
(2) Déconsolidée au 1er janvier 2001, en cours de cession.
(3) Consolidation suite à l'acquisition d'Allianz AGF MAT.
(4) Société déconsolidée au 1er janvier 2000.
(5) Oddo est comprise dans le périmètre de Banque AGF.
(6) Augmentation de capital au profit de la Sté Générale, Sophia passe d'une intégration globale en 1999, à une mise en équivalence en 2000. Classée en activité bancaire en 2000, cette société a été reclassée au niveau des activités immobilières.
(7) Un détail du périmètre de Gecina est fourni à la fin de la présente note.
(8) Société mise en équivalence à effet du 1er janvier 2000.
(9) Intégrée globalement suite à la mise en place de la nouvelle méthodologie.
(10) Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2001.

Périmètre du Groupe Euler

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Euler 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 552040594	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - Sfac 1, 3, 5 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 348920596	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - Sfac Crédit 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388236853	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - Sfac Recouvrement 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388238026	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Financière Euler 5 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388093064	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Services 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 414960377	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Sfac Asset Management 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 422728956	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Sfac Notation 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388224644	France	Globale					100,00	100,00
Euler Tech (2) 1 rue Euler, 75008 Paris N° Siren 388237091	France	Globale	100,00	100,00				
Codinf Services (2) 29 rue delizy, 93500 Pantin N° Siren 341693778	France	Globale	50,73	50,73				
Cerip France (2) 55 rue Pierre Charron, 75008 Paris N° Siren 324551936	France	Globale	63,38	63,38				
Bilan Services (2) 25 boulevard des Bouvets, 92000 Nanterre N° Siren 333192631	France	Globale	50,00	50,00				
Financière Européenne d'Affacturage Tour d'Asnières, 4 avenue Laurent Cély 92608 Asnières	France	Proportionnelle	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00	50,00
Eurofactor (Société Française de Factoring - SFF) Tour d'Asnières, 4 avenue Laurent Cély 92608 Asnières N° Siren 642041560	France	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78
Slifac 123 rue Salvador Allendé, BP 303 92003 Nanterre Cedex	France	Proportionnelle					47,78	47,78
Crédit Lyonnais Eurofactor Services (ex CL Commercial Finance) 19 Boulevard des Italiens, 75002 Paris	France	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78
Elysees Factor (2) 104 avenue des Champs Elysées, 75008 Paris N° Siren 414141846	France	MEE	16,50	16,50				
Eurofactor GmbH (ex Crédit Lyonnais Factoring GmbH) Freischutzstrasse 94, 81927 München	Allemagne	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Qbe Trade Indemnity Ltd (1) (ex Trade Indemnity Australia Ltd) 31, Queen Street - Melbourne VIC 3000	Australie	MEE					25,10	25,10
Euler - Cobac Belgium Sa Rue Montoyer, 15 - 1000 Bruxelles RC Bruxelles 31 955	Belgique	Globale	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Cobac Services Belgium (ex Codarec) Rue Montoyer, 15 - 1000 Bruxelles RC Bruxelles 45 8033	Belgique	Globale	100,00	70,00	100,00	70,00	100,00	70,00
Eurofactor Belgique (ex Crédit Lyonnais Eurofactors SA) 140 Avenue Louise, 1050 Bruxelles	Belgique	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78
Euler do Brasil Serviços Ltda (2) Alameda Santos 23235 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo	Brésil	Globale	93,55	93,55				
Euler do Brasil Seguros Ltda (2) Alameda Santos 23235 Conj 51 Cerqueira César 01419-002, Sao Paulo	Brésil	Globale	96,71	96,71				
Crédit Lyonnais Iberica de Factoring Serrano 21 - 6a Planta, 28001 Madrid	Espagne	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78
Euler American Crédit Indemnity 100 East Pratt Street - 5th Floor Baltimore MD 21202	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler American Crédit Indemnity Holding 100 East Pratt Street, 5th Floor Baltimore MD 21202	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler American Credit Indemnity Services 100 East Pratt Street, 5th Floor Baltimore MD 21202	Etats-Unis	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler - Siac Spa Via Raffaello Matarazzo 00139 Roma	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	88,39	88,39
Siac Services Spa Via Raffaello Matarazzo 00139 Roma	Italie	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	88,39
Dimensione S.R.L. Via dei Prati Fiscali n. 199 00139 Roma	Italie	Globale	76,16	76,16	76,16	76,16	76,16	67,32
Euler Ré 6B route de Trèves, 2633 Senningerberg	Luxembourg	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler American Credit Indemnity Servicios AV, Ejercito Nacional n°423, 5 Piso Col. Granada, Mexico, DF 11570	Mexique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Qbe Trade Indemnity New Zealand Ltd (1) (ex Trade Indemnity New Zealand Ltd) 151, Queen Street - Auckland	Nouvelle-Zélande	MEE					-	25,10
Euler Cobac Nederland N.V Pettelaarpark 20, Postbus 70571 NL - 5201 CZ's - Hertogenbosch RC Hertogenbosch : 75 555	Pays-Bas	Globale	100,00	55,07	100,00	71,89	93,67	65,57
Euler - Cobac Services bv Pettelaarpark 20, Postbus 70571 NL - 5201 CZ's - Hertogenbosch RC Hertogenbosch : 76 965	Pays-Bas	Globale	100,00	62,68	100,00	70,93	100,00	67,83
Interpolis Services bv Pettelaarpark 20, 5216 PD's-Hertogenbosch Nederland	Pays-Bas	Proportionnelle	50,00	27,53	50,00	35,95	50,00	32,78

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Interpolis Kredietverzekeringen Pettelaarpark 20, 5216 PD's-Hertogenbosch Nederland	Pays-Bas	Proportionnelle	45,00	24,78	45,00	32,35	45,00	29,51
Sociedad Crédito Lyonnais Eurofactoring Avenue Duque de Avila, 141 - 3° Dto, 1050 Lisboa	Portugal	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78
Euler Holding UK PLC 1, Canada Square - London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Trade Indemnity PLC 1, Canada Square - London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Hermès International Ltd 1, Canada Square - London E14 5DX	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Trade Indemnity Risk Services LTD 2 Selsdon Way - London E14 9HQ	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Euler Trade Indemnity Collections LTD 2 Selsdon Way - London E14 9HQ	Royaume-Uni	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Eurofactor UK (ex Crédit Lyonnais Commercial Finance GB) 3 Muirfield Crescent - Docklands, London E14 9 GL	Royaume-Uni	Proportionnelle	47,80	47,80	47,80	47,80	47,78	47,78

(1) Cédée en 2000.

(2) Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2001.

Dans le cadre d'une convention de titrisation, Eurofactor apporte ses créances à deux fonds communs de créances, FCC Winner et Sécurifact. Le montant des créances au FCC Winner s'élève à 303 832 milliers d'euros au 31 décembre 2001 et à 16 622 milliers d'euros pour Sécurifact au 29 décembre 2001. Ces fonds communs de créances ne font pas partie du périmètre de consolidation puisqu'il n'existe aucun lien de participation entre ces fonds et le Groupe Euler.

Périmètre du Groupe Entenial

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Entenial (ex Comptoir des Entrepreneurs) (1) 73 rue d'Anjou 75381 Paris cedex 08 N° Siren 562064352	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Comptoir Financier de Garantie (C.F.G.) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 330316316	France	Globale	100,00	100,00	99,99	99,99	99,99	99,99
Comptoir de Banque (1) 35 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 343780888	France	Globale					99,19	99,19
Groupe La Héning Epargne Crédit (1) 73 rue d'Anjou, 75381 Paris Cedex 08 N° Siren 542095948	France	Globale					100,00	100,00
Investimur nouvelle 18, rue Volney, 75002 Paris cedex 02 N° Siren 412690307	France	Globale	100,00	100,00	99,99	99,99	99,99	99,99
Soréga 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 329893697	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sipari Volney 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 330013707	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Gramat Balard 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 389699471	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
I.C.D.E. (8) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 305097628	France	Globale			99,99	99,99	99,98	99,98
Sipari 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 305097446	France	Globale	100,00	100,00	99,99	99,99	99,99	99,99
Fontaine Gilbert (2) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 389678384	France	Globale					100,00	100,00
Comptoir des Entrepreneurs Patrimoine(3) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 383676681	France	Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Foncière du Comptoir des Entrepreneurs (8) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 383699824	France	Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Gaillon Participations (8) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 391593183	France	Globale			100,00	99,99	100,00	99,99
Gaillon Britannia 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 392030359	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,99	100,00	99,99
Groupe Vendôme Investissements 41 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 349019414	France	Globale	100,00	100,00	99,99	99,99	99,99	99,99
Rambouillet Daumesnil (2) 37 boulevard Vauban, 78280 Guyancourt N° Siren 389699885	France	Globale					100,00	100,00
Vauban Mobilisations Garantie 223 rue St Honoré 75001 Paris N° Siren 399343300	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sofipar (5) 45 rue Cambon, 75001 Paris N° Siren 331786723	France	MEE	25,00	100,00	25,00	100,00	25,00	
Sofichar (6) 44/46 allée gambetta, 92110 Clichy N° Siren : 542077920	France	MEE			20,00	20,00	20,00	20,00
Capri Residences L'Atrium 6, place Abel Gance 92652 Boulogne N° Siren 784606576	France	MEE	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00	35,00
Entenial Placement (4) (6) 73 rue d'Anjou 75381 Paris cedex 08 N° Siren 431654284	France	Globale			100,00	100,00		
Quatrinvest (7) 223 rue St Honoré, 75001 Paris N°Siren 415226141	France	Globale	100,00	100,00				
Serexim (7) 73 rue d'Anjou, 75008 Paris N°Siren 383700119	France	Globale	100,00	100,00				
Activim (7) 73 rue d'Anjou, 75008 Paris N°Siren 352882020	France	Globale	99,80	99,80				
Régie immob de la ville de Paris (7) 4 place Saint Thomas 75341 Paris cedex 07 N°Siren 552032708	France	MEE	27,64	27,64				

- (1) Entenial résulte de la fusion du Comptoir des Entrepreneurs, du Comptoir de Banque, du Groupe La Herin, Epargne Crédit.
(2) Sortie du périmètre au 31 décembre 2000.
(3) Sortie du périmètre durant le 1er semestre 2001.
(4) Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2000, Sicav dédiée créée en mai 2000.
(5) Le pourcentage d'intérêt appliqué est déterminé par référence aux gages rachetés par cette société.
(6) Sortie du périmètre au 31 décembre 2001.
(7) Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2001.
(8) Fusionnée au 31 décembre 2001.

Périmètre du Groupe Sophia

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sophia SA (ex-Société Financière Interbail) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 315228163	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Soferbail (1) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 321853574	France	Globale					92,80	92,80
Sophia Bail 29 boulevard Haussmann, 75009 Paris N° Siren 343183901	France	MEE	49,00	49,00	49,00	49,00	100,00	100,00
Sophia Mur (10) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 348679382	France	Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
S.A.S Fineximmo Clichy (2) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 399825546	France	Globale					100,00	100,00
S.A.S Malesherbes Saint Augustin (3) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 410745004	France	Globale					100,00	100,00
SCI Champs Elysées Vernet 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 428432348	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Boulogne Pont de Sèvres 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 306591306	France	Globale	49,99	49,99	50,00	50,00	50,00	50,00
SCI Interprovence 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956647	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,50	99,50	99,50
SCI Interallonnes 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956191	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,50	99,50	99,50
SCI Intergrand Stade 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956423	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,50	99,50	99,50
SCI Inter La Plaine 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 414804468	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Inter Ivry 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 412558918	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,50	99,50	99,50
SCI Interparisud IV 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 408956811	France	Globale	100,00	100,00	100,00	99,50	99,50	99,50
S.A Compagnie Hotelière du Tunnel (4) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 393147269	France	MEE					99,98	99,98
Neuilly Stationnement (5) 63 avenue des Champs-Élysées, 75008 Paris N° Siren 342636933	France	Globale					99,40	99,40

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
SCI 60/62 rue du Louvre 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 399667765	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SC Le Bas Noyer 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 348830050	France	Globale	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75	93,75
SCI Marne Brossolette (ex Sci Charron Ch. Elysées) 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 400117438	France	Proportionnelle	50,00	50,00			50,00	50,00
SCI rue Lord Byron 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 417618964	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
SCI Tour Lyon Bercy 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 417902582	France	Globale	100,00	100,00	57,00	100,00	100,00	100,00
S.A.S Financière Wilson 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 414974287	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
S.A.S Wilson 8 rue Félix Pyat, 92800 Puteaux La Défense N° Siren 348402728	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sarl CB 16 Développement (6) 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 423610922	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI Tour PB 2 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 432472934	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Sophia Conseil SA 61/63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 340038413	France	Globale	99,76	99,76	99,80	99,80		
Patriges Villiers SA 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 393337506	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Paris Espace Hôtel SA 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 393338157	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Sa SIFF 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 722070018	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
Sa Patriges Cap d'Ail 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 394310387	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI Tour 21/24 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 423554427	France	Globale	60,00	60,00	60,00	60,00		
Financière Michelet SA 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 341103323	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI Cristal Parc (11) 13 rue des Emeraudes, Lyon 6ème N° Siren 382316883	France	Proportionnelle			50,00	50,00		
SA Génécommerce 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 328296892	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SCI Hôtel Place René Clair 29 boulevard Haussman, 75009 Paris N° Siren 393774187	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SA Sobater 18 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie N° Siren 377593306	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		
SA Gesnov (7) 63 avenue des Champs-Elysées, 75008 Paris N° Siren 380 769 588	France	Globale	99,97	99,97				
SA Sogéprom (8) Tour "les miroirs" Bat D La défense III 18 Avenue d'Alsace, 92400 Courbevoie N° Siren 722065257	France	MEE	30,00	30,00				
Sa Arlon Développement (9) Av Marcel Thiry, 204 Woluwe-St-Lambert, 1200 Bruxelles N° Siren 444527937	Belgique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999		
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	
Sa Science Développement (9) Av Marcel Thiry, 204 Woluwe-St-Lambert, 1200 Bruxelles N° Siren 444528036	Belgique	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00			
Dennington Champs Elysées bv Strawinskylaan 3105, Amsterdam 1077ZX N° Siren 33256460			Pays Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	
Dennington Holdings bv (9) Hoekenrode 6-8, 1102 BR Amsterdam Zuidoost			Pays Bas	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	

- (1) Cession 2ème quinzaine de décembre 2000.
- (2) Absorbée le 24 novembre 2000 par Sophia-Mur.
- (3) Absorbée le 24 novembre 2000 par Sophia sa.
- (4) Déconsolidée sans cession effet au 1er janvier 2000.
- (5) Déconsolidation sans cession.
- (6) Création le 05 juillet 1999 de la société Sarl CB 16 Développement.
- (7) Société acquise au 1er semestre 2001.
- (8) Société acquise au 2ème trimestre 2001.
- (9) Acquisition en 2000.
- (10) Absorbée au 31 décembre 2001 par Sophia sa.
- (11) Déconsolidée.

Périmètre de Mondial Assistance Group

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sacnas 2 rue Fragonard, 75017 Paris N° Siren 301763116	France	Globale	85,00		86,00		100,00	
Sacnas International 2 rue Fragonard, 75017 Paris N° Siren 353336134	France	Globale	86,00		86,00		99,98	
Citea Services Immeuble Le Quintet, 4 rue Danjou, 92100 Boulogne N° Siren 389550328	France	Globale					99,30	83,62
Elucydée S.A Les Meruriales, 40 avenue Jean Jaurès, Tour du Levant, 93176 Bagnolet N° Siren 383828142	France	Globale	53,32		53,32		98,59	83,02
Elvia Société d'Assurances de Voyages 153 rue du Faubourg St Honoré, 75381 Paris cedex 08 N° Siren 582075438	France	Globale	100,00		100,00			
France Secours International Assistance (FSIA Sa) Tour Galliéni II, 36 avenue Charles de Gaulle 93175 Bagnolet Cedex N° Siren 712044973	France	Globale	70,50		70,50		81,99	81,99
Gestion Télésecurité Service (GTS Sa) 81 rue Pierre Sépard, 92324 Chatillon Cédex N° Siren 330377193	France	Globale	53,32		53,32		99,97	84,18
Sage 175 rue Blomet, 75015 Paris N° Siren 325785285	France	Globale	53,32		53,32		99,93	84,13
Mondial Assistance France (MAF Sa) 2 rue Fragonard, 75807 Paris Cedex 17 N° Siren 351431937	France	Globale	76,50		76,50		88,90	88,90
Société française de dépannage et de services (SFDS Sa) Immeuble Le Quintet, 4 rue Danjou Building C, 2nd floor, 92100 Boulogne N° Siren 325348217	France	Globale	68,80		68,80		99,50	96,59
Société Européenne de Protection et de Service d'Assistance à Domicile (SEPSAD) 67 Boulevard Bessières, 75017 Paris N° Siren 418717666	France	Globale	29,90		29,90		55,99	47,15
Mondiale Assistance Reunion Island (BSA) 11 rue Roland Garros, 97400 Saint Denis N° Siren 403195712	France	Globale	31,99		31,99		59,88	50,42
Sacnas East Asia 2 rue Fragonard, 75017 Paris N° Siren 394944664	France	Globale	86,00		66,00		96,80	96,80
Sacnas Développement 190 ter avenue de Clichy, 75017 Paris N° Siren 342596012	France	Globale	53,32		53,32		87,99	84,21
Mondial Service (M.S. GmbH) Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbaden N° Siren HRB 7122	Allemagne	Globale	86,00		86,00		100,00	99,98
SBAI Germany (I) Mainzer Strasse 75, 65189 Wiesbaden	Allemagne	Globale	100,00					

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Dutch International Mobility Assistance Postbus 220, 3970 AE, Driebergen N° Siren 30096198	Allemagne	Globale	85,00		86,00		100,00	99,98
Codima Stationsweg 15, 3972 KA Driebergen N° Siren H142224000	Allemagne	Globale	86,00		86,00		100,00	99,98
Elvia Assistance GmbH Ludmillastrasse 26, 81536 München	Allemagne	Globale	100,00		100,00			
Elvia Travel Insurance Ludmillastrasse 26, 81543 München	Allemagne	Globale	100,00		100,00			
Mondial Assistance Deutschland Gmb (1) Riedenburger Strasse 2, 81677 München	Allemagne	Globale	100,00					
Mondial Assistance Holding Germany (1) Riedenburger Strasse 2, 81677 München	Allemagne	Globale	100,00					
Mercosul Assistance Argentine Pte Julio A.Roca 620, 1 y 2 Piso, 1067 Buenos Aires N° Siren 10000788	Argentine	Globale	86,00		88,00		100,00	99,99
Worldcare Assist (1) Level 1, 17-19 Lissner Street Toowong, QLD 4066	Australie	Globale	100,00					
Mondial Assistance Holding Australia (1) Level 1, 17-19 Lissner Street Toowong, QLD 4066	Australie	Globale	100,00					
Gamani Mariahilfer Strasse 20, 1070 Vienne N° Siren FN 45835 F	Autriche	Globale					75,00	74,99
Elvia Assistance GmbH Mariahilfer Strasse 20, 1070 Vienne	Autriche	Globale	100,00		100,00			
Elvia Travel Insurance Mariahilfer Strasse 20, 1070 Vienne	Autriche	Globale	100,00		100,00			
Société Belge d'Assistance Internationale (SBAI) Bld de la Plaine 9, 1050 Bruxelles N° Siren 438767	Belgique	Globale	55,90		55,90		90,00	89,99
Sociétés Belges des Services Téléphoniques (SBST) Bld de la Plaine 9, 1050 Bruxelles N° Siren 400674	Belgique	Globale	77,40		77,40		100,00	90,49
Elvia Travel Insurance Bld de la Plaine 9, 1050 Bruxelles	Belgique	Globale	100,00		100,00			
Mercosul Assistance Brésil Rua Tomé de Sousa 15, 09710-240 Centro São Bernardo do Campo - Sao Paulo N° Siren 52910023/0001-37	Brésil	Globale	80,00		80,00		100,00	100,00
Corporation Canadienne d'Assistance Internationale (CCAI) 770 Sherbrooke West, Suite 501, Montréal, Québec H3A 1G1	Canada	Globale					95,00	94,98
Compania de Asistancia Sudamericana Sa (CAS Sa) La Concepcion 266 - Piso 4, CHI-Providencia Santiago de Chile N° Siren 21184	Chili	Globale	64,50		64,50		75,01	75,00
Casbrok La Concepcion 266 - Piso 4, CHI-Providencia Santiago de Chile N° Siren 10335	Chili	Globale	64,50		64,50		99,98	74,98

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sociedad Mundial de Asistencia Sa (SMASA Sa) Calle Albacete 5, Madrid 28027 N° Siren A-2867444	Espagne	Globale	65,36		65,36		88,51	88,50
Elviaseg Sa Calle Albacete 5, Madrid 28027	Espagne	Globale	100,00		100,00			
Assistance Services of America (ASA) 8050 Southern Maryland Bd Owings, Maryland - 20736	Etats-Unis	Globale					100,00	99,98
World Access One Holland Place, 2235 Staples Mill Road, Suite 300 Richmond, VA 23230	Etats-Unis	Globale	100,00		100,00			
Poly Assistance et Services (PAS) 3 rue Premetis Athènes 17342 N° Siren 158921	Grèce	Globale	43,86		43,86		51,00	50,99
SBAI (1) 3 rue Premetis Athènes 17342	Grèce	Globale	100,00					
Elvia Hungary		Globale	100,00		100,00			
Assistance & Services Corporation of Ireland (ASCI) Mondial House Whitefriars Aungier Street, Dublin 2 N° Siren 163174	Irlande	Globale	43,85		43,86		100,00	99,98
Sias / Permatel, Societa Italiana di Assicurazioni e Riassicurazioni Viale Palmiro Togliatti, 1625, 00155 Roma N° Siren Sias : 487313, Permatel : 755756	Italie	Globale	59,30 Permatel		59,30 Permatel		72,24 Permatel	72,22 Permatel
Mondial Assistance Italia Ltd (Elvia Assistance S.p.a) Via Ampère 30, 20131 Milano	Italie	Globale	100,00		100,00			
Elvia Service S.r.l Via Ampère 30, 20131 Milano	Italie	Globale	100,00		100,00			
Elvia Travel Insurance Italy Via Ampère 30, 20131 Milano	Italie	Globale	100,00		100,00			
Compagnia Europea d'Assicurazione Spa Via Emanuele Filiberto 3, I-20149 Milano	Italie	Globale	100,00		100,00			
Mondial Assistance Japan (AS 24) n°2 Daini Toranomon Denki building 5 F, 3 - 1 - 10 Toranomon Minato Ku, J Tokyo 105 N° Siren 003881	Japon	Globale	77,40		77,40		90,00	89,99
Sacnas Ré 5, place de la Gare, 1616 Luxembourg N° Siren B49516	Luxembourg	Globale	86,00		86,00		100,00	100,00
ISAAF Lotissement de la CIVIM - Lot n°131, route de l'aéroport, M-Q.I. Sidi Maârouf, Casablanca N° Siren 40225	Maroc	MEE	68,80		65,80		26,00	26,00
Mascareignes Service Assistance LTD (M.S.A)(1) C&R Court - 5 th Floor, 49 Labourdonnais Street Port Louis	L'Ile Maurice	Globale	100,00					
Elvia Assistance bv Poeldijkstraat 4, NL-1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale	100,00		100,00			

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Elvia Travel Insurance Poeldijkstraat 4, NL-1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale	100,00		100,00			
Elvia Travel Insurance International Poeldijkstraat 4, NL-1059 VM Amsterdam	Pays-Bas	Globale	100,00		100,00			
Elvia Sp. zo.o. Ulica Solec 22, PL - 00-410 Warszawa	Pologne	Globale	100,00		100,00			
ELVIAassist Serviços de Assistência LDA Campo Grande 28-10°E, 1700 - 093 Lisbonne	Portugal	Globale	100,00		100,00			
AG2S Rua Viriato, n°27 - 4°B, 1000 Lisbonne	Portugal	MEE					21,00	21,00
Mondial Assistance United Kingdom (MAUK) Mondial House, 102 George Street, CR 96 HD Croydon Surrey N° Siren 1710361	Royaume- Uni	Globale	85,00		86,00		99,99	99,97
World Access (Asia) Pte Ltd (1) 143 Cecil Street, 13-01 GB Building Singapour 069 542	Singapour	Globale	100,00					
Elvia Assistance Ceska Republika (S.R.O) Na Maninach 7, CZ 170 00 - Praha 7	Slovaquie	Globale	100,00		100,00			
Elvia Travel Insurance Headquarters Hagenholzstrasse 85B Postfach, 8050 Zürich	Suisse	Globale	100,00		100,00			
Elvia Travel Insurance Hagenholzstrasse 85B Postfach, 8050 Zürich	Suisse	Globale	100,00		100,00			
Mondial Assistance (ex Elmonda) Hagenholzstrasse 85B Postfach, 8050 Zürich	Suisse	Globale	100,00		100,00			
AutoAssist Co Ltd (1) 29 th Floor, Grand Amarin Tower, 1550 New Petchaburi Road, Makasan, Rajathevi, Bangkok 10310	Thaïlande	Globale	100,00					
SAT Büyükdere Cad. Enka Han 108 - Kat 10, Eesentepe, TRK, 80300 Istanbul N° Siren 367361314943	Turquie	Globale	65,36		65,36		78,00	78,00
SBAI (1) StationsWeg 15, NL 39172 KA Driebergen	Pays-Bas	Globale	100,00					

(1) Entrée dans le périmètre au 31 décembre 2001.

Périmètre du Groupe Gécina

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Gécina 2 ter boulevard Saint Martin, 75473 Paris cedex 10 N° Siren 592014476	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci 63, avenue de Villiers 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 320852239	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	99,97	99,97
Foncigef sarl 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 411405590	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	98,00	98,00
La Foncière Vendôme 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 391576352	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sas 4, rue de Beaubourg (4) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 393377155	France	Globale					100,00	100,00
Sas 43, avenue de Friedland (4) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 399309046	France	Globale					100,00	100,00
Géciter (ex SAS 43, avenue Marceau) (5) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 399311331	France	Globale					100,00	100,00
Sci du 159, avenue du Roule 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 320921133	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci Dupleix-Suffren 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 397600875	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	99,90	99,90
Snc Peupliers-Dassault 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 380522797	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	99,90	99,90
Union Immobilière et de Gestion 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 414372367	France	Globale	99,95	99,95	100,00	100,00	99,95	99,95
Sci, rue de Berry (4) 1 rue de Marengo, 75001 Paris N° Siren 419636485	France	Globale					50,00	50,00
La Fourmi Immobilière (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 572178069	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sai du 157 avenue de Neuilly (1) (4) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 572178036	France	Globale					99,99	99,99
SPL (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 397840158	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci Beaugrenelle (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 307961490	France	Globale	100,00	100,00	83,33	83,33	83,33	83,33
Sci Tour H15 (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 309362044	France	Globale	83,33	83,33	83,33	83,33	83,33	83,33
Sci SB Acti-Défense (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412120180	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sci SB Nord Pont (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412234197	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci SB Grand-Axe (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412230708	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci SB Le Lavoisier (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412235939	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci SB Londres (1) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412235061	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Sci SB Miroir (8) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412231003	France	Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Sci SB Théâtre (8) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412251415	France	Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Investibail (2) (7) 28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris N° Siren 329970636	France	Globale			100,00	100,00	100,00	100,00
Investibail Transactions (2) 28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris N° Siren 332525054	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
FC Transactions (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 421487364	France	Globale			100,00	100,00	50,02	50,02
Sogecil (2) 29 quai Saint Antoine, 69002 Lyon N° Siren 969502756	France	Globale	100,00	100,00	99,88	99,88	99,84	99,84
SGIL (2) 49 rue de la République, 69002 Lyon N° Siren 964505218	France	Proportionnelle	36,55	36,55	36,55	36,55	36,55	36,55
Sci Les Peupliers (2) 23 rue du Lyonnais, 69802 Saint Priest N° Siren 316168499	France	Globale	56,62	56,62	56,62	56,62	56,62	56,62
A.I.C. (2) 29 quai Saint Antoine, 69002 Lyon N° Siren 351054432	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Foncière de la Cité (2) (7) 28 rue Dumont d'Urville, 75116 Paris N° Siren 403267651	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 262 boulevard Saint Germain (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410285464	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas 266 boulevard St Germain (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410285068	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas 86 avenue de Villiers (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410286678	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas 90 avenue de Villiers (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410285290	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 38-42 avenue de Wagram (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410295042	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 23 avenue de Niel (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410286298	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
Sas 4 rue Galliera (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410285183	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 184 rue de Rivoli (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 410285563	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sa du 8 rue Cambacérés (2) (6) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 602015588	France	Globale					50,00	50,00
Sas du 73 rue d'Anjou (2) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412697567	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 68 bis rue Marjolin (2) (4) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412697591	France	Globale					50,00	50,00
Sas du 22-24 rue de Londres (8) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412697476	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 48 boulevard Malesherbes (2) (7) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412697443	France	Globale			100,00	100,00	50,00	50,00
Sas du 51 boulevard de Strasbourg (2) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412697211	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	50,00	50,00
Sas 37 boulevard de Grenelle (2) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 412693558	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	50,00	50,00
Sci 16 VE Investissement (2) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 352396899	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	50,00	50,00
Sci du 77/81 Boulevard Saint Germain (3) 2 ter boulevard Saint Martin, 75010 Paris N° Siren 431570530	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00		

- (1) Sociétés provenant de l'absorption de Séfimeg par Gécina en 1999.
(2) Sociétés provenant de l'absorption de Batibail par Gécina en 1999.
(3) Société intégrée au 01 janvier 2000.
(4) Fusion avec Geciter fin décembre 2000.
(5) Sas 4 rue Beaubourg a changé de nom et est devenue Geciter fin décembre 2000.
(6) Cession le 06 septembre 2000.
(7) Fusionnées.
(8) Liquidée.

Périmètre du Groupe Athena Afrique

	Pays	Méthode de consolidation	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
			% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt	% contrôle	% intérêt
AGF Afrique 3 boulevard des Italiens, 75002 Paris N° Siren 382231801	France	Globale	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Foncias Tiard Avenue Léo Frobénius, 01 BP 398 Ouagadougou 01	Burkina Faso	Globale	52,40	52,40	52,40	52,40	51,38	51,38
Foncias Vie Avenue Léo Frobénius, 01 BP 398 Ouagadougou 01	Burkina Faso	Globale	69,86	69,86	69,86	69,86	69,86	69,86
SCI AKWA (1) Rue Manga Bell, BP 105 Douala	Cameroun	Globale					64,99	43,40
Snac Tiard Rue Manga Bell, BP105 Douala	Cameroun	Globale	70,80	70,80	70,80	70,80	66,77	66,77
Snac Vie Rue Manga Bell, BP105 Douala	Cameroun	Globale	76,51	76,51	76,51	76,51	76,51	76,51
Geacam (2) 56 Bld de la Liberté, BP 426 Douala	Cameroun	Globale					64,96	43,37
Ucar Bld du Général De Gaulle, BP 343 Bangui	Centrafrique	Globale	58,48	58,47	71,72	50,79	78,92	51,73
Safarriv Vie 2 Bld Roume, 01 BP 1741 Abidjan	Côte d'Ivoire	Globale	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00	70,00
Safarriv Tiard 2 Bld Roume, 01 BP 1741 Abidjan	Côte d'Ivoire	Globale	66,86	72,78	66,86	66,86	66,86	66,86
Ogar Tiard (3) 546 Bld Triomphal Omar Bango, BP201 Libreville	Gabon	Globale			72,33	72,33	72,13	72,13
Ogar Vie (3) 546 Bld Triomphal Omar Bango, BP201 Libreville	Gabon	Globale			68,37	68,37	68,37	68,37
Snas Vie Avenue Abdoulaye Fadiga BP 2610, Dakar	Sénégal	Globale	95,91	95,91	91,55	91,55	91,55	91,55
Snas Iard Avenue Abdoulaye Fadiga BP 2610, Dakar	Sénégal	Globale	83,12	83,12	83,12	83,12	83,12	83,12

(1) Société cédée rétroactivement au 01 janvier 2000.

(2) Geacam fusionne avec Snac au 1er janvier 2000. L'entité fusionnée conserve le nom de Snac Tiard.

(3) Sortie du périmètre au 01 juillet 2001.



Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Exercice clos le 31 décembre 2001

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société Assurances Générales de France, S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2001, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4 et 15 de l'annexe, qui exposent les changements de méthodes comptables résultant de l'application des nouvelles règles de consolidation définies par le règlement CRC 00-05 du Comité de la Réglementation Comptable.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Le 18 avril 2002

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Francine Morelli

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari

Bilan au 31 décembre 2001

Actif

(en milliers d'euros)

	Note	Brut	Amortissements et provisions	31.12.2001 Net	31.12.2000 Net	31.12.1999 Net
Immobilisations incorporelles		521	521	-	-	-
Immobilisations corporelles		5	5	-	-	-
Immobilisations financières						
Participations		4 128 399	303 336	3 825 063	3 887 018	3 326 418
Créances rattachées aux participations		1 542 457		1 542 457	1 043 286	1 042 565
T.I.A.P		1		1	1	1
Actions propres		854 760	33 014	821 746	879 096	470 204
Autres prêts				-	-	-
Total Immobilisations	2-3	6 526 143	336 876	6 189 267	5 809 402	4 839 188
Créances	4	46 929		46 929	659 027	190 488
Valeurs mobilières de placement	5	2 738		2 738	3 717	5 514
Disponibilités		70 688		70 688	20 278	8 482
Divers		2 731		2 731	2 881	-
Total		123 087	-	123 087	685 903	204 484
Total général		6 649 230	336 876	6 312 354	6 495 305	5 043 672

Passif

				31.12.2001 Net	31.12.2000 Net	31.12.1999 Net
CAPITAL				844 631	844 168	843 942
Prime d'apport				1 687 228	1 687 228	1 707 724
Prime d'émission				880 722	878 747	877 813
Réserves						
Réserve légale				84 464	84 417	84 394
Réserve des plus-values nettes à long terme				1 494 377	1 173 488	1 113 797
Réserve ordinaire				488 258		
Report à nouveau				-	25 473	851
Résultat de l'exercice				254 157	1 162 360	337 282
Total capitaux propres	1			5 733 837	5 855 881	4 965 803
Emprunt obligataire subordonné				462 155	463 166	-
Provision pour risques et charges	3			29 825	53 097	57 274
Dettes						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				52 223	15 593	15 167
Dettes financières diverses				-	36	32
Dettes fiscales et sociales				25 697	100 577	2 626
Autres dettes				8 617	6 955	2 770
Total dettes	6			86 537	123 161	20 595
Total général				6 312 354	6 495 305	5 043 672

Compte de résultat au 31 décembre 2001

Charges

(en milliers d'euros)

	Note	Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
Charges d'exploitation				
Autres charges externes		43 311	46 265	31 639
Autres charges		357	323	5 815
Dotations aux amortissements et provisions		124	127	91
Total charges d'exploitation (I)		43 792	46 715	37 545
Charges financières				
Dotations aux amortissements et provisions		81 699	22	-
Intérêts et charges assimilées		127 444	73 386	43 660
Charges nettes sur valeurs mobilières		-	-	-
Total charges financières (III)	8	209 143	73 408	43 660
Charges exceptionnelles				
Sur opérations en capital		197 093	2	591
Dotations aux amortissements et provisions		7 254	-	6 860
Sur opérations de gestion		2	1 368	-
Total charges exceptionnelles (IV)		204 349	1 370	7 451
Impôts sur les bénéfices (VI)	10	30	24 848	8 683
Perte d'intégration fiscale (VII)		-	-	-
Total (I+III+IV+VI+VII)		457 314	146 341	97 339
Bénéfice	10	254 157	1 162 360	337 282
Total général		711 471	1 308 701	434 621

Produits

		Exercice 2001	Exercice 2000	Exercice 1999
Produits d'exploitation				
Autres produits		30	2 489	6
Total produits d'exploitation (I)		30	2 489	6
Produits financiers				
De participations		77 369	1 116 622	289 016
Revenus des valeurs mobilières de placement		-	-	-
Autres intérêts et produits assimilés		118 334	57 223	29 539
Reprises sur provisions		48 658	31 031	-
Différences positives de change		1	6	-
Produits nets sur cessions valeurs mobilières		-	-	237
Total produits financiers (III)	8	244 362	1 204 882	318 792
Produits exceptionnels				
Sur opérations en capital		363 834	44 808	420
Reprise sur provisions		30 526	4 178	15 327
Sur opérations de gestion		2 451	30 230	-
Total produits exceptionnels (IV)		396 811	79 216	15 748
Bénéfice d'intégration fiscale (V)	10	70 268	22 114	100 075
Total général (I+III+IV+V)		711 471	1 308 701	434 621



Annexe aux comptes de l'exercice 2001

Principes et règles comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence et conformément aux règles générales d'établissement des comptes annuels. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Titres de participation

Les titres de participation sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

Ils sont évalués principalement en fonction de l'actif net comptable réévalué.

Ils sont éventuellement dépréciés si leur valeur d'usage est inférieure à leur coût d'acquisition.

Valeur mobilière de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition.

Elles sont éventuellement dépréciées si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Les frais d'acquisition de l'ensemble des titres sont constatés directement en charges.

Créances

Les créances sont inscrites pour leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, d'une provision pour dépréciation si leur valeur probable de négociation est inférieure.

Produits et charges

L'ensemble des produits et charges est reconnu conformément au principe de séparation des exercices.

Les dividendes sont enregistrés dès la mise en paiement.

Impôts

Le Conseil d'administration du 20 décembre 1990 a adopté le régime d'intégration fiscale pour le Groupe AGF en fonction duquel la Société AGF est seule redevable de l'impôt sur les sociétés pour l'ensemble du Groupe.

Le Conseil d'administration du 06 décembre 2000 a renouvelé l'option du régime d'intégration fiscale.

Pour l'exercice 2001, le périmètre de l'intégration fiscale se compose de 45 sociétés.

Chacune des sociétés versera à la société mère l'impôt qu'elle aurait acquitté si elle était imposée séparément.

L'actif d'impôt différé résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des sociétés du Groupe d'intégration est constaté, en produit, dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures est probable.

Au bilan, il est déduit du passif d'impôt relatif aux cessions internes au groupe fiscal dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du groupe d'intégration fiscale.

Notes sur le bilan

1. Capitaux propres

* Variation de l'exercice 1999

	(En milliers d'euros)					Bilan au 31.12.1999
	Bilan au 31.12.1998	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements *	
Capital	843 028	-	-	914	-	843 942
Primes d'apport	1 785 284	(77 560)	-	-	-	1 707 724
Primes d'émission	873 951	-	-	3 862	-	877 813
Réserve légale	84 303	-	-	91	-	84 394
Réserves des plus-values nettes à long terme	745 500	368 297	-	-	-	1 113 797
Report à nouveau	150 968	(150 968)	-	-	851	851
Situation nette	4 483 034	139 768	-	4 867	851	4 628 521
Résultat de l'exercice	349 987	(139 768)	(210 219)	-	337 282	337 282
Total capitaux propres	4 833 021	-	(210 219)	4 867	338 133	4 965 803

*Dividendes sur actions propres

Au 31 décembre 1999, le capital s'élève à 843 941 646 euros divisé en 184 529 810 actions de 4,57 euros du nominal.

* Variation de l'exercice 2000

	(En milliers d'euros)					Bilan au 31.12.2000
	Bilan au 31.12.1999	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements *	
Capital	843 942	-	-	226	-	844 168
Primes d'apport	1 707 724	(20 496)	-	-	-	1 687 228
Primes d'émission	877 813	-	-	934	-	878 747
Réserve légale	84 394	-	-	23	-	84 417
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 113 797	59 691	-	-	-	1 173 488
Report à nouveau	851	(851)	-	-	25 473	25 473
Situation nette	4 628 521	38 344	-	1 183	25 473	4 693 521
Résultat de l'exercice	337 282	(38 344)	(298 938)	-	1 162 360	1 162 360
Total capitaux propres	4 965 803	-	(298 938)	1 183	1 187 833	5 855 881

Au 31 décembre 2000, le capital s'élève à 844 168 142 euros divisé en 184 579 334 actions de 4,57 euros du nominal.

* Variation de l'exercice 2001

	(En milliers d'euros)					Bilan au 31.12.2001
	Bilan au 31.12.2000	Affectation Résultat	Dividende	Augmentation de capital	Autres mouvements *	
Capital	844 168	-	-	463	-	844 631
Primes d'apport	1 687 228	-	-	-	-	1 687 228
Primes d'émission	878 747	-	-	1 975	-	880 722
Réserve légale	84 417	-	-	47	-	84 464
Réserves des plus-values nettes à long terme	1 173 488	320 889	-	-	-	1 494 377
Réserve ordinaire	-	488 258	-	-	-	488 258
Report à nouveau	25 473	(25 473)	-	-	-	-
Situation nette	4 693 521	783 674	-	2 485	-	5 479 680
Résultat de l'exercice	1 162 360	(783 674)	(378 686)	-	254 157	254 157
Total capitaux propres	5 855 881	-	(378 686)	2 485	254 157	5 733 837

Au 31 décembre 2001, le capital s'élève à 844 631 435 euros divisé en 184 680 634 actions de 4,57 euros du nominal.

Options de souscription d'actions AGF

Les Conseils d'administration du 19 décembre 1996, du 17 septembre 1997 et du 16 octobre 1998, ont décidé l'attribution de 794 150 options de souscription d'actions au prix de 23,90 euros, 734 500 options de souscription d'actions au prix de 32,62 euros et de 959 000 options de souscription d'actions au prix de 43,52 euros.

Ces options ont une durée de validité de 8 ans et ne peuvent être exercées avant un délai de 2 ans pour les options 1996 et 5 ans pour les options 1997 et 1998.

Au 31 décembre 2001 le nombre des options de souscription non exercées se décompose comme suit :

- 388 100 options 12.96 pour un prix de souscription de 23,90 euros ;
- 690 750 options 09.97 pour un prix de souscription de 32,62 euros ;
- 956 750 options 10.98 pour un prix de souscription de 43,52 euros .

2. Immobilisations

*Variations de l'exercice 1999

	Valeur brute au 31.12.1998	Augmentation	Diminution	(en milliers d'euros) Valeur brute au 31.12.1999
Immobilisations incorporelles	427	68	-	495
Immobilisations corporelles	5	-	-	5
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres de participation	3 391 637	269 148	-	3 660 785
Créances rattachées aux participations (a)	1 745 667	940	704 042	1 042 565
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1	-	-	1
Actions propres	-	470 204	-	470 204
Prêts	-	-	-	-
Total	5 137 737	740 360	704 042	5 174 055

Conformément aux nouvelles dispositions de la loi du 2 juillet 1998, l'Assemblée Générale du 4 juin 1999 a autorisé le rachat d'actions portant sur un maximum de 10% du capital des AGF.

9 113 190 titres d'une valeur comptable de 470 millions d'euros ont été rachetés dans le cadre de ce programme.

Conformément à l'avis n° 98-D du Comité d'Urgence du CNC, les titres ont été classés en "titres immobilisés - actions propres".

Les titres de participation au 31 décembre 1999 comprennent :

- 29,76% de Banque AGF pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 129,8 millions d'euros,
- 1,02% d'AGF Mat pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 100% d'AGF Holding pour un montant de 3 006 millions d'euros suite à l'augmentation de capital de la société,
- 11,02% d'AGF IART pour un montant de 195 millions d'euros,
- 99,99% de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du Groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99% de la SNC Commerciale Drouot pour 0,23 million d'euros,
- 99,99% d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à sa recapitalisation décidée par le Conseil d'administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros.
- 0,79% de Worms et Cie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

***Variations de l'exercice 2000**

	Valeur brute au 31.12.1999	Augmentation	Diminution	(en milliers d'euros) Valeur brute au 31.12.2000
Immobilisations incorporelles	495	26	-	521
Immobilisations corporelles	5	-	-	5
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres de participation	3 660 785	529 570	-	4 190 355
Créances rattachées aux participations (a)	1 042 565	749	28	1 043 286
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1	-	-	1
Actions propres	470 203	408 893	-	879 096
Prêts	-	-	-	-
Total	5 174 054	939 238	28	6 113 265

Les titres de participation au 31 décembre 2000 comprennent :

- 29,76% de Banque AGF pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 98,7 millions d'euros,
- 1,01% d'AGF Mat pour un montant de 1,4 million d'euros,
- 99,99% d'AGF Holding pour un montant de 3 535 millions d'euros suite à l'augmentation de capital de la société,
- 11,02% d'AGF IART pour un montant de 195 millions d'euros,
- 99,99% de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du Groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99% de la SNC Commerciale Drouot pour 0,23 million d'euros,
- 99,99% d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à sa recapitalisation décidée par le Conseil d'administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros.
- 0,78% de Worms et Cie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

***Variations de l'exercice 2001**

Valeur brute	Augmentation au 31.12.2000	Diminution	Valeur brute	(en milliers d'euros) au 31.12.2001
Immobilisations incorporelles	521	-	-	521
Immobilisations corporelles	5	-	-	5
Immobilisations financières	-	-	-	-
Titres de participation	4 190 355	135 060	197 016	4 128 399
Créances rattachées aux participations (a)	1 043 286	499 915	744	1 542 457
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	1	-	-	1
Actions propres	879 096	115 478	139 814	854 760
Prêts	-	-	-	-
Total	6 113 264	750 453	337 574	6 526 143

Cession de sa participation dans AGF IART à AGF Holding, décidée par le Conseil d'administration du 07 décembre 2001.

Cession des activités d'AGF MAT au Groupe Allianz, décidée au conseil d'administration du 19 septembre 2001.

Les titres de participation au 31 décembre 2001 comprennent :

- 29,76% de Banque AGF pour un montant de 235,7 millions d'euros, dépréciés pour 98,7 millions d'euros,
- 99,99% d'AGF Holding pour un montant de 3 535 millions d'euros,
- 7,68% d'Euler pour un montant de 135 millions d'euros,
- 99,99% de la SNC AGF Cash, société créée en 1994 dont l'objet est de centraliser la gestion de trésorerie du Groupe AGF pour 0,23 million d'euros,
- 99,99% d'Eustache pour une valeur brute comptable de 207 millions d'euros suite à sa recapitalisation décidée par le Conseil d'administration du 23 septembre 1997. Ces titres ont été dépréciés pour 205 millions d'euros.
- 0,78% de Worms et Cie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

(a) Créances rattachées aux participations

	(En milliers d'euros)					
	Montant	Échéance		Montant	Montant	
	brut 31.12.2001	- 1 an	31.12.2001	brut 2000	brut 1999	
			+ 1 an			
AGF Holding	1 524 908	302 449	1 222 459	1 026 582	1 026 582	
Intérêts courus	15 033	15 033	-	13 444	13 472	
Eustache	-	-	-	-	-	
Intérêts courus	907	907	-	907	907	
AGF International	-	-	-	-	-	
Intérêts courus	-	-	-	-	-	
AGF Cash (quote-part résultat)	1 609	1 609	-	2 353	1 604	
TOTAL	1 542 457	319 998	1 222 459	1 043 286	1 042 565	

(b) Actions propres classées en immobilisations

	(en milliers d'euros)		
	Nombre	VNC	Coût moyen (en euros)
Options nouvelles 1999	986 500	47 481	48,13
Options nouvelles 2000	997 000	52 234	52,39
Options nouvelles 2001	1 022 100	49 667	48,59
Maintien du cours	12 548 661	705 378	56,21
Actions propres déduites	15 554 261	854 760	54,95

3. Provisions

* Variations de l'exercice 1999

	(En milliers d'euros)				
		Provisions au 31.12.1998	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	Provisions au 31.12.1999
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières (a)		334 368	-	-	334 368
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (b)		65 740	6 860	15 326	57 274
Total		400 108	6 860	15 326	391 642

(a) Banque AGF 129,8 millions d'euros et Eustache 204,6 millions d'euros. Il n'y a pas eu de mouvement en 1999.

(b) Une reprise de provision de 15,2 millions d'euros a été effectuée au titre des risques généraux et 0,1 million d'euros au titre des frais de restructuration. Une dotation aux provisions de 6,9 millions d'euros a été réalisée pour des risques encourus sur la société Eustache.

* Variations de l'exercice 2000

	Provisions au 31.12.1999	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	(En milliers d'euros) Provisions au 31.12.2000
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières (a)	334 368	-	31 032	303 336
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (b)	57 274	-	4 177	53 097
Total	391 642	-	35 209	356 433

(a) Les provisions se composent de Banque AGF 98,7 millions d'euros et Eustache 204,6 millions d'euros, la variation concerne la Banque AGF pour 31 millions d'euros.

(b) Une reprise de provision de 4,2 millions d'euros a été effectuée au titre de l'euro.

* Variations de l'exercice 2001

	Provisions au 31.12.2000	Dotations de l'exercice	Reprise de l'exercice	(En milliers d'euros) Provisions au 31.12.2001
Provisions pour dépréciation des immobilisations financières (a)	303 336	33 014	-	336 350
Provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Provisions pour risques et charges (b)	53 097	7 242	30 514	29 825
Total	356 433	40 256	30 514	366 175

(a) Les provisions se composent de Banque AGF 98,7 millions d'euros et Eustache 204,6 millions d'euros, la variation concerne les actions propres pour 33 millions d'euros.

(b) Une reprise de la provision générale de 30,5 millions d'euros.

4. Créances

4.1 Etat des créances

	Exercice 1999	Exercice 2000	(En milliers d'euros) Exercice 2001
Sociétés apparentées	140 139	641 341	46 451
Offre salariale privatisation	176	152	-
Débiteurs divers	50 173	17 534	478
Total	190 488	659 027	46 929

Au 31 décembre 2001, les créances incluent une créance sur AGF CASH pour 19,8 millions d'euros.

4.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans le total des créances s'analysent comme suit :

	Montant au 31.12.1999	Montant au 31.12.2000	(En milliers d'euros) Montant au 31.12.2001
Sociétés apparentées	-	-	-
Débiteurs divers	32 660	15 214	14
Total	32 660	15 214	14

5. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 2,7 millions d'euros, presque exclusivement composées d'actions propres AGF :

- actions détenues dans le cadre des options d'achat d'actions attribuées au personnel et aux dirigeants,
- actions détenues dans le cadre de la régularisation du cours de bourse.

Ces actions propres ont évolué comme suit :

En milliers d'euros

	31.12.2001		31.12.2000		31.12.1999	
	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable	Nombre d'actions	Valeur nette comptable
Maintien de cours	-	-	-	-	62 669	1 521
Options d'achat	109 950	2 726	149 850	3 707	160 850	3 984
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	109 950	2 726	149 850	3 707	223 519	5 505

6. Dettes

6.1 Etat des échéances des dettes

(En milliers d'euros)

	Montant brut	Échéance			Montant brut 2000	Montant brut 1999
		- 1 an	31.12.2001 1 an à 5 ans	+ 5 ans		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (a)	52 223	52 223	-	-	15 593	15 167
Emprunt obligataire subordonné (b)	462 155	-	-	462 155	463 166	32
Dettes financières diverses	-	-	-	-	36	32
Dettes fiscales et sociales (c)	25 697	25 557	140	-	100 577	2 626
Autres dettes	8 617	8 617	-	-	6 955	2 770
Total	548 692	86 397	140	462 155	586 327	20 595

(a) Le poste comprend des intérêts courus sur swaps de taux et le solde débiteur de la banque NSM.

(b) Emprunt obligataire de 450 millions d'euros avec échéance le 08 mars 2020.

(c) La dette fiscale est représentée principalement :

- par la différence entre :
 - l'impôt sur les cessions internes au groupe d'intégration fiscale dont le paiement est décalé jusqu'à la sortie des biens hors du périmètre d'intégration (232,7 millions d'euros),
 - l'impôt activé sur les déficits fiscaux reportables 232,6 millions d'euros dans la mesure où son imputation sur les bénéfices fiscaux des années ultérieures ou sur des passifs d'impôt de même échéance est probable.
- par le trop perçu des filiales au titre des impôts versées (27,8 millions d'euros).

6.2 Charges à payer

(En milliers d'euros)

	Montant au 31.12.1999	Montant au 31.12.2000	Montant au 31.12.2001
Dettes financières diverses	-	-	-
Autres dettes	1 679	3 088	4 621
Dettes fiscales et sociales	-	-	133
Total	1 679	3 088	4 754

Notes sur le compte de résultat

7. Chiffre d'affaires

	(En milliers d'euro)		
	Exercice 1999	Exercice 2000	Exercice 2001
Revenus des participations			
Worms	364	419	455
AGF MAT	21	-	-
AGF Holding	225 832	1 042 148	-
AGF IART	-	20 140	26 853
Banque AGF	-	3 340	-
A.F.A.	-	-	1
Revenus des créances	62 799	50 575	50 060
Sous-total	289 016	1 116 622	77 369
Autres revenus	29 540	57 223	118 334
Total	318 556	1 173 845	195 703

L'ensemble du chiffre d'affaires a été réalisé en France.

8. Produits et charges des placements

	(En milliers d'euros)		
	Revenus et frais financiers concernant les placements dans les entreprises liées	Autres revenus et frais financiers	Total
Revenus de participations	27 309	-	27 309
Revenus des créances	50 060	-	50 060
Revenus des autres placements	-	-	-
Revenus financiers	14 229	104 105	118 334
Frais financiers	(1)	(127 441)	(127 442)
Variation des amortissements et provisions	(33 014)	(26)	(33 040)
Plus-values de cessions nettes de moins-values	-	-	-
Revenus nets des placements	58 583	(23 362)	35 221

9. Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels s'expliquent principalement par :

- une plus value nette de 163, 6 millions d'euros sur la cession d'AGF IART
- une moins value nette de 1 million d'euros sur la cession d'AGF MAT
- une plus value nette de 4,1 millions d'euros sur rachat d'actions propres contre une plus value nette de 44,8 millions d'euros en 2000.
- la reprise de la totalité 30,5 millions d'euros de la provision pour risques généraux.
- un produit exceptionnel net de 2,4 millions d'euros suite à des régularisations de l'impôt sur les sociétés.
- Une dotation aux provisions pour defaillance de 6 millions d'euros.

10. Résultats de l'exercice et ventilation de l'impôt

	Résultat Avant impôt	Impôt	(En milliers d'euros) Résultat net Après impôt
Résultat net courant	(8 543)	(30)	(8 573)
Résultat exceptionnel	192 462		192 462
Total	183 919	(30)	183 889
incidence de l'intégration fiscale		70 268	70 268
Total	183 919	70 238	254 157

Le produit global d'impôt s'élève à 70,2 millions d'euros.

Par ailleurs, les déficits fiscaux reportables cumulés du groupe d'intégration fiscale s'élèvent au 31 décembre 2001 à 722,4 millions d'euros et se ventilent comme suit par exercice :

1997	3 363
1998	231 020
1999	310 402
2000	0
2001	177 636
Total	722 421

11. Opérations en capital

Les opérations en capital représentent au débit la valeur comptable des immobilisations cédées et au crédit le produit de cession de ces immobilisations.

	Valeur comptable des Immobilisations cédées			Produits de cessions des Immobilisations cédées (hors cessions sur actions propres)		
	2001	2000	1999	2001	2000	1999
AGF IART	195 337	-	-	358 950	-	-
AGF MAT	1 450	-	-	548	-	-
SNC Comm. DROUOT	229	-	-	203	-	-
Autres	-	-	161	-	-	167
Total	197 016	-	161	359 701	-	167

12. Jetons de présence

1. Au titre de l'exercice 2000

Le montant des jetons de présence versés s'élève à 316 milliers d'euros.

2. Au titre de l'exercice 2001

Le montant des jetons de présence versés s'élève à 357 milliers d'euros.

13. Engagements hors bilan

Opérations sur les marchés financiers

Sur marché de gré à gré :

Swap de taux fixe à payer : 1,5 milliard d'euros

et Swap variable à recevoir : 0,7 milliard d'euros.

Autres engagements

- belge (filiale AGF Belgium Insurance, ex- Assubel vie)
Sur autorisation de son Conseil d'administration, AGF a délivré en novembre 1998 une lettre de confort à AGF Belgium Insurance ex Assubel Vie.
 - Garantie reçue de Banque AGF pour contentieux engagés de 91 millions d'euros (suite au contrôle fiscal des AGF pour les années 1994, 1995, 1996).
- Sur autorisation du Conseil d'administration des AGF :
- approbation du régime de retraite en faveur des membres du Comex et des mandataires sociaux du GROUPE AGF.
 - création d'une société spécialisée dans la souscription de risques atmosphériques et naturels en joint venture avec la Société Générale.
 - restructuration de Sophia réalisé en commun accord avec la Société Générale.

Les AGF octroie une garantie au Cabinet Price Waterhouse coopers, pour le cas où celui-ci ferait l'objet de poursuites dans le cadre de l'accomplissement de sa mission de "Peer Review", sur l'audit effectué par Ernst & Young pour apprécier la qualité des recherches faites en matière de contrats en déshérence.

Par une lettre du 27 juin 2000, les AGF ont pris auprès du CECEI certains engagements liés à leur diminution dans le capital de SOPHIA et notamment de participation active au sein du conseil de SOPHIA à la définition de ses orientations stratégiques, ainsi que de garantie du respect par SOPHIA d'un niveau minimum de coefficient de fonds propres et de ressources permanentes de 75%.

Une lettre de garantie octroyée au Groupe Total Fina Elf en termes du respect par AGF vie de ses obligations contractuelles et financières dans le cadre de la police d'assurances émise par celle-ci, au titre d'un contrat collectif de retraite à prestations définies.

14. Affectation du résultat

(En milliers d'euros)
2001

Origine :	
Report à nouveau	-
Réserve ordinaire	488 258
Résultat de l'exercice	254 157
Total	742 415
Affectations :	
Dividendes	338 157 *
Précompte sur dividendes	121 771 *
Report à nouveau	880
Réserve ordinaire	205 296
Réserves des plus-values à long terme	76 311
Total	742 415

* en attente de l'approbation de l'Assemblée Générale

Autres informations

Société mère consolidante

AGF est consolidée par intégration globale par ALLIANZ A.G. (munich).



Actions propres AGF au 31 décembre 2001

	Nombre	Vnc	(En milliers d'euros) Coût Moyen
Options anciennes	109 950	2 726	24,79
Actions propres classées en valeurs de placement	109 950	2 726	24,79
Options nouvelles 1999	986 500	47 481	48,13
Options nouvelles 2000	997 000	52 234	52,39
Options nouvelles 2001	1 022 100	49 667	48,59
Maintien du cours	12 548 661	705 378	56,21
Actions propres classées en valeurs immobilières	15 554 261	854 760	54,95
Total actions propres	15 664 211	857 486	54,74

Renseignements concernant les filiales et participations

	Capital	Reserves et report a nouveau avant affectation des résultats	Quote-Part de capital détenu (en %)
A- Renseignements détaillés concernant les filiales et les participations ci-dessous			
1. Filiales (plus de 50 % du capital détenu par la société)			
a) sociétés françaises			
AGF Holding 87, rue de Richelieu - 75002 Paris	1 040 022	2 616 147	99,99
Eustache 87, rue de Richelieu - 75002 Paris	3 326	1 225	99,99
b) sociétés étrangères			
	-	-	-
2- participations (10 à 50 % du capital) détenues par la société			
a) dans les sociétés françaises			
Banque AGF 14, rue Halévy - 75009 Paris	202 013	204 828	29,76
AGF IART 87, rue de Richelieu - 75002 Paris	841 170	848 201	-
b) dans les sociétés étrangères			
	-	-	-
B- renseignements globaux concernant les autres filiales et les participations			
1- filiales non reprises au paragraphe A			
	-	-	-
2- participations non reprises au paragraphe A			
	-	-	-

(En milliers d'euros)

	Valeurs Comptables des titres détenus				Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre D'affaires	Résultats (bénéfices ou pertes de l'exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
	brute 31.12.2001	nette 31.12.2001	nette 31.12.2000	nette 31.12.1999					
	3 535 191	3 535 191	3 535 189	3 005 619	1 539 941	-	568 664	385 042	-
	207 331	2 724	2 724	2 724	-	-	-	792	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	235 672	136 943	136 943	105 915	-	-	247 995	(8 038)	-
	-	-	195 338	195 338	-	-	4 077 345	130 225	26 853
	-	-	-	-	-	-	-	-	-
	150 200	150 200	457	461	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-	-



Rapport général des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2001, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société AGF S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux règles et principes comptables applicables en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris, le 18 avril 2002

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Francine Morelli
Associée

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari
Associé

Inventaire des valeurs mobilières détenues au 31 décembre 2001

(En milliers d'euros)

Quantité	Désignation des valeurs	Valeur nette d'inventaire
I - Titres de participation (long terme)		
1	A.F.A.	4
1	AGF 2X (Consolidée)	-
6 821 773	AGF Holding (Consolidée)	3 535 191
6 680 132	AGF Banque (Consolidée)	136 943
1	AGF Boieldieu (Consolidée)	-
1	AGF Favart (Consolidée)	-
10	AGF Gestion Actif GIE	-
1	AGF Private Equity (Consolidée)	-
1	AGF Retraite (Consolidée)	-
1	AGF Richelieu (Consolidée)	-
6	Allianz Holding France	-
1	Arcalis (Consolidée)	-
1	Assurances Générales de France IART (Consolidée)	-
1	Calypso (Consolidée)	-
1	Coparc (Consolidée)	-
2 680 597	Euler (Consolidée)	135 058
207 872	Eustache (Consolidée)	2 724
1	Revue signature	-
1	SFE (Consolidée)	-
1	SIBI (Consolidée)	-
149 999	SNC AGF Cash (Consolidée)	229
910 162	Worms et Cie	14 913
	Total titres de participation	3 825 062
II - Actions propres		
15 554 261	Actions propres	821 746
	Total actions propres	821 746
III - Titres immobilisés de l'activité du portefeuille (long terme)		
40	Aventis	1
1	Péchiney	-
	Total T.I.A.P.	1
IV - Valeurs mobilières de placement		
Actions :		
109 950	AGF Stock Option	2 726
Obligations :		
1	Entenial	-
17	Gécina 3,25 % 97 cv	2
Prets :		
	Gécina	11
	Total valeurs mobilières de placement	2 739
	Total placement mobilier	4 649 548

Résultats financiers au cours des cinq derniers exercices

(En milliers d'euros)

	2001	2000	1999	1998	1997
Capital en fin d'exercice					
Capital social	844 631	844 168	843 942	843 028	788 173
Nombre d'action ordinaires existantes	184 680 634	184 579 334	184 529 810	184 329 974	172 335 756
Nombre d'action à rémunérer	169 078 423	167 607 882			
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires	195 703	1 173 845	318 555	449 081	90 968
Résultat avant impôt, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions	193 813	1 099 804	237 514	409 048	26 636
Impôts sur les bénéfices	70 238	(2 734)	91 392	(30 638)	(59 182)
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôt et dotations aux amortissements et provisions	254 157	1 162 360	337 282	349 987	105 512
Résultat distribué	- *	335 216	298 938	210 216	131 362
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôt, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,43	5,94	1,78	2,05	0,50
Résultat après impôt, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1,38	6,30	1,83	1,90	0,61
Dividende net distribué à chaque action	- *	2,00	1,62	1,14	0,76
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
Montant de la masse salariale de l'exercice	-	-	-	-	-
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales)	-	-	-	-	-

* En attente de l'approbation de l'Assemblée Générale

Rapport spécial des commissaires aux comptes

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

- Avec Allianz A.G.

Administrateurs concernés : Messieurs Schulte-Noelle, Bremkamp et Breipohl

Nature, objet et modalités : Autorisation de cession, sur la base d'une valeur proche de l'actif net réévalué, des titres AGF MAT détenus par AGF SA à Allianz A.G. Le prix de vente relatif aux titres cédés par AGF SA s'élève à 0,5 million d'euros.

Cette convention a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 19 septembre 2001.

- Avec AGF Holding S.A.

Administrateur concerné : Monsieur Thierry

Nature, objet et modalités : autorisation de cession des titres AGF IART détenus par AGF SA à AGF Holding.

Cette opération a porté sur 11,03% du capital d'AGF IART, soit 610 293 actions cédées au prix de 359 millions d'euros.

Cette opération a été autorisée par votre Conseil d'Administration du 7 décembre 2001.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

- Avec les membres du comité exécutif du groupe

Les membres du comité exécutif du groupe, y compris les mandataires sociaux, bénéficient d'un système de retraite supplémentaire ad hoc dont les termes sont arrêtés par le règlement intérieur approuvé par le conseil d'administration du 15 avril 1998.

Au 31 décembre 2001, l'engagement total résultant de cet accord est évalué à 3,46 millions d'euros.

- Avec le Crédit Lyonnais

Entenial a contracté, en septembre 1998, une ligne de refinancement de 0,46 milliard d'euros qui a été négociée pour une durée de 5 ans, avec, en tant que chef de file, le Crédit Lyonnais, Paribas et la Bayerisch Landesbank. Ce concours syndiqué était subordonné à la signature par les AGF d'une lettre de confort.

Les AGF s'engagent à informer préalablement le pool bancaire si le groupe des AGF cède un nombre d'actions lui faisant perdre la majorité d'Entenial. Les AGF confirment qu'Entenial bénéficiera de leur assistance sur le plan administratif et fera l'objet périodiquement de contrôles. Les AGF donnent également l'assurance qu'elles feront de toute manière le nécessaire afin qu'Entenial d'une part, respecte ses engagements envers le pool bancaire dans les conditions du contrat de crédit, et, d'autre part, dispose à cet effet d'une trésorerie suffisante.

Paris, le 18 avril 2002

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG SA

Francine Morelli
Associée

ERNST & YOUNG Audit

Dominique Duret-Ferrari
Associé



Ordre du jour de l'Assemblée Générale mixte des AGF du 14 mai 2002

• De la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre ordinaire :

- Lecture des rapports du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes, approbation des comptes consolidés et des comptes sociaux de l'exercice 2001 ;
- Affectation et répartition du résultat de l'exercice ;
- Distribution par prélèvement sur la réserve ordinaire ;
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce et approbation des conventions qui y sont visées ;
- Quitus aux administrateurs sortants ;
- Renouvellement des mandats de six administrateurs ;
- Nomination d'un administrateur ;
- Autorisation de racheter des titres de la Société.

• De la compétence de l'Assemblée Générale statuant à titre extraordinaire :

- Décision de modifier le seuil de déclaration de détention d'une fraction du capital et des droits de vote ;
- Décision de refonte partielle des statuts ;
- Adoption du nouveau texte des statuts ;
- Autorisation de réduire le capital par annulation d'actions ;
- Pouvoirs.

I – De la compétence de l'Assemblée Générale ordinaire

Première résolution : approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après audition du rapport du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2001, tels qu'ils lui sont présentés.

Deuxième résolution : approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après audition du rapport du Conseil d'administration et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2001, tels qu'ils lui sont présentés.

Troisième résolution : affectation du résultat

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, et sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le nombre d'actions détenu en propre par la société au 4 mars 2002 s'élève à 15 652 711 et qu'en conséquence, le nombre d'actions à rémunérer s'élève à 169 078 423, décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2001 de la manière suivante :

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de.....	: 254 157 518,09 €
qui, augmenté d'un report à nouveau bénéficiaire antérieur de.....	: 0,26 €
donne un résultat distribuable de	: 254 157 518,35 €

entièrement affecté au versement de dividendes.

Compte tenu du précompte à acquitter sur ce dividende, s'élevant à 67 291 167,43 euros, le montant distribué aux actionnaires sera donc de 186 866 350,92 euros soit 1,10521 euro par action, arrondi à 1,10 euro par action, l'écart d'arrondi, soit 880 085,62 euros, étant affecté au report à nouveau.

Le dividende revenant aux actions à rémunérer s'élève donc à 185 986 265,30 euros.⁽¹⁾

Il est proposé qu'il soit mis en paiement au siège social à compter du 15 mai 2002.

Conformément à la Loi de finances pour 2002, le crédit d'impôt attaché aux dividendes distribués par la société AGF, sera attribué à hauteur de :

- 50% aux actionnaires personnes physiques
- 50% aux actionnaires personnes morales ayant opté pour le régime mère/fille
- 15% pour les autres actionnaires personnes morales, étant précisé que cet avoir fiscal sera augmenté de 70 % du montant du pré-compte effectivement acquitté au titre de cette distribution de dividendes.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément aux articles 47 de la loi du 12 juillet 1965 et 243 bis du Code Général des Impôts, qu'au titre des trois exercices précédents, les dividendes distribués à chaque action et l'avoir fiscal correspondant se sont élevés respectivement à :

Exercice	Dividende distribué	Avoir fiscal (50%)	Revenu réel
1998	1,14 €	0,57 €	1,71 €
1999	1,62 €	0,81 €	2,43 €
2000	2,00 €	1,00 €	3,00 €

Quatrième résolution : distribution par prélèvement sur la réserve ordinaire

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, et sur proposition du Conseil d'administration, après avoir constaté que le bilan de la société fait apparaître le poste "Réserve ordinaire" pour un montant de 488 258 437 euros, et que le nombre d'actions détenu en propre par la société au 4 mars 2002 s'élève à 15 652 711 et qu'en conséquence, le nombre d'actions à rémunérer s'élève à 169 078 423,

- décide de distribuer une somme globale de 2 euros par action, soit compte tenu de la distribution de 1,10 euro prélevé sur le résultat un montant net de 0,90 euro prélevé sur la réserve ordinaire,
- en conséquence, décide de distribuer une somme de 206 650 769,27 euros, par prélèvement sur le poste "Réserve ordinaire" ainsi ramené à 281 607 667,73 euros,
- compte tenu du précompte à acquitter sur cette distribution de réserve et s'élevant à 54 480 188,57 euros, le montant distribué aux actionnaires sera donc de 152 170 580,70 euros.⁽²⁾

Il est proposé que cette somme soit mise en paiement à compter du 15 mai 2002.

Conformément à la loi de finances pour 2002, le crédit d'impôt attaché aux dividendes distribués par la société AGF, sera attribué à hauteur de :

- 50% aux actionnaires personnes physiques
- 50% aux actionnaires personnes morales ayant opté pour le régime mère/fille
- 15% pour les autres actionnaires personnes morales, étant précisé que cet avoir fiscal sera augmenté de 70% du montant du pré-compte effectivement acquitté au titre de cette distribution de dividendes.

Chacune des 169 078 423 actions à rémunérer bénéficierait d'un avoir fiscal de 1 euro.

(1 et 2) Le dividende global par action est fixé à 2 euros prélevé par priorité sur le résultat distribuable puis sur la réserve ordinaire. Le montant total du dividende et du précompte pourra être légèrement différent en cas de modification du nombre d'actions détenues en propre par la société et/ou en cas de levées d'options de souscription intervenant entre la date du Conseil d'administration ayant arrêté les comptes de l'exercice 2001 et la date de la présente Assemblée Générale.

Cinquième résolution : dotation à la réserve spéciale des plus values à long terme

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de doter le poste "Réserve Spéciale des plus-values à long terme" à hauteur d'un montant de 76 311 135 euros par prélèvement sur le poste "Réserve ordinaire" ainsi ramené à 205 296 532,73 euros.

Sixième résolution : conventions avec la société

Après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux Comptes concernant les opérations visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de Commerce, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, ratifie les opérations qui en font l'objet.

Septième résolution : quitus aux administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, donne quitus entier et définitif de leur gestion aux administrateurs dont le mandat a pris fin avant la présente Assemblée.

Huitième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Henning Schulte-Noëlle pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Henning Schulte-Noëlle prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Neuvième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Detlev Bremkamp pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Detlev Bremkamp prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Dixième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Diethart Breipohl pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur Diethart Breipohl prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Onzième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur André Levy-Lang pour une durée statutaire de quatre ans.

Le mandat de Monsieur André Levy-Lang prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Douzième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Hans-Dieter Kalscheuer.

Le mandat de Monsieur Hans-Dieter Kalscheuer prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Le mandat de Monsieur Hans-Dieter Kalscheuer prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Treizième résolution : renouvellement du mandat d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, décide de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani.

Le mandat de Monsieur Antoine Jeancourt-Galignani prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Quatorzième résolution : nomination d'un administrateur

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, sur la proposition du Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur de la société Monsieur Dominique Ferrero, en remplacement de Monsieur Jean Peyrelevade, dont le mandat arrive à échéance.

Le mandat de Monsieur Dominique Ferrero prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2005.

Quinzième résolution : autorisation de rachat d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et de la note d'information visée par la COB, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de Commerce, à faire racheter les actions de la société.

L'acquisition, la cession ou le transfert de ces actions pourront être effectués par tous moyens sur le marché ou de gré à gré. Ces moyens incluent l'acquisition de blocs de titres, l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré, et la mise en place de stratégies optionnelles (vente d'options de vente).

Le prix d'achat ne devra pas dépasser 85 euros par action, et le prix de vente ne devra pas être inférieur à 40 euros par action, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement de titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

La part maximale du capital pouvant être rachetée ne pourra excéder à tout moment 10% du capital social soit 18 473 113 actions à la date du 4 mars 2002 pour un montant maximal du programme de rachat d'actions de 1 570 214 605 euros.

Les acquisitions d'actions, quelles qu'en soient les modalités, pourront être effectuées en vue de :

- régulariser le cours de Bourse des actions de la société par intervention systématique en contre tendance,
- consentir des options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou de son Groupe,
- optimiser la gestion patrimoniale et financière de la société,
- remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- remettre les titres à l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière, à l'attribution d'actions de la Société,
- favoriser le débouclage de participations croisées,
- attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ou d'un Plan d'Épargne d'Entreprise,
- conserver, annuler, céder ou transférer les titres acquis.

Cette autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale, elle annule et remplace celle antérieurement donnée par l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2001 dans sa huitième résolution.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation.

II – De la compétence de l'Assemblée Générale extraordinaire

Seizième résolution : décision de modifier le seuil de déclaration de détention d'une fraction du capital et des droits de vote

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, et sur la proposition du Conseil d'administration, décide de porter de 0,5 à 1% le seuil de déclaration de détention d'une fraction du capital et des droits de vote et de modifier en conséquence, les alinéas 1 et 4 de l'article 7 des statuts qui seront désormais rédigés comme suit : "En sus de l'obligation légale d'information qui incombe aux actionnaires, tout actionnaire qui vient à détenir 1% des actions ou des droits de vote de la société (lorsque le nombre ou la répartition des droits de vote ne correspond pas au nombre ou à la répartition des actions) est tenu, dans un délai de cinq jours de bourse à compter de l'acquisition ayant entraîné ce franchissement de seuil, d'aviser la

société du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'il détient, par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au siège de la société, à l'attention du Secrétariat Général. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 1% est franchi."

"En cas d'inobservation de cette obligation de déclaration, un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital ou des droits de vote de la société au moins égale à 1% peuvent obtenir, dans les limites et conditions fixées par la loi, que les actions dépassant les seuils soumis à déclaration soient privées du droit de vote ou que les droits de vote qui n'ont pas été déclarés ne puissent être exercés."

Le reste de l'article sans changement.

Dix-septième résolution : décision de refonte partielle des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, compte tenu, d'une part, de la loi du 15 mai 2001 sur les Nouvelles Régulations Economiques, et, d'autre part, d'un souhait de modernisation des statuts de la société, décide de procéder à une refonte partielle du pacte social qui n'aura pour effet que de mettre en conformité avec l'ensemble de ces dispositions les clauses statutaires incompatibles avec celles-ci.

Dix-huitième résolution : adoption du nouveau texte des statuts

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du nouveau texte des statuts :

- en approuve tous les termes et en adopte chacun des articles,
- constate que la refonte partielle des statuts qui vient d'être opérée n'apporte au pacte social aucune modification susceptible d'entraîner la création d'un nouvel être moral,
- décide en conséquence que cette refonte statutaire partielle prendra effet à compter de ce jour.

Dix-neuvième résolution : autorisation de réduire le capital par annulation d'actions

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du Rapport Spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration :

- à annuler, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises au titre de la mise en œuvre des autorisations données, par l'Assemblée Générale mixte du 4 juin 1999 dans sa cinquième résolution, par l'Assemblée Générale mixte du 30 mai 2000 dans sa treizième résolution, par l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2001 dans sa huitième résolution et par l'Assemblée Générale mixte du 14 mai 2002 dans sa quinzième résolution, en vertu des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de Commerce et des autorisations antérieures consenties en vue de la régularisation des cours, dans la limite de 10% du capital par période de vingt-quatre mois et à réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des titres annulés et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles,
- à modifier en conséquence les statuts et à accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est donnée pour une durée de cinq ans à compter de la présente Assemblée Générale, elle remplace et annule celle antérieurement donnée par l'Assemblée Générale mixte du 5 juin 2001 dans sa quatorzième résolution.

Vingtième résolution : pouvoirs

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente réunion pour effectuer tous dépôts, publications et formalités nécessaires. (en application du règlement n° 98-01 de la commission des Opérations de Bourse)

Tableau de concordance

(en application du règlement n° 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse)

Sections	Rubriques	Pages
1.1	Noms et fonctions des responsables du document	104
1.2	Attestation des responsables	105
1.3	Noms et adresses des contrôleurs légaux	04
1.4	Politique d'information	104
3.1	Renseignements à caractère général concernant la société	106
3.2	Renseignements à caractère général concernant le capital	107
3.3	Répartition du capital et des droits de vote	112
3.4	Marché des titres de l'émetteur	114
3.5	Dividendes	114
4.1	Présentation de la société et du groupe	2 à 7 et 14 à 17
4.3	Effectifs	46
4.4	Politique d'investissement	80 à 85
4.7	Risques de l'émetteur	
	4.7.1 Risques de marché	246 à 250
	4.7.2 Risques juridiques	126 à 128
	4.7.3 Risques industriels et liés à l'environnement	128
	4.7.4 Assurances	126
5.1	Comptes de l'émetteur	148 à 303
6.1	Composition du conseil d'administration	31
6.2	Intérêts des dirigeants dans le capital	122
6.3	Intéressement et participation du personnel	124
7.1	Evolution récente	14 à 17
7.2	Perspective d'avenir	141



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le XX avril 2002, conformément au règlement n° 98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par la Commission des Opérations de Bourse.



Notes



Notes



Notes



Assurances Générales de France

Société anonyme au capital de 844 631 434,7 euros. Siège social : 87, rue de Richelieu - 75002 Paris. 303 265 128 RCS Paris.

TEM04935 - Création graphique : Images et Caractères - © Crédit Photo couverture : Larry Williams - Corbis Stock Market.
Impression : Martineci. Photos : Stephan Speiser (Président et comité exécutif), Yohann Bello, Jacques Favre-Félix, Christian Rausch, Jean-Marie Liot. Ce rapport a été imprimé sur le couche recyclé Eural Premium fabriqué à partir de 75% de fibre de récupération et 25% de pâte neuve blanchie sans chlore.